

HISTOIRE

DES

ÉGLISES RÉFORMÉES

DE

PONS, GEMOZAC ET MORTAGNE,

En Saintonge,

PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE ÉTENDUE SUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA RÉFORME DANS CETTE PROVINCE, L'AUNIS, ET L'ANGOUMOIS;

Par A. CROTTET, de Genève,

PASTEUR A PONS.



A BORDEAUX,

DE L'IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE A. CASTILLON,

RUE DU PETIT-CANCERA, 13.

1841.

HISTOIRE

DES

ÉGLISES RÉFORMÉES

DE

PONS, GEMOZAC, ET MORTAGNE,

En Saintonge,

PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE ÉTENDUE SUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA RÉFORME DANS CETTE PROVINCE, L'AUNIS, ET L'ANGOUMOIS.

Par A. CROTTET, de Genève,

PASTEUR A PONS.



A BORDEAUX,

DE L'IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE A. CASTILLON,

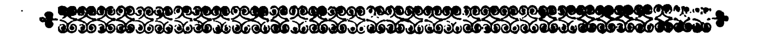
RUE DU PETIT-CANCERA, 15.

AVANT-PROPOS.

Appelé à exercer les fonctions pastorales dans l'ancienne patrie d'où la persécution avait chassé mes Pères, et dans des lieux où l'Evangile a jadis brillé dans tout son éclat, j'ai cherché à rassembler, dans les courts instants de loisir que me laissait un ministère pénible, les documents qui pouvaient jeter quelque jour sur l'histoire des Eglises qui m'ont été confiées.

Ce n'était pas chose facile à exécuter dans un pays où le fanatisme a régné si longtemps et s'est attaché à détruire, avec soin, tout ce qui se rapportait à un culte abhorré. Plus d'une fois, désespérant d'obtenir quelques renseignements qui valussent la peine d'être conservés, j'ai été sur le point de renoncer entièrement à ces recherches ingrates. Deux considérations m'ont, toutefois, engagé à persévérer dans ce travail : le désir de satisfaire aux demandes réitérées de parents et d'amis éloignés, qui portent le plus grand intérêt aux débris de ces anciennes Eglises réformées de France, desquelles ils sont presque tous sortis, et celui, non moins vif de ma part, de laisser entre les mains des membres de mon troupeau, des témoignages authentiques du zèle, de la piété, et des souffrances de leurs ancêtres.

Pour accomplir la tâche que je m'étais imposée, je me suis efforcé de réunir autour de moi les anciens livres qui attaquent ou défendent notre foi, ou parlent occasionnellement de nos Églises. J'ai obtenu de la bienveillance de mes paroissiens, la liberté de parcourir leurs bibliothèques et celle de fouiller de vieux coffres dans l'espérance d'y trouver quelques-uns de ces écrits que nos Pères cherchaient à dérober aux regards de leurs ennemis. J'ai fait parler les quelques vénérables témoins des derniers efforts de la persécution que j'ai rencontrés, çà et là, parmi les Fidèles de mes Eglises. J'ai pris note, avec intérêt, mais avec circonspection, de leurs récits, et ne les ai accueillis que lorsqu'ils coïncidaient avec d'autres autorités respectables. C'est le résultat de ces recherches que je livre à l'impression. En le faisant, je n'ai aucune intention, je le déclare hautement, de blesser ceux qui ne partagent point ma foi et mes convictions, et qui ne sont pas d'ailleurs responsables du mal qu'ont fait leurs prédécesseurs. J'écris pour les membres de mes Eglises et pour ceux qui me sont unis par les liens du sang et de l'amitié. Les uns et les autres verront, dans la publication de ce petit ouvrage, le désir de leur être agréable, et je m'estimerai heureux si, en le lisant, ils éprouvent le besoin de rendre grâces à Dieu d'avoir gardé ses Eglises au milieu de si terribles orages, et sentent augmenter, par là, leur foi aux promesses immuables du Seigneur.



PREMIÈRE PARTIE.

Notice sur l'Etablissement de la Réforme en Saintonge, en Aunis et en Angoumois, provinces formant actuellement les départements de la Charente-Inférieure et de la Charente.

CHAPITRE PREMIER.

1521 — 1555.

Commencements de la Réforme en France. — Calvin. — Son séjour à Angoulême et à Poitiers. — Premiers essais tentés pour répandre les vérités évangéliques. — Premiers Martyrs.

Le besoin d'une réforme dans l'Eglise chrétienne, s'était fait sentir longtemps avant le commencement du seizième siècle; mais, à cette époque, les abus étaient devenus si criants, que, partout et d'un commun accord, surgirent des hommes généreux qui entreprirent, avec un zèle, un courage et une constance admirables, de relever l'Eglise de l'abîme d'ignorance, d'erreurs et de corruption dans lequel elle était tombée, et de la ramener à sa pureté primitive.

Luther, en Allemagne, Zwingli, en Suisse, tous deux membres distingués du clergé de l'Eglise déchue, furent les premiers à élever leurs voix puissantes contre les abus,

à s'affranchir du joug des Papes pour prendre celui du Seigneur, et à proclamer l'Ecriture Sainte, comme la seule véritable base de la foi et de la vérité. Leurs prédications réveillèrent les consciences; la parole de Dieu, depuis si longtemps ensevelie sous la poussière des couvents, revit le jour par leurs soins; sa divine clarté dissipa les ténèbres qui avaient, depuis tant de siècles, enveloppé l'Eglise; le culte fut ramené à sa simplicité primitive; une multitude d'âmes qui avaient essayé de trouver le repos et le salut dans de vaines pratiques, apprirent à connaître la source de la vraie piété et à ne mettre leur espoir que dans le sacrifice expiatoire du Sauveur.

La France n'était point demeurée étrangère à ce grand mouvement qui agitait déjà la plus grande partie de l'Europe. La Réforme, commencée par Luther et Zwingli, faisait sourdement des progrès dans ce royaume et comptait ses plus chauds partisans parmi les savants que François I[er] y avait attirés de toutes parts. La Sorbonne elle-même, par un zèle maladroit, contribua à la répandre en condamnant, en 1521, le traité que Luther venait de faire paraître sous le titre de: *De la Captivité babylonique*, et en publiant, à son tour, un livre intitulé l'*Antiluther*. Dès lors, les esprits furent fixés sur les objets qui occasionaient les démêlés du Réformateur d'Allemagne avec Léon X. Les abus furent mis à découvert, et la Réforme fit bientôt de rapides progrès dans toutes les classes de la société, malgré les cruelles persécutions que François I[er] ordonna contre ceux qu'on appelait alors *Luthériens* et *Hérétiques*.

Parmi les personnages qui embrassèrent à cette époque la Réforme, se trouvait un homme qui, par son immense savoir, sa vaste intelligence, et l'austérité de sa vie, devait devenir, dans la main de Dieu, la gloire de l'Eglise évangélique. On comprend déjà que nous voulons parler de Jean Calvin, né à Noyon, le 10 juillet 1509.

Destiné, d'abord, à l'état ecclésiastique, il obtint de bonne heure un bénéfice. Plus tard, son père lui fit abandonner cette carrière pour embrasser celle du droit, qui

lui paraissait plus propre à le faire parvenir à la fortune et aux honneurs. Calvin se soumit avec d'autant plus d'empressement à cette résolution, que son parent et ami Pierre Robert, connu sous le nom d'*Olivétan*, avait commencé à lui inspirer un goût réel pour la piété et à le détourner des superstitions de l'Eglise Romaine. Il se rendit donc à Orléans, où Pierre de l'Etoile enseignait le droit civil. Il n'avait alors que vingt-trois ans, et déjà il se distinguait par des talents remarquables. La nouvelle direction qu'il avait donnée à ses travaux ne l'empêcha pas de consacrer une bonne partie de son temps à l'étude de la théologie à laquelle il devait faire faire de si grands progrès.

Il commença à annoncer les vérités fondamentales de l'Evangile à quelques familles au sein desquelles sa science et son zèle lui avaient donné accès. Il le faisait avec cette simplicité de langage et cette profondeur de savoir qui ravissaient d'admiration tous ceux qui avaient le bonheur de l'entendre. Après un court séjour à Orléans, Calvin se rendit à Bourges pour profiter des leçons d'Alciati, célèbre docteur en droit, que François Ier avait attiré en France. Il y fit connaissance avec quelques prêtres qui inclinaient fortement vers la Réforme, et se lia particulièrement avec Mathieu Wolmar, allemand de naissance et homme de lettres plein d'érudition. Cette intimité fut une source de bénédictions pour Calvin qui, de son côté, contribua puissamment à affermir la Réforme à Bourges et à la répandre dans quelques bourgs ou châteaux des environs. Appelé à Noyon par des affaires de famille, Calvin, à son retour, se fixa à Paris, et vécut dans la société de plusieurs hommes distingués et amis de l'Evangile.

La persécution sévissait alors avec la dernière rigueur au sein de la capitale. Il fut bientôt soupçonné d'hérésie, et se vit obligé de fuir pour échapper à une condamnation certaine. Il changea son nom en celui d'Happeville, et se retira, en 1534, dans la ville d'Angoulême.

Nous sommes obligé, ici, d'entrer dans de plus grands

détails sur la vie de notre Réformateur, afin de montrer la part qu'il prit à l'Evangélisation des provinces sur lesquelles nous allons attirer les regards de nos lecteurs.

Arrivé dans cette nouvelle cité, Calvin lia connaissance avec Louis Du Tillet, curé de Claix, et chanoine de la cathédrale d'Angoulême (1). Homme riche et ami de la science, ce dernier offrit un asile au savant réfugié qui lui enseigna, en retour, la langue grecque dont la connaissance était alors fort peu répandue. Calvin mit à profit la tranquillité dont il jouissait pour satisfaire la soif d'apprendre qui le dévorait. Retiré dans une longue galerie qui faisait partie d'une maison que son hôte possédait à Angoulême, et où se trouvaient rangés trois ou quatre mille volumes d'ouvrages imprimés ou manuscrits, il y passait souvent seul des journées entières. La vaste érudition dont il faisait preuve et qui rendait ses entretiens si intéressants, ne tarda pas à fixer les yeux sur le *Grec de Claix* ou *Petit Grec*, comme e peuple le nommait dans le pays. Les amis des lettres lui accordèrent leur estime et leur amitié. Ces nouvelles relations fournirent à Calvin, qui ne perdait jamais de vue l'œuvre à laquelle il s'était voué, l'occasion de dissiper leurs préjugés et de leur découvrir les erreurs de l'Eglise de Rome. Antoine Chaillou, Prieur de Boutteville, l'Abbé de Bassac, le sieur de Torsac, Charles Girault d'Anqueville, furent les premiers à approuver ses idées de réforme. Afin de s'éclairer toujours davantage, et de mieux combiner leurs efforts pour faire triompher la vérité, ils convinrent de se réunir fréquemment à Girac, maison aux portes d'Angoulême. Calvin travaillait alors à son Institution. Il mettait tant d'ardeur à la composition de cet ouvrage célèbre, qu'il passait souvent des nuits entières sans dormir et des jours sans manger. Le Réformateur se rendit dans

---

(1) On prétend qu'il a demeuré dans la rue de Genève. C'est peut-être cette circonstance qui a fait donner ce nom à cette partie de la ville.

ce petit cercle d'amis pour y communiquer ses vues et y donner lecture des chapitres de son livre, à mesure qu'il les composait. A la manière dont il les consultait et demandait leurs avis, on voyait qu'il ne cherchait à atteindre qu'un seul but: celui d'arriver à des notions justes et vraies; et, souvent, avant d'ouvrir l'ouvrage qu'il s'agissait d'examiner dans ces réunions, il avait coutume, en le prenant, de prononcer ces mots: *Trouvons la vérité*. Quoiqu'il observât encore, à Angoulême, les formes extérieures du Catholicisme, et qu'il eût même été appelé à prononcer des oraisons latines, dans l'église de Saint-Pierre, devant le clergé assemblé, il ne négligea rien pour faire connaître les vérités évangéliques autour de lui. A l'instigation de Du Tillet, il composa quelques *formulaires de sermons* et *remonstrances chrestiennes* qu'il fit réciter par plusieurs curés des localités voisines. C'est ainsi que, sans prêcher lui-même, il contribua à répandre la connaissance du pur Evangile dans plusieurs parties de l'Angoumois.

Pendant près de trois années qu'il passa à Angoulême, Calvin fit plusieurs voyages qu'il n'est pas nécessaire de mentionner ici; puis il vint se fixer à Poitiers, où sa renommée l'avait devancé. Il y fut recherché, comme à Angoulême, par tout ce que cette ville comptait de plus instruit et de plus distingué. François Fouquet, Prieur des Trois Moutiers, le reçut dans sa maison. Il obtint la même faveur de Rénier, lieutenant général au siége de Poitiers. Calvin se mit alors à l'œuvre avec un nouveau zèle. Dans les promenades qu'il avait occasion de faire avec quelques gens de lettres qui étaient devenus ses amis, il dirigeait leurs conversations sur des sujets religieux, et les amenait insensiblement à recevoir la doctrine évangélique. Il existe près de Poitiers des excavations qui portent les noms de *Grottes de Saint-Benoît et de Crotelles* (1). Calvin avait

(1) Une d'elles porte encore le nom de *Grotte de Calvin*.

coutume de s'y retirer pour pouvoir continuer en sûreté ses laborieux travaux. C'est dans ces retraites sauvages qu'il conduisait ceux qui lui paraissaient enclins à la piété et animés de dispositions sérieuses. Il leur donnait alors connaissance des prières ou des livres qu'il avait écrits de sa main, et leur en distribuait des copies. Quelquefois il se jetait à genoux, et les invitait à prier avec lui, ce qu'il faisait avec beaucoup d'onction.

Ce fut à Poitiers que Calvin rompit, définitivement, les derniers liens qui l'attachaient à l'Eglise de Rome, et qu'il combattit ouvertement la fausse doctrine de la transsubstantiation. Il eut de vives discussions, à ce sujet, avec les personnes qui venaient converser avec lui. Un jour, quelques-uns de ses auditeurs ordinaires se trouvant réunis autour de lui, dans la grotte de Crotelles, pour l'entendre discourir sur cette importante matière, Charles le Sage, l'un d'eux, qui était docteur régent de Poitiers, prit la parole et lui représenta qu'il fallait bien, cependant, que le sacrifice de la messe fût véritable, puisqu'il était célébré dans tous les lieux où le nom de Jésus était invoqué. *C'est là ma Messe*, lui répondit Calvin, en lui montrant la Bible ouverte devant lui : puis, jetant son bonnet de mante sur la table et levant les yeux au ciel, il s'écria avec l'accent de la conviction : *Seigneur, si, au jour du jugement, tu me reprens de ce que je n'ay esté à la Messe, et que je l'ay quittée, je diray avec raison : Seigneur, tu ne me l'as pas commandé; voilà ta loy, voilà l'Ecriture qui est la règle que tu m'as donnée, dans laquelle je n'ay peu trouver autre sacrifice que celuy qui fut immolé à l'autel de la croix.*

Les efforts du Réformateur pour propager la vraie doctrine de l'Evangile ne demeurèrent point sans succès. Antoine de la Duguie, Docteur Régent de l'Université, Philippe Véron, procureur, Albert Babinot, docteur en droit, Jean Vernou et Rénier, lieutenant général de la sénéchaussée, dont nous avons déjà parlé, renoncèrent entièrement aux erreurs de l'Eglise Romaine, et formèrent, à Poitiers,

le noyau d'une petite église qui se réunit, pour la première fois, à la rue des Basses-Treilles, dans un jardin appartenant au lieutenant. Afin d'éviter la persécution, le petit troupeau choisit, pour la célébration du culte, les lieux les plus secrets de la ville ou de la campagne. Charles le Sage, Vortumien, et un avocat nommé Jean Boisseau, Sieur de la Borderie, ne tardèrent pas à en faire partie. Ce fut dans la grotte de Crotelles que la petite Eglise célébra la première Cène, avec la simplicité des premiers disciples du Christ. Heureux d'avoir appris à connaître et à aimer les vérités du salut, ses membres n'eurent rien de plus à cœur que d'aider Calvin à les répandre. Il fut convenu que trois d'entre eux rempliraient les fonctions d'Evangélistes, Vernou à Poitiers, et dans les localités environnantes; Albert Babinot à Toulouse; Philippe Véron, qui changea de nom, et prit celui de Ramasseur, fut chargé de parcourir la Saintonge, l'Aunis et l'Angoumois. Une collecte, faite dans la petite assemblée, pourvut aux premiers frais de cette pieuse entreprise.

Peu de temps après leur départ, Calvin quitta Poitiers. Il serait étranger au but que nous nous sommes proposé, de suivre cet homme remarquable dans l'œuvre immense que Dieu lui avait confiée. Nous prenons donc ici congé de lui, pour suivre les pas des trois nouveaux serviteurs de Dieu.

Philippe Véron ou le Ramasseur montra dans sa mission un zèle infatigable. Il visita successivement les villes et les plus petites bourgades des provinces qui lui avaient été assignées, cherchant à faire connaître la pure doctrine de l'Evangile, et combattant les superstitions de l'Eglise Romaine. Calvin, qui s'était fixé à Genève au commencement de septembre 1536, n'avait point perdu de vue, au milieu de ses nouveaux travaux, les trois ouvriers que ses pieuses exhortations avaient décidés à se consacrer au service du Seigneur. A son appel, ils se rendirent auprès de lui pour lui rendre compte de la situation de l'œuvre qu'ils avaient entreprise, et rechercher avec lui les moyens d'en

assurer le succès. Le zélé Réformateur leur donna de nouveaux avis et de nouvelles directions, et les engagea surtout à s'efforcer de gagner à la cause de l'Evangile les étudiants des Universités qui pouvaient, une fois convertis, contribuer puissamment à étendre la Réforme.

De retour dans leurs champs respectifs d'activité, les Evangélistes reprirent leurs pieux travaux, avec un nouveau zèle, mais avec un succès différent. Babinot, qui n'était point heureux à Toulouse, vint unir ses efforts à ceux de Philippe Véron. Bientôt, ils eurent la jouissance de voir l'Evangile remporter de nombreux triomphes, et plusieurs gentilshommes renoncer aux erreurs de Rome. Les Seigneurs du Fa (1) en Angoumois, et de Mirambeau (2) en Saintonge, furent les premiers qui donnèrent cet exemple courageux. Mais ce fut, surtout, dans les classes inférieures que la Parole de Dieu établit son empire, en sorte qu'il n'y eut plus, au bout de quelque temps, de ville ou de bourg dans la Saintonge, l'Aunis, et l'Angoumois, qui ne renfermât des amis secrets des doctrines bibliques.

Au moment où Babinot et le Ramasseur semblaient ne devoir plus suffire à l'œuvre immense qui se présentait devant eux, ils reçurent un secours inespéré. Plusieurs moines ou prêtres de l'intérieur de la France avaient cru aux vérités évangéliques et donné des preuves de la sincérité de leur foi, en abandonnant les bénéfices dont ils jouissaient. Afin d'éviter la persécution, qui ne cessait de frapper de nouvelles victimes, plusieurs se dirigèrent vers les côtes de la Saintonge, et vinrent chercher un refuge dans

---

(1) Le château du Fa est situé à peu de distance de l'ancienne Abbaye de Saint-Etienne de Bassac, et du champ de bataille de Jarnac.

(2) Le château de Mirambeau domine la petite ville qui porte ce nom, et appartient actuellement à Monsieur le Comte Duchâtel qui l'a fait reconstruire.

les îles de Ré et d'Oleron, ou s'établirent sur les territoires de Marennes et d'Arvert, qui, par leur éloignement des grandes routes, pouvaient plus facilement les mettre à couvert des poursuites de leurs ennemis. La nécessité les obligea de chercher des moyens d'existence dans l'exercice de quelques métiers, ou dans la carrière de l'enseignement. Peu à peu, ils gagnèrent la confiance de ceux qui les entouraient, leur firent connaître les abus de l'Eglise Romaine, et, secrètement protégés par un grand Vicaire qui favorisait la Réforme, ils obtinrent en plusieurs endroits, et notamment dans l'île d'Oleron, à Arvert et à Gemozac, la liberté de prêcher, du haut de la chaire, contre les erreurs du Catholicisme. L'Evangile fit alors de grands progrès dans l'Angoumois, l'Aunis, et surtout en Saintonge. Quelques jeunes gens qui se faisaient remarquer par leur piété, et qui annonçaient d'heureuses dispositions pour l'étude, se rendirent à Genève où Calvin enseignait la théologie à un auditoire déjà nombreux. Un grand nombre de moines et de religieuses des abbayes de Saintes, de Saint-Jean d'Angély, et de Bassac, quittèrent la vie d'oisiveté et de licence de leurs couvents pour remplir, dans la société, les devoirs de la vie chrétienne.

Ce retour vers les doctrines pures et sanctifiantes de la Parole de Dieu ne s'était pas, toutefois, effectué sans exciter la plus vive colère dans le cœur de tous ceux qui avaient quelque intérêt à laisser les populations croupir, quant aux croyances, dans la plus complète ignorance. A peine des idées de réforme eurent-elles commencé à se faire jour dans les trois provinces, que les adversaires du mouvement religieux employèrent, avec ardeur, le fer et le feu pour anéantir ceux qui les propageaient. Faisons connaître, ici, les noms de quelques-unes de leurs victimes:

Le plus ancien martyre dont le souvenir se soit conservé jusqu'à nous, est celui de Marie Becaudelle qui était, en 1535, à La Rochelle, où elle avait reconnu les superstitions de l'Eglise de Rome. Elle fut brûlée, en 1536, aux Essarts, lieu de sa naissance, après avoir ha-

bilement soutenu une controverse avec un cordelier. Elle endura ce supplice avec une admirable fermeté. Quelques années après, la Réforme ayant fait de nouveaux progrès, on s'empressa d'écrire à l'évêque de Saintes, qui se trouvait alors à la cour, que son diocèse se remplissait de Luthériens (c'est ainsi qu'on appelait à cette époque les amis de l'Evangile). On se mit avec zèle à leur recherche, et l'on parvint à s'emparer de quelques moines et autres ecclésiastiques, qui avaient puissamment contribué à détruire les erreurs du papisme. Quelques-uns n'eurent pas assez de fermeté pour maintenir leur foi en face du bûcher, et échappèrent ainsi au supplice. D'autres réussirent à s'y soustraire, en prenant la fuite. Nicole, moine réfugié, établi à Arvert, fut brûlé à Bordeaux en août 1546. Un autre moine, saisi à Gemozac, subit le même supplice à Libourne. Nicolas Clinet, qui avait aussi fait faire de grands progrès à l'Evangile, en remplissant en divers lieux de la Saintonge, les humbles fonctions de maître d'école, fut brûlé en effigie (1).

En 1547, Guillaume Oubert, de Saint-Claud en Angoumois, condamné à être brûlé, ne dut la vie qu'au zèle de quelques amis qui l'enlevèrent des mains de ceux qui le conduisaient à Angoulême, pour y subir cet affreux supplice.

Le fanatisme, qui vouait à la mort tant de malheureux, se montra encore plus ardent sous le règne d'Henri II. Le 10 mai 1552, Pierre Constantin et Mathias Couraud, ayant été convaincus d'hérésie, eurent la langue coupée comme blasphémateurs et renégats, et furent brûlés vifs devant la grande porte de Notre-Dame de Cougne, à La Rochelle. Uu autre chrétien, appelé Lucas Manseau, fut seulement battu de verges jusqu'à effusion de sang, et

(1) Nicolas Clinet, devenu Surveillant de l'Eglise de Paris où il s'était retiré, fut saisi dans une assemblée, et brûlé vif, sur la place Maubert, le 27 septembre 1557.

banni à perpétuité du royaume. On dit que le président Claude d'Angliers, seigneur de la Sausaye, qui prononça la sentence et assista à son exécution, fut si frappé de l'héroïque résignation avec laquelle les patients endurèrent le supplice, qu'il embrassa lui-même la Réforme. Il nous serait facile d'augmenter la liste des infortunés qui payèrent ainsi de leur vie leur attachement à l'Evangile, sans parler de ceux qui eurent à subir des confiscations et des amendes, qui furent emprisonnés on bannis; mais nous ne croyons pas devoir prolonger ces récits. Nous ne terminerons point cependant ce chapitre, sans faire connaître le sort des trois apôtres auxquels Calvin avait confié le soin d'annoncer les vérités salutaires de l'Evangile du Seigneur.

Après avoir exercé, pendant vingt ans, un ministère pénible et environné de périls, Philippe Véron ou le Ramasseur vint finir ses jours en Auvergne. Vernou, au retour d'un nouveau voyage qu'il avait fait à Genève, fut saisi à Chambéri avec quatre de ses compagnons, et périt par le feu dans le courant de l'année 1555 (1). On ignore quelle fut la fin de Babinot.

---

(1) On trouve des lettres touchantes de ce Réformateur dans l'*Histoire des Martyrs persécutés et mis à mort pour la vérité de l'Evangile depuis le temps des Apôtres*, publiée, pour la première fois, en 1570, par le pieux Crespin, d'abord avocat au parlement de Paris, puis imprimeur à Genève. M. Boniface, Pasteur à Grenoble, et M. Petit-Pierre, en ont donné dernièrement une nouvelle édition.

CHAPITRE II.

1555. — 1557.

Philibert Hamelin. — Ses travaux. — Sa mort.

Tels étaient les atroces supplices qui devenaient l'inévitable partage de ceux qui rejetaient les erreurs de l'Eglise de Rome, pour vivre selon la Parole de Dieu. Ils paraissaient devoir décourager toute tentative ultérieure d'évangélisation. L'œuvre excellente qu'avaient entreprise les hommes dévoués dont nous avons parlé, ne semblait plus pouvoir faire de progrès, lorsqu'un autre disciple du Seigneur vint lui donner une nouvelle impulsion. Il réunissait toutes les qualités propres à remplir cette tâche difficile. Sa foi était inébranlable, son éloquence entraînante, sa vie exemplaire; à un dévouement sans bornes à la cause de l'Evangile, il joignait une activité prodigieuse. Cet homme remarquable, qui devint, sous la bénédiction de Dieu, l'instrument de la conversion d'un grand nombre de personnes, se nommait Philibert Hamelin. Il était né à Chinon, en Touraine, et avait exercé la prêtrise. L'histoire ne nous a pas appris comment il vint à la connaissance de la vérité. Mais il est à présumer que, vivant à peu de distance de Poitiers, il eut occasion d'entendre Calvin, ou Vernon son disciple, qui était allé prêcher la Réforme dans les environs de cette ville. Quoi qu'il en soit, il renonça pour toujours aux erreurs du catholicisme, et fut du nombre de ces prêtres ou moines qui vinrent chercher un refuge contre la persécution, dans les îles ou les lieux retirés de la Saintonge et de l'Aunis. Cependant, ses premiers pas

dans la nouvelle carrière où il était entré, n'annoncèrent pas la fermeté de caractère dont il fit preuve plus tard. Saisi, en 1546, en même temps que les prêtres de Gemozac, d'Arvert et de Saint-Denys, dans l'île d'Oleron, il n'échappa au supplice qu'en faisant une profession de foi contraire à ses convictions. Hamelin se repentit vivement de cette faiblesse, et sentant sa foi encore chancelante, reconnaissant, d'ailleurs, l'insuffisance de ses connaissances théologiques, il dirigea ses pas vers Genève. Cette ville qui sera toujours chère aux amis de l'Evangile, et à laquelle la Saintonge dut, comme nous le verrons, ses premiers pasteurs, avait achevé de se réformer en août 1535, par les soins de Farel, Viret et Froment. Calvin s'y trouvait en 1536, et n'ayant pas d'abord l'intention de s'y arrêter, il avait fini par s'y fixer sur les vives instances de Farel, et avait consenti à y remplir les fonctions de professeur en théologie et de pasteur. Sa présence dans cette cité y avait attiré d'autres savant , et un grand nombre d'élèves. Philibert Hamelin se rangea au nombre de ces derniers, et puisa, auprès du grand maître, l'instruction qui lui manquait. Il vit les Réformateurs à l'œuvre, et son âme s'enflamma du désir de contribuer aussi, pour quelque chose, à la réédification de l'Eglise du Seigneur. Dans ce but, il établit une imprimerie à Genève, pour multiplier les exemplaires, encore rares, de la Bible que Pierre Olivétan, avec l'aide de Calvin, avait traduite en français, d'après les textes originaux, et qui avait paru, pour la première fois, à Neuchâtel, en 1535. Persuadé que la diffusion de la Parole de Dieu était le plus sûr moyen de faire tomber les erreurs de l'Eglise Romaine, il déploya la plus grande activité dans cette entreprise. Mais ces utiles travaux ne pouvaient lui faire oublier sa patrie et surtout la Saintonge, où il avait commencé à exercer les fonctions du saint ministère. Il désirait ardemment d'édifier par une fidélité courageuse la province à laquelle il avait donné l'exemple d'une si déplorable faiblesse. En attendant qu'une occasion favorable lui permît d'aller en Saintonge,

il exécuta plusieurs voyages en France, suivi de quelques serviteurs chargés de vendre les Bibles et les autres livres de piété qui sortaient de ses presses. Lui-même, quoiqu'il eût quelque difficulté à marcher, parcourait à pied les villes et les bourgades, pour y annoncer les vérités de l'Evangile; il engageait les nouveaux convertis à se réunir pour prier ensemble, à se constituer en églises, et à demander des ministres. Parcourait-il les campagnes? il épiait l'heure où, selon leur habitude, les cultivateurs suspendent leurs travaux, pour prendre un léger repas, au pied d'un arbre ou à l'ombre d'une haie; il feignait d'avoir aussi besoin de repos, et allait s'asseoir auprès d'eux. Il se mêlait, alors, adroitement à leur conversation, cherchait à leur inspirer la crainte de Dieu, il leur enseignait à élever, avant et après le repas, leur cœur à lui, comme au dispensateur de toutes choses. Après ces instructions familières, il leur demandait s'ils voulaient qu'il priât Dieu pour eux. Les uns, touchés de ses exhortations, acceptaient avec empressement l'offre qu'il leur faisait. Les autres manifestaient leur étonnement à l'ouïe de choses qui n'avaient jamais frappé leurs oreilles. Quelques-uns se courrouçaient contre lui quand il leur déclarait qu'ils périraient certainement s'ils ne croyaient pas à l'Evangile. Ce fidèle serviteur de Dieu supportait, sans murmurer, leurs paroles grossières et outrageantes, et se contentait de leur dire avec douceur : *Mes amis, vous ne savez maintenant ce que vous faites, mais un jour vous le saurez, et je prie le Seigneur de vous en faire la grâce.*

Il vit enfin se réaliser le plus ardent de ses souhaits. L'Eglise de Genève, qui était alors le point de départ du mouvement religieux qui agitait la France, venait d'apprendre les heureuses dispositions que les populations de la Saintonge, de l'Aunis et de l'Angoumois, manifestaient de plus en plus pour l'Evangile. Désireuse de les entretenir, elle jeta les yeux sur cet homme dévoué, et lui confia cette œuvre excellente, mais difficile. Philibert Hamelin se mit de suite en route, et arriva à Arvert au mois de

septembre 1555. Le nouveau ministre justifia pleinement la confiance dont il avait été l'objet. Il se livra avec ardeur aux travaux de l'évangélisation, et dès le mois qui suivit son arrivée, il eut la joie de jeter, dans la petite ville où il s'était d'abord arrêté, les premiers fondements d'une église. Il l'organisa sur le plan de celle de Genève. Elle servit de modèle à quelques autres qu'il établit, avec le même succès, dans les localités voisines (1). Après avoir fait un assez long séjour sur cette côte, il se mit à parcourir, selon son habitude, les villes et les bourgs des trois provinces. C'était à Saintes qu'il avait eu la faiblesse de renier ses convictions pour sauver sa vie; ce fut aussi dans cette ville qu'il s'efforça de réparer, par son zèle et son activité, le scandale qu'il avait donné. Mais les progrès de la Réforme dans cette ville, où il était si facile de punir ceux qui attaquaient les abus de l'Eglise Romaine, furent extrêmement lents. Hamelin, qui, dans d'autres localités, avait pu gagner à la cause de l'Evangile une multitude de personnes, et parmi elles plusieurs gentilshommes, parvint à peine, dans l'espace de deux ans, à réunir dans ce lieu sept à huit auditeurs. Mais, si le troupeau était petit, il se distinguait par sa piété et par sa persévérance. Le célèbre Bernard Palissy, alors occupé des savantes recherches qui lui ont fait une réputation si haute et si méritée, en faisait partie, et était intimement lié avec le zélé ministre pour lequel il professait une grande vénération (2).

---

(1) Sans doute la Tremblade, Mornac, Royan.

(2) On ne sait pas, au juste, l'année de la naissance de Palissy. Les uns la fixent en 1499, d'autres la placent entre 1514 et 1520. Ce qui est certain, c'est qu'il était déjà établi en Saintonge en 1543, et s'y employait à lever la carte topographique des îles et pays circonvoisins des marais salants. Ses persévérantes recherches pour découvrir l'art d'émailler furent couronnées d'un plein succès, et bientôt la belle poterie qui sortait de son humble atelier de Saintes, attira l'attention générale sur lui. Il prit alors le titre d'*ouvrier de terre et d'inventeur des rustiques figu-*

Cependant, malgré sa prodigieuse activité, le pieux Réformateur ne pouvait plus suffire à l'œuvre immense qui se présentait devant lui. Il demanda, en conséquence, à l'Eglise de Paris, alors constituée depuis peu, de lui envoyer un homme capable de le seconder. Cette Eglise lui promit le ministère d'André de Mazières, plus connu sous le nom de De La Place. C'était un jeune pasteur, plein d'énergie et bien qualifié pour remplir la mission difficile qui lui était confiée. Il avait été témoin, à Bordeaux, de la mort cruelle d'Arnaud Monier et de Jean de Gazes (1); mais cet affreux spectacle n'avait pu ébranler sa foi.

---

lines. En 1562, le parlement de Bordeaux ayant rendu un arrêt par lequel la vie des Réformés était abandonnée aux juges royaux qui les condamnaient sans appel, Palissy obtint une sauvegarde du duc de Montpensier, et le comte de La Rochefoucault, envoyé par le Roi en Saintonge, ordonna que son atelier serait un lieu de franchise. Mais, au mépris de cet ordre, les juges de Saintes traînèrent Palissy en prison. Son atelier fut détruit. Menacé de la mort, il en fut sauvé par la protection du seigneur de Burie, du comte de La Rochefoucault, du sire de Pons auquel il dédia un de ses traités, et du baron de Jarnac. Ils s'employèrent tous pour lui faire rendre la liberté, mais ses ennemis, faisant peu de compte de l'intérêt que ces illustres personnages prenaient à son sort, l'envoyèrent de nuit dans les prisons de Bordeaux. Il aurait été conduit infailliblement au supplice si le Connétable n'eût promptement adressé un placet à la Reine-mère. Il fut épargné, à Paris, à l'époque de la Saint-Barthélemy. La fin de sa vie fut abreuvée d'ennuis. A l'âge de quatre-vingt-dix ans, jeté en prison par les ligueurs, il n'échappa à la mort que par la protection du duc de Montpensier qui fit prolonger son procès, et le fit mettre à la Bastille où sans doute il mourut. D'Aubigné rapporta cette réponse qu'il fit à Henri III, qui lui disait : *Mon bon homme, si vous ne vous accommodez sur le fait de religion, je suis contraint de vous laisser entre les mains de mes ennemis. — Sire, j'estais bien tout prest de donner ma vie pour la gloire de Dieu; si c'eust été avec quelque regret, certes, il serait éteint en ayant ouï prononcer ces mots à mon grand roi; je suis contraint : c'est ce que vous, Sire, et tous ceux qui vous contraignent ne pourrez jamais sur moy, parce que je sçay mourir.*

(1) Brûlés le 7 mai 1556.

Il allait commencer son ministère, en Saintonge, sous de bien tristes auspices. Peu de temps avant son arrivée, Philibert Hamelin avait quitté Saintes pour se rendre à Arvert où les esprits se montraient de plus en plus disposés pour l'Evangile. Comme son absence devait durer jusqu'à l'arrivée de De La Place, qui devait remplir les fonctions de pasteur à Arvert, il avait engagé, avant son départ, Bernard Palissy et les autres membres qui composaient le troupeau de Saintes, à se réunir pour prier Dieu. Il avait été convenu que, jusqu'à son retour, six d'entre eux présideraient tour à tour les assemblées du Dimanche, et liraient quelques réflexions tirées des saintes Ecritures. Hélas ! ils ne devaient plus entendre les pieuses exhortations de leur pasteur chéri !

Hamelin fut accueilli avec joie par la grande majorité des habitants d'Arvert. Les portes de l'église lui furent ouvertes ; il prêcha plusieurs fois après que les fidèles eurent été réunis au son de la cloche, et il baptisa un enfant appartenant à Jean du Vaux. L'évêque et quelques magistrats ayant eu connaissance de ces actes, se transportèrent en hâte sur la côte. Hamelin fut averti de l'orage qui allait fondre sur lui. Prêt à donner au Seigneur sa vie, si souvent exposée, il refusa, d'abord, avec beaucoup de résolution, d'abandonner le troupeau qui l'avait si bien accueilli. Mais cédant enfin aux vives et pressantes sollicitations de ses amis, il consentit à se retirer, et alla se réfugier dans le château du seigneur de Périssac qui avait embrassé la Réforme (1). On envoya à sa poursuite, et l'on connut

---

(1) Ce château n'existe plus sous sa forme primitive. La maison qui en occupe la place, est située à une lieue de Gemozac, et à peu de distance du château de Roussillon, où la tradition dit qu'Henri IV a couché. Cette dernière seigneurie appartenait à une noble famille protestante, nommée de Blois, dont les derniers rejetons ont été dispersés par la révolution de 93. Les dix commandements de Dieu se trouvent encore inscrits au-dessus d'une des portes de ce vieux manoir.

bientôt le lieu de sa retraite. Se voyant découvert, le ministre se présenta avec un visage serein à ceux qui venaient le saisir, et leur adressa un discours empreint de tant de piété et de résignation qu'il arracha des larmes à plusieurs d'entre eux. Peut-être, même, se seraient-ils retirés, sans toucher à sa personne, si une voix ne se fût élevée pour leur rappeler le danger qu'ils couraient en le laissant aller. On le conduisit comme un malfaiteur dans les prisons de Saintes. Bernard Palissy n'eut pas plutôt appris cette triste nouvelle, qu'il mit tout en œuvre pour le délivrer. « *Je prins la hardiesse*, dit-il dans ses Mé-« moires (*combien que les jours fussent périlleux en ce* « *temps-là*), *d'aller remonstrer à six des principaux* « *juges et magistrats qu'ils avoyent emprisonné un pro-* « *phète ou ange de Dieu, envoyé pour annoncer sa parole* « *et jugement de condamnation aux hommes, sur le* « *dernier temps, leur asseurant qu'il y avoit onze ans* « *que je connoissois ledit Philibert Hamelin, d'une si* « *sainte vie qu'il me sembloit que les aultres hommes* « *estoient diables au regard de luy* ».

Cette démarche, de la part d'un homme que son savoir mettait en rapport avec les personnages les plus distingués, procura à Hamelin quelques égards pendant toute la durée de son emprisonnement. Il y avait peu de jours qu'il était ainsi détenu, lorsque De La Place arriva à Saintes. La perspective d'une semblable persécution n'abattit point le courage de ce dernier. Sans se laisser arrêter par la vue du danger, il se rendit auprès du captif, et là, en présence du geôlier et de tous les prisonniers étonnés de son audace, il adressa au fidèle serviteur de Dieu des paroles propres à le consoler et à le fortifier. On ne fit aucune tentative pour le retenir. L'interrogatoire que le procureur du roi vint, peu de temps après, faire subir à Hamelin, donna occasion à celui-ci de prononcer à haute voix sa profession de foi. Il la rédigea ensuite par écrit, en l'accompagnant des passages de la Sainte Ecriture sur lesquels elle était fondée. Les juges, auxquels ils la présenta, ne purent s'empêcher de

la lire avec admiration et de se sentir touchés jusqu'aux larmes de sa piété. Couvaincus de la pureté de ses vues et de ses intentions, ils frémissaient à la pensée de livrer à la mort un homme dont le seul crime était de prêcher la Parole de Dieu, et ils allèrent même jusqu'à désirer qu'on ouvrît au captif les portes de la prison. Les amis d'Hamelin, qui connaissaient ces dispositions favorables, lui présentèrent plusieurs moyens d'échapper à ses ennemis. Un avocat, membre d'une petite église qu'il avait établie, était accouru à Saintes. Possesseur d'une somme de trois cents livres, il l'avait offerte au geôlier, qui avait consenti à l'évasion du prisonnier. Mais Hamelin répondit qu'il aimait mieux mourir de la main de l'exécuteur que de compromettre la vie d'un seul de ses frères. Il déclara ensuite, avec fermeté, qu'il ne convenait pas à celui qui avait charge d'annoncer la Parole de Dieu, de fuir comme un criminel devant une punition qu'il n'avait pas méritée; que pour lui, il était prêt à confesser, même dans les flammes, la doctrine qu'il avait enseignée. Les juges embarrassés, ne voulant ni perdre leurs places, ni assumer sur leurs têtes la responsabilité de sa mort, se ressouvinrent qu'il avait été prêtre, et qu'en pareil cas il appartenait à un tribunal supérieur de prononcer. Ils le firent conduire à Bordeaux : c'était l'envoyer à une perte certaine, car le Parlement de cette ville se faisait remarquer par sa sévérité à punir ceux qu'on appelait *hérétiques*. Avec lui se trouvait un prêtre qui avait été son hôte pendant qu'il séjournait à Saintes, et qu'il avait instruit des vérités du salut. Ce dernier fut loin d'imiter sa fermeté. Hamelin s'aperçut bientôt que la crainte de la mort rendait sa foi chancelante. Il mit d'abord tout en œuvre pour le raffermir; mais quand il sut qu'il avait renié les doctrines de l'Evangile, pour racheter sa vie et sa liberté, il lui adressa, au moment de son élargissement, ce langage sévère : *Oh! malheureux et plus que misérable, est-il possible que pour sauver si peu de jours qui vous restent à vivre, selon le cours de la nature, vous ayez renié la vérité! Sachez*

pourtant que, quoique vous ayez évité le feu corporel, votre vie n'en sera pas plus longue, car vous mourrez avant moi, et Dieu ne vous fera point la grâce que ce soit pour sa cause, et serez en exemple à tous les apostats.

Par une singulière coïncidence, les paroles qu'il venait de prononcer reçurent leur accomplissement. Deux gentilshommes qui avaient eu depuis longtemps de graves sujets de plainte contre ce prêtre, ayant appris qu'il avait obtenu sa liberté, l'attendirent à sa sortie de prison et le tuèrent. Hamelin, à qui le fait fut rapporté, affirma n'avoir point eu connaissance de cette circonstance, et attribua le tout à la volonté du Seigneur. Il saisit cette occasion de parler de la providence de Dieu. Ses pieuses exhortations touchèrent les consciences de plusieurs de ses compagnons de captivité qui embrassèrent les doctrines de l'Evangile. Pendant cette nouvelle détention, on fit quelques tentatives pour le ramener dans le sein de l'Eglise Romaine. Un prêtre vint dans sa prison pour y célébrer la messe. Hamelin, qui n'avait cessé de combattre ce prétendu sacrifice, comme anéantissant celui que le Sauveur a consommé une *seule fois* pour le salut des hommes, ne put retenir son zèle. Il renversa les objets destinés à célébrer cet acte d'idolâtrie. *Faut-il donc,* s'écria-t-il, *que partout le nom de Dieu soit blasphémé? N'est-ce pas assez qu'il soit outragé dans les temples, sans venir profaner les prisons?* Ce mouvement d'indignation fut cruellement puni. Le geôlier, averti de ce qui venait de se passer, accourut, armé d'un bâton, et, s'abandonnant à une rage furieuse, l'accabla de coups et le fit jeter dans une basse-fosse. Sa colère ne s'arrêta pas là. Dès le lendemain, il adressa une requête à la Cour du Parlement pour être délivré, disait-il, de cette peste qui infectait tous les prisonniers de sa damnable doctrine. Hamelin fut, en conséquence, transporté des prisons de la Conciergerie dans celle de Sainte-Liége. Là, on le laissa languir pendant huit jours dans un cachot, chargé de fers si lourds que ses jambes en devin-

rent enflées. Il fut alors reconduit dans son ancienne prison pour y attendre le moment de sa condamnation. Il n'ignorait pas que sa mort était résolue ; mais sa fermeté n'en fut point ébranlée. On le vit parler avec une parfaite sérénité aux autres prisonniers, les entretenir de la vie éternelle et les consoler. Conduit dans la chambre criminelle, en présence des conseillers, il les supplia, avant toutes choses, de lui permettre d'implorer le secours de Dieu. Cette demande lui fut accordée. Il adressa au Seigneur une longue et ardente prière. Il entendit prononcer son arrêt à cinq heures du soir. On le traîna devant l'église Saint-André pour faire amende honorable. On ignore s'il y fut dégradé. De là, on le conduisit au Palais, lieu ordinaire des exécutions à mort. Dans la crainte que ses discours ne fissent une trop vive impression sur les personnes qui l'entouraient à ses derniers moments, les sons éclatants de la trompette empêchèrent qu'aucune de ses paroles pût être entendue pendant son supplice ; mais on voyait, à sa contenance et à ses gestes, qu'il ne cessait de prier. Il fut étranglé et son corps fut réduit en cendres, le **18** avril **1557**.

Ainsi périt Philibert Hamelin, ce digne et fidèle serviteur de Dieu. On peut le considérer, avec vérité, comme le principal Réformateur de la Saintonge, de l'Aunis et de l'Angoumois, car il fit entendre la prédication de l'Evangile dans toutes les villes, bourgs et hameaux de ces trois provinces. Il jeta aussi les fondements des premières églises, et amena à la vérité un grand nombre de personnes distinguées par leurs talents et leur position sociale. De son temps enfin, et sous son influence, plusieurs seigneurs embrassèrent les doctrines de la Réforme. Son nom restera donc en vénération parmi les Protestants de ces contrées.

CHAPITRE III.

Avril 1557. — Mai 1559.

Nouveaux Réformateurs. — Progrès de la Réforme. — Elle pénètre à La Rochelle, à Saint-Jean d'Angély, à Marennes, à Cognac, et dans la haute Saintonge. — Martyre d'Arondeau. — Persécutions.

De La Place, en quittant Hamelin dans les prisons de Saintes, avait dirigé ses pas vers la côte d'Arvert. A son arrivée, il trouva les Réformés de ce lieu plongés dans le plus profond abattement. L'évêque de Saintes venait de visiter ce territoire (1). Ses menaces, appuyées du bras séculier, avaient rempli d'épouvante les membres encore peu affermis de la nouvelle église, en sorte qu'il était par-

(1) Cependant l'évêque arrivant en Allevert, se porta comme s'ensuit. Etant reçu avec la croix et la bannière, la première chose qu'il fit, ce fut d'embrasser à deux bras étendus un crucifix qui était au bout d'un bâton, disant tout haut : *Salve, Redemptor mundi;* quelques-uns de sa suite même s'en prirent à rire, disant assez haut, qu'il pensait peut-être embrasser quelque autre chose; d'autre part, chacun le connaissait pour un homme gardant très-mal le vœu de chasteté....... Mêmement il fit tant, qu'un nommé Jean du Vaux consentit que son enfant fût rebaptisé étant arraché d'entre les mains de sa mère y contredisant de tout son pouvoir. Et quoique cet acte fût contre la parole de Dieu, et contre les propres canons et décrets avoués par l'Eglise Romaine, si est-ce que l'évêque même en fut le parrain pour faire valoir le mystère, et voulut que Renée d'Angliers, demoiselle de Fouilloux, en fût marraine.

(Théod. de Bèze).

venu à obtenir de ceux qu'il avait fait comparaître devant lui, une sorte d'abjuration. Un procureur, nommé Jean Baudouin, avait seul persisté dans la profession de l'Evangile. Les officiers de la châtellenie d'Arvert qui n'avaient point empêché les prédications d'Hamelin, avaient été constitués prisonniers et condamnés à de fortes amendes. Le nouveau ministre chercha à rassembler les brebis dispersées; mais la peur avait abattu les esprits. Les uns ne répondirent que faiblement à ses efforts; les autres le supplièrent de se retirer pour quelque temps. Il crut devoir céder à leurs vives instances, et prit tristement la route de Bordeaux. En passant à Pons, il y rassembla un petit nombre de personnes dans la maison de Vincent Mathieu, châtelain du sire de Pons. Mais son séjour dans cette ville fut de courte durée. Les Réformés de Saintes, qui avaient été témoins de la résignation de leur premier pasteur pendant sa captivité, et qui se sentaient fortifiés par l'exemple de plusieurs hauts personnages convertis à l'Evangile, vinrent le prier de se fixer au milieu d'eux. Il se rendit donc à Saintes et y obtint les plus heureux succès. La nouvelle de la mort courageuse d'Hamelin, loin de nuire à la Réforme, contribua à lui faire faire de nouveaux progrès dans cette ville et dans les environs. Ceux qui, jusqu'alors, s'étaient opposés avec le plus de force à la prédication de l'Evangile, embrassèrent avec ardeur la Réforme. Plusieurs jeunes ministres, sortis des Académies de Genève et de Lausanne, se dirigèrent vers la Saintonge, l'Aunis et l'Angoumois, et entrèrent dans cette riche moisson, sans qu'aucune crainte pût les arrêter.

Charles de Clermont ou De La Fontaine, l'un d'eux, séjourna quelque temps à La Rochelle, où, réunissant en secret un petit nombre de personnes, il leur fit connaître les erreurs de l'Eglise catholique, et jeta ainsi les premiers fondements de cette Eglise célèbre. Il accourut ensuite à Saintes pour seconder De La Place dans les travaux de son ministère. Il passa quelques mois auprès de lui. Tous deux déployèrent un zèle infatigable. Leurs efforts pour

étendre le règne du Seigneur ne se renfermèrent pas dans l'enceinte de la ville ; ils prêchèrent la *bonne nouvelle* du salut dans les autres localités de la haute et de la basse Saintonge. Plusieurs gentilshommes de cette province se montrèrent favorablement disposés à recevoir les doctrines qu'ils annonçaient.

En même temps la Réforme fit de grands progrès dans l'Aunis. Pierre Richer, de retour du Brésil, où des Réformés étaient allés faire une tentative de colonisation et de mission évangélique, que fit échouer la perfidie de Villegagnon (1), vint s'etablir à La Rochelle. Cette ville, comme nous l'avons déjà dit, avait été visitée par les premiers Réformateurs, et plusieurs personnes y avaient été suppliciées à cause de leur attachement à l'Evangile. De La Fontaine, pendant le court séjour qu'il y avait fait, était parvenu à y former une petite église. Richer, à son arrivée, la trouva composée d'une cinquantaine de fidèles qui se réunissaient, pour prier Dieu, dans les lieux les plus retirés et les plus secrets. Il sut bientôt, par son activité, la rendre plus nombreuse, organisa dans son sein un consistoire, et y mit en vigueur la discipline ecclésiastique qui était alors en usage à Genève.

Presqu'à la même époque, la Réforme reçut, dans cette cité, un nouvel encouragement. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, qui avait renoncé aux erreurs de l'Eglise de Rome, ainsi que le prince de Condé et plusieurs autres personnages du plus haut rang, passa par La Rochelle, en 1558, accompagné de Jeanne d'Albret qu'il conduisait à Paris. Cette reine, qui se montra plus tard si attachée à la Réforme, ne partageait point alors les convictions de son époux, et n'éprouvait que de l'aversion pour une doctrine qui attirait la ruine et la désolation sur ceux qui l'embrassaient. Antoine de Bourbon, au contraire,

---

(1) Voyez la relation de cette expédition, par Jean de Léry.

montrait, pour l'avancement du règne de Dieu, un zèle qu'il ne soutint pas dans la suite. Il saisissait toutes les occasions de mettre en évidence les erreurs du catholicisme. Pendant son séjour dans cette ville, il fit prêcher, sans surplis, dans l'église de Saint-Barthélemy, un moine nommé Pierre David, qu'il avait accueilli à sa cour en 1556, et qu'il s'était attaché. C'était un homme éloquent, mais qui, malgré sa profession de zèle pour les vérités évangéliques, ne possédait pas une piété sincère, comme cela devint manifeste peu de temps après. Toutefois, dans le moment présent, ses prédications furent écoutées avec plaisir et gagnèrent de nouveaux partisans à la cause de l'Evangile.

Enhardis par ce succès et sûrs de la protection du roi de Navarre, les amis de la Réforme imaginèrent un nouveau moyen d'attirer l'attention des Rochelais sur le fâcheux état de l'Eglise catholique, et sur les moyens de la ramener à sa pureté primitive. Ils firent célébrer, en présence de leurs illustres hôtes, un Saint Mystère, espèce de drame religieux alors fort en vogue. Voici en peu de mots quel en était le sujet :

Une femme, qui représentait l'Eglise de Rome, paraissait sur la scène dans un état de souffrance et de maladie. Des médecins, revêtus des costumes des divers ordres religieux, cherchaient, mais inutilement, à la soulager. Elle semblait sur le point de succomber à ses maux, lorsqu'un homme, dont l'habileté lui avait été signalée, s'approchait d'elle. Sa mise était simple, son extérieur modeste. Il lui parlait à voix basse, et se retirait en déposant entre ses mains un livre dont il lui recommandait la lecture. La femme sortait, et bientôt reparaissait brillante de santé. Elle vantait aux assistants le médecin et le remède, ajoutant toutefois que ce dernier était chaud au toucher et qu'il sentait le fagot. Elle finissait en les invitant à deviner l'énigme.

Ces divers efforts, réunis à ceux de Richer, contribuèrent à faire faire de nouveaux pas à la Réforme, et, en peu de

temps, une notable partie des habitants de La Rochelle abandonnèrent les superstitions du catholicisme et se joignirent à la nouvelle Eglise (1).

Tandis que l'Evangile faisait de si grands progrès en Aunis et en Saintonge, l'Angoumois recueillait, à son tour, les fruits du zèle et des efforts des Réformateurs qui l'avaient visité. Des assemblées secrètes de fidèles s'étaient formées dans la plupart de ses villes et de ses bourgades. Elles prirent, en peu de temps, une forme régulière. L'organisation de l'Eglise de Cognac, en particulier, fut définitivement établie, à l'arrivée d'un pasteur qui vint s'y fixer, le 1er novembre 1558. Mais la joie que le troupeau ressentait de cet heureux événement fut bientôt troublée. Le soir même du jour où le ministre avait fait son entrée dans cette ville et avait prêché son premier sermon, on trouva abattue une image de la Vierge qui décorait le portail de l'église de Saint-Léger. On ne manqua pas d'attribuer ce sacrilége aux Réformés, et, dès le lendemain matin, Jean Moreau, Mathieu Godard, Jean Gourdon et Pierre Arquin, qui avait fait baptiser une fille le jour précédent, furent saisis et jetés en prison, comme étant soupçonnés d'avoir commis cet attentat. Mais ils n'y restèrent pas longtemps. Deux événements inattendus causèrent leur prompte délivrance. Odet, juge et prevôt de Cognac, ayant appris leur arrestation, se transporta sans délai et comme un furieux dans le cachot des détenus, pour procéder à leur interrogatoire. Il en sortit avec une fièvre qui l'emporta au bout de huit jours. Le prieur de Saint-Quentin, principal auteur des persécutions diri-

---

(1) En faisant quelques recherches dans les dépôts du greffe de Saintes, nous y avons découvert, dans un état parfait de conservation, les registres de baptêmes et de mariages de cette église. Ils commencent en 1560 et finissent en 1685. Ils pourraient, sans doute, fournir à l'histoire quelques renseignements précieux, et mériteraient, à ce titre, de trouver place parmi les manuscrits de la Bibliothèque de La Rochelle.

gées contre les Réformés de cette localité, ayant juré, en présence d'un grand nombre de personnes, qu'il emploierait son bien et son crédit pour faire brûler les prisonniers, fut également atteint de la même maladie et mourut trois jours après avoir tenu ce langage. Ces deux morts si rapprochées furent considérées, par les catholiques eux-mêmes, comme des jugements de la justice divine. Ils se hâtèrent donc d'ouvrir les portes de la prison aux accusés, et cessèrent, pour le moment, toutes poursuites contre les membres de la nouvelle Eglise.

A mesure que l'œuvre de la Réforme grandissait, le besoin de nouveaux ouvriers se faisait sentir. Les églises de la Saintonge, où l'Evangile faisait des progrès étonnants, demandèrent une seconde fois d'autres pasteurs. On ne put leur en envoyer, pour le moment, que deux : Claude de la Boissière et Lucas Védoque, hommes pieux et à la hauteur des fonctions importantes qu'on leur confiait. Le premier était un gentilhomme du Dauphiné qui, peu de temps après sa conversion, avait étudié la théologie à Genève, sous Calvin. Il succéda à De La Place à Saintes. Le second, plus connu sous le nom de Du Mont, était originaire de la Bresse, et avait exercé la charge d'Ancien dans l'église de Paris. Il fut placé à Saint-Jean d'Angély. De La Fontaine se fixa définitivement à Marennes. Ces ardents serviteurs de Dieu ne renfermèrent point leurs travaux dans les villes où ils résidaient, mais ils propagèrent avec zèle la foi évangélique dans les localités voisines.

Nous avons eu occasion de parler plus haut de la conversion du baron de Mirambeau, qui avait d'abord connu et goûté les doctrines de l'Eglise réformée, à la cour de la duchesse de Ferrare. Ce Seigneur, de retour dans ses foyers, mit tout en œuvre pour les répandre dans la haute Saintonge. Jean de Pons suivit l'exemple de son frère, et protégea, dans sa seigneurie de Plassac, l'église qui s'y forma sur le modèle de celle de Mirambeau. Jonzac, Montendre, renfermèrent bientôt un assez grand nombre

de Réformés qui se constituèrent en églises, et eurent aussi des pasteurs. Enfin la Réforme, secrètement favorisée par les seigneurs de Montlieu, de Montguyon, de Chalais, s'établit dans ces localités et dans d'autres moins importantes. Toutes les assemblées religieuses des trois provinces avaient lieu pendant la nuit, et se tenaient le plus secrètement qu'il était possible.

Cette mesure de prudence ne put empêcher la persécution qui élevait de toutes parts, en France, des bûchers pour les témoins de l'Evangile, d'atteindre de nombreux fidèles, dans les provinces qui nous occupent. L'église de La Rochelle, en particulier, perdit alors un de ses membres les plus zélés. Il se nommait Pierre Arondeau, et était né en Angoumois, dans une humble condition. Etabli à La Rochelle où il exerçait le métier de colporteur d'objets de mercerie, il avait reconnu les erreurs de l'Eglise Romaine et s'était joint à l'assemblée secrète des Réformés de cette ville. On le soupçonna bientôt de faire partie du troupeau hérétique. Des prêtres qui l'avaient observé avec soin, l'abordèrent un jour, et lui demandèrent s'il allait à la messe. Arondeau leur répondit qu'à son grand regret il y était allé pendant longtemps, mais que Dieu lui avait ouvert les yeux par la prédication de sa sainte parole, et qu'il avait reconnu que la messe était une invention de l'ennemi du genre humain. Ce propos fut rapporté au lieutenant criminel, qui décréta prise de corps contre lui. Un ami lui donna avis du danger qui le menaçait, mais le colporteur ne fit rien pour l'éviter. Il fut pris et jeté en prison. Il reçut, pendant sa captivité, la visite de plusieurs membres de son église, qui vinrent lui offrir des consolations. Mais, loin de paraître affecté de sa position, il les invita eux-mêmes à se montrer fermes et résignés. Les prêtres qui l'avaient dénoncé, pressaient sa condamnation, et le lieutenant criminel n'était que trop disposé à céder à leurs instances. Arondeau, sommé de déclarer s'il avait prononcé les paroles qui lui étaient attribuées, n'hésita pas à l'avouer et fit d'autres déclarations qu'on aurait

voulu pouvoir se dispenser d'entendre. Le magistrat lui dit qu'on lui ferait grâce s'il voulait se rétracter. Le colporteur répliqua, avec fermeté, qu'il était prêt à le faire, s'il lui était prouvé, par la Sainte Ecriture, qu'il était dans l'erreur; mais que, dans le cas contraire, il n'y consentirait jamais. Il fut en conséquence condamné. Arondeau, en entendant prononcer son arrêt, bénit Dieu de la faveur qu'il lui accordait de mourir pour son nom. Il ne voulut pas faire appel de la sentence qui le condamnait, et continua à chanter les louanges du Seigneur. Ses amis cherchèrent à le faire changer d'avis, en lui disant qu'il ne devait pas ainsi abandonner sa vie à la haine de ses persécuteurs. Vaincu par leurs prières, il consentit à faire ce qu'ils lui demandaient. Mais le lieutenant criminel, qui tenait à plaire aux ennemis de l'Evangile, et particulièrement au cardinal de Lorraine, le fit enlever, un matin, avant jour, et le fit sortir secrètement de la ville par une poterne. Des soldats qui étaient familiarisés avec les localités, le conduisirent par des chemins détournés, de crainte qu'il ne leur fût enlevé par les Réformés qui commençaient à être nombreux dans le pays. Amené à Paris, après avoir beaucoup souffert en route, il fut jeté dans la prison de la Conciergerie, où il demeura plusieurs mois. On avait eu soin d'écrire, de La Rochelle, aux deux présidents Magistri et St.-André, et ceux-ci firent confirmer la sentence. Le 15 novembre 1559, Pierre Arondeau fut brûlé vif sur la place de Grève. Il souffrit avec patience cette affreuse mort, et la fermeté qu'il ne cessa de montrer en prison, et pendant son supplice, ne contribua pas peu, sans doute, à fortifier le courage du malheureux Anne Du Bourg, conseiller au parlement de Paris, qui avait été le compagnon de sa captivité, et qui devait bientôt partager son sort.

Quelques soins que missent les Réformés à tenir leurs assemblées secrètes, ils ne pouvaient espérer de les dérober longtemps aux regards vigilants de l'autorité. Elles furent bientôt découvertes. La Saintonge se trouvait comprise dans le ressort du parlement de Bordeaux, et faisait

partie du gouvernement de Guienne. Le comte de Burie y remplissait les fonctions de lieutenant général, en l'absence du roi de Navarre. Par caractère, ce seigneur n'était point persécuteur. Mais, courtisan et ambitieux, il s'attachait toujours à complaire, dans ses moindres actions, au maître qui lui semblait devoir le mieux récompenser ses services. Sans égard donc pour le Prince dont il tenait la place, et qui passait alors pour être le protecteur des Réformés, le gouverneur se rendit sur les lieux où l'Evangile avait fait le plus de progrès, pour y exécuter les ordres rigoureux d'Henri II. Arrivé à Marennes, il en rassembla les habitants; leur représenta le péril auquel ils s'exposaient en continuant à s'assembler, et parvint, à force de menaces, à leur arracher la promesse de chasser les faux prêcheurs (c'est ainsi qu'il appelait les Réformateurs). Cette persécution comprima un moment l'élan de la Réforme à Marennes. Cependant, le ministre de cette ville, De La Fontaine, ne se laissa point décourager. Il déploya, au contraire, dans ces fâcheuses circonstances, une grande activité; continua à prêcher aux environs de la cité d'où il avait été forcé de sortir, et visita le territoire d'Arvert où la peur avait également abattu les esprits. Il sut si bien ranimer la foi des Réformés de cette localité, qu'ils prirent la résolution d'envoyer demander à l'Eglise de Genève, un homme pieux et attaché à la pure doctrine de l'Evangile, pour exercer les fonctions du saint ministère au milieu d'eux.

La persécution, qui avait commencé à Marennes, se répandit dans toute la Saintonge. Elle prit une nouvelle force, quand on sut qu'Henri II avait donné l'ordre précis et réitéré à la cour du parlement de Bordeaux, de se rendre à Saintes, dans le but spécial d'arrêter les progrès de ce qu'on nommait *l'hérésie*. Les séances de ce corps érigé en tribunal devaient être présidées par Christophe de Courages, homme dissolu et méchant, et la compagnie du sieur de Burie, ainsi que les prevôts des maréchaux du parlement, étaient requis de prêter main-forte aux com-

missaires et aux conseillers. L'effroi fut général parmi les Réformés. Plusieurs cherchèrent à éviter le danger par la fuite, et se dispersèrent, çà et là, dans les lieux qui leur paraissaient les plus propres à leur servir de retraites. Ceux qui demeurèrent réunis furent en butte aux plus odieuses vexations. A Saintes, les maisons furent visitées. On contraignit les serviteurs à accuser leurs maîtres. On en tortura même plusieurs, pour leur arracher les noms de ceux qu'ils savaient avoir fréquenté les assemblées secrètes. Quelques femmes, parmi lesquelles se trouvait celle du pasteur de cette ville, furent saisies; et ce ne fut qu'avec peine que le pasteur lui-même parvint à échapper aux poursuites des persécuteurs. Les mêmes violences furent exercées à Saint-Jean d'Angély, et un nommé Ménade, conduit à Bordeaux avec plusieurs autres prisonniers, mourut des suites des cruels traitements qu'on lui avait fait subir en prison. On s'acharna encore sur son cadavre qui fut brûlé par la main du bourreau.

Les malheureux Réformés n'opposaient aucune résistance à ces affreuses persécutions qui frappaient, chaque jour, de nouvelles victimes. A la fin, désespérant de voir un terme à leurs souffrances, ceux de la Saintonge et de l'Aunis formèrent la résolution de finir, tous ensemble, leur misérable existence. Ils prièrent, en conséquence, leurs pasteurs de faire un exposé fidèle de leur foi, puisé dans la Sainte Ecriture, dans le dessein de le présenter à Henri II, après l'avoir tous signé. Les Ministres de La Rochelle, de Saint-Jean d'Angély, de Saintes et de Marennes, furent députés au roi de Navarre, pour lui faire connaître la détermination qu'ils avaient prise, de sceller, tous à la fois, de leur sang, la doctrine qu'ils professaient. Ce Prince ne pouvait approuver le dessein que le désespoir leur avait inspiré, et les engagea à attendre patiemment que l'orage fût passé. Ils suivirent ce sage conseil, et continuèrent à souffrir en silence.

CHAPITRE IV.

1559 — 1560.

Nouvelle organisation des Eglises. — Formation de l'Eglise de Soubise. — Charles Léopard, ministre d'Arvert — Continuation des persécutions. — Premiers commencements des Eglises de Saujon et de Rioux. — La Réforme s'affermit dans les îles d'Oleron et de Ré.

Les Ministres qui s'étaient rendus auprès du roi de Navarre étaient à peine de retour de leur voyage, que deux d'entre eux, Du Mont et De La Fontaine, pasteurs à Saint-Jean d'Angély et à Marennes, prirent la route de Paris, pour représenter les Eglises de la Saintonge au premier synode national. On éprouvait, depuis quelque temps, le besoin de donner, aux troupeaux détachés de l'Eglise de Rome, une même organisation et une même discipline, pour faire cesser leur isolement. Il importait aussi de montrer aux adversaires de la Réforme, qu'en rejetant les erreurs qui avaient été introduites dans le Christianisme, elle avait conservé les vérités fondamentales qui en font l'éternelle essence.

Quelques pasteurs assemblés à Poitiers, à la fin de 1558, pour une affaire particulière, furent les premiers à parler de l'utilité d'une confession de foi et d'une discipline communes aux Eglises, pour prévenir ou pour faire cesser leurs divisions, tant sous le rapport du dogme que sous celui de l'ordre extérieur. Le célèbre de Chandieu, ministre de Paris, qui assistait à cette réunion, fut chargé d'inviter

son Eglise à faire les démarches nécessaires pour avoir, à ce sujet, l'avis de tous les troupeaux évangéliques du royaume. Ils furent unanimes pour reconnaître l'importance de cette question, et la nécessité de convoquer un synode national qui pût s'en occuper. Paris, étant la ville où les Ministres et les Anciens, députés par les Eglises, pouvaient, le plus facilement, se réunir en secret, cette première assemblée des Eglises réformées de France eut lieu, d'un commun accord, dans cette capitale, le 26 mai 1559. Elle se tint dans le faubourg Saint-Germain, sous la présidence de François de Morel. La confession de foi et la discipline ecclésiastique qui y furent rédigées, formèrent, de toutes les Eglises disséminées du royaume, un corps homogène, bien uni ; et cette circonstance ne contribua pas peu à faire faire des progrès à la Réforme et à l'affermir contre les attaques, les calomnies et la rage de ses ennemis.

Les Réformés de la Saintonge, de l'Aunis et de l'Angoumois, pour se conformer à la nouvelle discipline, établirent, dans chacune de leurs provinces, un *synode* qui devait nommer les députés au synode national, et auquel devaient assister, deux fois l'année, tous les ministres de la province, accompagnés, chacun, d'un Ancien ou diacre de chaque église qu'ils desservaient ; *des colloques* ou assemblées des pasteurs et Anciens d'un nombre déterminé d'églises ; et *des consistoires* ou conseils particuliers, chargés, dans chaque église, de l'administration et de la surveillance des mœurs, composés de quatre Anciens ou censeurs, de deux diacres, d'un scribe ou secrétaire-archiviste et d'un trésorier, et toujours présidés par le pasteur.

Pendant que les pasteurs députés au synode national de Paris s'occupaient, avec zèle, des intérêts généraux des Eglises réformées, l'Evangile, malgré les persécutions, obtenait de nouveaux triomphes. De pieux serviteurs de Dieu accouraient de loin pour s'associer aux travaux de l'évangélisation des trois provinces. Le 24 mai de cette année si féconde pour la Réforme, Michel Mulot, bon

vieillard, âgé de plus de soixante ans, et qui avait employé plus de la moitié de sa vie à prêcher la Parole de Dieu, dans la partie de la Suisse soumise à Neuchâtel et à Berne, vint s'établir à Soubise. Le Seigneur de cette ville, dont nous aurons peut-être à parler plus longuement dans la suite, s'était déjà employé, avec grand zèle, à la propagation des doctrines bibliques qu'il connaissait depuis quelques années. Il avait réussi à faire partager ses convictions à quelques-uns des habitants de sa terre. Le nouveau pasteur fut heureux de rencontrer de si heureuses dispositions. Il se mit de son côté à l'œuvre, et se livra, avec un zèle qu'on ne pouvait s'empêcher d'admirer, à toutes les fonctions du ministère évangélique. Les assemblées ne pouvant avoir lieu que de nuit et avec le plus grand mystère, il se priva de sommeil pour annoncer les vérités du salut, non-seulement à Soubise, mais encore dans les localités voisines. Souvent ces réunions furent découvertes, et il se vit obligé de prendre la fuite, de se cacher dans les bois, et d'y passer la nuit. Le Seigneur bénit les efforts et l'activité du pieux vieillard, et en peu de temps, la plus grande partie des habitants de ces lieux abjurèrent les erreurs de l'Eglise Romaine.

Dans le même mois, Charles Léopard, le ministre que les Réformés d'Arvert avaient obtenu de l'Eglise de Genève, arriva au poste qui lui était assigné. Ce pasteur, dont le ministère a porté tant d'heureux fruits dans les trois provinces, unissait à une grande piété un dévouement infatigable. Homme de talent et d'un noble caractère, il sut bientôt gagner l'affection générale des Réformés. Tel était l'ascendant qu'il exerçait sur eux, que lorsque, dans la suite, ils furent obligés de prendre les armes pour défendre leur foi et leurs vies, attaquées par des hommes ambitieux et ennemis de l'Evangile, il fut souvent arraché à l'Eglise à laquelle il avait voué une affection toute paternelle, et choisi pour accompagner les troupes, et les maintenir, par ses exhortations, dans les bornes de la modération. En entrant à Arvert, il trouva les fidèles de ce lieu

plongés dans une grande consternation. Le frère du sire de Pons, de qui relevait ce territoire, cherchait à s'approprier la cure de cette petite ville. Pour parvenir plus facilement à son but, il affectait de soutenir, avec zèle, tous les intérêts du catholicisme. Il avait accusé les Réformés qui formaient déjà la majorité des habitants, d'avoir empêché la procession le jour de la Fête-Dieu. Sur son instance, le procureur du roi de Saintes s'était rendu sur les lieux et avait décrété prise de corps contre Jean de L'Houmeau, receveur du sire de Pons, Mathurin Tranchant, François La Couche, Pierre Moysant et quelques autres personnes (1). La mort de ce gentilhomme persécuteur, qui survint peu de temps après l'arrivée de Léopard, fit heureusement cesser les poursuites. Le nouveau pasteur mit à profit ce moment de calme. Il se hâta d'établir, dans son église, la discipline qui avait été prescrite par le synode de Paris, et il eut la joie de voir son troupeau devenir plus nombreux et croître en piété.

Cependant les édits du roi contre les rassemblements religieux continuaient à être si sévères, que les fidèles se voyaient contraints de célébrer leur culte pendant la nuit, quoique cette circonstance fournît matière à la malignité et aux calomnies des ennemis de l'Evangile. Ces calomnies avaient été poussées si loin, qu'en plusieurs endroits

---

(1) Pierre Moysant approchait de sa centième année et était encore au lit lorsqu'on vint l'avertir des poursuites qui étaient dirigées contre lui et l'engager à fuir. Sans se troubler, il répondit avec tranquillité à ceux qui lui donnaient cet avis : *Eh bien, loué soit Dieu, ils ne sauraient guère avancer mes jours, allons au nom de Dieu, où vous voudrez.* — Marguerite Baudouin, jeune fille arrêtée à cette occasion, répondit à un témoin qui menaçait de déposer contre elle : *Eh bien, aussi déposerai-je quelque jour contre vous devant le juge des juges!* de laquelle réponse, est-il rapporté, ledit témoin prétendu fut tellement frappé, que, sur l'heure, il s'en alla mettre au lit, et fut enterré le lendemain.

les maisons dont les caves avaient servi de temples aux Réformés, étaient rasées, à l'exemple de la cour. Antoine, sire de Pons, déploya les plus grandes rigueurs contre ceux qui, dans ses seigneuries, avaient embrassé les doctrines de la Réforme. Ayant fait paraître, en sa présence, quelques habitants d'Arvert, qui se faisaient remarquer par la fermeté de leur foi, il les accusa d'avoir été rebelles aux ordres du roi, et leur défendit, avec menace, de se réunir de nouveau. Jean de L'Houmeau, son receveur, prit alors la parole au nom de ses frères : « S'ils s'assemblaient de « nuit, lui répondit-il avec fermeté, ce n'était point pour « résister aux ordres du roi, pour la prospérité duquel ils « priaient tous les jours, mais bien pour ouïr la Parole de « Dieu, ce que, pour lui, Ancien de l'Eglise, il ne pour- « rait ni ne voudrait empêcher, quand il lui faudrait per- « dre la vie, quelque commandement que lui en fît le sire « de Pons, son maître ». Le procureur du roi était présent à ce discours. Il se leva, tout irrité, en s'écriant : qu'on trouverait bien le moyen de les empêcher de s'assembler, et qu'il faudrait bien qu'ils allassent à la messe, de par tous les diables, puisque le roi le voulait.

Ces menaces ne restèrent pas sans effet, et les persécutions devinrent si violentes que, dans toutes les localités où la Réforme avait pénétré, on ne s'assemblait plus que par groupes de vingt à trente personnes, toujours de nuit, et le plus secrètement qu'il était possible.

A Arvert on voulut agir de même, mais on ne put y parvenir. Le peuple se portait en foule aux assemblées religieuses, et cet empressement les faisait bientôt découvrir. Les Anciens de l'Eglise voyant donc l'impossibilité de les tenir secrètes, arrêtèrent qu'elles cesseraient pendant quelque temps, et que le Ministre resterait caché. Léopard ne voulut point, d'abord, consentir à un arrangement qui le condamnait à l'inaction ; cependant, à force de sollicitations, il se laissa conduire, pendant la nuit, dans la maison d'un diacre, nommé Giqueau. Mais la conscience de ce pieux pasteur ne lui permit pas de rester

longtemps enfermé dans cette retraite. La pensée de l'importance du saint ministère auquel il s'était voué, et pour lequel il avait renoncé à ses joies de famille et à sa patrie, le préoccupait vivement. Aussi, le lendemain, pendant qu'il célébrait le culte domestique, le chagrin intérieur qu'il éprouvait suspendit quelques instants l'ardente prière par laquelle il exprimait au Seigneur son regret de demeurer ainsi oisif, tandis que ses collègues étaient à l'œuvre. Il la reprit bientôt avec plus de calme, et quand il l'eut terminée, il se hâta de mettre à exécution la soudaine résolution qu'il avait prise dans ce court moment d'interruption. Le voyant sortir de la maison, son hôte lui demanda où il se proposait d'aller. *Je ne sais,* répondit Léopard, *et ne connais rien en ce pays; mais bien suis-je assuré que Dieu me conduira à quelque bonne œuvre, et ne me laissera point oisif, quand même je ne devrais trouver qu'un porcher par les champs.* Abandonnant au Seigneur le soin de guider ses pas, le zélé ministre se mit en route, bien que la chaleur fût extrême. Ceci se passait dans la journée du 24 juin 1559. Au moment où il traversait Ribéron, faubourg de Saujon, il fut reconnu par Mathieu Monroux, un des habitants de ce lieu, qui l'avait entendu prêcher à Arvert. Ce digne chrétien courut l'embrasser et le fit entrer dans sa maison. Avant de toucher aux aliments que son frère s'empressait de lui offrir, Léopard, toujours occupé de l'avancement du règne de Dieu, lui demanda s'il y avait, dans cet endroit, quelques fidèles désireux de prier le Seigneur et d'ouïr sa parole. Monroux trouva six personnes disposées à l'entendre. Mais telle était la terreur qui régnait alors dans toute la Saintonge, qu'aucune d'elles ne voulut prêter sa maison pour cette réunion d'édification. Sans se laisser décourager par cet obstacle, Léopard les conduisit dans un bois. Là, tous ensemble, ils adressèrent des prières au Seigneur, et le supplièrent de toucher, lui-même, les cœurs des habitants de ce lieu, et de dissiper les profondes ténèbres spirituelles qui leur cachaient les vérités pures et

simples de l'Evangile. Après que le pieux ministre leur eut adressé de pressantes exhortations, ils se séparèrent de lui, résolus à s'employer activement à répandre autour d'eux les principes de la Réforme. Leurs noms ne sont point parvenus jusqu'à nous; mais nous savons qu'ils devinrent les fondateurs de plusieurs églises, au nombre desquelles il faut, sans doute, ranger celles de Meschers, de Cozes et de Royan. Cette assemblée fut aussi *le petit commencement* de l'église de Saujon, qui prit bientôt un accroissement considérable. Le synode provincial de l'organisation duquel nous avons parlé plus haut, averti des progrès que faisait l'Evangile dans cette petite ville, y plaça, provisoirement, un jeune ministre, originaire de Pons, nommé Yves Rouspeau. Celui-ci y resta jusqu'à l'arrivée d'Henri Morel, homme savant et d'âge mûr, que l'Eglise de Genève envoya aux Réformés de cette ville. L'établissement de l'église de Saujon ne devait pas être le seul fruit de l'exil volontaire de Charles Léopard. Il devait maintenir dans la profession de la vérité un homme qui, par sa position sociale, pouvait contribuer puissamment à l'affermissement de la Réforme.

Le jour même de son arrivée à Saujon, il apprit qu'Antoine Otrand, ministre à Pons, avec lequel il avait étudié à Genève, était, dans ce moment, au château de Rioux (1). Eloigné de son troupeau, sur une terre étrangère, il ressentit le plus vif désir de le voir, pour lui faire part de ses épreuves, et lui demander ses conseils. Mais Dieu avait décidé que son voyage aurait une toute autre fin. Au lieu de recevoir des encouragements, c'était lui qui devait en donner.

Le seigneur de Rioux était un de ces nombreux

---

(1) Ce château est situé à deux lieues de Pons. Il est entouré de douves profondes et flanqué de tourelles, ce qui, malgré les réparations qu'on lui a fait subir, annonce assez qu'il a dû être très-fort, et appartenir à un puissant seigneur féodal.

gentilshommes qui avaient été amenés à la connaissance des vérités évangéliques par les prédications des premiers Réformateurs. Plusieurs fois, ces derniers étaient venus chercher chez lui un refuge contre la persécution, ou seulement réclamer les soins de l'hospitalité. Dès lors, sa maison n'avait cessé d'être visitée par les ministres des localités voisines, et l'un d'eux avait même baptisé, depuis peu de temps, un de ses enfants. Les ennemis de la Réforme avaient été instruits de cette dernière circonstance, et ils étaient parvenus à obtenir prise de corps contre sa personne, et la confiscation de ses biens. On disait même qu'ils avaient été donnés à un grand personnage (1). Deux gentilshommes, parents du seigneur de Rioux, venaient de lui apporter ces fâcheuses nouvelles, et mettaient tout en œuvre pour l'engager à quitter la profession de la nouvelle foi, et à sauver, ainsi, sa vie et ses biens. La Dame de Rioux, qui n'avait alors que peu de dispositions à la piété, joignait ses sollicitations à celles de ses amis. Ce pauvre seigneur était dans une grande perplexité, lorsque, sur le soir, à peu près à l'heure du dernier repas, on vint lui annoncer qu'il y avait, à la porte de son château, un homme qui se disait d'Arvert, et qui désirait l'entretenir en particulier. C'était le pieux Léopard qui n'osait faire connaître son nom, et qui, à la recherche de son compagnon d'œuvre Otrand, venait prendre, dans une maison sûre, des renseignements sur lui. Aussitôt que le gentilhomme l'eut reconnu, il leva les mains au ciel, et rendit grâces à Dieu de ce qu'il lui envoyait son serviteur dans la situation critique où il se trouvait. Il conduisit Léopard dans un petit bois qui joignait sa maison, lui découvrit toute l'angoisse de son âme, et lui demanda ses conseils et ses directions. Léopard ne put s'empêcher de voir, dans cette rencontre, le doigt de

(1) Les biens des Réformés étaient alors confisqués au profit du roi, et surtout de Diane de Poitiers, sa maîtresse.

Dieu, et persuadé que c'était Dieu lui-même qui avait dirigé ses pas vers cette demeure, il affermit si bien, par ses exhortations chrétiennes, la foi chancelante de ce seigneur, que celui-ci le fit entrer dans sa maison, et le présenta aux deux gentilshommes, ses parents, en leur adressant ces paroles: *Voici un de ceux à l'occasion desquels on me veut ôter la vie et mes biens; ma vie et mes biens sont en la main de Dieu; mais, tant qu'il lui plaira de me laisser jouir de ma maison, tous ceux que je connaîtrai être vrais ministres de sa parole, y seront les très-bien venus.* Mécontents de sa résolution, ses parents se retirèrent, et le pasteur passa quelques jours dans cette demeure. Le Seigneur bénit son zèle et ses efforts. L'épouse du seigneur de Rioux fut gagnée à l'Evangile et donna, dans la suite, des preuves éclatantes de la sincérité de sa foi. La salle du château fut convertie en chapelle. Un consistoire fut organisé, et l'ouverture du nouveau lieu de culte se fit en présence de plusieurs gentilshommes et autres personnes notables qui devinrent membre de cette église.

La mort inopinée d'Henri II vint suspendre, un moment, les rigueurs du parlement de Bordeaux et donner quelque relâche aux pauvres églises de la Saintonge. Les Ministres profitèrent de ce moment de calme pour affermir la Réforme dans les localités où elle avait déjà pénétré. C'est ce qu'ils firent, en particulier, pour les îles d'Oleron et de Ré.

Il y avait déjà près de quatorze ans qu'un moine réfugié, nommé frère Robin, devenu prêtre du village de Saint-Denis, à l'extrémité de la première, avait commencé à prêcher, pour la première fois, contre les erreurs de l'Eglise Romaine. Saisi en 1546, et jeté avec d'autres moines dans les prisons de l'évêché de Saintes, il était parvenu à s'échapper, et à éviter, ainsi, la mort cruelle qui lui était réservée. Les semences de Réforme qu'il avait jetées n'avaient point été étouffées. Visités fréquemment par De La Fontaine, ministre à Marennes, et Michel Mulot,

pasteur à Soubise, les partisans de l'Evangile, dans l'île d'Oleron, avaient augmenté en nombre et avaient fait des progrès remarquables dans la foi. L'infatigable Léopard, à peine arrivé dans ce pays, s'y rendit à son tour et y célébra le premier mariage selon le rit reçu dans l'Eglise réformée. La conduite convenable des époux, dans cette circonstance, offrit un si grand contraste avec les propos indécents et les désordres qui accompagnaient, alors, les mariages qui se faisaient dans l'Eglise catholique, qu'elle édifia plusieurs des assistants. Les Réformés du Château (1), encouragés par le même pasteur, furent les premiers à se constituer en Eglise. Ils s'adressèrent à leurs frères de Genève pour en obtenir un ministre. Ceux-ci leur envoyèrent Alexandre Guiotin, homme estimable et instruit, qui descendit dans l'île au commencement de septembre 1559. Quoiqu'il eût affaire à un peuple difficile, rude et grossier, ce pasteur parvint non-seulement à consolider l'Eglise du Château, mais encore à en établir une autre au bourg de Saint-Pierre, chef-lieu de l'île. On cite, à son sujet, une anecdote qui témoigne à la fois de son sang-froid et de l'étendue de ses connaissances. Il rencontra, dans une de ses courses, le juge ordinaire de l'île d'Oleron, accompagné d'un sergent royal. Ces deux hommes étaient au nombre des ennemis les plus acharnés de la Réforme, et ils lui demandèrent, avec l'accent de la fureur, s'il n'était pas le ministre de ce lieu. Alors, sans se déconcerter, Guiotin leur répondit qu'il l'était en effet et qu'il était prêt à obéir à la justice. A cette déclaration, le juge le saisit au collet et le déclare prisonnier de par le roi. Guiotin, sans opposer aucune résistance et sans manifester aucune émotion, se contente de justifier le droit qu'il a d'exercer son ministère, par des arguments tirés de la Parole de Dieu et des lois civiles. Le magistrat et son huissier, frappés de

(1) Bourg de l'île d'Oleron en face du continent.

la sagesse de ses paroles et remplis d'admiration pour son savoir, lui permirent de continuer sa route en paix.

L'île de Ré, située à quatre lieues de celle d'Oleron et presque en face de La Rochelle, avait aussi été fréquemment visitée par Richer, ministre de cette ville. Il était parvenu, sous la bénédiction de Dieu, à opérer un heureux changement dans les mœurs des habitants qui, à cette époque, se faisaient remarquer par leur grossièreté et leur inconduite. Un Pasteur vint, à leur demande, se fixer au milieu d'eux, et continuer l'œuvre qui avait été commencée.

CHAPITRE V.

1560 — 1561.

Progrès de l'Evangile à Angoulême. — La Réforme s'étend dans les environs d'Arvert et de Marennes. — Nouvelles tentations pour interdire la prédication de la Parole de Dieu dans ces localités.

Les premières idées de Réforme apportées à Angoulême par Calvin y avaient fructifié. Plusieurs de ses habitants avaient embrassé, de bonne heure, les doctrines de l'Evangile, et quelques-uns même d'entre eux, comme Girard de Courlieu, devenu, en 1557, pasteur de Troyes en Champagne, s'étaient employés à les répandre. Jean de Voyon, l'un de ces derniers, allié par sa naissance aux premières familles de cette cité, réunit, le premier, les fidèles d'Angoulême sur la fin du règne d'Henri II. L'Eglise de cette ville fut complétement organisée. Bientôt le nombre de ses membres augmenta de telle sorte qu'il ne leur fut plus possible de s'assembler secrètement. Ils se décidèrent donc à tenir leurs réunions religieuses en plein jour, bien que les bûchers fussent encore dressés, dans toute l'étendue du royaume, pour ceux qui osaient attaquer l'orthodoxie de l'Eglise Romaine. Dieu permit qu'on se relachât un peu de cette sévérité, à Angoulême. Les officiers du roi, retenus par diverses considérations, se contentèrent de défendre aux Réformés, sous peine des châtiments les plus sévères, de continuer leurs rassemblements. Mais ceux-ci répondirent à cette injonction, que leurs conscien-

ces leur étaient plus chères que la vie. Alors les ennemis de l'Evangile n'osèrent pas aller plus loin; mais ce calme ne dura pas longtemps, et bientôt après, ils eurent recours à la force pour anéantir l'Eglise réformée de cette ville. Ils mandèrent, dans ce but, le sieur de Sansac, gouverneur de la province, qu'ils savaient animé de sentiments malveillants envers les disciples de l'Evangile.

A son arrivée, il voulut faire rebaptiser l'enfant d'un conseiller présidial, nommé Frinquant; mais on ne put découvrir cet enfant que les membres de l'Eglise avaient caché à l'insu même de son père. La présence du gouverneur ne parut pas, d'ailleurs, intimider les Réformés. Etonné de la fermeté qu'ils montraient, il quitta Angoulême, sans pousser plus loin ses poursuites. Mais il y revint bientôt, à la sollicitation des chanoines de cette ville. Cette fois, il envoya chercher le ministre par un sergent. Jean de Voyon ayant avoué avec franchise qu'il remplissait les fonctions de pasteur dans cette cité, fut emmené, sur son ordre, dans la prison du Châtelet, et le sieur de Sansac se hâta de lui faire son procès. Mais la famille du captif, qui avait de puissantes protections à la Cour, intercéda pour lui, et comme, alors, la maladie de François II occupait les esprits, et que sa mort qui paraissait prochaine pouvait changer entièrement la position des Réformés, elle obtint facilement sa délivrance. Il continua à exercer son ministère, à Angoulême, jusqu'à l'édit de janvier, malgré tous les obstacles qu'on ne cessa de lui susciter.

Pendant que la Réforme se consolidait en Angoumois, elle prenait, en Saintonge, un accroissement non moins remarquable. Léopard, de retour à Arvert, commença à y prêcher publiquement, le premier Dimanche de février 1560. Ses prédications gagnèrent de nouveaux partisans à la cause de l'Evangile, et de nouvelles Eglises furent créées dans toute l'étendue de ce territoire. Les mêmes succès furent obtenus à Marennes et dans les environs. A Saint-Just, où les habitants avaient presque tous abjuré

les erreurs du papisme, la fête de Pâques fut célébrée dans l'église, malgré l'opposition de Jean Arquesson, personnage influent de la localité. En apprenant que les Réformés du bourg avaient le dessein de célébrer leur culte dans cet édifice religieux, il entra dans une fureur inexprimable, battit l'homme qui appelait, au son de la cloche, les fidèles à l'église, et se plaça lui-même dans la chaire comme pour en défendre l'entrée. Cette agitation extraordinaire détermina chez lui une attaque d'apoplexie dont il mourut la nuit suivante. Ses enfants, voyant dans cette mort un jugement de Dieu, se convertirent aussi à l'Evangile.

Le parlement de Bordeaux ayant été instruit que des prédications se faisaient publiquement dans cette partie de sa juridiction, députa un huissier, nommé La Vergne, accompagné de quelques officiers, pour s'enquérir de la réalité de ce fait. Celui-ci se transporta d'abord à Marennes où il n'inquiéta personne, il se dirigea ensuite vers la côte d'Arvert, où il arriva le jour de la Pentecôte. Les Réformés s'étaient rassemblés en grand nombre pour célébrer cette fête. Quelques-uns d'entre eux, pour ne pas irriter le parlement, étaient d'avis qu'on s'abstînt de prêcher; mais les Anciens de l'Eglise s'opposèrent fortement à ce conseil, trouvant étrange, disaient-ils, qu'on redoutât Satan plutôt que Dieu, et qu'on renvoyât ainsi cette foule de fidèles, sans leur avoir distribué la nourriture divine dont ils avaient plus besoin que jamais. Cette manière de voir l'emporta, et il fut arrêté que non-seulement il y aurait prédication, mais qu'on inviterait encore l'huissier et ses officiers à y assister, afin qu'ils pussent consigner dans leurs procès-verbaux, s'ils le trouvaient bon, tout ce qu'ils auraient vu ou entendu. Après la prédication qui se fit, en effet, en leur présence, les Réformés dont les regards étaient fixés sur Léopard et sur l'huissier, virent ce dernier prendre la main à leur pasteur. Ne sachant pas s'il voulait, ainsi, lui donner une marque d'amitié ou s'il voulait se saisir de lui, ils demeurèrent immobiles à leurs

places. L'envoyé du parlement, surpris à cette vue, demanda pourquoi la foule ne s'écoulait pas. Alors quelques Anciens lui répondirent que les fidèles voulaient savoir auparavant quel était le sort qu'on réservait à leur pasteur; et qu'ils étaient résolus, s'il était emmené prisonnier, de l'accompagner partout et même à la mort, avec leurs femmes et leurs enfants. Etonné de cette réplique, l'huissier leur dit que telle n'était pas son intention. Il laissa Léopard se retirer en paix, et, en prenant congé des membres de cette Eglise, il les félicita d'avoir, pour les diriger, un homme aussi remarquable par ses talents et par sa vertu. Tel fut le résultat de la démarche de La Vergne et de ses officiers.

Mais, au commencement de juin, le seigneur de Burie, qui venait de passer quelque temps à la Cour, fit savoir aux habitants des îles (1) qu'il avait reçu du Roi, l'ordre positif d'empêcher ou de dissoudre leurs assemblées, et d'employer, pour atteindre ce but, à défaut des voies de douceur, celles de la rigueur la plus sévère, et des châtiments propres à intimider tous les Réformés de la province. Ces menaces n'empêchèrent pas les Eglises de prendre un nouvel accroissement. L'Evangile remportait partout de nombreux et paisibles triomphes. Le gouverneur voyant la tranquillité qui régnait dans cette partie de la Saintonge, et craignant que l'emploi de la force armée n'amenât quelque terrible catastrophe, sans arrêter les progrès de la Réforme, révoqua prudemment les mesures sévères qu'il avait d'abord adoptées, se contentant d'envoyer aux habitants des lieux contre lesquels elles avaient été dirigées, les lettres que le Roi lui avait transmises de Romorantin, en date du premier juin. Elles portaient en substance « qu'étant averti par la Cour du parle-

---

(1) On désignait, sous ce nom, les territoires de Marennes et d'Arvert qui ne sont, à proprement parler, que des presqu'îles.

« ment de Bordeaux des assemblées qui se faisaient prin-
« cipalement à Marennes, Allevert (Arvert) et Oleron, lui
« enjoignait de s'enquérir de tout, bien et soigneusement,
« et d'y aller en personne si besoin était, pour séparer les-
« dites assemblées ; que s'il pouvait le faire par douceur,
« cela lui serait très-agréable ; mais que, en cas que ces
« peuples continuassent, se souvenant de ce qu'il lui avait
« dit à son départ de la Cour, il assemblât tout ce qu'il
« pourrait de forces, tant de la noblesse que des commu-
« nes, pour les mettre en pièces, et que, surtout, il tâchât
« de recouvrer les ministres et prédicants, auteurs de tous
« ces troubles, l'assurant que plus grand service ne lui
« pourrait faire ».

Les Réformés répondirent à ce message « qu'ils avaient
« éprouvé un vif déplaisir du mécontentement que le Roi,
« sur de faux rapports, avait conçu envers eux ; qu'ils
« tenaient à lui faire savoir que, si les populations avaient
« assisté aux prédications qui s'étaient faites dernièrement,
« c'était dans l'unique désir d'entendre la Parole de Dieu
« qui y était purement annoncée, avec prières et suppli-
« cations pour la prospérité du Roi et très-instantes admo-
« nitions de rendre à Sa Majesté tout le devoir et l'obéis-
« sance qu'ils lui doivent après Dieu, sans aucunement
« prétendre en cela offenser le Roi : car mêmement on n'y
« apportait armes quelconques et n'avait-on jamais fait
« semblant de bruit et de tumulte, mais, l'exhortation fi-
« nie, chacun s'était toujours retiré en son ménage, ce
« qu'aussi la Cour du parlement de Bordeaux avait pu
« connaître par le rapport de son huissier naguère envoyé
« aux îles ; là où, étant reçu en toute révérence, et s'en-
« quérant du tout, il avait trouvé que les choses se por-
« taient tout autrement qu'on ne leur avait rapporté ; ce
« qu'ils espéraient aussi que ladite Cour ferait entendre à
« Sa Majesté. Bref, ils promettaient qu'on trouverait
« toujours aux îles un peuple autant paisible et affectionné
« au Roi que tout autre de son obéissance, vivant en la
« crainte de Dieu, sans scandales ni tumulte, et tout au

« rebours de ce qu'on avait rapporté pour calomnier tant « les habitants du lieu, que ceux qui leur annoncent la « pure Parole de Dieu, comme lui-même connaîtrait s'il « lui plaisait prendre la peine d'aller sur les lieux, où il « verrait qu'il n'a besoin d'aucune force contre un peuple « qui ne s'est aucunement élevé, et n'a volonté de le faire. « Finalement, ils le priaient très-affectueusement, pour le « bien qu'il a toujours désiré à tout le pays, qu'il lui plaise « de faire entendre au Roi leur réponse ».

Quoique cette réponse fût de nature à contenter le seigneur de Burie, ce gentilhomme, à la sollicitation du procureur du roi, de Saintes, n'en ordonna pas moins aux Réformés de Marennes et d'Arvert, de lui députer quelques-uns de leurs membres les plus considérés. Les fidèles de la première Eglise choisirent Jean Proust, médecin renommé et diacre; ceux d'Arvert élurent Pierre Joly, assesseur, et Jean de L'Houmeau, receveur du sire de Pons, tous deux Anciens. Le gouverneur accueillit avec bienveillance ces envoyés, et écouta avec patience toutes leurs réclamations. Jean Proust profita de ce moment favorable pour lui représenter, avec chaleur, que la Parole de Dieu leur faisait une obligation de confesser de bouche, ce qu'ils croyaient de cœur, et que leurs consciences leur en imposaient le devoir sacré. Ces paroles prononcées avec l'accent de la conviction émurent Burie jusqu'aux larmes. Il leur répondit qu'il désirait que le Roi prît en considération ce qu'il lui avait dit en leur faveur. Il les engagea néanmoins à recourir au Roi lui-même, et à lui présenter leur confession de foi, leur promettant, de son côté, sa protection et son appui. Malgré ces déclarations, les Réformés furent encore obligés, au mois de juillet suivant, d'envoyer de nouveaux députés, pour se justifier de la fausse accusation portée contre eux, d'avoir chassé, hors de son église, le prêtre d'une petite ville.

Au mois de septembre de la même année, le Roi fit annoncer, dans toutes les provinces, qu'il convoquait les états généraux à Meaux, pour le dix de décembre, dans le

but d'ouïr les plaintes et les réclamations de son peuple. On laissait percer, dans cette convocation, l'espérance de voir les différents religieux se terminer par un Concile général ; et on ordonnait, en même temps, aux états provinciaux de s'assembler sans délai, dans la ville principale de chaque ressort, afin de s'entendre sur les demandes à faire au gouvernement, et de nommer des hommes capables de les présenter et de les soutenir.

Les ennemis de la Réforme ne négligèrent rien de ce qui pouvait influencer les états particuliers. Des écrits où les partisans de l'Evangile étaient signalés comme rebelles, séditieux, ennemis du Roi et de sa couronne, furent répandus à profusion, dans toutes les provinces, pour exciter la haine du peuple contre eux.

L'assemblée qui se préparait ne pouvait donner de grandes espérances aux Eglises réformées : mettant, cependant, toute leur confiance en la puissance de Dieu qui pouvait lui donner un résultat favorable, elles réunirent leurs synodes provinciaux. Celui de Saintonge s'assembla, le 12 octobre, à Aunay. Il y fut arrêté que chacun de ses membres signerait la confession de foi qui avait été rédigée, du consentement de tous, au premier synode national. On y formula aussi quelques requêtes qui devaient être adressées au Roi.

Presque à la même époque, les trois états de la même province s'assemblèrent à Saintes. La noblesse et le tiers état, dont plusieurs membres avaient déjà embrassé les doctrines de l'Evangile, décidèrent qu'on supplierait le Roi de permettre aux Réformés de vivre « selon la pureté « et réformation de l'Evangile et suivant le contenu de la « confession de foi qu'ils avaient signée ». Cependant quelques députés de la noblesse, qui n'avaient parlé en faveur des Réformés que pour se concilier les bonnes grâces du Roi de Navarre et de Condé, son frère, apprenant la situation critique où se trouvaient ces deux princes, après la malheureuse issue de l'entreprise d'Amboise, furent d'avis de modérer leurs demandes. Mais les membres

du tiers état se montrèrent inébranlables, et députèrent à Orléans, où les états avaient été transférés, Antoine du Blanc, conseiller au siége présidial de Saintes, après lui avoir remis leurs mémoires et leurs procurations. Les ennemis des Réformés qui entouraient le Roi, avertis de cette démarche, mirent aussitôt tout en œuvre, non-seulement pour empêcher leurs demandes d'être accueillies, mais pour les perdre entièrement. D'accord avec eux, le comte de Burie, à qui ses vues ambitieuses faisaient oublier les promesses solennelles qu'il avait faites au roi de Navarre, peu de temps avant son départ de Nérac, de ne former aucune entreprise contre les Réformés, commanda à ceux d'Arvert, en usant des plus fortes menaces pour les y déterminer, de chasser leur pasteur ou de le livrer entre les mains de l'évêque de Saintes. Jean de L'Houmeau, accompagné de Pierre Joly et de Mathurin Tranchant, alla trouver ce seigneur, et lui répondit, au nom des membres de l'Eglise, « que quand même ils voudraient chasser leur « ministre, ils ne le pourraient faire, d'autant que tout « le pays le demandait : joint que ce serait un trop grand « outrage de priver ainsi les pauvres âmes de la Parole de « Dieu, par laquelle tous les habitants du pays s'étaient « retirés de tant de grandes corruptions de mœurs à meil« leure façon de vivre, et étaient tous entretenus en bonne « paix. Et quant à l'autre point, qui était de le livrer à « l'évêque, qu'ils s'assuraient pour ceux d'Allevert que « jamais cette pensée de livrer le sang innocent à la mort « n'entrerait dans leurs cœurs, étant trop dénaturé que « les brebis livrassent au loup leur pasteur pour le dévo« rer ». Burie que d'importantes affaires appelaient ailleurs, dans ce moment, leur dit, d'un ton courroucé, qu'il faudrait cependant en venir là, et que, sans les circonstances qui nécessitaient son prompt départ, il les aurait fait jeter en un lieu où ils auraient eu à rendre compte du langage qu'ils avaient tenu. Ils se retirèrent cependant tous trois en sûreté.

Au commencement de décembre, le même gentilhomme

reçut un ordre exprès du Roi pour se rendre sur les côtes d'Arvert et de Marennes, et pour s'emparer des ministres et de leurs adhérents. Il se disposait à obéir et rassemblait, à cet effet, un corps nombreux de gendarmerie. Les Réformés de Marennes, ayant appris ces préparatifs, se hâtèrent de lui envoyer des députés à Bordeaux, pour lui représenter que le pays était soumis, que la paix régnait parmi les habitants, et qu'il n'avait pas besoin, dans ces circonstances, de se faire accompagner par la force armée. Leur requête resta sans réponse. Les assemblées ne furent point interrompues pour cela ; mais les Réformés qui prévoyaient qu'un coup terrible pouvait les frapper d'un moment à l'autre, ne cessaient d'adresser à Dieu d'ardentes supplications. Deux fois par jour, ils se réunissaient pour demander au Seigneur de détourner l'orage qui menaçait leurs têtes. La nouvelle de la maladie désespérée du Roi vint suspendre les coups qu'allaient frapper les ennemis de l'Evangile. Le comte de Burie, pour ne pas perdre les bonnes grâces du roi de Navarre que son rang appelait à la régence, si François II venait à mourir, s'empressa, en bon courtisan, de renoncer à l'exécution de son dessein. Il envoya à Marennes un gentilhomme qu'il chargea de rappeler aux Réformés la bienveillance qu'il n'avait cessé de leur montrer jusqu'à ce jour, et pour leur déclarer « qu'il voulait bien tolérer l'exercice de leur culte, pourvu « qu'ils vécussent en bonne intelligence; que le Roi leur « permettait de s'assembler pour prier Dieu, mais à condi- « tion de le faire, en particulier, et en aussi petit nombre « que possible ». Les Ministres se soumirent à ces conditions, mais il fut impossible de les faire adopter aux troupeaux. Force fut donc de s'assembler comme à l'ordinaire.

CHAPITRE VI.

1561 — 1562.

Progrès admirables de la Réforme dans les trois provinces. — Instances des Réformateurs pour obtenir de nouveaux ministres. — Bon accord entre les deux religions. — Le culte évangélique est établi à Tonnay-Charente. — Conversion du seigneur de Jarnac. — Colloque de Poissy. — Edit de janvier. — Efforts pour anéantir la Réforme. — Massacre de Vassy.

François II était mort, le 5 décembre 1560, après un règne de dix-sept mois. Les Eglises délivrées un moment de la tyrannie des Guises, qui avaient fait constamment servir le jeune souverain d'instrument à leur ambition, prirent un accroissement considérable. La Réforme s'étendit alors à toutes les parties de la Saintonge. Les Pasteurs, voyant l'œuvre de la Réforme grandir sans cesse sous l'influence de l'Esprit de Dieu, demandèrent à grands cris de nouveaux ouvriers. Claude de La Boissière, surtout, qui avait conservé des relations suivies avec les Réformateurs de Genève et les personnages influents qui s'intéressaient activement, dans cette ville, à la propagation de la foi évangélique dans le royaume de France, implora, avec instance et à plusieurs reprises, leur généreuse assistance. Nous pensons faire plaisir à nos lecteurs en transcrivant ici trois lettres inédites que nous avons trouvées dans un des cartons de la bibliothèque de Genève (1) et qui nous

(1) Manuscrits N° *Lettres de divers à divers.*

semblent bien propres à donner une idée du mouvement religieux qui régnait alors dans les trois provinces :

1° *Lettre adressée à Calvin par Claude de La Boissière.*

Salut en Nostre Seigneur!

Monsieur et père, craignant que par nostre silence nous ne satisfassions pas le sainct désir qu'avez d'estre averti de l'advancement du règne de Nostre Seigneur, encore que vous soyez occupé en infinies affaires, je n'ai osé differer de vous rescripre la présente, afin qu'ayez certitude de la disposition en laquelle nous sommes en ce pays, qui est que Dieu a tellement augmenté son Eglise que, en ceste province, nous y sommes aujourd'hui par la grâce de Dieu plus de trente-huit pasteurs, mais tous chargés de tant de bourgs et paroisses que quand nous en aurions encore cinquante, à peine pourrions-nous satisfaire à la moitié des charges qui s'y présentent. Au moyen de quoi, suivant vostre conseil, avons envoyé quelques jeunes gens à Genève, pour se préparer au ministère, et dès à présent y envoyons les présents porteurs, desquels pourrez mieux entendre les grâces et la prospérité que Dieu nous fait voir en ces lieux. A raison de quoi ne vous retiendroit pas plus longuement pour le présent, si est-ce que je vous présenterai tant l'humble recommandation de mon Eglise que de tous les Pasteurs de ceste province, comme j'en ai prins la charge au synode provincial tenu en cette ville le premier de mars. Et sur ce prierai Dieu qu'il lui plaise, Monsieur et père, vous conserver aux siens à sa gloire éternellement.

De Xaintes, ce sixiesme de mars 1561.

Votre humble et obéissant fils,

C. Boissière.

A Monsieur, Monsieur Calvin, à Genève.

2° *Lettre adressée à Monsieur de Collonges par le même Pasteur.*

La grâce de Nostre Seigneur Jésus-Christ vous soit multipliée.

Messieurs nos pères sauront que nous sommes assez avertis qu'il est bien difficile que vous puissiez fournir des pasteurs à tous ceux qui les exigent tous les jours de vos mains; toutefois, par l'importune sollicitation de ceux de la ville de Coignac, je suis contraint à vous prier que s'il s'estait offert quelque personnage pour estre pasteur, il vous plûst d'assister leur urgente nécessité et les y pourvoir, de laquelle chose vous prie tant qu'il m'est possible, vray est-il qu'en nos troupeaux nous faisons proposer les plus avancés, mais nous ne pouvons satisfaire à tous, et même de tels personnages qu'on désire aujourd'hui, savoir : et pour satisfaire aux doctes et indoctes. Au reste, l'œuvre de Dieu s'opère admirablement par de-çà et nous recommandons toujours à vos prières, suppliant le Seigneur qu'il lui plaise vous comprendre à sa gloire éternellement.

De Xaintes, ce 12 juin 1561.

En la ville de Coignac sont gens de bonnes lectures et qui s'arrêtent bien souvent à l'homme, pourquoi il vous plaira, sachant la maladie, procurer le remède.

Votre humble fils et serviteur,

BOISSIÈRE.

A Monsieur, Monsieur de Collonges.

3° *Lettre adressée au même par le Ministre De la Porte.*

Grâce et paix par Jésus-Christ Nostre Seigneur.

Monsieur et père, la grande moisson qui est par de-çà

et si peu d'ouvriers nous contrainct toujours d'avoir recours à ceux par le moyen desquels Dieu nous en a pourveus jusqu'à présent, à cette étant requis de l'église de Cougnac qui est belle et florissante et en bonne liberté, n'ai voulu faillir vous supplier par la présente bien affectueusement d'en avoir pitié, d'autant que s'ils ne sont secourus à ce besoin, ils sont en danger d'estre dissipés, comme vous pourra dire plus au long Mons : Gayon (neveu du lieutenant-criminel d'Engouslesme que aucunement connaissez), présentement porteur : lequel j'envoie exprès pour rendre plus ample témoignage du zèle qu'ils ont de persévérer de mieux en mieux. Je ne vous recommanderai plus au long cette affaire d'autant que m'assure que ne désirez plus en ce monde que l'advancement du règne de Dieu. Par quoi je supplierai, Monsieur et père, qu'il vous maintienne sous sa protection et garde, me recommandant bien humblement à vos bonnes grâces et prières comme aussi fais-je à Mademoiselle votre bonne.

Partie de votre maison de Fleurat, ce 12 juin 1561.

Votre bien humble et obéissant fils à vous faire service,

De La Porte.

A Mons: Mons: de Collonge, à Genève, au Bourg-de-Four.

L'appel des pasteurs de la Saintonge et de l'Angoumois fut entendu. De nouveaux serviteurs de Dieu vinrent partager leurs pieux travaux, et la Réforme continua de suivre une marche progressive. Mais, tandis qu'ailleurs les diversités d'opinions religieuses amenaient de fâcheux débats qui se terminaient souvent par des voies de fait, il en était tout autrement dans nos trois provinces. Les Réformés y vivaient en bonne intelligence avec ceux de leurs concitoyens qui restaient attachés à l'Eglise de Rome. Cette année offrit même un spectacle de tolérance que présentent encore de nos jours quelques communes de la Suisse,

de l'Allemagne et de l'Alsace. On vit le même édifice servir, en plusieurs lieux, aux deux cultes; les exercices religieux s'y célébrer alternativement, et les catholiques qui venaient d'ouïr chanter messe, rencontrer les Réformés qui se rendaient à l'exhortation (c'est ainsi qu'on appelait alors l'exercice du culte réforme), sans que les meilleurs procédés cessassent de régner entre les deux communions. Les Eglises de la Saintonge, de l'Aunis et de l'Angoumois, profitèrent de cette paix et de cette tranquillité pour se consolider et s'affermir.

Le vingt-cinq décembre de l'année dernière, le synode provincial de la Saintonge s'était réuni à Tonnay-Charente. Cette assemblée encouragea les Réformés de cette localité à se constituer en Eglise. Ils le firent et ils obtinrent cette année pour leur premier pasteur, Noël Magnan. Dans les trois provinces, les ministres rivalisaient de zèle et d'activité pour étendre la Réforme dans les localités où elle avait déjà pénétré. Léopard, surtout, se montrait infatigable. Sa piété et ses talents lui gagnaient tous les cœurs. Il fut, à cette époque, dans la main de Dieu, l'instrument de la conversion de Léonor Chabot, seigneur de la ville de Jarnac, où l'Evangile comptait depuis longtemps de nombreux partisans. Ce gentilhomme fit profession publique de la foi de l'Eglise réformée, en présence d'une assemblée de trois mille personnes, accourues pour assister à cette cérémonie. Le lendemain de son abjuration, il fit enlever toutes les images de l'église de Jarnac et la convertit en temple. Le dimanche suivant, il prit part à la sainte Cène avec les autres fidèles. Cette courageuse détermination, dont il donna connaissance au roi et à la reine-mère, entraîna une multitude de personnes qui, bien que convaincues des superstitions du papisme, n'avaient pas cependant osé, jusqu'à ce moment, donner une adhésion publique aux doctrines fondamentales de l'Evangile.

Jusqu'à ce jour, les Réformés, si l'on en excepte ceux d'Arvert et de Marennes, n'avaient pu célébrer leur culte que dans des maisons particulières ou dans les salles des

gentilshommes qui professaient les croyances évangéliques. Ces assemblées secrètes avaient plus d'une fois donné prise à la calomnie, et ceux qui y assistaient, forts de leur innocence, ne supportaient qu'avec peine ces fausses inculpations (1). Cette année, ils insistèrent pour que leurs pasteurs fissent entendre publiquement la prédication de l'Evangile. Claude de la Boissière, ministre de Saintes, fut un des premiers à céder à ces sollicitations. Ce fut sous la halle de cette ville qu'il réunit, la première fois, son troupeau pour lui annoncer la Parole de Dieu. Le maire n'eut pas plutôt eu connaissance de ce rassemblement, qu'il se hâta d'accourir sur les lieux, accompagné du grand vicaire de Saintes et de plusieurs officiers. Il demanda au pasteur en vertu de quel droit il se permettait de prêcher en public, et lui défendit avec sévérité de continuer de semblables prédications. Le ministre répondit qu'il avait été choisi par les fidèles et nommé par les Pasteurs de l'Eglise de Dieu pour annoncer l'Evangile, ce qu'il faisait, en enseignant ses divines doctrines à ses frères, en les exhortant à vivre dans la crainte de Dieu et dans l'obéissance au roi et aux autorités. Le maire parut satisfait de cette explication, et borna là ses poursuites. L'exemple du Pasteur de Saintes fut suivi par le plus grand nombre de ses collègues dans le saint ministère.

L'annonce d'une conférence entre les théologiens des deux communions, fixée par le roi à Poissy, et à laquelle

---

(1) Palissy, dans ses Mémoires, nous parle de ces accusations mensongères. *Nous étions*, dit-il, *blasmez et vitupérez de calomnies perverses et méchantes. Les uns disoyent : si leurs doctrines estoyent bonnes, il prescheroyent publiquement. Les autres disoyent que nous nous assemblions pour paillarder et qu'en nos assemblées les femmes estoyent communes...... Nonobstant toutes ces choses, Dieu favorisa si bien nostre affaire que combien que nos assemblées fussent le plus souvent à plein minuit, et que nos ennemis nous entendoyent souvent passer par la rue, si est-ce que Dieu leur tenoit la bride serrée en telle sorte que nous fusmes conservez sous sa protection.*

ce souverain devait assister avec sa cour, vint donner aux Réformés l'espoir de voir cesser les persécutions auxquelles ils continuaient d'être en butte. Claude de la Boissière et Jean Boquin, ministre du Château, dans l'île d'Oleron, où il avait remplacé Guiotin, furent chargés d'y représenter les églises de la Saintonge.

Les séances de ce fameux colloque s'ouvrirent le 9 septembre 1561. A la tête des ministres et des vingt-deux représentants des deux mille cent cinquante églises, alors en exercice dans le royaume, se trouvait le célèbre Théodore de Bèze. Après avoir prononcé, à genoux, la belle prière qui ouvre encore de nos jours le service religieux du Dimanche, ce savant Réformateur présenta au roi la confession de foi, et s'attacha à justifier la doctrine et les actes des troupeaux détachés de Rome.

Quoique cette assemblée n'amenât pas tous les résultats que les Réformés s'en étaient promis, elle contribua, néanmoins, à faire connaître les doctrines qu'ils professaient. Leur nombre dans l'Aunis, la Saintonge et l'Angoumois, s'accrut prodigieusement. Dans plusieurs localités où ils se trouvaient en majorité, ils se saisirent de quelques églises catholiques; mais ils les rendirent bientôt après pour se conformer à l'édit de Janvier, sur lequel nous ne dirons que peu de mots (1).

Catherine de Médicis, qui s'était emparée de la régence aux dépens du roi de Navarre, mettait déjà en œuvre sa politique astucieuse. Pour se concilier le parti des Réformés qui commençait à devenir redoutable, et l'opposer à l'ambition des Guises, elle fit publier, sous le nom de Charles IX, l'édit connu sous le nom d'*édit de Janvier*. Il accordait aux partisans de l'Evangile ce qui leur avait été jusqu'alors constamment refusé : le droit de s'assem-

---

(1) C'est ce qu'ils firent en particulier à La Rochelle, pour les églises de Saint-Barthélemy et de Saint-Sauveur, et à Saintes, pour celles de Saint-Pierre et de Saint-Eutrope.

bler pour écouter la Parole de Dieu et pour célébrer les autres parties du culte évangélique, pourvu que leurs réunions eussent lieu hors des villes ou dans les faubourgs. Il leur enjoignait aussi de restituer aux catholiques, les églises, dîmes, ou biens ecclésiastiques qu'ils s'étaient appropriés en plusieurs lieux.

Cet édit fut reçu avec joie par tous les Réformés. Il semblait destiné à mettre un terme aux maux sans nombre qui, depuis quarante ans, pesaient sur leurs têtes. Mais leur satisfaction fut de courte durée. Les Guises, leurs ennemis implacables, reprirent leur fatale influence à la cour. Tout fut mis en œuvre pour enlever aux Eglises l'appui qu'elles pouvaient trouver auprès de plusieurs membres de la famille royale. On pressa vivement le roi et la reine de Navarre de rentrer dans le giron de l'Eglise Romaine. Le premier, prince faible et timide, bercé d'espérances trompeuses, se laissa aisément gagner. Il n'en fut pas de même de Jeanne d'Albret. Convaincue de la vérité des doctrines de l'Eglise réformée qu'elle avait d'abord rejetées, et vivement affligée de la défection de son époux, elle résista aux instantes sollicitations de Catherine de Médicis, et lui répondit avec fermeté « *que plutôt que d'aller à la messe, si elle avait son royaume et son fils en la main, elle les jetterait tous deux au fond de la mer, pour ne luy estre empechement* ».

Les Réformés, malgré ces tentatives de séduction, continuaient à se montrer confiants et paisibles, lorsque la nouvelle du massacre de Vassy vint plonger les Eglises dans la terreur et l'épouvante (1). Cet odieux attentat devint le signal des guerres civiles.

(1) Le 1er mars 1562, les Réformés de Vassy, en Champagne, célébraient paisiblement leur culte dans une grange, sous la foi de l'édit de Janvier, lorsqu'ils se virent tout à coup assaillis par les gens du Duc François de Guise. Plus de soixante personnes périrent sous les coups de ces forcenés. Deux cents reçurent des blessures plus ou moins graves.

CHAPITRE VII et dernier.

Changements produits par l'introduction de la Réforme en Saintonge, en Aunis, et en Angoumois. — Réflexions générales. — Tableau statistique des Églises réformées des trois provinces au sortir de la Réformation, accompagné de notes historiques sur quelques-unes d'entre elles.

Nous ne nous sommes point proposé de retracer l'histoire des Eglises nouvellement créées, au milieu des luttes à la fois politiques et religieuses qui ensanglantèrent, si longtemps, les lieux sur lesquels nous avons attiré les regards de nos lecteurs, et où la Réforme s'était établie avec tant de succès. Ici donc devrait se borner notre tâche; mais nous désirons, avant de quitter ce sujet, faire connaître les effets que la prédication du pur Evangile de Jésus-Christ avait produits sur le caractère, les mœurs et la conduite des habitants des trois provinces.

De l'aveu de tous les écrivains impartiaux, le christianisme, défiguré par les superstitions que l'Eglise Romaine y avait introduites, n'exerçait plus, longtemps avant la Réforme religieuse du seizième siècle, son influence primitive et salutaire sur la conscience des peuples. La dépravation du clergé était parvenue à son comble; et les populations avaient perdu tout respect pour une religion dont les ministres, voulant soutenir à tout prix leur faste profane et les cérémonies qu'ils avaient empruntées au paganisme, ne craignaient pas de vendre le salut, et d'accorder, en échange d'un peu d'or ou à la condition de

quelques pratiques purement extérieures, le pardon des plus odieux forfaits. Comment s'étonner que, recevant de si déplorables exemples de leurs conducteurs spirituels, les membres de cette église dégénérée se laissassent entraîner aux plus grands désordres, et que la véritable piété eût presque entièrement disparu!

L'Aunis, la Saintonge et l'Angoumois, ne s'étaient pas maintenus à un niveau plus élevé, sous ce triste rapport, que les autres provinces de France. Les bords de l'Océan, surtout, étaient habités par un peuple brave et hardi, il est vrai, mais adonné à la luxure et à tous les genres d'excès. Ce fut cependant là que l'Evangile montra d'abord sa divine puissance, et porta ses premiers fruits. Des ecclésiastiques de l'Eglise Romaine qui avaient renoncé à leurs bénéfices ou quitté leurs couvents, pour obéir à leurs convictions, et non pas (comme le prétendent encore de nos jours, et ne craignent pas de le dire du haut de la chaire, quelques prêtres ignorants ou fanatiques) pour satisfaire un ignoble penchant à l'incontinence qu'il leur eût été si facile, à cette époque, de contenter dans leurs demeures ou dans les monastères, commencèrent à adoucir les mœurs presque sauvages des habitants de ces localités, en même temps qu'ils leur dévoilaient les abus de l'Eglise qu'ils avaient abandonnée. Les Pasteurs qui vinrent après eux, achevèrent, par leurs prédications et l'exemple de leur vie, ce qu'ils avaient si bien commencé; et l'on vit, au bout de quelques années, un changement radical s'opérer dans les mœurs et la conduite de toute cette population, naguère si turbulente et si débauchée.

Une amélioration non moins notable ne tarda pas à se faire remarquer dans l'intérieur des terres. Ici, nous ne saurions faire mieux qu'en copiant les paroles mêmes d'un écrivain contemporain de cette régénération morale opérée par la Parole de Dieu. Nous voulons désigner ici le célèbre Bernard de Palissy, que nous avons déjà eu occasion de citer. Ce que cet homme excellent dit de la ville dans laquelle il résidait, peut s'appliquer aux autres localités où

a Réforme avait pénétré. *Desià les jeux, danses, ballades, banquets et superfluités de coiffures et dorures avoyent presque toutes cessé: il n'y avait plus gueres de paroles scandaleuses, ny de meurtres. Les procez commençoyent grandement à diminuer, car soudain que deux hommes de la religion estoyent en procez on trouvoit moyen de les accommoder; et même bien souvent devant que commencer aucun procez, un homme n'y eust point mis un autre que premièrement il ne l'eust fait exhorter à ceux de la religion. Quand le temps s'approchait de faire ses Pasques, plusieurs haines, dissensions et querelles estoyent accordées. Il n'estait plus question de chansons dissolues ny lubriques. L'Eglise avait si bien proufité, que mesme les magistrats avoyent policé plusieurs choses mauvaises qui dépendoyent de leurs authoritez. Il estoit défendu aux hosteliers de tenir ieux ni de donner à boire et à manger à gens domiciliez, afin que les hommes desbauchez se retirassent en leurs familles. Vous eussiez veu en ces jours-là ès Dimanches, les compagnons de mestier se pourmener par les prairies, bocages, ou autres lieux plaisans, chantans par troupes pseaumes, cantiques et chansons spirituelles, lisant et s'instruisant les uns les autres. Vous eussiez veu les filles et vierges assises par troupes ès jardins et autres lieux qui en pareil cas se delectoyent à chanter toutes choses saintes. D'autre part vous eussiez veu les pedagogues qui avoyent si bien instruit la jeunesse, que les enfans estoyent tellement enseignez, que mesme il n'y avait plus geste puerile ains une constance virile. Ces choses avoyent si bien proufité que les personnes avoyent changé leurs manières de faire, mesme jusques à leurs contenances.*

Mais cet heureux mouvement religieux fut tout à coup interrompu par la guerre civile qui suivit le massacre de Vassy. Pendant quarante ans, les malheureux Réformés avaient supporté, sans se plaindre, les confiscations, l'exil et les supplices. Le fer, le feu, les roues et les gibets, employés pour les anéantir, n'avaient pu les porter

à s'opposer, par la force, à l'exécution des ordres cruels de leurs souverains (1). Leur foi et leur vénération pour les préceptes de l'Evangile rendaient ces hommes faibles capables de mourir sans murmurer contre l'autorité du Roi, pour laquelle ils témoignaient, au contraire, beaucoup de respect. En prenant les armes à l'époque à laquelle nous sommes parvenu, ils ne voulurent pas résister à leur monarque légitime, mais ils voulurent défendre leur religion contre les attaques injustes d'hommes ambitieux qui avaient accaparé le pouvoir royal. Du moins, c'est ce que les Réformés de nos trois provinces déclarèrent solennellement à Saint-Jean d'Angély, le 25 mars 1562; et à Saintes, quelque temps après, dans deux synodes où assistèrent un grand nombre de Ministres, et la plupart des barons et des gentilshommes qui avaient embrassé l'Evangile. De graves excès, nous le savons, furent commis par les troupes des deux partis pendant ces luttes malheureuses. Les amis des beaux-arts et des lettres, en particulier, reprocheront longtemps aux Réformés la perte de monuments précieux. Mais ce n'est pas tant sur eux qu'il faut déverser le blâme, que sur les auteurs des massacres de Vassy et de la Saint-Barthélemy. Toujours trompés, toujours victimes de leur bonne foi, est-il surprenant, qu'en dépit des efforts de leurs chefs et de leurs ministres, les Réformés qui avaient enfin pris les armes, cherchassent à exercer une espèce de vengeance sur les édifices d'un culte qui semblait autori-

---

(1) On ne peut attribuer aux Réformés le fait de l'entreprise d'Amboise, formée par quelques gentilshommes mécontents des deux communions, et qui, d'ailleurs, n'était point dirigée dans des vues hostiles à la royauté. *Vous avez raison de pourchasser ma mort*, s'écriait Castelneau, un des conjurés, au moment où on le conduisait au supplice, à l'insu de la reine-mère, *c'est à vous pour vostre tyrannie que nous en voulions et non au roi, il n'y a rien qui le touche; c'est sans mentir que nous sommes criminels de lèse-majesté, si les Guises sont déjà rois.*

ser ces affreuses boucheries (1) ? Durant ces guerres, la Réforme s'établit ou s'affermit dans quelques nouvelles localités. Nous terminons, ici, cette notice en présentant, d'après un manuscrit de 1576, un tableau statistique des Eglises réformées de l'Aunis, de la Saintonge et de l'Angoumois, qui existaient à cette époque. Nous y avons joint quelques notes que nous avons recueillies sur plusieurs, en nous occupant de la seconde partie de ce petit ouvrage.

---

(1) Le massacre de la Saint-Barthélemy commença le 24 août 1572 et dura, à Paris, sept jours entiers, au son du tocsin. Les provinces imitèrent l'exemple de la capitale, et la France fut, pendant quelque temps, un vaste champ de barbarie. Les calculs les moins exagérés portent à cent mille le nombre des Réformés immolés. En apprenant cette destruction des hérétiques, la joie fut indicible à Rome ; on tira le canon. Le pape proclama un Jubilé, et alla processionnellement à l'Eglise Saint-Louis pour rendre grâces à Dieu de cet heureux succès.

TABLEAU

STATISTIQUE ET HISTORIQUE

Des Églises Réformées

DE L'AUNIS, DE LA SAINTONGE, ET DE L'ANGOUMOIS,

EN 1576,

ACCOMPAGNÉ DE NOTES HISTORIQUES.

COLLOQUE DE MARENNES.

Églises.	*Pasteurs en* 1576.
Marennes.	DE CHAUFFEPIÉ.

NOTES HISTORIQUES.

Loquet et Boisbelland, derniers pasteurs de Marennes. Exercice interdit, le 18 août 1684. Pour détruire le temple, on est obligé d'avoir recours à des ouvriers étrangers. Ceux-ci font mille insultes aux Réformés, montent en chaire pour contrefaire les prédicateurs et sonnent la cloche, par moquerie, comme pour assembler les fidèles. Persécutions horribles. Cette église, réunie à celles de Boursefranc et du Port des Barques, existe encore et se trouve dans un état florissant. Le pasteur actuel, M. Cambon, a soutenu, avec habileté, une controverse religieuse avec M. Labro, desservant de Pont-l'Abbé, et M. Thibaut, chanoine de la cathédrale de La Rochelle. Il publie actuellement un journal intitulé : *Le Catholique*, *Apostolique et non Romain.*

COLLOQUE DE MARENNES.

Eglises.	*Pasteurs en* 1573.	NOTES HISTORIQUES.
Brouage.	La Vallée.	
Moese.	Fromentin.	Exercice interdit en 1684.
Soubise.	Blanc.	Goribon, curé de ce lieu, adressait, au moment des persécutions qui précédèrent la révolution de l'édit de Nantes, à un de ses amis, marchand à Cognac, nommé Des Touches, une lettre dans laquelle se trouvaient ces mots : *Je vous avouerai que je fais une continuelle guerre aux Huguenots qui n'osent dire le moindre petit mot. On les prend par le bec comme des bécasses, et dès la moindre parole, nous les faisons voiturer à Rochefort.* Exercice interdit en 1681. Temple donné aux Catholiques.
St.-Sornin.	Poiferrex.	
Mornac.	Gabar.	Exercice interdit le 9 mars 1683.
Royan.	Des Chauves (Royan, Meschers, Talmont)	Exercice interdit, à Royan, par arrêt du roi, du 4 avril 1644.
Meschers.		Exercice interdit en 1682. On montre encore sur les bords de l'Océan un creux de rocher, qui servait de temple pendant les dernières persécutions.
Talmont.		
Saujon.	De La Jaille.	Samuel de Campet, baron de Saujon, est député en qualité d'Ancien au synode national de Privas. Avant la révocation de l'édit de Nantes, le pasteur de Saujon devait aussi donner un certain nombre de prédications dans le bourg de Médie.
Arvert.	Léopard.	Exercice interdit le 23 mars 1683. En 1681, on ne comptait à la Tremblade autre Eglise près d'Arvert, que six à huit familles catholiques. Le temple a été conservé. C'est l'Eglise catholique actuelle.
Oleron:		
Le Château.	Garnier.	En 1562, Jean Boquin, ministre du Château, se précipite au milieu d'un combat entre Catholiques et Réformés pour arrêter l'effusion du sang. Il y avait,
St.-Pierre.	Sylvestre.	
Dolus.	Merry.	
St. Denis.		

COLLOQUE DE MARENNES.

ises. Pasteurs en 1576.	NOTES HISTORIQUES.
	en 1654, plus de six cents familles de Réformés dans cette île. Premier temple construit en 1598 à Saint-Pierre. En
·eau d'Angle. Paulos.	1626, les Réformés y mettent le feu pour qu'il ne devienne pas une église comme cela avait eu lieu au Château.
·ust. Jean Baudlé.	

COLLOQUE DE SAINTES.

es. Sansay.

Le pasteur le plus distingué de cette église a été, sans contredit, Elie Merlat, né à Nieul-le-Virouil, près Mirambeau, d'une famille honorable. C'était un homme très-instruit et qui avait beaucoup voyagé. Il exerça le ministère évangélique à Saintes et s'y fit remarquer, pendant dix-neuf ans, par sa science et sa probité. Il a composé plusieurs ouvrages d'un grand mérite. *Sa Réponse générale* au livre du janséniste Arnaud, intitulé : *Le renversement de la morale de Jésus-Christ, etc.*, lui attira de grandes persécutions. Il fut condamné pour ce fait, par arrêt du parlement de Bordeaux, du 5 juillet 1680, *à être conduit, les fers aux pieds, par deux huissiers, dans l'audience, pour déclarer à genoux que, témérairement, inconsidérément et malicieusement, il avait composé le livre de la Réponse générale et prêché en des termes contraires aux édits; qu'il en était marri et qu'il en demandait pardon à Dieu, au roi et à la justice. En outre, à être banni à perpétuité du royaume, à payer mille livres d'amende envers le roi et six cents autres livres d'aumône, dont la moitié devait être employée en œuvres pies à l'ordre de l'évêque de Saintes, et l'autre à Bordeaux, en ce que le parlement en dé-*

Eglises.	Pasteurs en 1676.	NOTES HISTORIQUES.
		ciderait. Enfin, le livre à être brûlé devant l'église de la place de Saint-Pierre, et le débit du livre défendu à peine de vie. Merlat se réfugia à Genève, et de là, à Lausanne où il fut pasteur et professeur. Il mourut en 1704. Son cœur était si compatissant pour les malheureux qu'il ne recevait jamais ses amis, dans sa maison, sans consacrer au soulagement des pauvres, une somme pareille à celle qu'il avait employée à les recevoir. Les deux derniers pasteurs de Saintes, qui y exerçaient conjointement leur ministère, Orillard et Philippe Mesnard, sieur d'Aïre, eurent aussi beaucoup à souffrir. Ce dernier fut nommé, par ordonnance du 1er décembre 1685, ministre de Charlotte-Amélie, reine de Danemarck et de Norwége, et pasteur de l'Eglise Réformée française de Copenhague. Il n'y a guères plus de trente ans que cette église s'est relevée de ses ruines. Elle ne comptait, alors, qu'un très-petit nombre de fidèles. Depuis quelque temps, grâce à la dissémination de la sainte Parole de Dieu, aux abondantes bénédictions que le Seigneur a daigné répandre sur les efforts de son pasteur actuel, M. Delon, puissamment secondé, d'ailleurs, par quelques laïques zélés, elle a pris un accroissement remarquable, et qui fait concevoir des espérances pour l'avenir.
Rioux.	Me Michel Luchet	Exercice interdit le 6 mars 1631. Cimetière enlevé.
St.-Saurin. Talmont. Mortagne.	De Chastagniers.	

COLLOQUE DE SAINTES.

Eglises.	*Pasteurs en* 1576.	NOTES HISTORIQUES.
Berneuil.	Travers.	La Réforme fut affermie dans ce bourg situé à deux lieues de Saintes et de Pons, par le seigneur de ce lieu, proche parent du baron de Mirambeau. Le culte réformé fut interdit de bonne heure dans cette église, et ses membres, à l'exemple des fidèles de Rioux, se joignirent à l'église de Beaumont près Cravans.
Gemozac. St.-Germain St.-Fort.	Ales.	Péanne, un des derniers pasteurs qui desservirent l'église de Saint-Fort, avait aussi étudié la médecine. Cette circonstance lui donna la facilité de rester sur les lieux après son interdiction. M. Guichard, maire de Saint-Fort, un de ses descendants par alliance, nous a fait voir son diplôme de docteur et un journal de quelques années de sa vie, dans lequel on le voit alternativement fonctionner comme ministre et comme médecin.
Plassac.	Salmon.	Cette église fut successivement remplacée par celles de Bois et de Garrau. On montre encore dans ce dernier village l'emplacement qu'occupait le temple.
Ponsi	Yves Rouspeau.	
Lonzac. Archiac.	Cosson.	Exercice interdit à Archiac le 14 décembre 1572, et le temple démoli, sous le prétexte qu'il incommodait les récoltes par sa proximité.
Coze.	Mallet.	Bertrand. pasteur de cette église en 1650, a publié quelques sermons. Trois d'entre eux ayant pour texte Colos, III,

COLLOQUE DE SAINTES.

Eglises. Pasteurs en 1576.	NOTES HISTORIQUES.
	12, et intitulés : *La nécessité de bien vivre*, sont dédiés à Mme la comtesse de Marennes. En 1651, il fit également paraître un autre sermon avec ce titre : *L'Arbre de vie*, qu'il dédia à M. de Céligne. Ces deux petits ouvrages sont revêtus de l'approbation de M. Richier, pasteur à Marennes, et Dumesny, pasteur à Saint-Just, chargés alors par le synode d'examiner les livres publiés par les ministres de la province.

COLLOQUE DE JONZAC.

JONZAC. CAUCHOIS.

Ce pasteur fut député, en 1573, au synode national de Figeac.

Le fait le plus remarquable que nous ayons découvert sur cette église, est celui de l'abjuration d'un prêtre de Nieul-le-Virouil, qui eut lieu dans l'année 1610. Nous possédons le manuscrit où ce dernier expose les motifs de sa sortie de l'Eglise Romaine, en dépit des efforts de sa famille pour l'y retenir. A la suite de cet écrit se trouve l'attestation suivante :

Le Pasteur et Enciens de l'église de Jonzat certifient que cejourd'huy premier Dimanche de juillet 1610, François de La Chevrière, ci-devant prestre de ceux de Nieul-le-Virouil en Saintonge, a abjuré la Prestrise, la Messe, et tout ce qui est de la religion Romaine. et fait profession de la religion Réformée en ladite église.

Fait audict Jonzat les jour et an sudit, et signé Besglux, pasteur, et Benoist, l'un des dix Enciens, au nom de tous.

Le premier temple de cette église a été construit en 1582.

Pendant les persécutions qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes, les fi-

COLLOQUE DE JONZAC.

Eglises.	Pasteurs en 1576.	NOTES HISTORIQUES.
		dèles s'assemblaient dans les carrières qui avoisinent la ville de Jonzac.
Barbezieux.	Petit.	Le 4 juin 1651, Charles Drelincourt prononce dans le temple de cette ville, en présence du synode provincial, un sermon sur ces paroles : *Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtrai mon Eglise.* Math. xvi. 18. Ce n'est que dernièrement que cette église autrefois si florissante a pu se relever de ses ruines. M. G. Goguel, alors pasteur à Segonzac, et maintenant pasteur à Champey, près Montbeillard (Confession d'Augsbourg), a, le premier, réuni les Réformés de Barbezieux en corps d'église, et a établi dans cette ville un oratoire. L'ouverture de ce nouveau lieu de culte se fit sous sa présidence, le 13 avril 1836. Ce zélé pasteur a rendu un service non moins important aux autres églises de la Charente, en publiant un ouvrage intéressant, sous le titre de : *Histoire et statistique des Eglises Réformées de la Charente, avec carte. Cognac*, 1826.
Mirambeau. } Conac. }	Riberas.	Exercice interdit le 26 janvier 1682.
Montguion.	Barelles.	Exercice interdit en août 1682.
Montlieu.	La Chaussée.	
Chalais.	Pasquier.	
La Rochechalais.	Jussieu Mondot	
Beaigne.	Levis.	Le 13 mars 1646, dame Marguerite de Châteaubriand, veuve de messire Léon de Sainte-Maure, seigneur de Montauzier, laisse aux Réformés un terrain pour

COLLOQUE DE JONZAC.

Eglises.	*Pasteurs en 1876.*	NOTES HISTORIQUES.
		y bâtir un temple et y exercer leur culte qui se célébrait devant le château.
Nieul. Soubran. St.-Symon.	La Garde.	
Montendre. Ozillac. Fontaine.	. ....	On montre encore à Montendre la maison qu'occupait le ministre. C'est le bâtiment qui sert actuellement de mairie. Exercice interdit à Ozillac le 8 février 1683.
St.-Jean d'Angély.	Du Mostier..	Le fils de Condé est baptisé dans le temple de cette ville, le 20 juin 1592. Henri IV le tient sur les fonts baptismaux et lui donne son nom.
Brisambourg.	Bonnet.	Exercice interdit le 26 janvier 1682.
St Savinien.	Me Philippe Parnasse	Cette église fut jointe plus tard et pendant un certain temps à celle qui s'était formée à Taillebourg dont le château appartenait, alors, aux seigneurs de la Trimouille. En 1603, cette dernière avait pour pasteur Guillaume Rivet, sieur de Chanvernon, frère d'André Rivet, professeur de théologie à Leyde. Il ne voulut jamais quitter son église de Taillebourg, et resta toujours fort attaché aux seigneurs de ce lieu. Il fut député à plusieurs assemblées des Eglises et se fit remarquer par son adresse à manier les affaires synodales. Il a composé les ouvrages suivants : *De justificatione ; De inventione et adoratione defunctorum ; De l'autorité des Saintes Ecritures ; De la défense des droits de Dieu.* Culte interdit le 5 janvier 1683.
Anfief. Genouillé.	Du Tiers.	
Vandré.	Textor.	
Tonnay-Boutonne.	Fleury.	
Tonnay-Charente.	Garnier.	

COLLOQUE D'AUNIS.

Eglises.	*Pasteurs en 1576.*	NOTES HISTORIQUES.
La Rochelle.	De Lile. Du Nort Maignan.	Synode national tenu dans cette ville le 2 avril 1571 et jours suivants, sous la présidence de Théodore de Bèze. La confession de foi faite à Paris, le 25 mai 1559, y est signée au nom de toutes les Eglises Réformées du royaume par les Ministres et Anciens députés, la reine de Navarre, les princes de Navarre, de Condé, de Nassau, l'amiral de Coligny et autres personnages distingués. La bibliothèque de La Rochelle renferme des documents nombreux sur cette Eglise célèbre, mais notre éloignement de cette ville ne nous a pas permis de les consulter.
St.-Martin de Ré.	Chauveton, sieur de Beauvois.	
Mauzé.	Sylvestre.	Cette église, grâce à la protection de la duchesse de Brunswick-Lunebourg et Zell, dame d'Olbreuze, fut une des dernières détruites.
Tiré. Le Thou.	Triac.	
La Jarric.	Du Puy.	
Rochefort. St-Laurent Yves.	Thierry.	La correspondance de l'intendant Begon avec Louis XIV se trouve dans les archives de l'intendance de la marine de Rochefort. Elle pourrait révéler des faits intéressants sur les persécutions des Réformés dans l'Aunis et la Saintonge. Nous regrettons de n'avoir pu en prendre connaissance.
Marans. Esnandes	De La Place.	
Bourgneuf.	Ragueneau.	
Nieuil. L'Houmeau	.....	

COLLOQUE D'ANGOUMOIS.

Eglises.	*Pasteurs en 1576.*	NOTES HISTORIQUES.
Angoulême.	SANEILLE.	Le temple consacré au service des Réformés de cette localité fut construit, après la publication de l'édit de Nantes, au pont du Touvre, à une petite lieue d'Angoulême. Il n'y a que deux ans que le culte évangélique a été rétabli dans cette ville. Le président du consistoire de Jarnac, M. le pasteur Guy, et la Société chrétienne protestante de France, ont puissamment contribué à cette restauration. Maintenant, l'Eglise d'Angoulême possède un pasteur salarié par l'état.
Montignac.	LYNDOIS.	Temple construit en 1634.
Cognac.	BERGEMONT.	Rossel, ministre de cette ville, se laisse gagner au Catholicisme, en 1669. Jean Laporte célèbre en vers latins cette conversion, dans un petit ouvrage intitulé: *Opus poeticum circa Domini Rosselli olim cognacensis Ministri ad fidem orthodoxam conversionem in quinque elegias distinctum. A Joanne Laporte Presbitero Rectore de Salles. Engolismæ*, 1671. Le temple se trouvait hors de la ville.
Jarnac.	PACARD fils.	Léonor Chabot, seigneur de Jarnac, cède pour une rente aux Réformés de cette ville, par contrat du 9 août 1599, une grange, sur l'emplacement de laquelle ceux-ci font construire un temple. Elle était à peu de distance de l'église, et servait, avant la réformation, à l'usage du Prieur. Avant la construction de cet édifice, les Réformés de Jarnac se réunissaient sous la halle ou près des fossés de la ville.
La Rochefoucaud.	PACARD père.	La Réforme fut affermie à La Rochefoucaud par le mariage que François III, seigneur de ce lieu, contracta avec Charlotte de Roye, belle-sœur du prince de Condé, et très-zélée pour la propagation des pures doctrines de l'Evangile. Les

COLLOQUE D'ANGOUMOIS.

Eglises.	*Pasteurs en 1576.*	NOTES HISTORIQUES.
		premières prédications eurent lieu au château. Benjamin de Daillon, de la famille des comtes de Lude, a été le ministre le plus distingué de cette petite ville, lieu de sa naissance. Réfugié en Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes, il y est mort pasteur de l'église de Catterlough. Il a publié divers ouvrages, entr'autres : *Examen de l'oppression des Réformés en France où l'on justifie l'innocence de leur religion. Amsterdam*, 1687 - 1691. — *Lettre à M. de Lortie sur un écrit imprimé à Angoulesme contre le sermon prononcé à Marennes. l'onzième octobre* 1674, *dans laquelle les derniers retranchements des Missionnaires sont détruits, et les églises protestantes sont pleinement justifiées de nouveauté, d'hérésie et de schisme. Genève*, 1677.
Marillac.	....	
Verteuil. Ruffec.	COLLADON.	Le temple de Verteuil ne se trouvait qu'à trente-cinq pas de l'église catholique. Le clergé en obtint la démolition, sous le prétexte, que le service religieux se trouvait troublé *par le bruit et par la multitude des voix discordantes qui chantaient les rimes de Marot.* — La théologie a été enseignée pendant plusieurs années à Verteuil, par Gommarc, pasteur de cette église.
Segonzac.	GABARD	Temple bâti en 1607. L'ancien presbytère catholique servait avant cette époque de lieu de culte.
La Rochebeaucourt. Sales.	POTARD	Magnen, pasteur de ces églises, a publié, en 1659, une *Response au livre d'Antoine Hérier, prédicateur capucin, intitulé : L'Aveu du Purgatoire.* Cet ouvrage est dédié à M. le marquis d'Aubeterre.
Saveilles. Villefagnan.	....	Le temple de Villefagnan n'a été construit qu'en 1614.
St-Même		Temple construit en 1612.

Les Eglises qui subsistent encore, de nos jours, dans les trois provinces sont les suivantes : La Rochelle, Marsilly, Saint-Martin et la Flotte (île de Ré), Rochefort, Charente, Marennes, Nieulle, Luzac, Souhe, Boursefranc, le Port des Barques, Saint-Pierre et le Château (île d'Oleron), Saintes, Saint-Savinien, Saint-Jean d'Angély, Pons, Gemozac, Mortagne, Jonzac, Montendre, Saint-Fort, Coze, Meschers, l'Eguille, Saujon, Royan, Saint-Georges de Didonne, Saint-Sulpice, Maine-Geoffroi, La Tremblade, Arvert, Avallon, Patère, Courlais, Breuillet, Mornac, Cognac, Segonzac, Jarnac, Chez-Piet, Barbezieux, et Angoulême. En tout, quarante-quatre églises, dont les trente-huit premières se trouvent dans le département de la Charente-Inférieure et forment les trois Eglises consistoriales de Saintes, de La Tremblade et de La Rochelle, et les six dernières dans celui de la Charente où elles composent la consistoriale de Jarnac. On s'aperçoit aisément qu'elles ont traversé des époques de persécution. Dix-huit pasteurs, *seulement*, sont chargés de la direction spirituelle de ces troupeaux qui se trouvent, quelquefois, placés à une distance beaucoup trop considérable du lieu de résidence des Pasteurs. Quelques temples sont encore de véritables granges. Ceux qui ont été reconstruits sont tous, à l'exception de deux, dépourvus de cloches. Il n'existe nulle part de presbytères. La plupart des églises sont sans écoles, et quelques-unes, même, ne possèdent pas de cimetières. Espérons que la bienveillance du gouvernement fera disparaître bientôt ces derniers vestiges de temps malheureux, et déjà éloignés de nous, et que le moment viendra où les Chrétiens réformés de ces deux départements et de toute la France ne se trouveront plus malheureux, en portant leurs regards sur leurs frères des autres contrées de l'Europe, et se sentiront pressés de rendre grâces à Dieu, après avoir si souvent fait monter, vers lui, de tristes supplications.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

Histoire des Eglises Réformées de Pons, Gemozac, et Mortagne, en Saintonge.

EGLISE RÉFORMÉE DE PONS (1).

CHAPITRE PREMIER.

1540 — 1574.

Introduction de la Réforme à Pons. — Premières assemblées. — Premier Pasteur. — Persécutions. — Pons, pris et repris plusieurs fois, par les troupes des deux partis, tombe définitivement au pouvoir des Réformés.

La Réforme pénétra de bonne heure à Pons. Elle y fut introduite par le seigneur même de cette ville, Antoine,

(1) Pons est une ville d'environ quatre mille âmes, agréablement située sur une petite rivière nommée *la Seugne*. Celle-ci se divise, sous ses murs, en plusieurs ruisseaux qui serpentent à travers une prairie presque continuellement recouverte d'une riche verdure. La partie centrale de la ville occupe une petite colline, sur le sommet de laquelle se trouvent pittoresquement placés, l'ancien manoir des sires de Pons et un énorme don-

sire de Pons, et par son épouse, Anne de Parthenay. Celle-ci était fille de Jean de Parthenay-l'Archevêque, seigneur de Soubise, et de Michelle de Saubonne, qui avait été gouvernante de Renée de France. L'éducation brillante qu'elle reçut auprès de cette dernière princesse, et ses talents naturels, lui assignèrent un rang distingué parmi les femmes illustres de son époque. Elle fut l'un des principaux ornements de la cour de la fille de Louis XII, devenue duchesse de Ferrare, par son mariage avec Hercule d'Est. Anne de Parthenay connaissait le latin et le grec, et lisait facilement les livres écrits dans ses deux langues. Elle s'occupait de théologie, faisait une étude approfondie des livres saints, et prenait un singulier plaisir à s'entretenir de sujets religieux. Les auteurs du temps ne lui épargnèrent pas leurs éloges. Ils prirent l'encensoir pour elle, mille et mille fois, et n'oublièrent pas de dire qu'elle chantait divinement et qu'elle entendait parfaitement toute sorte de musique. Ce fut pendant le séjour que les époux firent à la cour de Ferrare, qu'après avoir entendu prêcher Calvin dans le cabinet de la fille de Louis XII, ils se décidèrent à renoncer aux erreurs de l'Eglise Romaine. De retour en Saintonge, ils s'attachèrent à propager les vérités évangéliques au milieu des habitants de la ville de Pons. Le sire de Pons, surtout, qui avait une connaissance parfaite de la Parole de Dieu, montrait un zèle admirable à instruire ses vassaux. Il parvint à gagner à la cause de l'Evangile, quelques-uns des officiers de sa maison et plusieurs habitants. Un jeune homme pieux,

---

jon qui leur tenait lieu de forteresse. Les seigneurs de cette châtellenie étaient très-puissants. Ils possédaient deux cent cinquante fiefs. Leur juridiction s'étendait sur cinquante-deux paroisses. Ils prenaient rang parmi les plus anciens barons du royaume, et relevaient immédiatement de la couronne. Depuis la révocation de l'édit de Nantes et la révolution de 93, Pons a beaucoup perdu de sa population, de son commerce, et de son importance.

nommé Yves Rouspeau, qui annonçait d'heureuses dispositions pour l'étude, fut envoyé à Genève pour se préparer au saint ministère.

Mais l'ardeur qu'Antoine de Pons mettait à répandre la Réforme au milieu de ses sujets, s'éteignit à la mort de sa bonne et vertueuse épouse. Une nouvelle alliance qu'il forma avec Marie de Monchenu, dame de Massy, laquelle était loin de posséder les qualités éminentes de sa première femme (1), influa d'une manière si malheureuse sur ses sentiments, qu'il devint, par la suite, aussi ennemi de la vérité qu'il avait mis d'abord d'empressement à la répandre. Cependant ceux qu'il avait amenés à la connaissance de l'Evangile ne se laissèrent point ébranler dans leur foi. Ils furent visités, de temps à autre, par les ouvriers du Seigneur qui commençaient à se multiplier en Saintonge. En 1557, André de Mazières, qui était accouru de Paris pour partager les travaux de Philibert Hamelin, rassembla le petit troupeau dans la maison de Vincent Mathieu, châtelain du sire de Pons, lequel avait été amené à la connaissance de l'Evangile par ce seigneur. Mais il ne put rester que peu de temps à Pons, et retourna à Saintes où la Réforme faisait de grands progrès.

Sur ces entrefaites, Yves Rouspeau arriva de Genève. Il avait fait de grands progrès dans cette ville, tant sous le rapport de la piété que sous celui des connaissances. A sa sollicitation, les Réformés de Pons commencèrent à se réunir, à certains jours déterminés, pour invoquer le Seigneur. Mais, comme il était encore trop jeune pour se mettre à la tête de cette petite Eglise, il engagea les membres qui la composaient à s'adresser à celle de Genève pour en obtenir un ministre. Ceux-ci, croyant que cette démarche serait agréable à leur seigneur, dont ils ne con-

---

(1) Théodore de Bèze appelle Marie de Monchenu, *l'une des plus diffamées demoiselles de France*, et d'Aubigné, dans sa satire intitulée : *Le Baron de Fœnestre*, rapporte une anecdote scandaleuse sur son compte.

naissaient point encore le changement, s'empressèrent de suivre son conseil. Mais, bien loin de leur savoir gré de ce qu'ils venaient de faire, le sire de Pons entra dans une violente colère, et manda auprès de lui le jeune Rouspeau. Celui-ci, sans se laisser déconcerter par son air irrité et la vivacité de ses reproches, lui répondit avec tant de sagesse et d'à-propos, qu'Antoine de Pons, étonné d'entendre parler de la sorte un jeune homme dont les traits annonçaient à peine quinze ans, s'en tint aux menaces et se contenta de lui défendre d'assister à l'avenir aux assemblées des Réformés de Pons. Yves Rouspeau, ne pouvant plus travailler à l'avancement du règne de Dieu dans sa ville natale, se rendit à Saujon pour y remplir les fonctions du saint ministère, en attendant que la nouvelle Eglise qui venait de se créer dans ce lieu, reçût le Pasteur qu'elle avait demandé.

Non content de la défense qu'il venait de faire au jeune ministre, de présider les réunions religieuses des Réformés de Pons, le seigneur de cette ville fit successivement paraître devant lui tous ceux qu'il savait faire profession de la doctrine évangélique, et les menaça des plus sévères châtiments s'ils continuaient à se rassembler. Ce fut au milieu de ces tristes circonstances, que le Pasteur qu'ils avaient demandé à l'Eglise de Genève, arriva à Pons (1). Il trouva les Réformés de cette ville, plongés dans la consternation. Antoine Otrand (c'est ainsi qu'il se nommait) possédait une grande érudition et connaissait les langues anciennes. Son caractère était plein de droiture et de noblesse. Malgré le zèle qu'il déploya, il lui fallut plus de trois mois entiers d'efforts continus, pour relever cette Eglise, et il eut à endurer, pendant tout ce temps, une infinité de peines et de travaux. Plusieurs membres de son troupeau, touchés de sa triste situation, lui conseillèrent de se retirer dans un lieu où il fût moins exposé aux souf-

---

(1) Le 24 mai 1559.

frances et aux persécutions. Mais il n'y voulut jamais consentir, et répondit à ceux qui le pressaient ainsi, « que « puisque Dieu l'avait envoyé en ce lieu, il espérait que son « travail, avec le temps, apporterait quelque fruit excellent ». Nous ne possédons pas de plus amples détails sur la vie de ce premier Pasteur de Pons. Seulement, nous savons que ses pieux efforts ne furent pas prodigués en vain. Son activité ne se bornait point à la ville de Pons, mais s'étendait aux localités voisines. Il fréquentait, comme nous l'avons vu dans notre première partie, le château de Rioux, et il est assez à présumer que ce fut lui qui convertit à la Réforme les seigneurs de Saint-Maury (1) et d'Usson (2).

---

(1) Le château de Saint-Maury, où naquit le célèbre Agrippa d'Aubigné, le 8 février 1550, était situé à une petite lieue de Pons, près du village des Raguidaux. Il a été détruit pendant les guerres civiles et il n'en reste presque aucun vestige. Cependant, on connait exactement la place qu'il occupait. On désigne encore du nom de *Clône* de Saint-Maury, un bassin d'eau qui se trouvait à peu de distance de cet édifice. Le terrain sur lequel il était construit appartenait, avant la révolution de 93, aux Jacobins, qui le tenaient, sans doute, du sire de Pons. M. Cottard, ancien pharmacien à Pons, en est le possesseur actuel.

Théodore Agrippa d'Aubigné, favori du roi Henri IV et gentilhomme de sa chambre, a rempli les fonctions de maréchal de camp, de gouverneur des iles et du château de Maillezais, et de vice-amiral de Guienne et de Bretagne. Il ne se distingua pas moins par sa plume que par son épée. Ses ouvrages sont : 1° son *Histoire universelle* ; 2° les *Mémoires sur sa Vie* ; 3° le *Baron de Fœneste et la Confession de Sanci*. D'Aubigné se retira à Genève en 1620, et y mourut le 29 avril 1630. Sa tombe se voit dans la cathédrale de Saint-Pierre. Il était aïeul de Mme de Maintenon. Un des derniers descendants de Nathan d'Aubigné qui s'était retiré à Genève avec son père et sa mère, en 1620, fut Samuel d'Aubigné. Celui-ci fut ministre de Renan, au Val Saint-Imier, et ensuite à Bévilars, au Val de Tavannes. Il est mort en 1710, âgé de soixante-douze ans.

(2) Le château d'Usson existe encore. Il est remarquable par son architecture, dont le style ne remonte pas au delà du siècle de François Ier. Il est situé à une lieue de Pons.

Depuis le changement du sire de Pons, les Réformés de cette ville ne se réunirent plus que dans les lieux les plus secrets et les plus retirés. Une inscription presque effacée par le temps, que nous avons trouvée dans la rue de la Vieille-Prison, sur la porte d'une cave ouvrant dans la cour d'une maison qui faisait partie des anciennes dépendances de l'Hôtel de Ville, ferait croire qu'elle a servi de lieu de culte aux premiers Réformés. Le contenu et le style, tout à fait conformes à celui de la première version biblique en usage dans nos Eglises, sembleraient appuyer cette supposition. Voici le passage : *Esprouvez toutes choses, tenez ce quy est bon.* 1. Thess. V. 21. Peut-être, était-ce là la maison qu'habitait Vincent Mathieu, en sa qualité de châtelain du sire de Pons. Ce qui est certain, c'est que cet officier demeura toujours fermement attaché à la cause de l'Evangile et eut à souffrir pour ce motif. Telle fut la condition des Réformés de Pons jusqu'à l'édit de janvier (17 janvier 1562), qui rendit, un moment, leur position plus tolérable. Mais cet édit fut bientôt indignement violé, et le massacre de Vassy vint apprendre aux partisans de l'Evangile, que les Guises et les Catholiques fanatiques qui dominaient à la cour avaient juré leur perte. Ils prirent les armes pour la défense de leur foi et proclamèrent Louis de Bourbon, prince de Condé, pour leur chef. Alors commencèrent ces luttes déplorables qui prirent le nom de *guerre de religion.* Antoine, sire de Pons, reçut l'ordre de la cour, de lever un corps de troupes en Saintonge pour arrêter les mouvements des Réformés dans ce pays. Condé, de son côté, établit le comte de La Rochefoucault, commandant de ses partisans dans la même province, et nomma François de Pons, baron de Mirambeau, pour remplacer ce dernier quand sa présence deviendrait nécessaire ailleurs. Bientôt les deux partis en vinrent aux mains. La Rochefoucault marcha contre Pons, dont les fortifications étaient en mauvais état, et prit cette ville d'assaut le 2 octobre 1562. Il s'empara du château, à l'exception de la grosse tour carrée où le sire de Pons s'é-

tait retiré, et qu'il reçut à composition, moyennant une certaine somme d'argent. Mais, peu de temps après, les Réformés, menacés par les troupes du duc de Montpensier, abandonnèrent cette place qui revint, ainsi, au pouvoir d'Antoine de Pons. Le sort de ceux des habitants de cette ville, qui avaient embrassé la foi évangélique, devint alors plus misérable que jamais. Le sire de Pons, pour se venger des échecs qu'il avait éprouvés, fit retomber sur eux le poids de sa vengeance. Vincent Mathieu, son châtelain, qu'il haïssait, surtout, à cause de son attachement à l'Evangile, fut obligé de chercher son salut dans la fuite, et alla se cacher à Souhe, petit village entouré de marais, dans la maison d'un nommé Brouhart, homme pieux et zélé Réformé. Antoine de Pons apprit bientôt le lieu de sa retraite. Il envoya deux de ses officiers, nommés La Sablière et Perit de Luchet, pour se saisir de lui. Mais ceux-ci ne trouvèrent plus dans la demeure qui leur avait été indiquée, que le ministre de Coutras, qu'ils massacrèrent. Sans doute qu'Otrand éprouva le même sort, ou bien peut-être, parvint-il à s'échapper avec Jean Sauses, pasteur de Saintes, Henri Morel, pasteur de Saujon, et le ministre de Jonzac, qui s'embarquèrent, pour l'Angleterre, avec quelques Anciens, afin de fuir les persécutions de leurs ennemis. Les Réformés furent encore obligés, pour prier Dieu en commun, de s'assembler de nuit, en observant le plus grand secret; et cet état de choses dura jusqu'au 19 mars 1563, jour où fut signé, dans le château d'Amboise, l'édit qui porte ce nom. Il confirmait la plupart des dispositions de l'édit de janvier, et permettait à chacun « de vivre en sa maison librement et sans être « recherché pour le fait de sa conscience ». Cet édit de pacification procura quelques instants de tranquillité aux Réformés de Pons. Mais, bientôt, de nouvelles infractions furent signalées; les plaintes des Eglises devinrent de plus en plus multipliées, et les Réformés se virent, encore une fois, obligés de prendre les armes. Antoine, sire de Pons et lieutenant du roi en Saintonge, se prépara à

leur résister. Plusieurs seigneurs, suivis de leurs troupes, vinrent s'enfermer avec lui dans Pons. Défendue par douze cents fantassins et quatre-vingts gentilshommes déterminés, cette ville, quoique alors mal fortifiée, opposa une assez longue résistance. Les Réformés s'en emparèrent de nouveau le 2 novembre 1568 (1). Antoine de Pons, fait prisonnier, fut envoyé à La Rochelle, et le sieur Berneuil, frère de François de Pons, baron de Mirambeau, fut établi gouverneur de la ville conquise. Ce fut encore un moment de répit pour les Réformés du lieu; mais la ville étant retombée, peu de temps après, au pouvoir du sire de Pons, la condition des *Huguenots souffrants* (comme les Catholiques appelaient les Réformés de Pons) demeura la même, jusqu'au mois de juillet 1570, époque à laquelle d'Aubigné se rendit de nouveau maître de la ville par surprise. Enfin, le 8 août suivant, un nouvel édit fut donné, et le sire de Pons rentra dans son château. Les Réformés de Pons se hâtèrent de mettre à profit la tranquillité qui leur était garantie. Ils organisèrent leur culte et choisirent pour pasteur, leur concitoyen Yves Rouspeau. Déjà ils se félicitaient de la liberté qui leur était accordée de servir Dieu selon leurs consciences, lorsque la nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy vint les replonger dans la terreur et l'effroi. Indignés de cette affreuse violation des traités, et n'ayant plus de confiance dans les promesses d'une cour perfide, les Réformés de la Saintonge, à l'exemple de leurs frères des autres provinces, coururent aux armes. La Rochelle, devenue un des boulevards de la Réforme, ferma ses portes et se prépara à défendre héroïquement la cause commune. La lutte qui avait commencé peu de temps après la Saint-Barthélemy, prit, de plus en plus, une nouvelle consistance, et, en 1574, elle s'étendit aux plus petites localités du

---

(1) Pendant le siége, le couvent des cordeliers, qui se trouvait hors de ville, fut détruit et les religieux dispersés.

pays. Pontus de Pons, seigneur de La Case, assisté du sieur de Plassac, s'étant approché de nuit de la ville de Pons, s'en empara, le 23 février 1574, avec l'aide des habitants Réformés, dont le nombre avait prodigieusement augmenté sous le ministère de Rouspeau. Exaspérés par les horribles massacres qu'on avait faits de leurs frères, les soldats Réformés, en dépit des efforts de leurs chefs et de leurs pasteurs, s'acharnèrent contre les édifices religieux. L'église paroissiale de Saint-Sauveur, qui avait déjà beaucoup souffert pendant les guerres avec les Anglais, et qui se trouvait à côté de la maison de M. Rigaud, maire actuel de Pons ; celle de Saint-Martin, qui était la plus ancienne de la ville, furent totalement détruites, ainsi que le prieuré.

CHAPITRE II.

1574 — 1598.

Construction du premier Temple. — Premier synode tenu à Pons. — Paix conclue. — Reprise de la ville par les Réformés. — Henri IV à Pons. — Yves Rouspeau publie divers ouvrages. — Edit de Nantes.

Maîtres de la ville, les Réformés purent exercer publiquement leur culte. Un temple d'une médiocre grandeur fut construit sur les ruines de l'église de Saint-Sauveur. Le 1er février 1576, le synode provincial des Eglises réformées de la Saintonge s'y réunit pour la première fois. Ses séances durèrent pendant sept jours consécutifs. Présidée par De la Saille, ministre de l'église de Saujon, l'assemblée s'occupa de tout ce qui pouvait contribuer au bien général des troupeaux et à la réformation des mœurs. Elle défendit, sous peine de privation des sacrements, les jeux de hasard et les danses, et chargea Yves Rouspeau, pasteur de Pons, d'écrire l'histoire des événements qui pourraient concerner les Eglises. Le procès-verbal de ce synode, qui a été trouvé dans les greniers du château d'Usson, et dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Dumorisson père, s'exprime ainsi sur ce dernier point, à l'article IV :

« Sur l'advertissement des faicts mémorables advenuz « et qui adviendront en ceste guerre, a esté advisé que « chacune Eglise en particulier sera advertie comme autres « fois d'estre soigneuse de les rédiger par escript qui sera « apporté au colloque, pour là estre examiné, et puis en-

« voyé au frère Rouspeau, ministre de Pons, auquel on a
« donné charge de les rédiger tout en un corps d'histoire,
« lequel sera puis après apporté au synode provincial,
« pour estre envoyé au synode national (1).

Deux mois après cette assemblée, le 6 mai 1576, la paix fut conclue, à Chatenoy, sous des conditions très-favorables aux Réformés. Ils obtenaient le libre exercice de leur culte par toute la France, à l'exception de Paris et de la banlieue, pouvaient former des écoles, et réunir leurs consistoires et leurs synodes. On créait pour eux des chambres mi-parties où devaient se juger tous les différents qui pouvaient s'élever entre les deux cultes. Les veuves et les enfants des Réformés qui avaient été massacrés à la Saint-

---

(1) Il est probable que c'est sur de semblables pièces, que Crespin et Théodore de Bèze ont composé leurs deux précieuses histoires, et l'on doit attribuer, sans doute, les lacunes qu'on y remarque, aux pasteurs qui négligèrent de communiquer aux synodes les faits intéressants qui s'étaient passés dans leurs églises. Ce qui est certain, c'est que d'Aubigné a eu de tels mémoires sous les yeux quand il composa son *Histoire universelle*. Le paragraphe neuvième du synode national, tenu à Gap, en 1603, dit expressément : *Les provinces sont chargées de chercher les mémoires des actes plus mémorables advenues depuis cinquante ans, et les faire tenir à M. d'Aubigny, en Poitou, lequel escrit l'histoire de ce temps.*

L'article 33 de la Discipline ecclésiastique prescrivait aux églises de faire de semblables recueils, et les synodes nationaux ne cessèrent de leur adresser des recommandations à ce sujet. Voici, en particulier, les décisions de deux synodes qui se rapportent à cette matière. Synode de Lyon, 10 août 1563 : *Les Eglises seront adverties de recueillir diligemment les mémoires des choses notables servans à l'estat de l'église et histoire de nostre temps, envoyeront tout ce qu'ils auront aux frères de Lyon pour le mettre en lumière, escript et en bon ordre.*

Deuxième synode de Vitré, 18 mai 1617 : *Les Députez de Bearn ayans aporté un recueil de l'Histoire des Martirs de Bearn en l'année 1569, la compagnie a ordonné qu'il sera envoyé au sieur Goulard, pasteur de l'église de Genève, pour l'ajouter à la première impression qui sera fette du livre des Martirs.*

Barthélemy, étaient exempts de charges pendant six ans. La mémoire de l'amiral Coligny était réhabilitée. Plusieurs places de sûreté leur étaient concédées, et ils pouvaient participer à toutes les charges, honneurs ou priviléges. Ce nouvel édit de pacification fut publié à Pons, le 24 mai suivant, à la grande satisfaction des Réformés de cette ville qui rentrèrent sous l'obéissance de leur seigneur. Mais ces concessions faites aux Eglises détachées de Rome, irritèrent le clergé catholique. Les chaires retentirent, partout, d'imprécations contre le roi Henri III, dont la faiblesse et la lâcheté, disait-il, avaient laissé faire des progrès à la Réforme. Le fanatisme qui devait pousser les papistes jusqu'au régicide, organisa bientôt contre les Réformés ou Huguenots une puissante ligue qui prit le nom de *Sainte*. Les articles de l'édit furent de nouveau violés. Les Réformés, de toutes parts en butte à la haine et à la fureur de leurs ennemis, se préparèrent, de leur côté, à résister à leurs injustes agressions. Alors commença la plus longue et la plus cruelle des guerres civiles.

La première chose qu'entreprirent les Réformés fut de s'assurer des places fortes. Il ne leur fut pas difficile de s'emparer de Pons, dont la majeure partie des habitants avaient déjà embrassé les doctrines de l'Evangile. De leur côté, les catholiques, commandés par le duc de Mayenne, entrèrent en Saintonge pour combattre le prince de Condé. Plusieurs places de la haute Saintonge tombèrent en leur pouvoir. Pons, qui n'avait qu'une faible garnison, allait avoir sans doute le même sort, lorsqu'elle vit arriver dans ses murs le prince de Condé, le comte de La Rochefoucault, La Noue et plusieurs autres chefs, suivis d'une partie de leurs troupes qui ne pouvaient tenir, en rase campagne, contre les forces supérieures de l'ennemi. Le duc de Mayenne qui avait établi son quartier général à Jonzac, s'approcha alors de Pons et fit mine de l'assiéger. Les Réformés se mirent en devoir de repousser ses attaques. Plusieurs corps de troupes s'avancèrent, à diverses reprises, hors de l'enceinte de la ville, pour essayer de surprendre

l'ennemi. Ce fut dans une de ces sorties que vingt-deux soldats Réformés, qui cherchaient à regagner la ville, se voyant arrêtés dans leur retraite, se réfugièrent dans une petite maison, en vue du faubourg des Aires. Ils s'y défendirent avec une bravoure, une intrépidité remarquable. L'ennemi, pour les obliger à se rendre, mit le feu au bâtiment. Mais, quoique enveloppés par les flammes, ils continuèrent encore à repousser leurs adversaires pendant deux heures. Tant d'intrépidité remplit d'admiration les chefs de l'armée catholique qui leur firent l'offre de la vie. Sourds à ces promesses qui pouvaient être peu sincères, les soldats Réformés préférèrent périr plutôt que de devoir leur salut à leurs ennemis acharnés. Au moment où ils sentirent que le plancher embrasé sous leurs pieds était prêt à s'écrouler, ils se prirent par la main en signe d'adieux, puis, élevant leurs armes au ciel, ils s'élancèrent dans les flammes. Deux autres qui restaient encore sur les décombres et qui chantaient des psaumes, s'y précipitèrent après eux (1). Enfin, une nouvelle paix vint arrêter les travaux du siége. Le duc de Mayenne se retira et les Réformés demeurèrent maîtres de Pons.

Dès lors la ville eut constamment une garnison Réformée dans son sein. Elle fut successivement commandée par les seigneurs d'Usson, de Plassac, et par Nicolas de Bonnefoi, baron de Brétauville, qui avait tué, de sa main, Behm, l'assassin de Coligny. La Reforme put prendre alors un libre développement. Bientôt le temple que les Réformés avaient construit, en 1575, ne fut plus assez vaste pour contenir toute la multitude des fidèles. Mais, dans l'impossibilité où ils étaient alors d'en construire un autre, ils convertirent la halle du minage en lieu de culte, et c'est là qu'ils se rassemblèrent aussi dans les occasions où il

---

(1) On croit que l'emplacement de cette maison est le lieu désigné, depuis un temps immémorial, sous le nom de la *Maison brûlée*.

s'agissait de délibérer sur les affaires qui intéressaient le bien général de la religion. Un nouveau pasteur, nommé Thomas, vint partager les travaux évangéliques d'Yves Rouspeau, qui ne pouvait plus supporter seul le fardeau du ministère.

Antoine, sire de Pons, qui avait apporté les premières idées de Réforme dans la ville de sa résidence, vit la plupart de ses vassaux embrasser les doctrines de cet Evangile qu'il avait renié. Pour lui, il continua à pratiquer le culte de Rome, dans la chapelle de son château, avec les catholiques qui habitaient la partie centrale de Pons. Le zèle qu'il avait déployé pour combattre la Réforme, même à ses dépens, fut récompensé par diverses faveurs de la cour, et quand il mourut, en 1580, il joignait à ses titres de sire de Pons, de comte de Marennes et de seigneur des îles d'Arvert et d'Oleron, ceux de premier baron et lieutenant général de Saintonge, de capitaine de cent gentilshommes de la maison du roi et de chevalier du Saint-Esprit. Il ne laissa que deux filles nommées, l'une et l'autre, Antoinette. L'aînée porta la terre et la sirerie de Pons dans la maison d'Albret, par son mariage avec Henri d'Albret, baron de Miossens, issu d'Etienne de Miossens, bâtard d'Albret, fils naturel de Gilles d'Albret, seigneur de Castelmoron, et de Jeanne du Sellier. La cadette épousa, en premières noces, le comte de la Roche-Guyon, et, en secondes noces, Charles Duplessis, seigneur de Liancourt, premier écuyer du roi Henri IV, et gouverneur de la ville de Paris.

A l'abri de leurs murailles, défendues par une brave garnison, les Réformés de Pons n'eurent point à souffrir des guerres sanglantes de la ligue qui recommencèrent avec une nouvelle fureur. Mais sans cesse menacés par des troupes ennemies qui s'approchaient des portes de leurs villes, et attristés sur le sort de leurs malheureux frères partout haïs et persécutés, ils continuaient à se montrer vigilants et ne mettaient leur espoir que dans la protection divine du Seigneur. Les Pasteurs cherchaient de plus en

plus à leur inspirer ces sentiments de résignation et de piété. Ils travaillaient, sans relâche, à la réforme des mœurs, et ne craignaient pas de frapper des censures de la discipline en usage dans les églises, les personnes les plus distinguées par leur naissance ou leur rang. C'est ainsi qu'Henri IV, se trouvant, en 1584, à Pons, où il concentrait ses troupes pour les introduire dans le Périgord, crut devoir se soumettre à l'une des ordonnances ecclésiastiques les plus sévères. A la veille de livrer une bataille qui allait peut-être décider de l'avenir de la Réforme, il céda au désir du célèbre Philippes de Mornay, sieur du Plessis-Marly, et consentit à faire amende honorable dans le temple de Pons, pour le scandale qu'il avait donné à ses frères, en vivant, publiquement, dans des liaisons criminelles. Cette cérémonie eut lieu en présence de ses capitaines et de son ministre de Chandieu, au grand scandale de quelques jeunes seigneurs dissipés, qui lui manifestèrent leur étonnement de cette soumission aux observations des ministres. Henri IV se contenta de leur répondre qu'on ne pouvait trop s'humilier devant Dieu.

La Réforme, en s'introduisant à Pons, y avait apporté le goût de l'instruction et des études. La tranquillité qui n'avait cessé d'y régner, depuis la dernière reprise de cette ville, permit d'y établir une imprimerie et d'y publier plusieurs ouvrages de piété et de controverse. Yves Rouspeau put alors utiliser les heureux talents dont le Seigneur l'avait doué et qu'il avait cultivés à Genève. Il fit paraître, à diverses reprises, plusieurs ouvrages en vers et en prose qu'il avait composés pour l'édification de son troupeau. Nous avons retrouvé ces diverses pièces, réunies en un gros volume, imprimé à Pons. Comme ce livre est extrêmement rare, il sera peut-être agréable à nos lecteurs de connaître les sujets traités par le second pasteur de Pons. Si les limites dans lesquelles nous devons renfermer notre ouvrage le permettent, nous transcrirons plus loin, tout au long, une de ses poésies.

Le premier de ces écrits, qui a près de deux cents pa-

ges, porte le titre suivant: *Poesmes sacrez du Sainct Sacrement de la Cène de nostre seul Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ, avec le sacrifice d'Abraham, descrit par Moïse*, Gen. 22.

NOUVELLEMENT MIS EN LUMIÈRE PAR YVES ROUSPEAU, SAINTONGEOIS, IMPRIMÉ NOUVELLÈMENT.

C'est un traité complet de la sainte Cène. L'auteur établit, d'après l'Ecritu:e, la manière dont elle doit être célébrée, et les sentiments que le chrétien doit apporter en se présentant à la table sacrée. Il y combat, avec force, la doctrine de la transsubstantiation. Voici les passages qui nous ont le plus frappé :

Strophes sur les sentiments avec lesquels le fidèle doit s'approcher de Dieu dans le Sacrement de la Cène.

Par foy nous sommes faictz aggréables à Dieu,
Par foy nous logeons Christ de noz cœurs au milieu,
Par foy il faict en nous demeurance asseurée,
Par foy il nous repaist de sa chair tous les jours,
Par foy nous demeurons en l'Eglise a tousiours,
Par foy nous héritons la céleste contrée.

Sans foy on porte en vain le beau nom de chrétien,
Sans foy on cherche en vain du salut le moyen,
Sans foy la voix de Dieu en vain bat noz oreilles,
Sans foy nous recevons en vain les sacrements,
Sans foy nous mesprisons de Dieu les jugements,
Sans foy nous ne pouvons voir ses grandes merveilles.

Strophes sur la transsubstantiation.

L'Homme-Dieu célébrant la Cène avec les siens,
Lorsqu'il leur présenta sa personne et ses biens,
Mangeant ce sacrement se fust mangé soy mesme,
Si le pain eust été son vray corps naturel,
Si le vin eust été son sang essentiel.
Ce qui est un erreur par trop lourd et extrême.

Mais qui sera celuy sage, et bien entendu,
Qui pourra croir'qu'un prestre, ou un moine tondu,

Aie de faire un Dieu la vertu et puissance ?
Et que ce Dieu soit faict d'un petit de levain ?
Et quoy qu'à tous les sens il apparoisse pain ,
Que néanmoins il est vray Dieu en son essence ?

L'homme créé de Dieu, son père et créateur ,
Sera-t-il puis après de son Dieu le facteur ?
Sera-t-il créateur et créature ensemble ?
Quelle confusion et grande absurdité
Apporte cet erreur plein d'infidélité !
Las ! y pensant de près je m'en estonne et tremble.

Je m'esbahi comment des grands et des petis,
Les esprits si longtemps ont esté abrutis ,
Et si fols et grossiers que de penser et croire ,
Que ce qui est montré en la Messe soit Dieu ,
Que ce Dieu soit mangé et retourne en son lieu,
Après qu'on a de luy faict une belle histoire.

Si, ainsi que l'on dit, le pain estait changé
Au corps de Christ, ce corps pourrait estre mangé
Des injustes meschants qui ont l'ame infidèle.
Le Sainct serait logé au ventre des pervers,
Voire mesme les ratz, les souris, et les vers,
Pourraient manger de Christ la substance charnelle.

Le second ouvrage d'Yves Rouspeau renferme cent quarante-deux pages ; il est dédié *à généreux et illustres adolescents Messieurs Jacques de Pons, baron de Mirambeau , et Jacques de Rabaine , seigneur d'Usson.*

Il contient plusieurs pièces de poésie sur divers points de morale. Le Pasteur y recommande aux deux jeunes gentilshommes dont il avait sans doute dirigé l'éducation religieuse, de fuir les mauvais livres et particulièrement Ronsard et Desportes. Il s'élève surtout, avec force , contre ce dernier poëte qui avait discrédité, dans ses vers, le mariage et autorisé le libertinage.

Son troisième ouvrage, qui est de cent quatorze pages, se compose de prose et de poésie. C'est un *Traicté de l'office des malades , contenant une saincte instruction et consolation pour toutes sortes de malades et affligés en*

leurs corps. Plus un discours contenant diverses consolations contre la crainte de la mort; ensemble plusieurs quatrains et sonets chrétiens sur le mesme argument. Nouvellement mis en lumière par Yves Rouspeau, *Saintongeois*, avec cette épigraphe : *Soyez prests : car le fils de l'Homme viendra à l'heure que vous ne cuiderez point.* Math. 24, 44.

A Pons, par Thomas Portau. 1590.

A peine l'issue favorable de la bataille d'Ivry fut-elle connue, que le ministre de Pons exprima les sentiments dont il était animé dans un cantique approprié à la circonstance, lequel il fit chanter, dans le temple de cette ville, sur l'air du Psaume 89. En voici le titre :

Cantique de Resiouissance sur la victoire obtenue par le roi contre ses ennemis, le 14 *de mars* 1590, *ensemble plusieurs vœux et prières chrestiennes sur la prospérité de Sa Majesté et de son estat.*

AU ROY TRÈS-CHRESTIEN HENRI IIII, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, PAR YVES ROUSPEAU, SAINTONGEOIS.

Parlez entre vous par Pseaumes, louanges et chansons spirituelles, chantans et résonnans en vostre cœur au Seigneur. Ephès. 5, 19.

A Pons, par Thomas Portau. 1590.

Il y avait déjà trente ans qu'il exerçait les fonctions pastorales, lorsqu'il fit paraître ce dernier recueil de quarante pages. Dieu n'avait cessé de le bénir pendant ce long ministère; aussi l'âme d'Yves Rouspeau était-elle profondément pénétrée des faveurs dont il l'avait comblé, et ce fut par les vers suivants qui terminent ses œuvres, qu'il exprima au Seigneur toute la reconnaissance dont son cœur était rempli :

O Dieu qui m'as créé, ô Dieu qui me repais
Du doux et sacré nom de ta céleste paix ;
Qui m'as esleu pasteur pour donner la pasture
De vie à tes enfans dont tu as pris la cure!

Je confesse de cœur et de bouche ton loy;
Je célèbre ton Nom au milieu de l'enclos
De ta saincte Sion. Je publie ta grace,
Dont j'ay senti et sens encore l'efficace.

Lorsque j'estais perdu tant de corps que d'esprit,
C'est toy qui m'as sauvé par ton fils Jésus-Christ;
C'est toy qui m'as orné de la grace requise
A l'office public que j'ay en ton église.

C'est toy qui m'as béni en ma charge trente ans,
Dont tous mes envieux ont esté mal contents.
En recognoissant donc ta grace en moy notoire,
Je t'en rends et rendray à jamais toute gloire.

Ce digne pasteur continua à exercer le saint ministère jusqu'en 1601. Un des derniers baptêmes qu'il fit fut celui de Susanne Robelin, fille de maître Robelin, apothicaire, et de Susanne Sansay, elle-même fille de Pierre Sansay, pasteur à Saintes. Il mourut à Pons, à l'âge de soixante-un ans, dans la maison de Messieurs de La Vallée, où il faisait sa résidence. Avant de se séparer de son troupeau, il vit s'accomplir le plus cher de ses désirs. L'édit donné à Nantes, le 13 avril 1598, vint enfin donner aux Réformés de France ce repos et cette tolérance qu'ils n'avaient cessé d'appeler de leurs vœux. Henri IV, malgré le changement de religion auquel il avait cru devoir consentir, pour mettre fin aux troubles de son royaume, n'avait point oublié ses anciens corréligionnaires qui l'avaient si puissamment aidé à monter sur le trône. Il leur confirma, par cet édit, tous les avantages qui leur avaient été accordés sous les deux derniers règnes précédents. Il leur concéda, en outre, de nouveaux priviléges. D'après les clauses de cette nouvelle ordonnance, on reconnaissait aux Réformés le droit de s'établir dans toute l'étendue du royaume,

et d'exercer leur culte dans tous les lieux où il était en vigueur en août 1596 et 1597, ou établi par l'édit de 1577. Ils pouvaient être admis à toutes les charges et à tous les honneurs, et entrer dans les universités, les hôpitaux, etc. Il leur était permis de bâtir de nouveaux temples et de conserver les villes et les places dont ils étaient en possession l'espace de huit ans Ils pouvaient tenir leurs synodes, colloques, consistoires, et assemblées générales, en présence des commissaires du roi, etc.

Les Réformés, heureux de voir leur sort fixé, s'empressèrent d'user de leurs nouveaux droits. Partout où cela leur fut possible, ils établirent des colléges, et ils fondèrent deux académies ou universités à Montauban et à Saumur.

CHAPITRE III.

1598 — 1621.

Construction d'un nouveau temple. — Nouveaux Pasteurs. — Jean Constans, ministre de Pons, harangue Louis XIII. — Reddition de Pons. — Les Récollets s'établissent dans cette ville.

La ville de Pons se trouvait comprise au nombre des villes de sûreté accordées par l'édit de Nantes. Cette circonstance lui donna le droit de se gouverner elle-même, d'avoir sa garnison et sa police particulières, avec le plein et entier exercice de la Religion réformée. Un des premiers soins de Nicolas de Bonnefoi, sieur de Brétauville, qui y exerçait les fonctions de gouverneur depuis 1590, fut de réparer les fortifications et les murailles qui la ceignaient de toutes parts. Pons fut bientôt dans un état de défense respectable. De leur côté, les Réformés de cette ville purent mettre à exécution le projet qu'ils nourrissaient, depuis quelques années, d'élever un temple plus vaste et plus digne de la majesté du culte. Ils choisirent, en conséquence, un emplacement commode et avantageux dans le centre de la ville et dans le lieu qu'occupait, autrefois, l'ancienne chapelle de la confrérie de Saint-Nicolas (1). Les fondements en furent jetés sous le minis-

---

(1) On voit encore des restes des bâtiments qui en dépendaient dans la rue qui porte le nom de l'Hôpital Vieil.

tère de Guillaume Sondet, successeur d'Yves Rouspeau, et l'on se servit en grande partie des matériaux qui se trouvaient sur les lieux et de ceux qui restaient de l'église paroissiale de Saint-Sauveur. Cette construction, interrompue pendant quelque temps, fut reprise avec une nouvelle ardeur, en 1603, et achevée cette même année, ainsi que le cimetière qui avait été jadis celui de l'hôpital Saint-Nicolas.

Guillaume Sondet n'exerça pas longtemps les fonctions pastorales à Pons. Il y fut remplacé, en mai 1604, par Zacharie Héraut, qui fut appelé lui-même, en septembre 1608, à desservir l'Eglise de Royan. Péris lui succéda. Le synode national assemblé, le 26 mai 1609, à Saint-Maixent, confirma cette élection, à la condition expresse, que l'Eglise de Pons paierait trois cents livres à l'Eglise de Verteuil et à ses annexes, pour les dépenses qu'elles avaient faites pour ce jeune ministre peu fortuné, pendant le temps de ses études.

Les Réformés de Pons qui avaient eu l'avantage de posséder, jusqu'à ce moment, des pasteurs distingués par leur piété et leur zèle, furent loin de rencontrer les mêmes dispositions dans le nouveau ministre qu'ils venaient d'obtenir, en faisant un sacrifice considérable pour l'époque. Ils eurent bientôt de graves sujets de plaintes à élever contre lui, et le consistoire se vit contraint de le suspendre, en juin 1612, pour avoir violé, en plusieurs points, la discipline ecclésiastique. Péris, au traitement duquel les membres de l'Eglise, par suite de cette suspension, refusaient de contribuer, se pourvut par-devant le colloque, qui le condamna. Il fit aussitôt appel au synode provincial réuni, en mars 1613, à Saint-Jean d'Angély. Celui-ci infirma la sentence du colloque, et donna en même temps ordre à De La Chaboselay, l'un des ministres de Marennes, d'aller desservir l'Eglise de Pons, en attendant que cette triste affaire fût entièrement arrangée. Les fidèles et le consistoire, mécontents de cette décision, prirent la résolution d'envoyer des députés au synode national qui

devait se réunir à Tonneins, le 2 mai 1614. Ce n'était pas, toutefois, le seul motif qui les engageait à avoir recours à cette assemblée générale des représentants des Eglises. Depuis l'assassinat d'Henri IV, dont l'abjuration n'avait jamais paru sincère aux fanatiques Catholiques, les Réformés étaient en proie à de graves inquiétudes. La fin tragique de celui qu'ils avaient si fidèlement servi; la grande jeunesse de son fils; la retraite des ducs de Sully et de Bouillon; une reine issue du même sang que cette Catherine de Medicis dont ils avaient éprouvé la perfidie; la jalousie du clergé catholique, étaient des sujets bien propres à faire naître, chez eux, des alarmes pour l'avenir. Ceux de Pons voulurent se tenir prêts à tout événement. Ils choisirent Jean Sarazin, sieur Des Rosiers, et Jean Paboul, ancien et diacre de l'Eglise, pour aller exposer au synode que la garnison de leur ville, à la tête de laquelle se trouvait, depuis 1610, Pierre Dugua, seigneur de Mons, était trop faible et mal pourvue, eu égard à l'importance de la place, et qu'il était nécessaire de lui fournir des hommes et de l'argent. Les députés de Pons s'acquittèrent avec diligence de leur commission. Ils réclamèrent, en outre, l'établissement d'un collége, et appelèrent de l'arrêté du synode de Saintonge qui avait condamné leur Eglise à continuer au pasteur Peris son traitement, pendant sa suspension. Cet appel, selon l'ordre observé en matières pécuniaires, fut renvoyé à la province de Poitou pour le juger en dernier ressort. Le synode prit en considération leurs autres demandes.

Encouragés par cet accueil favorable, Jean Sarazin et Jean Paboul renouvelèrent la demande que leur Eglise avait déjà faite d'un pasteur. Cette affaire eut également une issue favorable. La même assemblée venait justement d'accorder à Jean Constans, pasteur au Mas-Garnier, petite ville à sept lieues de Montauban, l'autorisation qu'il avait sollicitée de quitter une place dans laquelle il avait souffert de la persécution depuis quelques années, et où la santé de son épouse, Marguerite de Saint-Just, avait été

gravement compromise. Elle conseilla, en conséquence, aux deux envoyés, de se rendre de suite à Montauban, où il avait été permis à ce pasteur de résider momentanément pour s'entendre avec lui. Constans accepta la proposition qu'ils lui firent de devenir leur ministre. Il se rendit avec eux à Tonneins, et le synode, après avoir approuvé leur compromis, ordonna que Jean Constans serait nommé pasteur de l'Eglise de Pons si, conformément à la discipline, son ministère y était agréé après qu'il aurait prêché et s'il consentait, de son côté, à y exercer les fonctions pastorales. Les circonstances difficiles et critiques au milieu desquelles se trouvaient les Eglises réformées exigeaient de la part de ses pasteurs beaucoup de prudence, de fermeté, et un grand dévouement. L'Eglise de Pons eut le bonheur de trouver ces qualités réunies, à un haut degré, chez le nouveau ministre qu'elle venait d'obtenir. Doué des plus beaux talents et d'un caractère noble et élevé, Jean Constans prit bientôt rang parmi les pasteurs les plus distingués de la Saintonge et ne tarda pas à être employé dans les affaires les plus importantes des Réformés. En 1620, il fut député au synode national d'Alais, avec Chesnet, pasteur de l'Eglise d'Ars, dans l'île de Ré, Pierre Paquet, Ancien de l'Eglise de La Rochefoucaud, et Pierre Fromentin, Ancien de celle de Saint-Jean d'Angély (1). Il lut dans cette assemblée le rapport d'une enquête que le synode de Saintonge l'avait chargé de faire, avec Rossel, pasteur de Saintes, sur le ministère de Giraud, pasteur de Gemozac et de Mirambeau, et fit déposer ce dernier, comme indigne d'exercer les fonctions pastorales.

L'arrêté de Louis XIII, qui ordonnait aux Réformés de Béarn (2) de restituer les biens ecclésiastiques, avait jeté le

---

(1) Ce dernier était écuyer, seigneur de Châtinat et prevôt de Saint-Jean d'Angély.

(2) La Réforme s'était établie triomphante dans ce pays, sous le règne de Jeanne d'Albret.

trouble et l'agitation au milieu des Eglises. Les ennemis de l'Evangile cherchaient, par mille vexations, à accroître encore le vif mécontentement qu'elles éprouvaient, afin d'exciter les Réformés à prendre les armes, et d'avoir, ainsi, un prétexte de leur enlever les places de sûreté qui étaient restées en leur pouvoir. Les véritables amis de l'Eglise Réformée, qui découvraient leurs desseins secrets, mettaient tout en œuvre pour apaiser les esprits et les contenir dans les bornes de la modération. Jean Constans, de son côté, ne négligea rien de ce qui pouvait atteindre au même but. Appelé à présider une grande réunion à la fois politique et religieuse qui se tint à Pons, sous la halle du minage, et à laquelle assistait Affaneur, secrétaire du prince de Rohan, il sut constamment y faire régner l'ordre et empêcher l'adoption des mesures violentes qui y furent proposées. Il montra la même sagesse dans un colloque qui se réunit, peu de temps après, pour le même motif, et auquel assistèrent Rossel et Patru, ministres de Saintes, De Claves, ministre de Mortagne et de Saint-Fort, Challemot, de Saint-Seurin, Chognel de Plassac et Clan, Giraud, de Cognac, Gabart de Gemozac, Sage, d'Archiac. Il apporta aussi cet esprit de paix et de douceur dans ses prédications et ne cessa d'engager son troupeau à être fidèle au roi que Dieu lui avait donné. Cette conduite honorable de Constans fut rapportée à Louis XIII qui se trouvait alors en Saintonge. Aussi, lorsque ce roi traversa la ville de Pons, vers le milieu de septembre 1620, pour se rendre en Béarn, il chargea le marquis de La Case, qui était alors gouverneur Réformé de cette place de sûreté, de lui faire connaître toute la satisfaction qu'il en éprouvait. Constans eut l'honneur de lui être présenté et de lui adresser une harangue que ce souverain accueillit très-favorablement.

Le témoignage d'approbation que Constans venait de recevoir de Louis XIII n'empêcha pas, toutefois, les ennemis de l'Evangile de lui donner des preuves réitérées de l'inimitié qu'ils lui portaient. Jaloux de ses talents et de l'es-

time dont il jouissait à si juste titre, ils avaient déjà essayé de le noircir et de le perdre auprès du duc d'Epernon, alors gouverneur de la Saintonge. Mais ce seigneur avait toujours reconnu que ces accusations manquaient de fondements et étaient le produit de la malice et de la calomnie. Cependant le moment approchait où ils allaient trouver plus de facilité à assouvir la haine qu'ils avaient conçue contre le malheureux ministre de Pons.

Les Réformés, effrayés de la manière violente avec laquelle Louis XIII avait enlevé aux Eglises du Béarn, les biens ecclésiastiques qu'ils tenaient de Jeanne d'Albret, et rétabli le catholicisme dans un pays où il avait presque entièrement cessé d'exister, se mirent en mesure de conjurer l'orage qu'ils croyaient prêt à fondre sur leurs têtes. Malgré les conseils de plusieurs chefs distingués, on résolut de prendre les armes, et l'on se prépara à opposer la résistance la plus determinée à toutes les tentatives qui seraient faites de ruiner les Eglises. Louis XIII, poussé à la guerre par le clergé fanatique, qui esperait faire rentrer, ainsi, dans le giron de l'Eglise Romaine ceux qu'ils traitaient d'hérétiques, entra en Saintonge à la tête d'une armée redoutable et vint mettre le siége devant Saint-Jean d'Angély. Pendant qu'il était occupé à en poursuivre les opérations, il détacha quelques corps de cavalerie et d'infanterie pour aller investir Pons. Cette ville avait été mise en bon état de défense par les divers gouverneurs Réformés qui en avaient successivement le commandement. Le château, placé sur la partie la plus élevée de la ville, était entouré de hautes et fortes murailles de trois mètres d'épaisseur, sur lesquelles on pouvait aisément conduire du canon. Quatre grosses tours, avec un donjon au milieu, complétaient le système de défense de cette espèce de forteresse. Le faubourg et la porte de Saintes étaient protégés par un boulevard élevé. Les fossés de la ville étaient larges et pouvaient être facilement remplis d'eau. Le marquis de Châteauneuf s'était enfermé dans Pons avec plusieurs gentilshommes et quinze cents arquebusiers. S'at-

tendant à être attaqué, après la réduction de Saint-Jean d'Angély, il avait demandé à La Rochelle de la poudre qui lui manquait, et avait promis de faire une longue et vigoureuse résistance. Il espérait, ainsi, occuper l'ennemi, laisser aux Rochelais le temps de faire leurs récoltes, et aux villes de la Guienne et du Languedoc celui de se fortifier convenablement. Malheureusement le convoi ne put arriver jusqu'à Pons. Châteauneuf, se voyant hors d'état de soutenir les efforts de l'armée royale, et apprenant la prise de Saint-Jean d'Angély (1), fit savoir au Connétable, par l'entremise du maréchal d'Esdiguières, qu'il rendrait la ville à des conditions honorables. Cette proposition fut rejetée. Le maréchal lui fit savoir « qu'il eût à rendre la « ville à la discrétion du roi, sans conditions, et qu'il trai- « terait de leur faire avoir leur vie et la liberté ». Le gouverneur et les habitants prirent alors le parti d'envoyer des députés au roi. Ils le trouvèrent à Cognac, et lui remirent les clefs de la ville, le dernier jour de juin 1621. D'Esdiguières et de Chaunes se rendirent eux-mêmes à Pons pour empêcher le désordre et en faire sortir la garnison. Celle-ci fut remplacée par le regiment d'Estissac, qui devait séjourner dans la ville jusqu'à ce qu'elle eût été entièrement démantelée. Malgré les précautions de ces deux généraux, Pons fut livré, pendant quelques heures, aux excès d'une soldatesque effrénée qu'excitaient encore les vociférations des Catholiques contre les Reformés. C'était surtout contre le ministre qu'ils accusaient hautement et sans preuves d'avoir porté les habitants à la révolte, qu'ils cherchaient à animer leur fureur. Quelques soldats pénétrèrent dans la maison de Constans et lui mirent le poignard sous la gorge. Un commissaire d'artillerie, nommé de la Vallée, qui s'était laissé prendre aux calomnies des ennemis du Pasteur, vint lui signifier l'ordre de quitter la ville dans une heure, à défaut de quoi, il viendrait lui-

(1) 24 Juin 1621.

même le pendre aux fenêtres de son étude. Pendant tout le temps que la ville fut occupée par ces troupes, Constans fut en butte à de nouvelles avanies. Il arriva, plusieurs fois, que le temple du haut de la chaire duquel il exhortait son troupeau alarmé à la résignation et à la patience, se remplit, tout à coup, de trois à quatre cents soldats turbulents, dont quelques-uns poussèrent l'insolence jusqu'à diriger leurs arquebuses sur lui pendant qu'il prêchait.

Depuis sa réduction, Pons, privé de ses murailles et de sa garnison, cessa d'avoir une existence politique. Henri d'Albret, seigneur de cette ville, reprit tous ses droits et mit tout en œuvre pour y rétablir le catholicisme sur son ancien pied. Les anciennes paroisses furent de nouveau pourvues de curés. Outre les Jacobins et les Cordeliers qui étaient venus s'établir dans les faubourgs de Pons depuis l'édit de Nantes, deux nouveaux ordres de moines mendiants, les Capucins et les Récollets, sollicitèrent la faveur de former des établissements dans cette ville pour travailler, de concert, à la conversion de ceux qu'on appelait *hérétiques*. Mais, comme tous ces religieux vivaient de la charité publique, et que les habitants se trouvaient déjà extrêmement surchargés; on n'accueillit que les Récollets qui étaient protégés par la reine et plusieurs grands seigneurs de la Cour. Henri d'Albret, qui préférait les Capucins, ne voulut mettre aucun bâtiment à leur disposition. Mais ils ne se laissèrent point décourager par cette froide réception Quelques sommes qu'ils obtinrent de la libéralité de plusieurs habitants catholiques aisés et des officiers des régiments d'Epernon et d'Estissac, encore en garnison à Pons, les mirent à même de faire l'acquisition d'un corps de maison, devant la halle du minage, appartenant au sieur Combaud, apothicaire, surnommé *le Capitaine*, parce qu'il avait été auparavant enseigne de la compagnie du gouverneur. Ils n'y restèrent pas longtemps parce que le sire de Pons, qui avait certains droits sur cette maison, les força de la quitter. Ils achetèrent,

alors, d'un nommé Mauvoisin, une autre maison près du cimetière de l'église de Saint-Martin, sur l'emplacement de laquelle ils construisirent un hospice et une chapelle, avec défense expresse, de la part de la cour du parlement de Bordeaux, de les inquiéter et troubler davantage dans leur jouissance. Enfin, il leur fut expédié des lettres-patentes du roi, en date du mois d'août 1622, qui autorisaient leur établissement en cette ville. Henri d'Albret, voyant l'inutilité de ses efforts, parut alors changer de dessein, et sembla même jaloux de vouloir passer pour leur protecteur en leur promettant de faire construire un couvent, promesse qu'il n'effectua pas, et ce titre fut en conséquence réservé à Louis XIII, qui les avait établi et maintenu à Pons. Nous avons parlé un peu au long de l'établissement de ces moines, parce que ces religieux, comme nous allons le voir dans les chapitres suivants, contribuèrent puissamment à entretenir et à accroître les dispositions déjà si malveillantes des Catholiques contre les Réformés, et surtout contre Jean Constans, leur pasteur.

CHAPITRE IV.

1621 — 1650.

Massacre des Réformés empêché par le sire de Pons. — Conférences au château entre Jean Constans et des prêtres catholiques. — Le Ministre de Pons est conduit dans les prisons de Bordeaux. — Prise du temple par les Catholiques. — Nouveau temple construit. — Mort de Jean Constans.

Définitivement fixés à Pons, les Récollets qui avaient juré la perte du Ministre de cette ville, saisirent, avec empressement, toutes les occasions favorables de lui nuire. En novembre 1621, la reine traversa la ville de Pons, et Constans eut l'honneur de lui adresser une harangue. A peine s'était-il retiré, que ses ennemis vinrent l'accuser, auprès de cette princesse, d'avoir tenu des propos séditieux en chaire. La reine donna charge à M. de Bonneuil, premier gentilhomme de sa chambre, de s'informer exactement de la verité du fait. L'enquête ayant été faite avec soin, l'accusation fut reconnue fausse, et Sa Majesté ordonna que Jean Constans fût maintenu, selon l'intention du roi et la sienne, dans l'exercice de ses fonctions de Pasteur de la ville de Pons. Les Récollets ne furent point découragés par cet échec. Ils renouvelèrent la même accusation, au mois de mai de l'année suivante, auprès des membres du conseil d'état qui passaient par Pons pour rejoindre Louis XIII. Ils demandèrent et obtinrent la confiscation de ses livres. Mais l'innocence de Constans

fut encore reconnue, et Monsieur de Vicq, alors garde des sceaux, rendit une ordonnance qui le remettait en possession de sa bibliothèque.

La haine et la fureur de ses ennemis ne connurent alors plus de bornes. Ne pouvant le faire punir juridiquement, ils prirent l'affreuse résolution de le faire périr lui et son troupeau. Au commencement de l'année 1623, à neuf heures du soir, ils firent sonner le tocsin. A ce bruit lugubre, plus de quatre mille personnes, dans moins d'une heure, accoururent à Pons des paroisses voisines, tenant en leurs mains des armes à feu, brandissant des hallebardes, des épées, et d'autres instruments de mort. Cette multitude fanatisée se mit à parcourir les rues en criant: *Il faut faire comme à Négrepelisse, commencer par un bout et achever par l'autre, pour exterminer ces chiens d'Huguenots*. Ils allaient sans doute commencer le massacre, lorsque le gouverneur du château et Monsieur de Miossens (Henri d'Albret) accoururent sur les lieux. Ce ne fut pas sans peine qu'ils parvinrent à calmer la fougue impétueuse de ces forcenés.

Les Réformés de Pons, quoique environnés de périls, continuaient à se montrer fermement attachés à leur religion. Instruits des vérités salutaires de l'Evangile par un Pasteur aussi pieux et aussi éclairé que l'était Jean Constans, ils résistaient à toutes les tentatives qui étaient faites auprès d'eux, de rentrer dans le giron de l'Eglise du Pape. Les Récollets n'étaient pas plus heureux que leurs confrères des deux autres ordres. Il ne se faisait aucune conversion. Irrités de cette opiniâtreté des Réformés qu'ils attribuaient aux enseignements de leur ministre, ils ne négligèrent rien de ce qui pouvait le discréditer à leurs yeux. A cet égard, Monsieur de Miossens faisait cause commune avec eux. Ils se concertèrent donc sur les moyens de le trouver en défaut, et convinrent entre eux qu'on le forcerait à prendre part à une controverse, sans lui laisser le temps de s'y préparer. Ce plan arrêté, le sire de Pons l'invita un jour à se rendre au château sans le prévenir de l'objet

pour lequel il était mandé. Il lui découvrit, alors, que c'était pour entrer en conférence sur des matières religieuses avec un capucin nommé le père Jean-Baptiste, qu'on croyait être très-subtil, parce qu'il était très-ergoteur. A cette controverse assistèrent, outre Henri d'Albret et son épouse, Mme de Soubran et plusieurs autres personnes appartenant à la noblesse. L'on fut si peu satisfait de la manière avec laquelle le Capucin se tira de cette dispute, qu'on rappela Constans quelques jours après et de la même manière, pour le mettre aux prises avec ce religieux et un nouvel adversaire, appelé le sieur d'Esprouets, chanoine de Saintes (1). Ce dernier était un personnage considéré et qui jouissait de la réputation d'habile controversiste. Constans, au rapport même des Catholiques non passionnés qui avaient assisté à la conférence, en eut encore tout l'honneur. Mais ces succès aigrirent encore davantage les esprits contre lui. On le calomnia de nouveau. On donna de fausses interprétations à quelques-uns de ses écrits comme favorisant, disait-on, la révolte contre le souverain légitime. On l'accusa d'avoir condamné ceux d'entre les Catholiques Apostoliques Romains qui donnent le *nom de Dieu à l'évêque de Rome*, d'avoir enseigné que la bête à sept têtes et dix cornes dont parle l'Apocalypse, au chapitre XVII, désignait la ville de Rome. On obtint enfin ce que l'on souhaitait, avec tant d'ardeur, un arrêt de prise de corps contre lui. On mit le séquestre sur ses papiers et ses effets, et le malheureux Ministre, arraché à son troupeau chéri et à sa famille éplorée, fut conduit dans les prisons de Bordeaux, le 8 mars 1624. Messieurs de Camain et de Mons, commissaires de la cour du parlement, vinrent lui faire subir plusieurs interrogatoires; puis, on le laissa languir pendant près de trois ans dans les cachots de la Conciergerie. Il y était déjà depuis six mois, lorsqu'on lui permit de faire imprimer à Bordeaux sa défense. Elle porte le

---

(1) Ce chanoine fut nommé plus tard à l'évêché de Saint-Paboul.

titre suivant : *Remonstrances et Très-Humbles supplications, adressées à Nosseigneurs du Parlement, par Jean Constans, Ministre de la ville de Pons, prisonnier détenu en la Conciergerie de la Cour depuis six mois.*

Le contenu en est très-touchant et témoigne de la foi et de la piété de Jean Constans. Nous voudrions que les limites dans lesquelles nous devons nécessairement renfermer ce petit ouvrage, nous permissent de citer cette défense en son entier; mais, forcé de nous restreindre, nous n'insérerons que quelques lignes qui se trouvent à l'avant-dernière page.

...... « Penser donc estonner le suppliant par les me-
« naces d'un supplice non mérité, c'est croire que le sé-
« jour du ciel fasse peur aux anges. Que les hommes donc-
« ques le condamnent, Dieu l'absoudra; que la terre le
« bannisse, le ciel le recevra; que le mensonge rende
« son corps esclave, la vérité affranchira son ame; que la
« calomnie le persécute et le poursuive, l'innocence le
« deffendra, et lui servira de passeport du désert de ce
« monde en la Canaan céleste. Si qu'après avoir combattu
« le bon combat, comme en parle l'Apostre, parachevé la
« course, gardé la foy, la coronne de justice à lui réservée
« dans le ciel, luy sera rendue par le Seigneur juste juge
« en ceste heureuse journée, qu'avec une sainctc et reli-
« gieuse patience il attant à tous moments.

« Et pleust à Dieu, fust-ce aujourd'huy, la dernière
« journée de la mort du suppliant (ainsi luy convient-il
« appeler la vie de ce monde) et le premier de sa vraye
« vie qui ne peut commencer qu'après ceste mort (par
« conséquent hors de ce monde), il s'esjouirait d'unc
« saincte liesse, de se voir avant le temps qu'il avait
« doné à la durée de ses périlleuses navigations, surgir au
« havre de grace, au port de salut, et au vray sejour de
« gloire triomphante et de repos éternel. Et si la Cour, sans
« offancer le Créateur, pouvait procurer au suppliant cest
« avantage, ce serait une des clauses de la très-humble
« requeste qu'il luy presante par cest écrit..... »

Pendant ce long emprisonnement, on fit plusieurs tentatives pour le détacher de l'Eglise Réformée, dans l'espérance que la conversion d'un pasteur aussi distingué par ses talents et ses vertus, entraînerait bon nombre de ses coréligionnaires à suivre son exemple. On lui fit offrir, avec la liberté, des dignités et des richesses. Mais, entièrement dévoué à la cause sacrée de l'Evangile, il résista, avec fermeté, aux menaces et à tous les genres de séduction. Son église ne demeura point privée de conducteurs spirituels pendant sa détention. Plusieurs ministres de diverses églises de la Saintonge et de l'Aunis vinrent successivement la desservir. Chesnet, pasteur d'Ars dans l'île de Ré, fut celui qui y fonctionna le plus longtemps. Enfin, après un procès long et dispendieux, l'innocence de Jean Constans fut reconnue, et ce digne pasteur fut rendu à son troupeau. Il était à peine de retour à Pons, que la province de Saintonge, voulant lui donner une nouvelle marque de son estime, le députa au synode national réuni à Castres le 15 septembre 1626. Il s'y rendit accompagné de David Belot, pasteur de La Rochechalais, et de deux Anciens, Jean Berne, écuyer, seigneur d'Angoulins, Ancien de l'Eglise de La Rochelle, et Elie Merlot, avocat au parlement de Bordeaux, et Ancien de l'Eglise de Mirambeau. Cette assemblée prit en considération l s longues souffrances de Constans pendant son emprisonnement à Bordeaux et les frais que lui avait occasionés le procès. Elle décréta que l'on prendrait trois portions franches de l'argent appartenant aux Eglises et qu'elles lui seraient délivrées par Monsieur Du Candal, leur trésorier général. Le synode de Saintonge, sur la réclamation du sieur Mercat, que les fidèles de Pons avaient aussi député au synode national, fut invité à assister cette dernière église des portions surnuméraires de son département.

Les malheureux Réformés de cette ville n'étaient point au bout de leurs épreuves. Ils eurent encore à supporter, en 1629. une nouvelle attaque plus cruelle encore que toutes celles dont ils avaient été les objets. Les Récollets,

enhardis par les triomphes de Louis XIII, qui venait, après un long siége, de s'emparer de La Rochelle et d'y retablir le culte catholique, cherchèrent à s'approprier le temple des Réformés qu'ils convoitaient depuis longtemps. Ils firent valoir, pour cet effet, un ancien arrêt du parlement de Bordeaux portant rétablissement dans la ville, de l'exercice du catholicisme, restreint jusqu'à ce moment aux faubourgs. Ils fondaient, en outre, leurs prétentions sur ce que cet édifice religieux avait en partie été construit avec des matériaux tirés de l'ancienne église SaintSauveur. Mais sentant bien que de telles raisons ne les mettraient pas en possession de l'objet de leurs désirs, ils imaginèrent d'avoir recours à la violence. Un Dimanche donc que les catholiques de Pons et des environs étaient réunis pour les écouter, les Récollets surent si bien fanatiser leurs auditeurs par leurs prédications furibondes que ceux-ci, conduits par Pierre Renauldet, se portèrent en foule vers le temple, armés de piques, de bâtons et d'arquebuses, à l'heure même où se faisait le prêche. Deux de ces forcenés, Niceron, chirurgien, et Archambaud dit *Parisien*, se signalèrent surtout par leur férocité, en massacrant le sieur Chaillou, dans une maison qui était vis-à-vis du temple. Les portes de ce dernier édifice furent forcées et les catholiques triomphants y firent chanter la messe. Les Réformés, voulant prévenir l'effusion du sang, ne firent aucune résistance, et se bornèrent à protester contre cette violence et à en dresser un procès-verbal qui fut envoyé de suite en cour pour en obtenir justice (1).

Cette action était trop contraire à la justice et à l'in-

---

(1) Ce temple, actuellement l'église Saint-Martin, n'existe plus sous sa forme primitive. Il a été reconstruit, il y a quelques années, aux frais de la commune. Les seuls vestiges qui en restent sont une porte et deux fenêtres murées, qui se trouvent derrière l'autel. On aperçoit encore la place qu'occupaient les armes d'Henri IV, qui furent effacées à l'époque de la révolution de 1793.

tention du Roi qui avait maintenu les Réformés dans la jouissance de leur temple, pour n'être point improuvée. Aussi Louis XIII fit droit à leur requête. Un arrêt les rétablit dans le plein exercice de leur culte; mais, comme les Récollets avaient célébré, plusieurs fois, la messe dans l'édifice dont ils s'étaient emparés, cette considération porta le Roi à en confirmer la possession à ces Religieux, moyennant une somme de sept mille livres, qu'eux et les habitants devaient remettre aux Réformés. On les astreignit, en outre, à leur fournir un emplacement pour y construire un nouveau temple et un cimetière. Cette décision reçut son exécution, au mois de février **1630**, par les soins des sieurs de Myntayer, président de l'élection, et Cornélier de Saint-Légier, commissaires députés de la part de Sa Majesté. Ceux-ci firent donner aux Réformés, dans la rue du Puytarin, deux emplacements convenables, l'un, pour leur servir de cimetière, l'autre, pour y bâtir une maison pour leur pasteur et y élever leur temple. On n'épargna rien pour que ce dernier édifice fût promptement achevé, et neuf mois après, en novembre **1630**, on en fit la dédicace. Pour terminer les deux autres constructions, on fut obligé d'avoir recours aux fidèles de Pons et à ceux des autres Eglises. A ce sujet, il ne sera pas hors de propos de rapporter, ici, une anecdote qui fait voir la manière dont on peut éluder, sans scrupule, les dernières volontés d'un mourant, et s'appliquer, au préjudice du légataire légitime, les dons qui lui sont destinés.

Madame d'Aubeterre, comtesse de Jonzac, qui connaissait les besoins de l'Eglise de Pons, étant décédée dans les sentiments des Chrétiens réformés, légua, par son testament, cinq cents écus pour être employés aux nécessités de ce troupeau et au service du culte. Son époux, chargé de remplir, à cet égard, ses intentions, changea peu de temps après de religion. Les révérends pères Récollets, qui avaient contribué à sa conversion, cherchèrent à tourner ce legs en leur faveur, et ils présentèrent, en con-

séquence, un mémoire pour être consulté. Sur quoi, il fut conclu, après mûre délibération, que ledit legs ne pouvait avoir son exécution attendu, 1° que la Religion Réformée n'était que tolérée en France et non permise et autorisée; 2° qu'il était vrai que ladite dame de Jonzac avait destiné le legs à des œuvres pieuses; que, dans ce cas, le seigneur de Jonzac devait avoir moins égard à l'intention de la testatrice qu'à sa propre conscience qui lui défendait de regarder comme legs pieux, ceux qui étaient faits à un autre culte que celui de l'Eglise Catholique ; que, sous ce rapport, le but qu'elle s'était proposé et qui était excellent, serait rempli si l'on appliquait le legs aux révérends pères Récollets.

De tels procédés, on le comprend, devaient nécessairement aigrir les esprits des Réformés envers les Catholiques, et il était difficile de supposer que ces provocations, suscitées le plus souvent par les Récollets, n'amenassent pas fréquemment de fâcheuses collisions. Un triste événement donna bientôt lieu à ces sentiments hostiles de se manifester. La famine avait désolé, en 1630, la province de Guyenne et fait périr plus de quarante mille personnes. La peste succéda à ce fléau et exerça d'épouvantables ravages. Elle se répandit dans la Saintonge et sévit principalement dans la ville de Pons. Monsieur de Miossens fit construire, à l'exemple de plusieurs seigneurs des villes voisines, un grand nombre de huttes vers le lieu sur lequel a été bâtie, depuis, la chapelle de Saint-Roch (1). On y reçut indifféremment les Réformés et les Catholiques qui se trouvèrent atteints de ce mal. Constans déploya dans cette circonstance le zèle

(1) Ce fut dans ces circonstances que les habitants catholiques de Pons s'étant assemblés, firent vœux pour arrêter le fléau qui les tourmentait depuis près d'une année, de fonder une chapelle en l'honneur et sous l'invocation de saint Roch, sur le lieu même où l'on avait élevé ces huttes de bois, et de s'y rendre tous les ans en procession, le 10 août, jour de la fête de ce Saint. La date de la bénédiction de cette chapelle est du 19 septembre 1631. Elle était située au carrefour qui conduit à la Tibauderie.

et l'abnégation qu'il avait toujours montrés. Il se fit un devoir de visiter régulièrement les pestiférés qui appartenaient à son Eglise, pour leur apporter les consolations de la religion. Un jour qu'il était allé remplir ce pieux ministère, accompagné de plusieurs personnes, et qu'il chantait avec elles des psaumes auprès des malades de sa communion, auxquels il avait adressé de touchantes exhortations, une femme catholique, nommée Bardon, se traîna hors de sa hutte et se répandit en invectives contre le Ministre et ceux qui le suivaient, avec une telle fureur, qu'elle porta un Réformé du nom de Dauphin, qui ne put endurer cet excès d'insolence, à lui faire des menaces et à lancer, en même temps, pour l'effrayer, une pierre qui abattit la croix placée sur la cabane qui lui servait de refuge. Les Récollets, qui regardaient toujours Constans comme celui qui s'opposait le plus aux conversions des Réformés, ne manquèrent pas de saisir cette occasion pour crier au sacrilége et à l'impiété, et de publier que cette action avait été commise à l'instigation du Ministre qui avait en horreur la croix. Ils ajoutèrent que ses prédications scandalisaient les catholiques, qui étaient obligés de les entendre malgré eux, et qu'un troupeau nombreux le suivait dans le dessein secret de troubler, par ses chants, les fonctions consolantes qu'ils exerçaient auprès des pestiférés, et dont le père Siphorien avait même été la victime. Il se fit, à ce sujet, une information de laquelle il ne résulta aucune preuve à la charge de Constans. Dauphin et un autre, qui avait pris la fuite, furent condamnés au bannissement.

Cependant, à part ces petites attaques, l'église de Pons n'eut point à souffrir de persécutions violentes pendant la fin du règne de Louis XIII et le commencement du règne suivant. L'édit de Nantes qui garantissait les droits des Réformés, fut généralement observé. Aussi ces derniers se montrèrent-ils sourds à toutes les sollicitations qui leur furent adressées, de prendre part aux guerres qui agitèrent la France pendant la minorité de Louis XIV.

Cette époque fut, sans contredit, l'époque la plus florissante de l'Eglise Réformée de Pons, qui renfermait, dans son sein, la majeure partie de la population de cette ville et des environs, les familles les plus distinguées par leurs vertus, leur instruction, leur aisance et leur rang (1).

---

(1) Voici quelques noms qui figurent dans un registre de baptême de ce temps :
Pons de La Cour, sieur de Perman.
Daniel de Beaumont, fils de Michel de Beaumont, sieur du Pont d'Ussau.
Anne Polignac, fille du sieur de Fontaine.
Arivé de Saint-Moris.
Jonathan d'Arnou, sieur de Vaumondois.
Le capitaine Gilles Marsaud.
Nicolas de Bonnefoi.
Paul de Saint-Mathieu, sieur de Soulignac.
Louis de Bouchard, baron d'Aubeterre.
Esther de Rabaine, fille du sieur de Rabaine, seigneur d'Usson.
Paul d'Espaigne, écuyer. sieur de Véneville.
Elisabeth de La Cassagne, dame de Saint-Seurin.
Le sieur de Mérignac.
Jeanne de Saint-Genis.
Jacques de Ballodes, sieur de Montereau.
Demoiselle Jeanne de Montagne.
Jean de Bonnefoi, écuyer, sieur de Bertauville.
Pierre Dugua, seigneur de Mons.
René de Saint-Légier, écuyer, sieur de Boisson.
Isaac de La Saulière, écuyer, sieur de Wanteuil.
Marguerite Ingrande, damoiselle de Gibout.
Hélène, fille de noble homme Eléonor de Poulignac, écuyer, sieur de Saint-Aiguillin.
Jeanne Blanc, fille de Pierre Blanc, écuyer, sieur de Chanfort et de Jeanne de Saint-Genis.
Josias Méhé, écuyer, sieur de La Ferrière.
Léa de Grain de Saint-Marsaut, fille de Daniel, écuyer, sieur de La Garde, près Merpins, et de Marie de Blois.
François Gua, écuyer, sieur de La Rochebreuillet.
Gabriel de L'Aage.
Gabriel Garnier, écuyer, sieur de La Barde.
Benoît, sieur Du Pin.
Françoise de l'Estang, etc., etc.

Constans, dont la carrière pastorale avait été si agitée, ne jouit pas longtemps du calme qu'il avait trouvé sur la fin de sa vie. Il s'endormit au Seigneur dans le courant de l'année 1650, à l'âge de soixante-dix ans, après avoir exercé pendant trente-six ans les fonctions du saint ministère dans la ville de Pons. Constans avait composé plusieurs ouvrages; mais les circonstances difficiles au milieu desquelles il vécut ne lui permirent pas de les mettre au jour. Etant encore pasteur au Mas-Grenier, il se proposait de livrer à l'impression une réponse qu'il avait faite à la doctrine infâme sur le régicide, soutenue par les Jésuites, mais il renonça à son projet lorsqu'il apprit que son collègue et ami Gardésy, ministre de Carbarriou, avait traité le même sujet dans un livre que ce dernier se proposait de dédier à Monsieur de Vignolles, président de la chambre de Languedoc. Il laissa deux enfants, Elie Constans, qui étudia la théologie et devint pasteur de l'Eglise de Mornac, puis de celle de Fouras; et Marie Constans, qui épousa Pierre Péanne, docteur en médecine. Anne Péanne, la fille de ce dernier, rapporte une note d'un registre de mariage que nous avons entre nos mains, fut mariée à Jean Rabotteau, docteur en médecine à Saint-Fort, et attira, par ses grâces et sa beauté, l'attention de l'épouse de Louis XIV, à laquelle elle avait été présentée.

CHAPITRE V.

1650 — 1683.

Premières atteintes portées aux droits des Eglises. — Samuel Prioleau, pasteur de Pons, emprisonné et condamné à l'amende. — Particuliers persécutés. — Ecoles abolies. — Fondation du couvent dit *des Dames de la Foi*. — Les Réformés sont éloignés des charges et des honneurs. — Mort de Samuel Prioleau.

Samuel Prioleau, fils d'Elizée Prioleau, sieur de La Viennerie, qui avait été pasteur à Jonzac en 1637, et à Niort en 1642, succéda à Jean Constans. L'Eglise de Pons qui l'avait associé, depuis quelques années, à ce Pasteur, pour le soulager dans les fonctions du ministère, fut heureuse de s'attacher un homme chez lequel elle avait remarqué de précieuses qualités. Les premières années de son pastorat furent assez tranquilles; mais, ensuite, sa position changea complétement. Le clergé et les Jésuites, devenus tout-puissants à la cour, firent un devoir de conscience à Louis XIV d'enlever aux Eglises Réformées, les droits qui leur avaient été concédés par l'édit de Nantes. On ne voulut pas procéder brusquement à cette œuvre de destruction. On adopta une marche plus adroite. Les ennemis des Réformés convinrent d'abroger l'un après l'autre les articles de l'édit, de mettre quelque intervalle entre ces diverses infractions; de protester de leur volonté d'observer l'édit tout en le renversant directement ou indirectement; de le violer dans ses règlements les plus capitaux, tout en ayant l'air de l'exécuter; de diviser les Réformés, de les opprimer séparément, et de leur ôter successivement tous les moyens de se défendre, d'exercer et de conserver leur religion.

Ces desseins, qui commençaient à se manifester, jetèrent l'alarme au milieu des membres de l'Eglise de Pons, d'autant plus qu'ils n'ignoraient pas que César Phœbus d'Albret, seigneur de cette ville, était très-zélé catholique et tout disposé à seconder les intentions de Louis XIV (1). Dans ces circonstances critiques, plusieurs Ministres se réunirent en synode à Pons, le 25 juin 1667, pour se concerter sur les moyens de faire cesser les entraves que l'on ne cessait d'apporter à l'exercice du culte réformé. L'ouverture en fut faite par Elie Merlat, pasteur de Saintes. Les autres Ministres assistants furent Cocquel, pasteur à Marennes; Barbereau, à Lysledieu ; de Bellevue, à Nieul; Pascaud, à Coulonge (député du Poitou); Magnen, à Barbezieux ; Pierre Hespérien, à Soubise; Péanne, à Saint-Fort; Basrin, à La Tremblade; Faure, à Taillebourg; Constans, à Fouras. Chacun d'eux, pendant la durée du synode, prêcha sur un texte approprié à la circonstance. Prioleau remplit, dans cette assemblée, l'office de modérateur.

Cependant les ennemis de l'Eglise Réformée poursuivaient avec un zèle infatigable le système qu'ils avaient choisi pour la ruiner. On s'attacha d'abord à dépouiller le culte et les Pasteurs de toute dignité extérieure. Ceux-ci furent obligés de quitter leur titre de Pasteurs, pour prendre celui de Ministres de la religion prétendue Réformée (R.P.R.). Il leur fut interdit de porter hors des temples, des robes ou

---

(1) Ce prince ne cessait de se montrer favorable aux divers ordres religieux établis à Pons pour travailler à la conversion des Réformés. C'est ainsi qu'en 1665, il fit construire, à ses frais, un couvent et une église aux pères Cordeliers, sur le même emplacement qu'avait occupé celui que les troupes Réformées avaient détruit en 1568. Il y joignit un caveau destiné à servir de sépulture à lui et à sa famille. En 1793, le caveau fut ouvert et les sépultures violées. Le plomb des cercueils servit à faire des balles. Un tableau où M[me] d'Albret Guénegaud s'était fait peindre en Madeleine pénitente, disparut de la chapelle à la même époque.

soutanes et de paraître en habits longs. On ne permit plus l'usage des cloches que dans les villes et dans les lieux qui ne renfermaient ni garnisons ni citadelles. Elles devaient cesser de sonner depuis le jeudi saint à dix heures du matin jusqu'au samedi saint à midi. Les fidèles et les pasteurs ne purent plus faire entendre le chant des psaumes dans les places publiques, lors de l'exécution des criminels, ou dans les réjouissances nationales. Les heures des enterrements furent fixées. Ils devaient se faire au point du jour ou à l'entrée de la nuit, et il fut défendu aux Pasteurs d'adresser à cette occasion des exhortations publiques. On ne se contenta pas de toucher aux cérémonies extérieures du culte, on commença à mettre des entraves et des restrictions à l'exercice même de la religion. Les synodes nationaux et provinciaux, qui éprouvaient déjà des difficultés à se réunir, reçurent l'ordre de défendre aux Pasteurs de prêcher ou d'habiter en divers lieux. Il ne leur fut plus permis de faire entendre la prédication de l'Evangile dans d'autres localités que celles qui leur avaient été assignées pour résidence. Les annexes furent ainsi privées de l'exercice du culte public. On fit un pas de plus. On en vint à exclure les Réformés de certaines charges ou dignités auxquelles ils pouvaient aspirer en vertu de l'édit de Nantes, et l'on obtint la conversion de quelques personnes qui préféraient les avantages de ce monde à la profession de la vérité.

Ces graves atteintes à l'édit de Nantes jetèrent le trouble et l'agitation au milieu des Eglises Réformées de France. La consternation ne fut pas moindre à Pons. On y vexait les Réformés sous les plus légers prétextes. Les Récollets qui, depuis leur établissement dans cette ville, n'avaient cessé de donner des témoignages de la haine qu'ils leur portaient, mirent à profit ces dispositions hostiles du pouvoir. Samuel Prioleau avait laissé échapper, en chaire, quelques paroles qui marquaient l'indignation que lui inspiraient de semblables procédés. Elles furent recueillies et commentées avec soin. Le père Augustin Mayac, gardien

des Récollets, qui ne cherchait qu'un motif quelconque de mortifier, dans la personne de ce pasteur, tous ceux qui appartenaient à la religion réformée, l'accusa auprès du procureur du roi de Saintes, d'avoir mal parlé du vicaire de Jésus-Christ, et obtint prise de corps contre lui. Le dimanche suivant, 12 juin 1678, les fidèles se rassemblèrent en grand nombre au temple. Ne voyant dans cette fausse accusation qu'un artifice de leurs ennemis pour interrompre l'exercice de leur religion, ils prirent, à l'unanimité, la résolution de porter plaintes de ces vexations au roi, par l'intermédiaire du marquis de Ruvigny, député général des Eglises auprès de Sa Majesté. André de La Cour, écuyer, seigneur de Pernan (1); honorable homme M[e] Mathieu Collineau, avocat en la cour et juge ordinaire de Pons; M[e] François Arbouin, procureur fiscal de la même ville; Jean Garnier, sieur de Montignac; honorable homme M[e] David Boursiquot, docteur en médecine; sieur Elie Bertin, marchand; Jean Sarrazin, sieur de Frignac; M[e] Jacob Ollanier, notaire royal, tous diacres de l'Eglise Réformée de Pons, furent chargés de s'occuper spécialement de cette affaire. Mais leurs démarches, comme on devait s'y attendre, ne furent pas couronnées de succès. C'était un parti pris de perdre les Réformés et de fouler aux pieds, pour atteindre ce but, les droits de la justice et de l'humanité. Après un emprisonnement de plus d'une année, Prioleau fut condamné, pour réparation de son prétendu blasphème, à une amende de six cents livres, outre les frais de la procédure. Sur cette somme, cinq cents livres devaient être remises entre les mains du syndic des Récollets pour être employées à la construction de leur couvent, à condition que ces religieux feraient à chaque fête de saint Pierre et de saint Paul, un salut dans leur chapelle, pour l'exaltation de la sainte Eglise et du saint Père, et qu'ils invoqueraient, en même temps, le Seigneur pour l'extirpation de l'hérésie.

---

(1) Le château de Pernan se trouve à une lieue de Pons.

La victoire que les Récollets venaient de remporter était trop réjouissante pour qu'ils ne cherchassent pas à en obtenir d'autres du même genre. En effet, peu de temps après ils engagèrent Jean Piguenit à citer en jugement François et Nicolas Garnier, Louis Bardon et Louis Fouray, pour avoir tenté de ramener Samuel Piguenit, son père, dans le sein de l'Eglise Réformée qu'il avait abandonnée depuis peu. Un premier arrêt les condamna, pour ce seul fait, à trois années de bannissement de la province, avec défense de rompre leurs bans; à cent livres de dommages et intérêts envers Jean Piguenit, contre lequel ils étaient accusés d'avoir exercé des actes de violence, et à une amende de cent livres envers le roi. Ils devaient, en outre, donner deux cents livres pour la construction du couvent des Récollets de Pons. Les accusés voulurent d'abord faire appel de cette injuste condamnation; mais, prévoyant que leurs efforts pour se disculper demeureraient inutiles, ils préférèrent s'en rapporter volontairement à l'avis et à la décision de l'évêque de Saintes. Par suite de cet accord, ils durent s'engager *à ne plus détourner ou inquiéter à l'avenir, directement ou indirectement, ceux de la religion prétendue Réformée qui seraient en dessein de se faire catholiques, apostoliques, romains, sous la peine des lois; et, pour réparation des surprises et artifices dont ils s'étaient servis envers ledit Piguenit, à payer entre les mains de M. de La Fargue, deux cents livres pour être remises au père Augustin Mayre et être employées à œuvre pie.*

Pendant que ces deux procès se jugeaient, les Réformés de Pons se virent en butte à de nouvelles vexations. Monsieur de Sève, intendant de la province de Guienne, leur fit défense, en août 1678, d'avoir plus d'un régent pour instruire la jeunesse protestante de cette ville. Cette ordonnance ne fut pas plutôt connue, que les chefs de familles qui se voyaient ainsi privés du droit de faire instruire leurs enfants à leur gré, se rassemblèrent dans le temple, à l'issue du service du soir, et, de concert avec le consis-

toire, chargèrent le sieur Barthélemi Vaurigaud, marchand considéré de Pons, de s'entendre avec des hommes de lois sur les moyens d'en empêcher l'exécution. Mais toutes les réclamations restèrent sans réponse. Le décret fut maintenu, et les veuves Gombeaud et Brung, maîtresses d'écoles, de même que le sieur Giraud et sa mère qui avaient fait quelques difficultés à s'y soumettre, furent assignes par-devant le lieutenant général de Saintes et jetés en prison comme prévenus de contraventions. On ne se contenta pas de détruire les écoles. On chercha, par les moyens les plus adroits, à gagner à la foi catholique, les jeunes élèves des deux sexes.

Afin de seconder le zèle que le roi et les évêques manifestaient pour la conversion des hérétiques, Marie d'Albret, dame de Pons, veuve de César Phœbus d'Albret et devenue comtesse de Marsan, par un second mariage avec un seigneur de la maison de Lorraine, fonda, à Pons, un couvent pour y recevoir les jeunes filles protestantes qu'on aurait réussi à attirer dans le giron de l'Eglise. Elle consacra, à cet effet, une somme de trente mille livres que son époux avait d'abord léguée à l'hôpital de cette ville, mais que, par un codicille du 26 août 1676, il avait consacrée à l'éducation et à l'entretien des filles de la religion réformée de sa terre de Pons qui, après s'être converties au catholicisme, se trouveraient abandonnées de leurs parents. Cette vaste maison fut construite à peu de distance du couvent des Cordeliers et du temple des Réformés (1). Deux filles (2) d'une société instituée à Paris sous le nom

---

(1) C'est le bâtiment actuellement occupé par la gendarmerie. L'ancienne chapelle qui en faisait partie sert de lieu de culte aux protestants de Pons.

(2) L'une d'elles se nommait la sœur Garnier. La maison prit plus tard le nom de Couvent des filles de la Foi. L'abbesse portait aussi le nom de dépositaire des nouvelles catholiques. Elisabeth Horric de La Ruefrenche accomplissait cette fonction en 1744.

de l'*Union chrétienne*, vinrent en prendre la direction. La comtesse de Marsan appliqua des revenus au nouvel établissement et leur obtint, de la libéralité de Louis XIV, une pension annuelle de quinze cents livres et les lettres-patentes exigées pour la fondation de toute communauté.

Nous ne pouvons entrer ici dans tout le détail des moyens employés alors pour hâter la conversion des Réformés par toute la France. Qu'il nous suffise de dire qu'une multitude d'édits, sourdement préparés par les Jésuites, et revêtus de la sanction de Louis XIV qui leur avait abandonné la direction de sa conscience, les dépouillèrent successivement de presque tous leurs temples, les déclarèrent incapables d'exercer des charges dans la maison du roi et les offices de la judicature; de posséder aucun emploi, et de remplir les fonctions d'avocats, de médecins, de notaires, de chirurgiens, de procureurs et d'huissiers. Il fut arrêté que les bâtards des protestants, de quelque âge qu'ils fussent, appartiendraient à la communion de Rome. On valida la prétendue conversion des enfants qui changeraient à leur septième année. On accorda, en 1681, à ceux qui abandonneraient le culte évangélique, trois ans de répit pour payer leurs dettes, et on accabla les nouveaux convertis de pensions, de gratifications et d'honneurs. Enfin, on autorisa les prêtres de l'Eglise Romaine à troubler les Réformés sur leurs lits de mort et à profiter du délire de leurs esprits pour arracher leur postérité à la religion protestante.

Ces mesures odieuses enlevèrent à l'Eglise Réformée de Pons quelques membres peu zélés qui, souvent, reconnaissant leur faute, revinrent à la religion qu'ils n'avaient abjurée que des lèvres. Mais telles étaient les rigueurs qui atteignaient les troupeaux qui recevaient des relaps dans leur sein, que le consistoire de cette ville se vit obligé de prendre l'arrêté suivant, à la date du 27 mars 1682 : « *Le Consistoire, considérant le danger qu'il y a de recevoir à nostre communion ceux qui l'ont abjurée, déclare,*

après divers billets leus publiquement en chaire sur ce subjet, que sy quelque de cest ordre se prézante par surprinze pour faire la Cenne, il les rendra responsable et en rejettera toute la faute sur luy et outre les protestations qu'il faict de ny voulloir admetre aucun qu'il cougnaistra nestre plus des nostres. Il a esté arresté que quelques anciens se tiendront au-devant de la table pour en exclure ceux qu'ils pourront remarquer estre de cette qualité et que mesmes tous ceux de l'assemblée seront advertis par la lecture de cest acte que s'il en vient quelcun quy sy mettent après avoir renoncé à nostre religion de s'avancer pour le desclarer aux Anciens affain qu'il y soict pourveu et qu'ils soinct mesmes desnoncés au magistract ».

Mais c'était en vain que l'Eglise de Pons se conformait scrupuleusement à toutes les exigences des édits. On ne cessait de lui susciter de nouvelles difficultés. Les chefs de familles furent encore obligés de se réunir au temple le 13 septembre 1682, pour entendre lecture d'un arrêt signifié à leur pasteur, portant que, dans deux mois, l'Eglise de cette ville eût à produire au Conseil d'Etat toutes les pièces qui concernaient l'exercice de leur religion. On espérait, en lui intimant cet ordre, la trouver en défaut, et avoir ainsi un prétexte de l'interdire comme on avait déjà réussi à le faire pour une multitude d'autres Eglises du royaume. Messieurs Collineau, Arbouin, Garnier, sieur de Champtecoup, Pinson, Bourriquot, docteur en médecine, Bertin, Garnier et Sarrazin, marchand, furent chargés de tenir prêts les titres réclamés et l'on fit remettre à Messieurs Hiver, Moreau et Brung, Anciens de l'Eglise de Saintes, une contribution de quarante livres qui devait servir, avec celles des autres Eglises, à défrayer Monsieur de Bonnemore des dépenses qu'il serait appelé à faire à Paris pour y défendre, auprès du Conseil d'Etat, les droits des Réformés.

Tout présageait aux malheureux fidèles de l'Eglise de Pons le triste sort qui les attendait. La haine de leurs en-

nemis commençait à se manifester autour d'eux par des actes de violence. Le temple de Saintes avait été assailli, en plein jour, par une multitude fanatisée; les portes, les fenêtres et les bancs de cet édifice avaient été rompus; les tuiles de la couverture avaient été enlevées. L'église de Beaumont, près Cravans, où se rendaient les Réformés de ces lieux, et surtout ceux de Berneuil, venait d'être anéantie. Les troupeaux de Bois et de Clan se voyaient privés des bienfaits du ministère pastoral. L'Eglise de Pons, menacée elle-même dans son existence, ne put cependant contempler, sans pitié, la misérable situation de ces deux dernières Eglises avec lesquelles elle avait toujours entretenu des rapports intimes. Elle obtint du synode provincial, assemblé le 8 novembre 1682, que les fidèles qui en avaient fait partie fussent réunis à ceux de Pons. Messieurs de Fontreau, Jaulain, sieur de Fignemon, et Boiveau, sieur de Grandmaison, furent élus Anciens des quartiers de Bois, Saint-Genis et Plassac, et signèrent, en conséquence, la confession de foi et la discipline ecclésiastique le 27 décembre 1682.

Deux mois après, l'Eglise de Pons qui venait de célébrer un jeûne solennel d'humiliation ordonné par le même synode, eut la douleur de perdre son digne et vénérable pasteur. Maître Samuel Prioleau mourut le 17 février 1683, après avoir exercé plus de trente-deux ans les fonctions du saint ministère dans cette ville.

CHAPITRE VI.

1685 — 1686.

Elie Prioleau, Pasteur de Pons. — Zèle du troupeau. — Attaques dirigées contre le Ministre. — Persécutions exercées à Pons par la Comtesse de Marsan. — Dragonnades. — Révocation de l'édit de Nantes. — Abjurations forcées. — Le temple est abattu.

Elie Prioleau, fils du dernier pasteur, fut appelé à le remplacer par ordonnance du colloque, réuni à Barbezieux le 4 mai 1683. Il commença à exercer les fonctions du saint ministère, le 10 du même mois. Il fallait que le nouveau pasteur eût un véritable dévouement pour la cause de l'Evangile, pour accepter la charge périlleuse qui venait de lui être confiée. Déjà plusieurs de ses collègues des Eglises voisines avaient été arrachés à leurs troupeaux sous les plus vains prétextes. Mesnard et Orillard, ministres de Saintes, étaient détenus à La Réole, dans les prisons du parlement de Guienne. Malgré cette perspective décourageante, Elie Prioleau ne craignit pas de se mettre à la tête d'une Eglise environnée de tant d'écueils et de dangers. Voyant que les ennemis de l'Eglise réformée s'empressaient de signaler au pouvoir les plus légères infractions aux édits rigoureux qui pesaient sur elle, pour faire fermer les temples et interdire le culte là où elles étaient découvertes, il s'attacha, prudemment, avec les Anciens du Consistoire, à se conformer aux ordres du roi. Maître Labbé fut envoyé à Paris pour y porter les titres de l'Eglise et les déposer entre les mains du marquis de Châteauneuf qui devait les remettre au conseil d'état. On

fit lire au temple, pendant plusieurs Dimanches consécutifs, l'acte du dernier synode qui excluait de la Cène ceux que la peur ou des intérêts mondains avaient portés à abjurer le culte évangélique. Non content de cette précaution, le Consistoire nomma des membres chargés de distribuer à ceux qui désiraient participer à la communion, des *marques* qu'ils devaient présenter au moment où ils s'approcheraient de la sainte table (1). Me Faure fut désigné, dans ce but, pour les rues basses et hautes; Me De La Mère pour la grande rue; Me Fourestier pour celle des Tours-Neuves; Me Pinson pour les Aires; Me Chaillou pour Saint-Vivien; le sieur Panetier, Ancien, pour Berneuil; Monsieur de Fontreau pour Plassac, Bois et Ganan. Comme il était également important de bien connaître les pères qui faisaient baptiser leurs enfants, de même que les parrains et les marraines, on arrêta que ces derniers seraient obligés de se présenter avant la cérémonie à un des Anciens assis auprès de la chaire, et de prouver leur qualité de membres de l'Eglise réformée, soit par des certificats, s'ils appartenaient à quelque Eglise voisine, soit par de bons témoignages des Anciens des quartiers desquels ils ressortissaient.

Telle fut la situation de l'Eglise de Pons pendant l'année 1683. Les difficultés, au milieu desquelles elle se trouvait, semblaient ranimer le zèle des fidèles. Dans les jours d'humiliation ou de jeûne ordonnés par le synode, le temple pouvait à peine contenir la foule qui s'y

---

(1) Cette marque appelée aussi *marron* est une pièce en étain, de la grandeur d'un sou, qui porte ordinairement sur le revers cette rassurante parole de saint Luc, XII, 32 : *Ne crains point, petit troupeau.* Tous ceux qui voulaient se présenter à la sainte Cène devaient en demander la permission et se munir d'une marque avant la communion. Par ce moyen aussi les personnes étrangères à la Réforme qui, dans leur haine, auraient cherché à profaner cet acte pieux, étaient reconnues.

Cet usage s'est conservé dans la plupart des églises du Poitou.

pressait. Les Dimanches de communion, sept à huit cents personnes s'approchaient des sacrements, les aumônes étaient abondantes, les charges de l'Eglise exactement acquittées, et les legs pour les pauvres, les orphelins, et les divers établissements religieux nombreux et considérables. La discipline continuait d'être mise en vigueur. C'est ainsi que dans le cours de cette année, Marie Dempmé, du bourg de Bois, Joachim Dursaud, praticien, Daniel Guérie, chirurgien, Judith Desmontis, Michel Mestivier, Marie Pinson et Jean Clément, furent obligés de comparaître devant le Consistoire ou la Compagnie, pour divers scandales qu'ils avaient commis, et ne furent admis à la Cène que sur des preuves positives de repentir. L'année 1684 s'ouvrit sous des auspices peu favorables. Toutes les Eglises des environs avaient été anéanties. Les débris de celle de Saint-Fort, qui avait aussi été interdite, venaient d'être réunis au troupeau de Pons, par décision du synode provincial, tenu à Saint-Just, au mois de novembre dernier, et Messieurs Pougnioz, Desbrousses, sieur de Fondevine, et Robert, avaient été chargés d'exercer les fonctions d'Anciens dans ce quartier.

Ce fut alors contre l'Eglise de Pons que se dirigèrent toutes les attaques des ennemis de l'Evangile. Du Vigier, conseiller au Parlement de Bordeaux, chargé par ce corps d'aller en Saintonge prendre connaissance des contraventions aux édits et déclarations du roi, se rendit à Pons, le jeudi 10 février. A peine arrivé dans cette ville, il donna ordre aux sieurs Bossion et Arbouin de lui livrer les papiers que le consistoire pouvait encore posséder. Il s'attacha ensuite à trouver le ministre en défaut. Pour mieux parvenir à ses fins, il s'associa deux moines récollets, qui remplirent auprès de lui les fonctions de dénonciateurs, de témoins, de parties, de greffiers et d'assesseurs. L'un, appelé La Roussie, se mit à faire des extraits de tous les sermons de Prioleau qu'il put entendre ou se procurer, et les mit entre les mains du commissaire-député, après les avoir méchamment dénaturés. L'autre que nous avons

déjà eu occasion de citer, était Augustin Mayoc (1). Il joignit ses efforts à ceux de son confrère; et après une instruction qui dura huit jours, Du Vigier parvint, avec leur aide, à réunir seize chefs d'accusation contre Elie Prioleau. Afin de donner à nos lecteurs une idée des misérables tracasseries auxquelles les pasteurs étaient alors soumis, nous allons les rapporter ici en les abrégeant.

CHEFS D'ACCUSATION.

1° « Que le sieur Prioleau a presché à Pons avant que d'y estre estably ministre.

2° « Que ledit Prioleau a batizé un enfant du sieur Marchais, ondoyé auparavant par Saunier, chirurgien.

3° « Qu'il a écrit à M. de Saint-Hilaire une lettre à l'adresse du sieur Allenet à Saint-Jean, dont l'original a esté remis au greffe de la commission.

4° « Que les filles d'Abraham Garnier La Crapusille sont venues au presche à Pons, depuis l'abjuration de leur père.

5° « Que les enfants du nommé Bernard Hoste sont venus au temple de Pons depuis que leur père s'est faist catholique romain.

6° « Que les enfants du nommé Richard Blanconnier « ont esté conduitz au presche par leur belle-mère depuis « l'abjuration de leur père.

7° « Que la nommée Bertin est venue au presche à

---

(1) C'était un homme emporté, fourbe, hardi jusqu'à l'extrême impudence, et par-dessus tout fort visionnaire. Il poussa la folie au point de prêcher qu'il avait eu diverses visions dans l'une desquelles il lui avait été révélé qu'il y avait trois places dans le Paradis; une pour lui, une autre pour Du Vigier, et une troisième pour la comtesse de Marsan, vieille pénitente qui croyait pouvoir expier ses vieux péchés en tourmentant les hérétiques.

« Pons, depuis l'abjuration de son père, et depuis qu'elle-
« mesme s'est faite catholique.

8° « Que la femme du nommé Boursier, bastarde du
« sieur Fourestier La Brande, est venue au presche à Paris.

9° « Que le sieur de Naugarède, relaps, est vènu au
« presche à Pons.

10° « Qu'il y a plus d'un régent à Pons.

11° « Que Clement Geat, sa femme et ses enfants,
« sont venus au presche à Pons.

12° « Que les enfants du sieur de Vervaut Gaignadou
« sont venus au presche à Pons.

13° « Que les enfants de Jean Cousin de Saint-Genis
« sont venus au presche à Pons, quoique ledit Cousin fust
« catholique.

14° « Que les enfants de Jean Marcouiller sont ve-
« nus au presche depuis l'abjuration de leur père.

15° « Que Marie Tenaud, bastarde du sieur Bascle, a
« esté au presche à Pons.

16° « Que Pierre Richard de Berneuil, qui s'est fait
« catholique romain, peut y avoir quatorze ans, est venu
« au presche à Pons ».

Il paraît que ces accusations, toutes futiles qu'elles étaient, furent reconnues fausses ou insuffisantes, car Prioleau fut rendu à son troupeau peu de temps après. Mais ce fut pour être témoin de ses larmes et de son affliction.

La persécution qui, jusqu'à ce moment, n'avait consisté qu'en confiscations, en emprisonnements ou vexations de ce genre, dégénéra en actes de violence et de barbarie. La comtesse de Marsan fut la première à se signaler par son fanatisme ardent. Elle commença à faire enlever, emprisonner, battre, maltraiter de toutes manières, ceux qui refusaient de se convertir. Elle fit exercer ces cruautés contre des personnes de tout sexe et de tout âge; mais elle s'attacha surtout aux enfants qu'elle fit enlever de toutes parts. Il y eut beaucoup d'hommes et de femmes qui succombèrent, après avoir souffert trois semaines ou un mois, en prison; mais il y en eut aussi qui résistè-

rent, et qui, après avoir lassé la dévote fureur de cette vieille pécheresse, furent remis en liberté. Il y eut même des enfants qui portèrent la fermeté plus loin qu'on n'aurait pu l'espérer. Jean de Brung, orphelin de douze ans, enlevé à son curateur, tint ferme plus d'un mois, quoique les domestiques de cette dame lui fissent subir mille tourments. Ils s'efforçaient surtout de l'empêcher de prier Dieu. Enfin, ils s'avisèrent de le descendre, avec des cordes, dans des latrines où ils le laissèrent suspendu, en le menaçant de l'y laisser mourir s'il persévérait dans sa foi. Les vapeurs méphitiques qu'il fut contraint de respirer dans cette horrible situation mirent à bout sa patience. Un nommé Jacques Pascalet, enfermé dans la tour de Pons, fut jeté dans un cachot qui ne recevait de l'air que par un trou. Les domestiques de la comtesse de Marsan imaginèrent d'y faire pénétrer de la fumée de foin et de paille mouillée, pour le suffoquer et l'amener ainsi à se convertir. Cette espèce de supplice n'ayant pu lui faire perdre courage, il fut mené dans une chambre, où on le fit tourner autour d'une table pour l'étourdir. Cet exercice épuisa ses forces et le fit tomber à terre dans une sorte d'assoupissement, dont il ne sortit que par les coups de ses impitoyables bourreaux. Ne pouvant tenir plus longtemps contre un tourment pareil, il finit par abjurer.

On se plaignit de ces violences à Du Vigier; mais il n'écouta point ces plaintes, et il renvoya cruellement ceux qui avaient recours à lui, à la comtesse, leur ennemie. On résolut alors de s'adresser au Parlement de Guienne, qui siégeait à La Réole, pour implorer sa protection. Douze personnes de celles qui avaient été le plus maltraitées, lui adressèrent une requête où leurs plaintes étaient nettement articulées. Le Parlement la reçut; mais au lieu de permettre d'informer, il appointa les parties au Conseil, et l'affaire en demeura là. On crut qu'on serait traité plus favorablement à la cour. On présenta, en conséquence, au roi, un placet fort humble et fort touchant contre la barbare comtesse, mais il n'y fut fait aucune réponse.

Cependant, cette cruelle dévote continua à exercer ses violences. Elle fit remplir les prisons des pères et des mères qui refusèrent de lui livrer leurs enfants. Quelques-uns de ces derniers ayant réussi à s'échapper des mains de ceux qui étaient venus pour les saisir, elle en rendit responsables leurs pères, et les contraignit, par l'emprisonnement, à chercher les moyens de les faire revenir. La fille d'un nommé Audouin, ayant été traînée dans la tour de Pons, eut le courage de se servir de quelques cordes qu'elle trouva dans une chambre dans laquelle on l'avait enfermée, et de se laisser couler le long du mur, sans lâcher prise, bien qu'elle eût les mains tout écorchées. Avant d'être parvenue à leur extrémité, ces cordes s'étant trouvées trop courtes, elle tomba de très-haut, et, dans sa chute, se brisa un doigt et se déchira tout le visage. Mais cet accident ne lui fit pas perdre courage; elle se mit à chercher un asile, et eut le bonheur de le trouver.

Au milieu de ces violences, d'autant plus odieuses, qu'elles étaient commises par une autorité particulière, et qu'elles n'étaient pas sanctionnées comme celles de Du Vigier, par la signature du roi ou des ordres judiciaires, les Réformés n'osaient se défendre, et nous ne trouvons qu'un exemple de résistance. Encore cette résistance n'alla-t-elle pas fort loin. Trois enfants d'un nommé Rondeau (deux filles et un garçon), revenant de Cognac où ils avaient assisté au prêche, furent arrêtés par trois sergents, aux portes de Pons. Comme ils refusaient de suivre ces officiers de justice qui n'avaient nul droit de les saisir, ils furent pris par le bras et entraînés avec violence. La fille aînée s'évanouit en pleine rue; et, quoique cela se passât à la vue de beaucoup de monde, il n'y eut personne qui parut en avoir pitié. Mais deux jeunes hommes du bourg de Gemozac, ayant vu de loin le traitement qu'on faisait subir à ces enfants, accoururent pour les défendre. Ils étaient sans armes et par conséquent hors d'état de se faire craindre. Les sergents mirent l'épée à la

main. Pendant le combat inégal qui suivit, les filles s'échappèrent; mais le frère qui était le plus jeune demeura entre les mains des officiers de la comtesse, et fut conduit dans la tour. Il refusa constamment de changer de religion. Sa mère ayant appris cet enlèvement, se rendit à la porte du château, demandant à grands cris qu'on lui rendît son enfant. Ses lamentations et son désespoir obtinrent à la fin l'élargissement de son fils.

Le plan adopté par Louis XIV, ou plutôt par le jésuite La Chaise, pour la conversion des Protestants, continuait à être suivi avec une barbarie toujours plus grande. On avait envoyé à Pons des missionnaires qui devaient travailler, de concert avec les religieux de cette ville, à ramener les Réformés dans le giron de l'Eglise Romaine. Le peu de succès qu'ils obtinrent dans ce lieu, comme dans tous les autres où ils s'étaient établis, fit recourir à une autre espèce de convertisseurs. Des dragons furent placés chez les familles protestantes qui persistaient à ne point vouloir changer de religion. Ils reçurent l'ordre d'y séjourner, et de s'y faire nourrir à leurs dépens, eux et leurs chevaux, jusqu'à ce qu'elles consentissent à signer uu acte d'abjuration dont ils étaient porteurs. La plupart des familles supportèrent ces odieuses vexations avec une étonnante fermeté, et préférèrent voir vendre leurs meubles, leurs maisons et leurs possessions, plutôt que de renoncer à leur foi. Voyant que ces mesures ne suffisaient pas pour vaincre ce que le clergé catholique appelait l'opiniâtreté des hérétiques, les dragons suivirent l'exemple de ceux que l'intendant De Muin avait répandus dans l'Aunis. Tout ce qu'une cruauté ingénieuse peut imaginer de plus affreux fut mis en œuvre pour forcer les malheureux Protestants de Pons à abjurer leur croyance, et l'on serait porté à révoquer en doute la vérité de ces actes barbares, si les documents les plus authentiques ne venaient malheureusement en confirmer la réalité. Les uns furent suspendus aux crémaillères de leurs cheminées et exposés à la fumée de bottes de foin mouillé, auxquelles

on avait mis le feu. Les autres, attachés à des cordes, furent plongés et replongés dans des puits d'où on ne les retira que sur la promesse qu'ils firent de changer de religion. Ceux-ci furent dépouillés de leurs vêtements, et, après avoir exercé mille infamies sur eux, leurs cruels persécuteurs leur enfoncèrent des épingles dans la chair ou leur pressèrent le nez avec des pincettes rougies au feu. Ceux-là eurent le poil de la barbe, les ongles ou les cheveux arrachés; ceux qui tentèrent de se soustraire par la fuite à ces horribles traitements, furent poursuivis et frappés dans les bois comme des bêtes sauvages. Ces cruautés furent le plus souvent exercées en présence de l'intendant qui marchait à la tête de ces forcenés, accompagné de l'évêque ou d'ecclésiastiques, qui recevaient les abjurations, et qui, au lieu de réprimer la licence des dragons, applaudissaient aux mauvais traitements qu'ils faisaient souffrir aux malheureux Protestants. Ils suivaient à la lettre cette maxime de leurs frères les jésuites : *Que la fin justifie les moyens.*

Enfin, l'édit du 18 octobre 1685, qui révoquait celui qu'Henri IV avait donné à Nantes, vint mettre le comble aux malheurs des Réformés, en leur enlevant leurs derniers priviléges. Il ordonnait la démolition de tous les temples du royaume ; défendait aux Protestants de s'assembler à l'avenir pour célébrer leur culte ; enjoignait aux ministres, sous peine des galères, de sortir du royaume dans le délai de quinze jours, et prescrivait aux pères, aux mères, de faire baptiser les enfants qui leur naîtraient, par les curés des paroisses, et de les envoyer, à cet effet, aux Eglises, sous peine de cinq cents livres d'amende. Il était ordonné aux juges de veiller à ce que cet ordre fût exactement observé.

Le 15 novembre suivant, tous les habitants de Pons qui appartenaient à la Religion Réformée reçurent connaissance de l'édit de révocation. La plus grande partie d'entre eux craignant la continuation des persécutions cruelles auxquelles ils avaient été en butte, se laissèrent

entraîner à signer une formule d'abjuration qui avait été préparée à l'avance. Ceux qui persistèrent eurent la douleur de voir leurs enfants conduits à la messe, leurs filles renfermées dans les couvents de Pons et de Saintes, leurs fils élevés par les jésuites. Les autres se préparèrent à quitter une patrie où ils ne pouvaient plus servir le Seigneur en esprit et en vérité. Prioleau ne put se décider à abandonner son troupeau qui lui était encore si cher. Il brava le danger, et organisa des réunions secrètes. Le 15 avril 1686 fut la journée la plus douloureuse pour les Protestants qui avaient résisté à toutes les épreuves de persécution. Le temple fut abattu. Pendant qu'on travaillait à la démolition du sanctuaire où ils s'étaient si souvent rassemblés pour prier Dieu, Prioleau, qui les avait réunis, leur adressa un discours des plus touchants, sur les versets 36, 37, 38 et 39 de saint Mathieu. Ils l'écoutèrent en versant des larmes amères (1). Depuis ce moment nous ignorons entièrement quel fut le sort de ce

---

(1) Le temple, d'après un ancien plan de Pons que possèdent deux personnes de cette ville, était placé dans le haut de la rue du Puytarin. La maison du Pasteur occupait le centre de la rue et sa façade donnait sur celle qui conduit au faubourg Saint-Vivien. Elle a été reconstruite, et la maison qui a pris sa place porte le n° 80. Celle du sacristain était la dernière à droite en descendant de la rue du Puytarin. Le cimetière se trouvait dans le pré qui termine le bas de la rue et qui touche à la rivière. Nous y avons découvert deux pierres tumulaires sur lesquelles on peut encore lire les lignes suivantes :

Pardonne nos pechez,
Transporte-nous aux cieux
Pour t'y glorifier,
Seigneur Dieu gracieux
1645.

..... afin qu'après sa mort il vive pour jamais.
O, Depont, Conseiller du roi et eslu par de Pons.

Ces divers emplacements furent confisqués et donnés aux Religieuses de la Foi. Les biens des pauvres furent donnés aux hôpitaux de Saintes.

fidèle ministre. Peut-être fut-il victime de son zèle et de son dévouement, et finit-il ses jours sur les galères de Rochefort, ou bien, voyant que sa présence était un danger continuel pour ceux qui lui accordaient un asile, prit-il la résolution de se retirer en pays étranger. Quoi qu'il en soit, tant qu'il fut à Pons, il ne cessa de montrer les qualités et les vertus d'un véritable serviteur de Dieu.

CHAPITRE VII.

1686 — 1700.

Lettre adressée aux Réformés de Pons. — Repentir de ces derniers. — Refus d'aller à la Messe. — Emigration. — Nouvelle lettre d'encouragement. — Fidèles de Pons enfermés dans les prisons de Saintes et de Bordeaux.

L'Eglise de Pons était anéantie. Elle n'avait plus ni temple ni pasteur. La plupart de ses membres avaient feint une conversion bien éloignée de leurs cœurs. Quelques fidèles résistaient seuls à toutes les menaces, et supportaient, avec fermeté, les avanies de tous genres qu'on continuait à leur faire subir. Ce fut dans cette triste situation qu'ils reçurent, ainsi que leurs frères qui les avaient abandonnés, une longue lettre de leurs coréligionnaires de la Saintonge qui avaient tout quitté, pour aller sur la terre étrangère servir Dieu selon leurs consciences. Elle était destinée à ranimer leur zèle et à soutenir leur courage. Nous allons citer quelques fragments de cette épître qui est adressée : *à nos frères qui gémissent sous la captivité de Babylone, à qui nous souhaitons paix et miséricorde de la part de Dieu.*

« C'est avec une douleur extrême que nous avons ouy, chers frères en Nostre Seigneur, la grande tentation à laquelle vous êtes exposés, à ces dures calamitez par lesquelles Dieu a voulu que vous ayez passé ; mais nous avons appris avec beaucoup plus de douleur la foiblesse quy vous a faict subcomber à la tentation. Nous vous exhortons de penser sérieusement à vous-mêmes, et de considérer ce

que vous auriez à respondre à celuy quy vous ordonne de le confesser devant les hommes sy vous voulez qu'il vous fasse l'honneur de vous confesser et de vous recougnoistre devant Dieu et devant ses anges. Comment pourrez-vous subsister devant le siége et le tribunal de celuy qui vous commande d'abandonner biens, possessions, maizons, femmes, pères et enfans, à cause de son nom, vous promettant de vous en rendre cent fois autant? Pourriez-vous luy dire que vous avez résisté jusqu'au sang, en combattant contre le péché? Quelles ont été vos souffrances en comparaison de celles de Nostre Seigneur Jésus-Christ; mesmes que pouvez-vous penser quand vous lisez ces paroles: *Bienheureux sont ceux quy sont persécutez pour justice!* Vous n'aurez point de part à ce bonheur, car vous avez renoncé à la justice pour vous exempter de la persécution? Que respondrez-vous à ces saints apostres qui ont presché au monde un Evangile de larmes, quy sont tous morts dans le martyre et qui ont préparé tous leurs disciples à la persécution? Que respondrez-vous à nos Réformateurs qui n'ont espargné ny veilles, ny sueurs, ny sang pour nous tirer de l'idolâtrie et de la superstition? Qu'aurez-vous à dire de ces bienheureux martyrs dont vous estes les enfans, quy pour la cauze que vous avez si légèrement abandonnée, ont souffert la prison, les gesnes, le feu et les tortures les plus cruelles; ils ont esté ensevelis souvent plusieurs années dans des cachots pleins de boue, d'impureté, de crapauds et de serpens; tirés de là, on les a fait passer par le feu, on leur a bruslé les pieds et les mains; on les retirait du feu ardent vivants, afin de faire durer leur supplice. Ils vivaient encore que, le ventre bruslé, ils en voyaient sortir leurs entrailles, au milieu de ces tourmens, au lieu de renoncer la vérité de Dieu, ils bénissaient son nom et chantaient ses louanges? Que direz-vous à ces grands ouvriers quy, par leurs pieux travaux, avaient élevé ce glorieux ouvrage de la réformation que vous laissez tomber par terre, en un moment? Comment pourrez-vous soubtenir les reproches de vos bienheureux

ancêtres, dont les biens ont esté pillez, quy ont esté persécutés à toutes outrances, et quy pourtant ont transmis la pure vérité de l'Evangile à leurs enfans? Au nom de Dieu, mes très-chers frères, envisagez votre faute dans toute son étendue et vous écriez avec une sainte componction de cœur: *Hommes frères, que ferons-nous ?* Vostre conscience dans les fers vous demande sans doute des conseils et nous allons vous en donner :

« Premièrement, donnez-vous garde de ce grand péril où vous estes; c'est d'abandonner Dieu de cœur après l'avoir renoncé de bouche: car il arrive très-souvent que Dieu abandonne à ses sens réprouvés ceux qui ont eu la lâcheté de trahir leur conscience. . . . .

« D'abord il vous paroistra dur d'assister à un service aussy opposé au vostre; la vue des images devant lesquelles vous verrez les brusteaux et les superstitieux se prosterner vous fera de la peine ; vous souffrirez mal aisément cette langue barbare, dans laquelle vous entendrez chanter des litanies à l'honneur des créatures et au deshonneur de vostre créateur; vous souffrirez encore davantage quand vous assisterez à ce qu'on appelle le sacrifice de la messe, où l'on vous fera adorer du pain; mais il est à craindre que, peu à peu, vous ne veniez à vous accoutumer à tout cela; que d'abord vous disiez: quant à moy je n'y croy pas et cela me suffit; qu'ensuite vous ne veniez à trouver cela moins mauvais, à regarder les idolâtres comme de simples superstitieux quy ne font ny bien ny mal. Il est infaillible que ce chemin vous conduise au mesprix et à la hayne de la vérité, et de là infailliblement à l'enfer: car c'est le péché contre le Saint Esprit quy ne sera pardonné ny en ce siècle, ny en celuy quy est à venir.

« Le conseil que nous avons donc à vous donner là-dessus, c'est de vous conserver dans une juste horreur pour le papisme et telle qu'il la mérite. La manière dont il s'est servi pour vous y amener doit beaucoup contribuer à cela. Il ne peut y avoir que la religion du desmon quy se serve de telles armes pour édifier sa maison. Faire aller des gens

à la messe avec le fer, le feu, le soldat, le pillage et le tourment, c'est le caractère de l'enfer; il n'y a que luy quy puisse inspirer de telles actions, et ceux qui les font sont évidemment ses suppôts.

« Mais sachez que ce n'est pas assez de détester toutes ces idolâtries de cour. Il faut les condamner de bouche. Il ne faut point cacher vos sentimens. Il faut estre tousiours prest à confesser la vérité partout. Ainsy dites sans mystères, toutes les fois que vous en aurez occasion, que vous détestez ce culte auquel on veut vous forcer d'adhérer. N'allez point à la messe qu'on ne vous y traîne par force. Desclairez pendant qu'on vous y mène par force que vous ny adhérez aucunement de cœur, et sy l'on vous y retient par la mesme force par laquelle on vous y aura mené, faites voir par vos actions que vous n'aurez ny foy ni respect pour ces faux mystères.

« Conservez précieusement vos livres de piété et dévotion et de controverses et les lisez avec un grand soing; sauvez-les en les cachant et en les dérobant à l'inquisition de vos persécuteurs; surtout conservez précieusement vos Bibles et souffrez tout plutôt que de souffrir qu'on vous les arrache; mais lisez-les avec beaucoup d'assiduité et de dévotion. Quant à vos enfans, on vous les viendra ravir pour les mener au catéchisme des prêtres, et il est à craindre que cela se fasse avec tant de violence qu'il ne vous sera pas loisible de l'empêcher. Mais au retour de là, ne manquez pas de destruire tout ce que les prestres pourront avoir fait. Instruisez-les de la vérité et leur donnez une légitime horreur de la religion romayne en leur faizant lire soigneusement les endroits de l'Escriture Sainte quy luy sont contraire.

« N'oubliez et n'épargnez ny payne ny despance pour avoir des pays étrangers des livres capables de vous fortifier et de vous instruire, et quand les prestres vous auront osté les vostres, faites-en venir d'autres à quelque prix que ce soit. Les paysans de la campagne et les artizans des villes sont ceux quy courent le plus de risques, à cause de

leur ignorance; mais il faut que les forts travaillent pour les foibles et que vous travailliez à vous instruire mutuellement. Quand vous allez à vos maisons de la campagne, quand vous vous promenez par vos rues, quand vous vous rencontrez en vos boutiques sans témoings de religion contraire, fournissez à ces pauvres gens des livres pour les instruire et les exhortez sans relasche à ne se laisser point abattre ny à ne point donner leur cœur à l'idolâtrie.

« Ayez soin d'entretenir des correspondances entre vous. Cougnoissez-vous les uns les autres savoir tous ceux quy aiment la vérité et vous fortifiez mutuellement dans le dessein de ne l'abandonner jamais. Si vous pouvez, dans quelque temps, vous assembler la nuit secrètement dans les lieux retirez de vos maisons, faites-le pour y lire la Parole de Dieu et de bons livres capables de vous instruire, mais surtout pour prier Dieu. On pourra vous envoyer des pays étrangers des prières convenables à vostre estat.

« Renoncez à la mondanité, vendez vos tapisseries, vostre vaisselle d'argent, et ne portez que de très-simples habits; renoncez à l'or et à la soye, aux repas, aux festes. Tous nos jours doivent estre des jours de jeusnes et de larmes. L'indévotion est aussy une source de vos malheurs; vous avez méprisé la sainte Parole de Dieu, l'exercice de la prière dans vos maisons se faisait d'une manière très-négligée et très-indévote. Pour apaiser la colère de Dieu, il faut restablir ces exercices, les faire fréquens, longs et fervens. Il faut que dans vostre intérieur il paroisse une grande mortification aux yeux de vos adversaires et qu'on vous reconnoisse en public par vostre modestie, vostre humilité et simplicité en habitz et surtout par vostre charité et par vostre bonne foy. Ayez un grand soin des pauvres frères persécutez, despensez libéralement pour fournir aux frais de leurs évasions; que toutes choses vous soient communes et que personne ne dize une chose estre à soy pendant que son frère en a besoing;

c'est l'esprit du christianisme, et sy vous le ramenez, Dieu vous rendra le vray christianisme qu'on vous a osté. Cette conduite vous attirera l'estime de vos concitoyens de vostre religion; elle fera qu'ils vous escouteront favorablement et les disposera ou à se convertir ou à favoriser vostre évasion.

« Tous ces conseils ne sont que pour provision jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu vous ouvrir une porte pour sortir de dessous la tyrannie sous laquelle vous gémissez, et ceste porte il faut la chercher le plustôt que vous pourrez. Il ne faut point s'imaginer que vous puissiez longtemps conserver la vérité de Dieu dans ce pays de misères; vostre piété se ralentirait peu à peu; vos enfans après vous n'ayant point vu d'autre religion que la romayne, s'y accoutumeraient et ne désireraient pas d'en sortir. Ainsi n'espargnez ny peine ny diligence pour vous transporter en pays de liberté et ne regardez point après vous pour emporter ce quy est dans la maizon. Celui qui regarde derrière soy n'est pas bien disposé pour le royaume des cieux. Quand vous vous enfuisriez tous nus, encore seriez-vous assez heureux d'emporter vostre ame pour butin. Le pis quy vous pourrait arriver ce serait de mourir de faim; mais cette espèce de mort a-t-elle quelque chose de plus terrible que les autres? Y a-t-il quelque mort quy nous doive estre affreuse quand il s'agist de sauver son ame et de travailler à la gloire de Dieu?

« Il se faut faire un honneur de souffrir la bassesse, la honte, la pauvreté et la nudité pour Jésus-Christ. Cette vie n'est que de quatre jours Il importe peu comment on la passe; c'est l'éternité à laquelle il faut penser. Soyez persuadez que le seul moyen d'expier la grande faute que vous avez commise en renonçant de bouche à la vérité de nostre sainte religion, c'est de sacrifier à Dieu vostre bien, vos aizes, vostre repos, pour vous exposer à toutes les fatigues et à toutes les souffrances. Quant à ceux d'entre vous qui résistent encores, au nom de Dieu, frères bien-aimés, pensez à la grande rémunération qui est promise à

la persévérance. Regardez à Jésus, le chef et le consommateur de nostre foy. Regardez à tous les martyrs qui vivent aujourd'huy glorieux dans le ciel et dans la mémoire des hommes. Souvenez-vous que Dieu chastie tous ceux qu'il ayme et qu'il advoue pour ses enfans. Souvenez-vous qu'il vous fait beaucoup d'honneur ».

Cette lettre colportée secrètement dans toutes les maisons des Réformés de Pons que la crainte des tourments avait portés à renoncer à un culte auquel ils étaient encore attachés au fond de leurs cœurs, vint de nouveau remuer leurs consciences. Elle leur retraça vivement la faute qu'ils avaient commise. Ils déplorèrent, avec larmes, la faiblesse qui, un moment, les avait éloignés de la profession de la vérité, et prirent la résolution généreuse de montrer, en s'imposant les plus grands sacrifices, qu'ils étaient encore de vrais disciples de Jésus-Christ. Des assemblées secrètes s'organisèrent. Rien de plus touchant que les prières qu'ils y adressèrent au Seigneur pour le supplier de leur pardonner le crime qu'ils avaient commis. « Seigneur, est-il dit, dans une des prières qui furent composées à cette occasion et que nous avons retrouvée assez bien conservée, « Seigneur, nostre bon Dieu, tu vois de pauvres péagers qui, couverts de honte et de confusion, sont très-humblement abattus à tes pieds, et qui nonobstant eslèvent les yeux vers ton ciel dans le triste et amer souvenir de tant de péchés dont nous sommes coupables, qui les rendent dignes d'en estre esloignés et bannis pour jamais. Tu nous vois encore comme autant d'enfans prodigues qui, après avoir dissipé et profané les biens qu'ils avaient reçus de ta libéralité, et en sortant de la maison de Toi qui es nostre père, sommes entrés en celle de l'estranger où nous ne pouvons trouver qu'une funeste faim, que misères et que mort, et nous avons laschement abandonné le bienheureux soin de ton Eglise où s'enseignent les doctrines seules véritables, pures et salutaires de ton Esvangile pour rentrer en celle que nos pères et nous avions si justement quittée, où il y a des erreurs mortelles et

des cultes illégitimes que tu as si expressément défendus en ta Parole, que tu punis avec tant de sévérité et que nous ne pouvons pratiquer sans blesser nos consciences et nous perdre.

« Estrange aveuglement, changement funeste! C'est là, ô Dieu, le déplorable estat où nous nous trouvons aujourd'hui avec nos désolées familles. C'est, ô douleur, les péchés crians et atroces que nous avons commis et où nous avons engagé nos innocens et misérables enfans peut-estre par nos sollicitations ou tout au moins par nos exemples. Il est vrai, Seigneur, nos cœurs n'ont point consenti à cette infidélité. C'est uniquement la force et la contrainte qui nous a fait faillir. Il n'y a que nos mains et nos bouches quy y ayent eu part.

« Oui, Seigneur, nous nous sommes tous, par une faiblesse incroyable, laissé emporter au torrent qui, par une funeste inondation, est veuu presque, dans une nuit, désoler ton héritage: chose estonnante, nous n'avons pas eu la pluspart le courage de résister à la première tentation, ni de renoncer aux moindres de nos avantages, bien loin de quitter tout pour toi et de combattre jusqu'au sang pour le soutien de ta vérité et de souffrir toutes choses pour l'intérêt de nostre charitable Sauveur.

« Seigneur, nous avons recours à Toi, et du milieu de nos angoisses nous crions vers toi et adorons tes jugemens et en reconnoissons la justice, et ayant appris dans ta parole que tu ne veux point la mort du pécheur, mais sa conversion et sa vie, que tu ne brises point le roseau cassé et n'esteins point le lumignon qui fume, nous prenons la liberté, accompagnée d'une religieuse frayeur, de nous présenter respectueusement devant le trosne de ta grâce, pour te supplier de toutes les puissances de nos âmes que tu daignes avoir compassion de nous, et que pour l'amour de ton grand nom, et que pour l'amour et la considération de ton fils bien-aimé Jésus-Christ, nostre Seigneur, tu nous considères avec des yeux de tendresse et de pitié, que tu jet-

tes sur nous, ô doux Jésus, ces favorables regards d'amour, de grâce et de miséricorde, ces mêmes regards si touchans et si efficaees qui convertirent autrefois saint Pierre, qui tirèrent cet apostre de son infidélité, qui le firent pleurer amèrement son crime.

« Nous sommes désolés et misérables, ô Dieu, nous sommes réduits à un fort pauvre estat; nous sommes dispersés, nous sommes comme des brebis égasrées, sans conducteur, sans pasteur; viens nous chercher et nous sauver. Nous sommes tombés, ne permets point que nostre chute devienne mortelle. Nous avons indignement renoncé, au moins de bouche, à nostre sainte religion et aux vérités sacrées que nous avions reçues de ta main et puisées dans les Escritures et que nous avions toujours si purement et si constamment soutenues et professées.

» Ne permets pas, charitable Sauveur, que nous soyons jamais esblouis par les charmes et par les appâts du monde, que ni les sophismes des docteurs, ni l'horreur des menaces, ni les déguisemens et les illusions de l'erreur, ni les établissemens de la terre, ni aucun de ces intérêts, ni la coutume, ni les exemples soient jamais capables de nous séduire ni de nous débaucher de la pureté de ton service. . . . Prends aussi, Seigneur, d'une façon particulière en ta protection et en ta sauvegarde ceux de nos frères qui sont encore debout par ta grâce, ce petit résidu qui subsiste encore en la pureté de la foi; par un miracle de ta bonté, comme tu les a conservés jusques à cette heure, veuille les préserver encore et sauver jusques à la fin; qu'ils vivent tousiours en paix à l'abri de ton bouclier et sous l'ombre de tes ailes. Donne-leur des retraites libres et assurées, esloigne d'eux toutes sortes de maux, pourvois charitablement à tous leurs besoins et les réjouis et les console dans leurs peines et leurs souffrances par le délicieux sentiment de ta dilection; rends-les toujours fermes et intrépides par de plus rudes épreuves et toujours invincibles et immuables sous la croix. Veuille nous bientôt réunir avec eux dans la profession d'une mesme foi

et d'une mesme espérance dans le sein de ton Eglise militante ».

Non contents d'exprimer leurs regrets par ces marques d'un vif repentir, ils voulurent racheter leur faiblesse par un entier dévouement au Seigneur. Dès ce moment, ils déployèrent un zèle et une fermeté remarquables. Ils refusèrent d'aller à la messe, et, comme les châtiments les plus sévères devenaient le partage des relaps, ils se préparèrent à quitter une patrie où ils ne pouvaient plus servir Dieu comme il le commande dans sa Parole. Déjà, depuis 1660, plusieurs familles de Pons avaient passé dans les pays étrangers. Ils résolurent de suivre leur exemple. Mais il n'était pas facile de sortir de France. Louis XIV qui voyait les Réformés emporter avec leurs biens leurs talents et leur industrie, avait donné les ordres les plus rigoureux pour empêcher l'émigration. Les côtes de l'Océan et les frontières étaient surveillées avec soin. Les punitions les plus sévères et la mort même frappaient impitoyablement ceux qui favorisaient leur fuite. Il fallut user des moyens les plus ingénieux pour tromper la vigilance des gardes. Une multitude de Protestants parvinrent à s'échapper, sous divers déguisements, et achetèrent, à un prix élevé, la faveur d'être admis sur les bâtiments anglais ou hollandais qui venaient aborder sur les côtes de la Saintonge. Ce fut surtout à Saint-Seurin d'Uzet et au port des Monnards que ces départs eurent lieu. Cachés dans les demeures hospitalières de quelques-uns de leurs frères, ils mirent à profit les occasions favorables qui se présentèrent de fuir les cruelles persécutions de leurs ennemis. Les îles de Jersey, de Guernesey, l'Angleterre, l'Irlande, l'Ecosse, le nord de l'Allemagne, la Suisse, l'Amérique du Nord, et jusqu'au Cap de Bonne-Espérance (1), reçurent les misérables débris d'une des

---

(1) Un noyau de ces proscrits vint s'établir au Cap où ils fondèrent dans l'intérieur un canton français nommé *Fransche*

Eglises les plus florissantes de la Saintonge. On pourra se faire une idée des pertes qu'éprouva cette province et la ville de Pons en particulier, quand on saura que l'intendant Begon, catholique dont on ne mettra pas en doute la bonne foi, écrivait déjà en 1698 que le seul diocèse de Saintes (la Saintonge, une partie de l'Aunis et de l'Angoumois) avait perdu cent mille habitants. Aussi, ajoute un autre écrivain, la contrée présentait le plus triste aspect; les villes étaient désertes, l'industrie était tombée, les campagnes étaient désolées et on trouvait à peine des bras pour cultiver la terre. En essayant de s'échapper, un grand nombre de personnes perdirent la vie. Ceux qui ne purent parvenir à passer dans les pays étrangers et qui restèrent fidèles à la doctrine du pur Evangile continuèrent à être les objets des plus indignes traitements. Les relaps surpris dans les assemblées furent envoyés aux galères de Rochefort; les femmes qui se trouvèrent dans le même cas, furent enfermées dans les couvens de Pons, de Saintes et de Saint-Jean d'Angély. Les prisons de Saintes, de Jonzac et de Blaye furent aussi remplies de ces malheureuses victimes de l'intolérance et du fanatisme qui étaient devenus de mode à la cour. Cette fermeté des Réformés de Pons leur concilia de nouveau l'estime de leurs frères, que leur conversion avait si fort scandalisés. Une nouvelle lettre adressée *aux fidèles persécutés à l'occasion des saintes assemblées*, vint témoigner de la sympathie qu'ils avaient su inspirer. Nous allons en rapporter ici quelques fragments :

« La miséricorde, la grâce, la paix, vous soient abondamment communiquées de la part de Dieu notre père et de Notre Seigneur Jésus-Christ. Mes bien-aimés en Jésus-

---

Hoek. Récemment les missionnaires français envoyés par la Société des Missions étrangères de Paris les ont salués, et l'un d'eux, devenu leur pasteur, leur a rendu cette Parole de vie qui fit si longtemps le bonheur et la gloire de leurs ancêtres.

Christ nostre Seigneur, le zèle que vous témoignez pour le service de Dieu vous expose à de nouvelles afflictions; mais vous n'en devez point être surpris, vous devez vous souvenir que les afflictions sont les livrées des enfans de Dieu. Le serviteur, nous dit Jésus-Christ, n'est pas plus grand que son maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi. Vous aurez de l'angoisse au monde, dit-il encore, mais ayez bon courage, j'ai vaincu le monde. Saint Paul nous dit que si quelqu'un veut vivre selon la piété il souffre de la persécution et que c'est par plusieurs tribulations qu'il faut que nous entrions dans le royaume des cieux.

« Si on vous ravit des biens périssables, souvenez-vous, mes chers frères, que Dieu vous prépare dans le ciel une gloire et une félicité dont l'excellence surpasse infiniment la gloire et la félicité des plus grands monarques. Si on vous chasse de vos maisons, souvenez-vous que Dieu vous recevra un jour dans le palais de sa gloire. Si on vous sépare des personnes qui vous sont chères, Dieu le permet afin que vous soyez plus étroitement unis à lui qui est notre souverain bien. Si on vous traîne dans des basses fosses, c'est là que Dieu se trouve d'une façon toute particulière auprès des cœurs désolés pour les consoler et les fortifier par son Saint Esprit; enfin, si on vous prive d'une vie qui est accompagnée d'une infinité d'infirmités, de misères et de troubles, et qu'on ne peut abréger que de quelques années seulement, car il est ordonné à tous les hommes de mourir, souvenez-vous que ceux qui meurent au Seigneur sont bienheureux, car ils ne reposent de leurs travaux et leurs œuvres les suivent.

« Vous devez considérer que Dieu vous met à l'épreuve afin que nous lui donnions gloire; vous ne l'avez pas fait par le passé, mais il veut que vous le fassiez maintenant. Il veut que vous répariez maintenant l'outrage que vous avez fait à sa gloire en reniant sa sainte vérité ou par vos paroles ou par votre signature ou en vous prosternant devant les idoles dans lesquelles l'Ecriture nous enseigne que

les démons sont servis et adorés. Il faut donc, mes chers frères, que vous confessiez maintenant notre Sauveur à la face du ciel et de la terre afin qu'il vous confesse lui-même devant son père qui est aux cieux.

« Votre infidélité a esté par le passé en scandale à tous les fidèles qui sont au monde : c'est pourquoi il faut que vous les édifiiez maintenant par votre constance. Votre lâcheté a même donné de l'horreur à ceux qui vivent encore dans la communion romaine. C'est pourquoi il faut que désormais vous les édifiiez aussi par votre piété et par votre fidélité afin que votre bonne conduite leur fasse connaître que vous craignez le Seigneur, qu'ils soient touchés de votre affliction et qu'ils vous redonnent la précieuse liberté que vos péchés vous ont fait perdre.

« On vous dira, sans doute, que vous pouvez servir Dieu dans vos maisons, y lire l'Ecriture Sainte, y chanter les Psaumes et faire vos prières, et que vous devez vous contenter de cela et ne pas faire des assemblées. Mais lorsque les officiers du roi ou les magistrats vous diront ces choses, vous devez les supplier très-humblement de considérer que vous êtes chrétiens, que Dieu vous a ordonné dans sa Parole de fréquenter vos mutuelles assemblées, que vous ne pouvez vous dispenser d'obéir à ce grand Dieu qui est le maître de l'univers, le roi des rois, et qu'enfin il est impossible que vous viviez sans l'exercice de votre sainte religion.

« Vous devez même supplier très-humblement ceux qui vous interrogent de considérer que dans vos saintes assemblées vous ne faites tort à personne ; que vous servez Dieu avec pureté, selon ses commandements, que vous priez Dieu pour le roi et pour l'état, que vous voulez rendre à notre prince ce que vous lui devez, mais qu'il est juste aussi que vous serviez votre Dieu comme il vous l'ordonne dans sa Parole ; que depuis qu'on a démoli les temples où nous adorions ce grand Dieu en esprit et en vérité, où nous invoquions son saint nom et où nous chantions ses saintes louanges, Dieu afflige ce royaume d'une

manière terrible, et que le véritable moyen d'apaiser sa colère c'est de redonner à son peuple la précieuse liberté qu'on lui a ôtée.

« Dieu veuille, mes chers frères, vous fortifier lui-même par son Saint Esprit et mettre lui-même ses paroles dans votre bouche afin que vous lui donniez gloire et que vous édifiiez et désarmiez par là ceux qui vous affligent. Dieu veuille sanctifiier et consoler vos cœurs; Dieu veuille toucher lui-même, convertir et bénir ceux qui persécutent sa vérité sans la connaître; Dieu veuille vous donner à tous des jours de repos et de consolation au prix des jours auxquels nous avons senti tant de maux; Dieu veuille rétablir sa pauvre Jérusalem ».

A cette lettre se trouvait jointe l'apostille suivante :

« Ceux entre les mains de qui cette lettre tombera sont conjurés au nom du Seigneur de la communiquer à leurs frères et d'en répandre de même des copies autant qu'ils pourront afin que chacun puisse en faire son profit ».

La fermeté que les Réformés de Pons avait reprise continua à se soutenir d'une manière admirable. Plusieurs pièces que nous avons entre nos mains, mais que nous ne pouvons reproduire ici, en fournissent des preuves éclatantes. Elle n'était pas le partage seulement des hommes, mais elle se faisait encore remarquer dans le sexe le plus faible. C'est ainsi que quarante-cinq femmes, qui avaient été surprises aux assemblées religieuses et qui avaient été emmenées pour ce fait à La Rochelle (1), firent une profession courageuse de la foi évangélique, en présence de l'évêque, du présidial, du lieutenant criminel, du procureur du roi et de plusieurs autres personnes parmi lesquelles se trouvaient deux Jésuites.

Cependant les rigueurs exercées contre les malheureux Protestants qui persistaient à se rassembler pour prier

---

(1) Le 9 avril 1698.

Dieu malgré les défenses, acquéraient, de jour en jour, un nouveau degré de barbarie. Plusieurs membres de l'ancienne Eglise de Pons, convaincus de ce crime prétendu, furent conduits dans les prisons de Saintes et furent condamnés aux galères perpétuelles, sur les instances de l'évêque qui était venu faire inutilement de nouvelles tentatives pour les ramener dans le giron de l'Eglise Catholique. Ils firent appel de cette cruelle sentence, et furent, en conséquence, transportés dans les prisons de Bordeaux pour y attendre leur jugement. La lettre suivante qu'ils adressèrent aux fidèles de leur ville natale, pour les fortifier et les encourager, est bien propre à nous donner une idée de la touchante piété qui les animait :

Du 28 avril 1700.

Les prisonniers de Saintes, arrivés dans les prisons de Bordeaux, à nos très-chers frères qui soupirent pour notre délivrance.

« Graces et louanges soient rendues à notre bon Dieu de ce que nous soyons sortis d'entre les mains de nos ennemis. Oui, très-chers frères, nous sommes enfin sortis de cette ville de Saintes, proprement ainsi dite par ironie. Ce serait, avec raison, qu'à l'imitation de ce que notre Sauveur disait à ses apôtres, nous aurions dû secouer la poudre de nos pieds en témoignage contre elle. Car combien de fois a-t-elle vu exercer des rigueurs et des menaces contre nous? Combien de temps nous a-t-elle vu souffrir en son sein, et pour cela ne s'est point relevée de sa chute ? N'a-t-elle pas vu prononcer cette cruelle sentence contre nous sans en frémir? Nous y avons trouvé très-peu de Lots accompagnés de beaucoup de femmes. Cependant nous prions notre grand Dieu qu'ils ne soient point abandonnés à la gendarmerie du ciel, qu'il ne leur arrive le changement de la femme de Lot; mais qu'il leur donne les larmes de saint Pierre pour retourner au droit sentier qu'ils ont abandonné. Nous sommes persuadés, nos très-chers frè-

res, que vous prenez trop de part à notre état pour n'apprendre pas avec plaisir notre arrivée dans ces prisons. Nous sommes icy à la vue de ces illustres magistrats, religieux observateurs des loix de leur prince, et dont l'équité, l'humanité et la prudence nous promettent beaucoup. Nous sommes comme persuadés qu'ils frémiront à la lecture d'une sentence pareille, qu'ils écouteront saint Athanase qui dit que c'est une exécrable hérésie de faire venir à la religion ceux qu'on n'a pu persuader. Ils entendront Tertulien qui dit que *non est religionis cogere religionem quæ vult suscipi sponte non vi.* Ce n'est pas de la religion qu'elle soit contrainte mais qu'elle doit être prise par la douceur et non par la force. Leur religion même leur commande en quelque manière de ne pas exercer ces rigueurs, mais outre toutes ces espérances, nos très-chers frères, ce qui nous console, nous avons celle de la protection de notre Dieu qui nous fortifie. Nous combattons pour sa cause, il ne l'abandonnera pas. Devons-nous en douter nous ayant soutenus comme il l'a fait jusqu'à présent contre toute attente? Non, nos très-chers frères, nous n'en doutons nullement. Nous sommes assurés qu'il nous soutiendra jusqu'à la fin, malgré la tempête et l'orage. Il tient le cœur des rois et des magistrats dans sa main. Il les tournera toujours à sa gloire et à notre salut. Après quoi ne pouvons-nous pas dire, avec le psalmiste : *Qu'est-ce que nous pouvons craindre de ce que l'homme pourra faire?* Arrière de nous donc toutes pensées mondaines qui nous pourraient détourner du droit chemin que nous avons commencé à suivre, mais pensons à la supernelle vocation. Les liens et les tribulations ne nous font point de peine; nous les supportons avec plaisir, et quelques châtimens que Dieu nous envoie, nous l'adorons toujours et ne cessons de l'invoquer. Il nous fera la grace de résister aux mauvais jours et nous ne le quitterons point qu'il ne nous ait bénis. Il se trouvera peut-être entre nous ou vous, chers frères, quelqu'un qui par ses prières touchera notre bon Dieu pour qu'il soit

apaisé envers nous, pour qu'il arrête le cours de ses vengeances et qu'il nous délivre de la captivité. Qu'il veuille par sa grace sainte nous accompagner de son Saint Esprit et qu'il nous fasse sortir plus que vainqueurs pour sa gloire et notre salut.

« Venons à vous, nos très-chers frères, qui êtes notre joie au Seigneur, vous qui êtes véritablement pénétrés de notre état, qui prenez part à la froissure de Joseph. Vous nous l'avez témoigné par vos larmes dont nous avons été consolés. S'il y a de la joie dans le ciel pour un pécheur qui vient à s'amender, combien a été la nôtre, nos très-chers frères, de voir qu'à l'ouïe d'une si cruelle sentence vous vous soyez relevés la plupart d'entre vous qui étiez tombés et que les chancelans ont été raffermis, et que ceux qui étaient debout ont demeuré fermes! Nous pouvons dire avec l'apôtre que nous sommes consolés et remplis de joie tant et plus dans notre affliction. Oui, nos très-chers frères, nous sommes comme vous remplis et ravis d'aise, hors de nous-mêmes de ce que vous avez été contristés de notre état, mais que c'est d'une tristesse qui est assaillante et qui produit des fruits de repentance dont on ne se repent pas. Votre consolation est la nôtre et nous pouvons justement tous écrire ce qui est écrit à l'ange de l'Eglise qui est à Smyrne: *Nous connaissons vos œuvres, votre tribulation et votre pauvreté; mais vous êtes riches, vous aurez une tribulation de dix jours et on mettra quelques-uns de vous en prison, mais ne craignez rien des choses que vous avez à souffrir. Soyez fidèles jusqu'à la mort et vous aurez la couronne de vie.*

« O grand Dieu, tes compassions sont sans bornes et tes miséricordes infinies; tes secrets sont impénétrables aux yeux des hommes; qui n'aurait cru que par cette sentence tous tes enfants n'eussent fléchi sous le poids? Mais tu nous fais tourner en bien le mal que nos ennemis nous voulaient faire. Courage donc, M. T. C. F., continuez à persévérer dans la foi et quoique séparés de corps, toutefois unis ensemble en notre Seigneur J. C., joignons

nos vœux et nos prières à notre Seigneur notre Dieu pour qu'il apaise sa colère. Nous ne devons pas alléguer ces causes secondes dont il se sert pour nous châtier puisque ce sont des verges qui sont en sa main et bénissons-les et ne les maudissons point, mais que notre zèle ne se ralentisse pas. C'est à nous-mêmes à qui nous nous en devons prendre, car nous avons péché contre notre Dieu, nous avons fait méchamment et nous ne sommes pas dignes d'être appelés ses enfants. Nous avons refusé de nous convertir, prions-le qu'il nous convertisse et nous serons convertis. C'est le même hier et aujourd'hui et le sera éternellement. Redoublons donc nos prières, N. T. C. F., et réveillons-nous de cette léthargie dans laquelle nous étions. Si notre Dieu Sauveur a souffert pour nous hors la porte, quelle tribulation devons-nous craindre? Sortons donc hors du camp par-devers luy, portant son opprobre, car nous n'avons point ici de cité permanente, mais cherchons celle qui est à venir. Pour un moment de souffrance regardons une éternité de vie; pour un moment de douleur, d'éternels plaisirs. Nous commençons à goûter, N. T. C. F., les avant-goûts de ses biens inénarrables; plût à Dieu que vous puissiez voir la joie que nous avons dans nos consciences, vous auriez sans doute la même satisfaction que nous avons! Tout nous fait du plaisir et rien ne nous fait de peine. Dieu soit loué, qu'il ne nous arrive rien que notre divin Sauveur ne nous ait prédit et qu'il nous ait préparé lui-même aux souffrances dans lesquelles nous sommes en nous les prédisant. Nous portons sa croix avec plaisir, nous buvons une petite partie de son calice; qu'il veuille par sa sainte grâce faire en nous qu'étant appelés à tout ce qu'il y a de plus rude nous le recevions avec plaisir et le supportions patiemment. Profitons, M. C. F., du talent qu'il nous a donné, faisons-le profiter cent pour un. Vous savez que ses promesses sont fermes et qu'après avoir souffert avec lui, nous règnerons avec lui, et que si nous le renions il nous reniera. A Dieu ne plaise d'avoir la pensée de le renier,

mais bien celle de persévérer dans la foi! Car ni mort, ni vie, ni principauté, ni puissance, ni hautesse, ni profondeur, ni aucune autre créature ne nous séparera de la dilection que nous avons en Jésus-Christ. Ne serons-nous pas bienheureux, N. T. C. F., d'avoir des couronnes de vie, de voir des trésors inénarrables et d'entendre cette voix de notre Dieu qui dira à chacun : Viens, bon et fidèle serviteur, tu m'as été fidèle en peu de chose, je t'établirai sur beaucoup, entre en la joie de ton Seigneur; qu'à lui, comme à son cher Fils, Notre Sauveur, et au Saint Esprit soit honneur et gloire, empire et magnificence aux siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Souvenez-vous des pauvres prisonniers, N. T. C. F., comme si vous étiez en prison avec nous; que Dieu veuille accomplir en vous toutes bonnes œuvres pour faire sa volonté; qu'il vous arme du haleret de justice et du bouclier de la foi pour résister à tous ces dards enflammés du Malin; qu'il vous comble de ses plus précieuses bénédictions, et enfin qu'il soit avec vous tous jusques à la consommation des siècles. Amen! Nous ne sommes pas ici les seuls prisonniers de Jésus-Christ. Nous y avons trouvé de nos sœurs qui ont été surprises en s'en allant dans les pays étrangers. Elles sont cinq qui sont des personnes bien faites, elles sont du côté de Nérac, elles se recommandent à vos prières afin qu'étant jointes aux leurs et aux nôtres nous puissions être délivrés de cette captivité. Que le Seigneur en soit touché et nous aide s'il lui plaît en temps opportun. Amen!

CHAPITRE VIII.

1700 — 1756.

Continuation des persécutions. — Enlèvement des enfants. — Evasion de trois jeunes protestantes du couvent de Pons. — Pasteurs sous la croix. — Piége tendu au Pasteur Gibert. — Assemblée au bois de Merlet.

Pendant les années qui suivirent, les Réformés de Pons montrèrent le même zèle et la même constance. L'émigration devint plus forte que jamais, en dépit de la loi qui ôtait aux nouveaux convertis la libre disposition de leurs biens. Ceux qui se virent dans l'impossibilité de quitter leur patrie, continuèrent à montrer par leur conduite l'horreur qu'ils éprouvaient pour la faiblesse qui les avait fait succomber. Ils cessèrent de se rendre à la messe, refusèrent dans leurs maladies de recevoir les sacrements de l'Eglise romaine, et déclarèrent, à leurs derniers moments, qu'ils n'avaient jamais cessé d'appartenir de cœur à la religion Réformée. Alors parut une loi affreuse qui contenait cet article barbare : *Que ceux qui, dans une maladie, refuseraient les sacrements, seraient, après leur mort, traînés sur la claie, et leurs biens confisqués ; et que s'ils guérissaient ils seraient condamnés à faire amende honorable, les hommes aux galères perpétuelles, les femmes à être enfermées, et leurs biens également confisqués.*

La persécution, depuis la mort de Louis XIV, avait un peu perdu de sa force. Elle reprit une nouvelle vigueur à l'avénement du jeune roi, qui voulut, sans doute, s'attirer par-là les bonnes grâces du clergé. On renchérit encore

sur les édits les plus cruels. La peine des galères fut décrétée contre ceux qui engageraient les hérétiques à persévérer dans leur foi. On vit les prêtres pénétrer dans l'intérieur des maisons des Protestants, le viatique en main, escortés du juge et de ses huissiers, se rendre chez les mourants, les solliciter à recevoir les sacrements, et bientôt après, en cas de refus, la populace s'élancer sur leurs traces et exécuter elle-même le décret dans toute son étendue, en traînant le cadavre du malheureux Protestant par les rues et le jetant à la voirie. Les Réformés furent de nouveau obligés de faire baptiser leurs enfants à l'eglise, dans les vingt-quatre heures. Leurs mariages ne furent reconnus valables qu'autant qu'ils avaient été contractés par-devant un prêtre catholique. Ils se virent ainsi placés entre ce qu'ils regardaient comme un sacrilége et la perspective de voir leurs enfants considérés comme bâtards et inhabiles à succeder. Elie Fleuri et Marie Brouard furent condamnés à de fortes amendes pour s'être unis par mariage, sans avoir observé les formalités prescrites, et il leur fut défendu de se hanter ni fréquenter. C'est ce qui engagea plusieurs Réformés, qui ne voulurent point se soumettre à ces actes contraires à leurs consciences, à demeurer dans le célibat. Enfin, on mit le comble à toutes ces horreurs, en enlevant les enfants et les jeunes personnes des deux sexes, pour les élever dans les principes du catholicisme. On peut s'imaginer quels déchirements d'entrailles durent ressentir les parents auxquels on fit éprouver des séparations aussi douloureuses, avec quels sentiments d'amertume et de regrets ils se virent enlever la plus chère portion d'eux-mêmes, et la douceur de pouvoir veiller à l'avenir, à l'instruction, et même à la conservation de ces doux objets de leur tendresse, confondus, souvent, surtout pour les personnes de bas étage, dans des maisons de force avec des bandits et des débauchés. Plusieurs parents, pour éviter ce malheur, et malgré les châtiments qui les attendaient, firent passer leurs enfants dans les pays étrangers. Deux person-

nes notables de Pons, Messieurs Bertin et Du Morisson, envoyèrent, ainsi, chacun quatre filles en Angleterre. Pour tromper la vigilance des gardes qui avaient la surveillance des bords de la Gironde et de l'Océan, on fut obligé de renfermer ces jeunes personnes dans des futailles vides, et de les faire conduire de cette manière, sur le vaisseau qui les attendait au port des Monnards. Cette évasion eut du retentissement. L'intendant De Muin, qui en eut connaissance, fit paraître devant lui les deux malheureux pères. L'un d'eux, Monsieur Du Morisson, lui exposa d'une manière si vive et si touchante la triste position dans laquelle ils se trouvaient, en lui représentant que la tendresse paternelle ne s'étendait pas jusque sur les consciences, que ce magistrat, malgré son inflexibilité ordinaire, se sentit ému et les congédia après quelques menaces. Une dame de Pons, Madame de Voulat, ne fut pas aussi heureuse. Elle fut condamnée pour le même fait à une réclusion perpétuelle dans la forteresse de Blaye. On trouvera à la fin de cet ouvrage une pièce de poésie très-touchante qu'elle composa dans sa prison.

Le sort des enfants et des jeunes personnes des deux sexes qu'on avait renfermés dans les couvents, et qu'on ne put gagner au catholicisme, par les promesses, les menaces, les récompenses et tous les autres genres de séduction qui ne furent point épargnés dans cette occasion, fut également bien triste. Les traitements les plus odieux furent employés au couvent de Pons pour vaincre l'attachement opiniâtre que plusieurs demoiselles continuaient à montrer pour la religon réformée. Quatre d'entre elles, Anne Papin, Marianne Dangirard et les demoiselles Bollon et Rabotteau parvinrent à s'y soustraire par la fuite. Voici quelques détails sur leur évasion, que nous avons retrouvés dans les pièces d'un procès qui eut lieu à ce sujet, et dont nous devons communication à l'obligeance d'un des descendants d'une de ces malheureuses captives. Marianne Dangirard se promenant un soir dans la cour du couvent avec les trois demoiselles que nous avons nommées ci-dessus, éprouva, ou feignit d'éprouver une violente atteinte de mal de dents.

Elle alla dans la cuisine demander du sel à une sœur converse pour apaiser la douleur qu'elle ressentait, et ce fut alors qu'elle s'aperçut que les clefs de la porte du couvent pendaient à un chenet. L'occasion était trop favorable pour ne pas en profiter. Elle parvint à s'en saisir adroitement, sans que la sœur et les autres domestiques qui étaient dans ce moment à souper, eussent remarqué son action. Pleine de joie, elle s'empressa d'aller rejoindre ses compagnes dans la cour. La fuite fut résolue d'un commun accord. La demoiselle Papin, plus courageuse que ses autres compagnes, s'empara des clefs et ouvrit la porte. C'était le 18 novembre 1716 que cette évasion avait lieu. La nuit était des plus sombres. En sortant de la ville, elles s'égarèrent dans la campagne, et, après avoir erré dans les champs pendant près de trois heures, elles atteignirent un village. La plupart des habitants refusèrent de leur ouvrir leurs portes. Cependant un paysan plus humain les accueillit dans se maison. Le lendemain elles se séparèrent. Marianne Dangirard se fit conduire avec les demoiselles Bollon, chez le sieur Faure Rabotteau, qui demeurait dans la commune de Thézac. Anne Papin se rendit chez sa mère à Saint-Sorlin de Conac. Peu de temps après leur sortie du couvent, cette dernière et Marianne Dangirard furent mariées l'une à Elie Merlat, lieutenant au régiment de Solré, l'au tre à Louis Basset, riche marchand de la paroisse de Chadenac. Furieuses de leur évasion, les religieuses de Pons résolurent de troubler leur bonheur conjugal. Elles adressèrent des mémoires à l'autorité, auprès de laquelle les époux de ces deux dames étaient accusés d'avoir séduit leurs élèves et de les avoir enlevées, en leur faisant franchir le mur du jardin du couvent. Le 8 mars 1717, les deux malheureuses femmes furent reconduites, en conséquence de cette accusation, dans leur ancienne prison, quoiqu'elles fussent enceintes. M. de Creil, intendant de La Rochelle, vint faire une information au sujet de leur évasion. L'affaire parut assez grave pour être portée devant le roi; elle fut

ensuite renvoyée avec toutes les pièces à M. le Procureur général, aux fins de faire les diligences nécessaires pour parvenir à la cassation des mariages des suppliantes. Anne Papin, par suite du chagrin de se voir séparée de son époux et par les mauvais traitements que lui firent éprouver les religieuses de Pons, fit une fausse couche. Transportée avec sa compagne à Bordeaux, et déposée dans le couvent de Sainte-Ursule, pour y attendre la fin du procès, elle ne cessa d'y souffrir des douleurs de rhumatisme dont elle avait été atteinte pendant la dure captivité qu'on lui avait fait subir dans le couvent de Pons. Marianne Dangirard, alors enceinte de huit mois, obtint la permission de séjourner dans une maison particulière. Toutes deux furent acquittées, et purent rejoindre leurs époux.

Telle fut la triste situation des Réformés de Pons, jusqu'en 1750, époque à laquelle il sembla s'opérer un léger adoucissement dans les lois toujours en vigueur contre eux, en dépit des efforts du clergé pour les maintenir dans leur première sévérité. Pendant ce long espace de temps, ils ne furent point entièrement destitués de secours religieux. Leurs frères réfugiés ne les oublièrent point sur la terre étrangère; ils leur firent parvenir une foule d'ouvrages religieux qui contribuèrent puissamment à les entretenir dans des sentiments de piété et de foi. Aux pasteurs que les galères, l'exil ou la mort leur avaient enlevés, succédèrent les pasteurs sous la croix ou pasteurs du désert (1). L'indifférence, la timidité et la frayeur des membres de leurs troupeaux, bien plus que la peur des souffrances, avaient engagé les premiers à quitter un pays où leur ministère était devenu tout à fait inutile, et même une source de périls pour leurs frères. Mais, dès que la foi reparut et que le zèle se ranima, de nouveaux serviteurs de Dieu ne craignirent pas de braver

(1) Le désert était un mot vague dont les Protestants de cette époque se servaient pour cacher les véritables lieux d'où ils écrivaient et pour désigner en général leur église persécutée.

les supplices et la mort pour aller annoncer l'Evangile à un peuple qui paraissait en être affamé. Ils franchirent les frontières, et, cachés sous divers déguisements, ils vinrent consoler les fidèles qui se rassemblaient depuis la révocation de l'édit de Nantes, dans le plus profond mystère. Le plus ancien de ces courageux pasteurs dont le souvenir se soit conservé jusqu'à nous, est un jeune ministre nommé Chapel, qui présida les assemblées secrètes des Réformés, en 1728, et y administra des baptêmes peu de temps après le renouvellement de la persécution. En 1740, plusieurs jeunes Proposants, sortis du séminaire de Lausanne, fondé par les Français réfugiés en Suisse, visitèrent la Saintonge et y réorganisèrent secrètement quelques Eglises, qui envoyèrent leurs députés au synode national, tenu au désert, dans le Languedoc, en 1744. Ce sont les ministres Viala, Loyre, Prineuf et Du Benet. Ils agirent sous la direction du célèbre Court, qui, de Lausanne où il s'était établi, ne cessait de veiller aux intérêts spirituels de sa première patrie. Ils furent suivis en 1745 de MM. Du Bessé, Gounon dit Pradon, originaire du Vivarais, et de Jean Louis Gibert. Ces trois derniers pasteurs n'avaient point de demeures permanent es. Sans cesse à cheval, ils parcouraient les villes, les bourgs et les villages. Après les fatigues de la journée, ils allaient réclamer chez les familles protestantes connues par eur zèle, une hospitalité qui leur était toujours accordée avec le plus vif empressement.

Les Protestants de Pons, échappés aux persécutions, se sentirent animés d'un nouveau zèle par la présence de ces fidèles serviteurs de Dieu. A l'instigation de Lo uis Gibert, qui ne cessait de les visiter et de les électr'ser par ses chaleureuses exhortations, ils se constituèerent secrètement en Eglise. Mais déjà l'attention de leurs lnnemis acharnés avait été attirée sur ce réveil religieux. Is se hâtèrent de prendre leurs mesures pour en arrêter les progrès. Les trois zélés pasteurs, et surtout Gibert qui leur semblait le plus redoutable, furent dénoncé s aux magistrats.

Cet intrépide Pasteur se vit bientôt en butte aux recherches les plus actives de l'autorité. On mit sa tête à prix. L'évêque de Saintes, de son côté, ne négligea l'emploi d'aucun des moyens qui pouvaient le faire tomber entre ses mains.

Le récit suivant que nous devons à M. Fortet, curé de Pons, et que nous extrayons mot à mot d'un registre de baptêmes et de mariages de la paroisse de Saint-Martin, déposé à la mairie, dans lequel il l'avait inséré, sans prévoir que ce recueil pourrait sortir un jour de la sacristie, nous fait connaître uu infâme guet-apens dressé par le chef du diocèse, pour surprendre le malheureux ministre.

« Vers le mois de mai 1754, dit-il, vint s'établir à Pons « avec sa femme un homme qui se nomma Syntier et qui « paraissait être de quelque considération. M. Syntier parut « d'abord un zélé Protestant ; il ne voulait avoir aucune « communication avec les Catholiques, pas même pour « les marchandises dont il avait besoin. Les Protestants « de Pons lui donnèrent toute leur confiance. Sa femme vint « à accoucher au commencement de novembre; n'ayant « point apporté son enfant à l'église, le curé soussigné « alla avec le sieur Parossier, son vicaire, chez le sieur « Syntier. Il ne s'y trouva point ; la dame, qui commen- « çait à se lever, se présenta et dit que son enfant était « baptisé par ces Messieurs. Le curé fit sa déclaration au « greffe, et en conséquence le procureur fiscal envoya « dire au sieur Syntier de porter son enfant à l'église. Le « lendemain le sieur Syntier opposa au curé une lettre de « M. l'évêque. Elle était du 18 novembre 1754, conçue en « ces termes : *J'ai des raisons essentielles, Monsieur,* « *pour souhaiter que l'on ne presse pas le sieur de Syn-* « *tier, votre paroissien, de porter son enfant à l'église* « *pour y recevoir le baptême ; je vous prie donc de ne* « *faire aucune démarche d'ici à trois semaines. Si l'en-* « *fant venait d'ici-là en danger, j'ai des personnes de* « *confiance qui y veillent et qui auront soin de faire an-* « *ticiper le temps pour éviter les accidents. J'ai l'hon-*

« *neur, etc.* Sur cette lettre, le curé resta tranquille. Peu
« de jours après, M. Syntier fit baptiser son enfant par un
« ministre. Il pria ce ministre à dîner pour le lendemain.
« Mais les Protestants commençaient à soupçonner M. Syn-
« tier. Ils lui voyaient faire de fréquents voyages à Sain-
« tes. Le ministre refusa de dîner chez lui. Dans la nuit,
« M. Syntier avait envoyé avertir les cavaliers de la ma-
« réchaussée de Saint-Genis par une espèce de soldat
« qu'on disait son beau-frère, et qui demeurait chez lui
« depuis environ deux mois. Les cavaliers arrivèrent de
« grand matin à l'auberge du Petit Saint-Jean, près de
« la croix de Saint-Vivien. Un instant après, le ministre
« passa à cheval accompagné de deux personnes. Les ca-
« valiers montèrent promptement à cheval et coururent
« après le ministre. Ils l'atteignirent au carrefour qui
« conduit à Chardon. Ceux qui accompagnaient le ministre
« se mirent en défense; ils tirèrent sur les cavaliers, et
« ceux-ci en tuèrent un qui était gentilhomme d'auprès
« de Sainte-Foy; ils en prirent un autre, mais dès le
« commencement du combat le ministre se sauva au
« galop, et il ne fut pas possible de le prendre. Les ca-
« valiers chargèrent le mort sur son cheval et garottè-
« rent l'autre qui était diacre; ils les passèrent par Cou-
« denne et le champ de foire pour le conduire à Saintes.
« M. Syntier et son beau-frère allèrent pour les reconnaî-
« tre. Les cavaliers firent semblant de les éloigner, mais
« les Protestants ne prirent point le change; ils regardè-
« rent M. Syntier comme un espion et ils lui auraient fait
« un mauvais parti. Sur-le-champ M. Syntier se retira
« avec son beau-frère, et ils ne parurent plus à Pons.
« Quelques jours après, Madame Syntier s'en alla aussi
« escortée par les cavaliers de la maréchaussée. On a dit
« qu'ils se retirèrent à La Rochelle et qu'ils y firent bap-
« tiser leur enfant.

« Pour mieux donner le change aux Huguenots, quel-
« ques jours avant cette scène les cavaliers étaient venus
« chez M. Syntier, ils y avaient paru faire une recherche

« exacte pour trouver l'enfant et le porter à l'église, mais
« il ne s'y trouva pas ; on savait sans doute le temps de la
« visite. On avait mis l'enfant dans le voisinage et les ca-
« valiers n'y cherchèrent point ».

Signé au registre, FORTET,
Curé de Saint-Martin de Pons (1).

Cet odieux attentat ne découragea ni le pasteur, ni le troupeau. Au commencement de 1755, Louis Gibert reparut à Pons et rassembla les membres épargnés de cette ancienne Eglise au bois de Merlet, paroisse de Tanzac. Cette réunion fut fatale à quelques-uns des assistants, qui furent saisis et conduits dans la prison de La Rochelle. M. Thomas de Riollet, l'un d'eux, qui remplissait les fonctions d'Ancien, composa, pendant sa captivité, un petit écrit destiné à encourager ses frères de Pons que cet événement pouvait abattre, et à les engager à continuer à se réunir pour servir le Seigneur : « Ne délaissons point nos mutuelles as-
« semblées, leur écrivait-il de sa prison, comme quelques-
« uns qui craignent soit les prisons, soit les amendes, les
« bannissements et les autres mortifications que l'on peut

(1) Voici quelques détails qui ne se trouvent point compris dans le récit de Monsieur le Curé Fortet, et que nous ont donnés à diverses reprises les membres les plus âgés de nos églises. — Louis Gibert était à Arvert lorsqu'on le pria de se rendre à Pons pour faire le baptême de l'enfant Syntier. La veille de son arrivée à Pons, il coucha dans la maison d'un ancien de l'Eglise de Gemozac, nommé Bugeaud. Le gentilhomme qui l'accompagnait était le Comte de Grace qui s'employait activement au rétablissement des églises, En quittant Pons, ce dernier avait forcé Louis Gibert dont il appréciait l'utile ministère, à changer son cheval contre le sien. Ils ne cherchèrent point à résister aux cavaliers envoyés à leur poursuite. Ils refusèrent seulement de suspendre leur course, sur la sommation qui leur en fut faite par eux, et c'est alors que les balles des cavaliers vinrent frapper l'infortuné gentilhomme qui montait le cheval qui leur avait été désigné comme celui du ministre.

« nous faire ressentir dans ce monde..... Ne faisons pas « comme ceux qui vont avec le Seigneur jusqu'à la croix, « et qui l'abandonnent; au contraire, quand nous avons « quelques chagrins, recourons à lui qui nous appelle « avec un si grand amour, en disant : Vous tous qui êtes « fatigués, venez à moi et je vous soulagerai (1) ».

---

(1) Cette pièce est à la date du 28 septembre 1755 et la copie que nous en possédons fut faite à Charoux, le 22 juillet 1756, par François Basset.

CHAPITRE IX.

1736 — 1788.

Temple dans le faubourg Saint-Vivien. — Refus de tapisser. — Le temple est de nouveau fermé. — Nouveau lieu de culte. — Lettre adressée aux Eglises. — Les droits civils sont rendus aux Protestants.

Le zèle se soutint, et sur l'invitation de l'infatigable Gibert, les Protestants résolurent d'avoir un lieu de culte à Pons même. Les dispositions des Catholiques envers ces derniers étaient en effet moins hostiles, et il n'y avait guères que la classe la plus ignorante qui continuât à leur prodiguer des injures et des menaces (1). Ils achetèrent donc dans le faubourg Saint-Vivien, au quartier de Colombier, deux maisons qu'ils joignirent en coupant le mur de séparation, ils en disposèrent l'intérieur en forme de temple, et y célébrèrent leur culte. Le jardin leur tint lieu de cimetière (2). Dès ce moment, ils refusèrent de tapisser le devant de leurs maisons les jours de procession. En 1760, ils furent condamnés pour ce refus, chacun à une amende de cent livres, qui devaient être employées à la réparation des églises de Saint-Martin et de Saint-Vivien ; mais ils ne

(1) Les termes de mépris le plus ordinairement employés étaient ceux de *Huguenots*, *Parpaillots*.

(2) Depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à cette époque, les Protestants étaient obligés d'ensevelir leurs morts dans leurs propriétés particulières.

voulurent point la payer. On entreprit alors de les exécuter. On manda des archers dans ce but. Mais ceux-ci ne purent en venir à bout, car les Protestants se transportèrent dans chaque maison où cette opération devait se faire et n'en souffrirent point l'exécution. On fit alors des procès-verbaux de rébellion. Plusieurs d'entre eux (1) furent décrétés de prise de corps, mais toute cette affaire n'eut pas de suite.

Cependant le terme de leurs épreuves n'était point encore arrivé. En 1763, M. Compagnon, subdélégué, vint enlever la chaire et les bancs du nouveau temple, les fit porter au couvent des Cordeliers, et fit fermer la porte du temple. Cependant la clef leur fut rendue et ils recommencèrent à y célébrer leur culte. Il fut pris une seconde fois par deux compagnies de cavalerie du régiment de Berry, qui étaient alors en garnison à Pons. On y mit d'abord du fourrage, mais on en rendit la clef aux Protestants, peu de temps après. N'osant plus toutefois s'y assembler de nouveau, ils se réunirent dans une tannerie située à peu de distance du temple. Elle appartenait à un Protestant nommé Yon. Ils se virent encore chassés de ce nouveau refuge. Le 13 juillet 1768, sur l'ordre du maréchal

---

(1) Les sieurs De l'Echelle, maître Pierre-Léon Combaud fils, droguiste; Faure, tanneur; Gaury, teinturier; Gautier, tanneur; Jean Vaurigaud dit l'Anglais; François Faure, tanneur; Combaud père, marchand; la demoiselle Garnier; la nommée Bertifort, veuve Jolit, Charpentier et Thomas Faure, tanneur, tous de la présente ville, paroisse de Saint-Martin. Les sieurs Collineau fils, Blancher; Baillou, chapelier; Jean Ferron, charron; la demoiselle Roux, Jean Jolit, Jeanne Charpentier. Le sieur Hervé; les demoiselles Hervé; Etienne Gros, teinturier; la nommée Morisson, veuve; Faure, Gabriel; Faure, tanneur; Louis Faure. Le sieur Garnier; Yon, tanneur; Gaury, teinturier; Vivien Gros, tondeur; Tourey, tondeur; Vigneau, teinturier; De l'Echelle aîné; Pierre Collineau et la demoiselle Ponvert, habitants de la présente ville, paroisse de Saint-Vivien.

de Sennaterre, gouverneur de La Rochelle, la chaire de cette espèce de temple fut brisée, les portes et les fenêtres en furent murées, les cavaliers en gardèrent la clef et y mirent du fourrage. Le 9 août suivant, M. Gaudriaud vint procéder à la vente des bancs et des chaises qu'on y avait trouvés. On sévit de même avec vigueur contre les Protestants qui refusaient de faire baptiser leurs enfants à l'Eglise catholique. Sur le réquisitoire du procureur fiscal, Jean-Baptiste Simon Roy, avocat au parlement, juge sénéchal civil et criminel et de police de la ville et sirerie de Pons, il fut enjoint aux sieurs Guillard, Vaurigaud, Blancher, Porcheron, Lafon, Seguin, Faure, Vaurigaud dit l'Anglais, Gaury, Bidet, Collineau, Gros, Hervé et Alliot, de faire baptiser leurs enfants dans l'église de la paroisse de la présente ville, où ils étaient domiciliés, et cela vingt-quatre heures après la signification de l'ordonnance, à peine de vingt livres d'amende contre chacun des contrevenants, et de plus grande punition en cas de désobéissance : « *Leur enjoignons, en outre,* est-il dit, *et à tous autres habitants de la présente ville de faire baptiser à l'avenir dans la paroisse de leur domicile les enfants qu'ils pourront avoir par la suite, dans les vingt-quatre heures après leur naissance, et enjoignons aux sages-femmes et autres personnes qui assistent les femmes dans leur accouchement en la présente ville et faubourg, d'avertir les curés de la naissance desdits enfants, conformément à la déclaration du roy de* 1724, *et aux peines portées.* Signé Roi, et à l'expédition des présentes, Michellet, greffier (1) ». On recommença également à

(1) Ces persécutions devinrent le signal d'une nouvelle et dernière émigration. Plusieurs familles passèrent en Angleterre. Les descendants de deux de ces familles, des Messieurs Piguenit, Touray et Latate, revinrent à Pons, il y a peu d'années, revoir la patrie de leurs ancêtres. On raconte qu'un de ces derniers ayant fait fortune en Angleterre, visita sa ville natale où il

enlever les enfants pour les placer dans des couvents mais cela ne dura pas longtemps (1). Les Protestants de Pons, toujours à l'affût des dispositions de la cour, prirent connaissance d'une lettre qui fit naître dans leurs âmes une lueur d'espérance. Elle était adressée à leurs frères de l'Angoumois par un personnage distingué qui gardait l'anonyme, mais qui leur était sans doute bien connu. Elle était conçue dans les termes suivants :

A Paris, ce 3 juin 1774.

« Monsieur le baron de Montmorenci qui commande dans notre province m'envoya chercher, il y a quelques jours, et me dit que le système du roi était que tout fût dans l'ordre et que toutes les lois fussent en vigueur, et qu'il avait des ordres pour faire cesser toutes les assemblées, renverser les temples, et faire porter tous les enfants baptiser aux églises catholiques; qu'il ne pouvait pas s'empêcher de suivre les ordres du roi malgré toute la répugnance qu'il avait à faire de la peine. Sur cela je lui fis toutes les représentations possibles sur le mal qu'il allait causer dans les provinces, et que la majeure partie des Protestants s'en irait dans les pays étrangers, si on en venait à persécuter après avoir été accoutumés à une tolérance depuis quinze à vingt ans. Toutes mes raisons, après avoir causé une heure et demie avec lui, ne purent le convaincre, et il resta toujours dans son système, qui est d'obéir. Il me pria d'écrire aux différentes personnes de ma connaissance afin de les engager à se conduire avec

---

trouva encore deux membres de sa famille, l'un ayant changé de religion, il ne voulut point le voir; l'autre qui était resté protestant le suivit en Angleterre et devint son héritier.

(1) Mesdemoiselles de Longueville entr'autres, dont une vit encore, furent obligées de se cacher dans du foin et n'échappèrent aux poursuites des cavaliers que par les soins du père de M. Poché, médecin à Saint-Genis.

sagesse et à n'être pas désobéissantes aux ordres du roi afin de lui éviter le désagrément d'user de violence, ce qui lui est permis. Il me dit qu'il avait été question de cela dans le premier conseil. Je sortis piqué et chagrin de chez lui, craignant que le système de notre nouveau monarque (Louis XVI) ne se montrât après ce qu'il m'avait dit. Cependant je voulus avoir des informations plus exactes avant de vous écrire ce que j'ai appris. J'ai su par un ministre d'état qui était au conseil, et que je ne puis nommer, qu'effectivement il fut question des Protestants au premier conseil que l'on tint, voici pourquoi : c'est qu'il y a eu un ministre qui a voulu faire bâtir une maison à Ruhe en Gascogne ; que les Protestants de cet endroit-là s'y assemblaient et qu'il y prêcha. On en rendit compte à l'archevêque, et l'archevêque en rendit compte à la cour et on parla au roi, et la chose lui fut rendue de façon qu'il prit le ministre protestant pour un fou, qu'il en rit et parla d'autre chose. Quelque temps après il revint sur cela sans cependant que cela parût l'affecter, et demanda à M. le chancelier quelles étaient les lois; le chancelier lui dit qu'elles étaient toujours les mêmes, mais que depuis quelque temps on avait usé de tolérance. Sur cela le ministre chargé de cette partie dit qu'à la faveur de cette tolérance il s'était bâti beaucoup de temples, et lui demanda ce qu'il fallait faire. Il lui dit, sans appuyer sur cela, qu'il fallait suivre les lois, et après cela ce ministre est parti pour donner des ordres aux commandants des provinces. Mais il ne paraît pas, ce que j'avais craint, que le système de notre monarque soit la persécution ; au contraire, la personne dont je tiens cela m'a dit qu'il croit que, aussitôt que le gros des affaires qu'il y a au conseil sera débrouillé, il y aurait un règlement de fait pour les Protestants, qui leur serait favorable. D'après tout ce que je viens de dire, mon avis et celui de plusieurs sages avec qui j'ai causé est que les Protestants se conduisent avec prudence et circonspection vis-à-vis les ordres que M. de Montmorenci enverra; de n'être pas rebelles et d'avoir l'air d'obéir pour

que cela ne dure pas. Il y aura du changement avant qu'il soit peu; et si malheureusement les Protestants prennent la mouche, qu'ils aient l'air de résister, le clergé et les gens dévots ne manqueraient pas de mander au conseil que les Protestants résistent et font des assemblées pour faire un parti contre le nouveau roi. Il est de la dernière conséquence qu'ils se conduisent avec toute prudence. Ce ne sera que l'affaire d'un moment, j'en suis sûr, et il y a tout lieu de se flatter que, dans quelque temps, il y aura une tolérance. Comme la multitude des lettres pourrait nuire si elles tombaient entre les mains de gens mal intentionnés, je n'écris qu'à vous, et vous aurez la bonté d'en faire part aux Messieurs de Jarnac, Chez-Piet et autres endroits, afin que tout le monde en soit averti, pour ce qu'ils réfléchissent de la manière qu'ils doivent se conduire. Je les exhorte toujours à une grande prudence, par les raisons que je vous ai dites ».

Malgré ces conseils, les Protestants de Pons, convaincus que le roi était animé de sentiments moins hostiles à leur égard que ses prédécesseurs, n'hésitèrent pas à rouvrir leur temple cette même année. Ils y célébrèrent leur culte l'espace de deux ans sans y être inquiétés. Mais le 2 août 1776, ils virent arriver à Pons M. Gaudriaud, subdélégué de Saintes. Ce magistrat convoqua les diacres de l'Eglise, et leur dit : « que Sa Majesté ayant été informée que les Protestants se vantaient qu'ils avaient le libre exercice de leur religion, il leur déclarait de la part du roi que Sa Majesté n'avait jamais entendu et n'entendrait jamais qu'ils eussent le libre exercice de leur religion; qu'elle leur ordonnait de démolir eux-mêmes leur temple ou de le faire servir à un autre usage ». Du reste il ne leur commanda pas d'apporter leurs enfants aux églises catholiques pour y recevoir le baptême.

Les Protestants qui savaient que le roi penchait vers la tolérance ne suspendirent point pour cela leurs assemblées et continuèrent à se réunir dans leur local accoutumé. Ce fut là le terme de leurs épreuves et de leurs souffrances.

Une révolution générale s'était opérée dans les esprits. Le peuple fut révolté de la conduite des prêtres envers les Protestants. Un cri de pitié s'éleva de tous les rangs de la société, et les hommes les plus distingués employèrent leurs talents et leur plume, à leur faire rendre les droits dont ils avaient été si injustement dépouillés. Chrétien-Guillaume de Lamoignon Malesherbes fut un des premiers à écrire en leur faveur. En 1785 il rédigea deux mémoires. Dans le premier, il combattit avec eloquence et sensibilité, le préjugé déshonorant qui, sous prétexte de religion, refusait un état civil à une portion notable de Français, et il présenta dans le second les moyeus d'y pourvoir et d'en assurer la prompte et entière exécution. Ces deux ouvrages eurent en peu de temps deux éditions. Vers la même époque le baron de Breteuil présenta au roi un rapport sur la déplorable situation des Protestants de France. Ces diverses publications eurent tout le succès qu'on en attendait. Le 29 janvier 1788, le roi rendit un édit qui restituait aux non-catholiques de son royaume, l'usage des droits civils. Les Protestants rentrèrent dès lors dans la grande famille des Français, dont ils n'ont plus cessé de faire partie. Dégagés de craintes au dehors, les Réformés de Pons travaillèrent à l'organisation intérieure de leur Eglise. Messieurs Pierre Brossard, Gaury, Gros, Philippe Combaud, Louis Touray et Thomas de Riollet en furent nommés diacres et remplirent convenablement cette charge. Le nouveau troupeau réuni aux Eglises de Cozes, de Gemozac, de Mortagne, de Saint-Fort, de Meschers, de Didonne et de Royan, formant ce qu'on appelait un Quartier ou Colloque, fut alternativement visité jusqu'à l'époque de la révolution, par Messieurs Jean-Louis Gibert, Pierre Soulier (1), Pierre Dugas, Jarousseau et Julien.

---

(1) Ce pasteur, marié à une demoiselle Pondin, se retira dans l'Ile de Guernesey.

CHAPITRE X.

1788 — 1841.

Triste état moral de l'Eglise de Pons. — La chapelle des ci-devant religieuses de la foi est donnée aux Protestants. — Réparations faites au Temple. — Conclusion.

L'Eglise de Pons n'était plus persécutée; mais elle allait être attaquée par un ennemi encore plus redoutable que tous ceux qu'elle avait déjà rencontrés. Le philosophisme du dix-huitième siècle qui eut le grand tort de confondre le Christianisme avec les superstitions, le culte sensuel et les absurdités du Catholicisme, jetait du ridicule sur la religion et inondait la France d'ouvrages impies ou immoraux. Une instruction religieuse et solide eût pu mettre la jeunesse protestante à l'abri de ses atteintes et l'eût garantie des piéges de l'incrédulité. Mais, helas ! les Eglises ruinées par une longue suite de persécutions n'avaient pu entretenir qu'un très-petit nombre de Pasteurs qui, accablés de travaux et de fatigues, et obligés d'étendre leur ministère à des troupeaux séparés les uns des autres par des distances énormes, n'avaient pu que rarement visiter l'intérieur des familles pour y combattre cette incrédulité et cette tiédeur qui se glissaient partout. Les deux cultes vivaient, il est vrai, en bon accord ; mais ces rapports avaient été fâcheux pour les jeunes gens des deux sexes de l'Eglise réformée, accoutumés jusqu'alors, à des mœurs plus sévères et plus rigides. On voyait déjà bon nombre d'entr'eux prendre part aux plaisirs bruyants du carnaval, de ces jours de folie et de dissolution qui affligent tous les pays catholiques. C'était en vain que les

synodes provinciaux (1), que les consistoires cherchaient à s'opposer aux progrès du mal, qu'ils proclamaient des jours d'humiliation et de jeûne; les désordres allaient en empirant. Ce fut dans ce moment qu'éclata la révolution de 93. Les Eglises et les temples furent fermés, et les pasteurs furent de nouveau dispersés. Cette absence de culte habitua la jeunesse d''alors à se passer de tout service religieux. La recherche des biens matériels, l'égoïsme, un penchant exagéré pour la retraite et l'isolement, remplacèrent bientôt la foi, le désintéressement, la cordiale affection qui faisaient des membres de l'ancienne Eglise de Pons, une grande famille de frères; et la nouvelle génération s'éleva, dépourvue de ce zèle et de cette piété qui avaient fait la gloire de celles qui l'avaient précédée. Hâtons-nous cependant de le dire, cette tiédeur et cette indifférence ne furent pas le partage de tous. Il y eut quelques membres qui continuèrent à se montrer dignes de leurs ancê-

---

(1) Nous lisons déjà à l'article second du procès-verbal du synode provincial des Eglises de Saintonge, Aunis et Angoumois, tenu à Jarnac en 1774, les paroles suivantes: *La compagnie prenant en très-sérieuse considération l'article second des arrêtés du colloque de la Tremblade portant que dans diverses Eglises, les jeunes gens de tout sexe et de toutes conditions donnent dans de certaines saisons de l'année, des bals où ils employent les nuits ou partie des nuits à la danse, et dans d'autres saisons après la dévotion du dimanche matin, et passent le reste du jour les uns au jeu, à la danse, les autres au cabaret, tellement qu'à l'exercice du soir il s'y trouve peu de monde, et requérant que le synode interpose son autorité pour réprimer, s'il est possible, de tels scandales et profanations du saint jour du dimanche; en conséquence l'assemblée ne peut s'empêcher d'improuver et de condamner hautement une telle conduite, censure très-fortement tant lesdits jeunes gens que les pères et mères qui ne répriment pas autant qu'ils le peuvent et qu'ils le doivent leurs enfants à cet égard, enjoint de plus aux consistoires de tenir la main à l'exécution du présent arrêté, d'en faire lecture dans les assemblées religieuses afin que personne ne l'ignore et de mettre en exécution les loix de la discipline envers ceux dont l'obstination sera reconnue.*

tres, et l'on peut dire qu'aujourd'hui encore, ce sont leurs successeurs immédiats qui montrent le plus de respect pour la Parole de Dieu et d'assiduité à fréquenter la maison du Seigneur.

Le local dans lequel les Protestants de Pons avaient coutume de se rassembler étant devenu insalubre, ils adressèrent une pétition au préfet de la Charente-Inférieure, pour obtenir, ainsi que leur qualité de Français leur en donnait le droit, un édifice plus convenable pour y célébrer leur culte reconnu désormais, et salarié par l'état. Leur demande fut agréée. Après avoir consulté à ce sujet le maire de Pons et le directeur des domaines, le préfet de Saintes, par un arrêté du 2 floréal an XI de la république, mit à leur disposition l'Eglise des ci-devant religieuses de la Foi, cette même chapelle où tant de jeunes protestantes, enlevées à leurs infortunés parents, avaient répandu des larmes amères et fait entendre leurs plaintes et leurs gémissements.

A la réorganisation des cultes, l'Eglise de Pons qui avait été desservie pendant quelque temps par MM. Dubuisson et d'Arnauld, fit partie de la Consistoriale de Saintes, une des trois créées par le gouvernement dans le département de la Charente-Inférieure (1). Depuis cette époque elle a eu successivement pour conducteurs spirituels les pasteurs suivants : M. Du Baptiste, ancien moine récollet de La Rochelle, converti à la réforme avant la révolution, qui fut le premier président du consistoire général de Saintes ; M. Feyne père, qui, avant de venir en Saintonge, avait exercé les fonctions du saint ministère dans le Dauphiné; M. Delon, actuellement pasteur à Saintes et président du consistoire général, et M. Marchand, ancien pasteur de la Roche-Chalais, qui donna sa démission en 1836. Ce digne pasteur dont le souvenir sera toujours cher à ses anciens pa-

---

(1) On appelle *consistoriale* un certain nombre d'églises dont le nombre des fidèles atteint le chiffre de six mille âmes.

roissiens, nourrissait depuis longtemps le projet de faire réparer le temple et d'introduire dans le sein de son troupeau plusieurs améliorations importantes. Mais les circonstances particulières au milieu desquelles il se trouvait et qui l'avaient obligé déjà d'appeler deux suffragants, ne lui permirent pas de le réaliser. Son successeur, secondé par quelques fidèles bien intentionnés, fut assez heureux pour s'acquitter de ce soin. Le consistoire fut réorganisé. Un de ses premiers actes fut de solliciter un secours de la commune pour faire au temple les réparations les plus nécessaires. Le conseil municipal à la tête duquel se trouvait alors Monsieur Poitevin, s'empressa de voter une somme de mille francs qui servit à agrandir la sacristie, les croisées du temple, à récrépir les murs, etc. Une souscription à laquelle prit part le plus grand nombre des membres de l'Eglise, permit de faire faire une nouvelle chaire, de placer à ses deux côtés, deux grands tableaux contenant les dix commandements de la Loi, d'établir des stales, de nouveaux bancs, de meubler la sacristie, etc. Le service du soir fut rétabli, l'Eglise s'associa par ses dons aux diverses sociétés religieuses (1). Enfin, grâce à une société de travail de dames, l'Eglise a pu faire dernièrement l'acquisition d'un jeu d'orgues pour accompagner le chant sacré. Veuille le Seigneur bénir ces faibles commencements, augmenter le zèle et la foi de ce petit troupeau, et faire que cet Evangile qui brilla jadis d'une manière si éclatante dans cette ville, y resplendisse de nouveau, et dissipe par sa

---

(1) Les principales sociétés religieuses protestantes établies en France sont : la Société biblique protestante; la Société des traites religieux; la Société des missions étrangères; la Société évangélique; la Société biblique française et étrangère; la Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestans de France; la Société chrétienne protestante de France établie à Bordeaux, etc.

divine clarté, les épaisses ténèbres spirituelles, les préjugés et les superstitions dans lesquelles sont plongés un si grand nombre de ceux qui portent encore le joug du pape !

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE MORTAGNE SUR GIRONDE,

ACTUELLEMENT ANNEXE DE L'ÉGLISE DE PONS (1).

CHAPITRE PREMIER.

1546 — 1560.

Premières idées de réforme apportées à Saint-Seurin et Chenac par un étudiant en Notariat. — Controverse avec les Prêtres de Chenac. — Frère Jean est conduit dans les prisons de Bordeaux. — Réunions religieuses. — Conversion de Gabriel de la Mothe, écuyer, seigneur de Saint-Seurin.

L'histoire de cette église, qui renferme dans son sein plus de quatre cents fidèles, est intimement liée à celle d'une autre Eglise voisine qui n'a pu encore se relever de ses ruines. Le petit nombre de Protestants qui ont survécu à la persécution qui a renversé le culte évangélique à Saint-Seurin et à Chenac, font maintenant partie du troupeau qui se réunit dans le temple de Mortagne. Le but que nous nous sommes proposé, de faire connaître à nos paroissiens l'histoire de leurs pieux ancêtres, ne serait donc pas atteint, si nous ne cherchions pas à leur apprendre comment la Réforme pénétra dans ces deux localités.

(1) Mortagne et Saint-Seurin sont deux bourgs situés à quatre et cinq lieues de Pons, sur les bords de la Gironde, à peu de distance du lieu où cette rivière se jette dans l'Océan.

Les premiers Réformateurs, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, avaient parcouru la Saintonge dans tous les sens. La semence de la Parole divine qu'ils avaient répandue dans leurs entretiens et leurs prédications secrètes, avait trouvé, dans une multitude de lieux, une terre bien préparée, et plusieurs personnes avaient reconnu les erreurs de l'Eglise Romaine. Au nombre de ces dernières se trouvait un jeune homme appartenant à une famille aisée qui résidait sur le territoire de la chàtellenie de Saint-Seurin. Il se nommait Jehan frère Jean, et se préparait à exercer le notariat. Etant venu, en 1546, passer les fêtes de Noël dans son endroit natal, il s'empressa de communiquer à son père les raisons qui l'avaient porté à renoncer aux fausses doctrines du papisme. Il réussit si bien à les lui faire goûter que celui-ci ne voulut plus que les prêtres de Chenac et de Saint-Seurin célébrassent, selon leur habitude, le service annuel que, dans le temps de son ignorance, il croyait propre à soulager les âmes de ses ancêtres. Il cessa également de les convier au banquet qu'il offrait, à cette occasion, à ses parents et à ses amis.

Cette conduite, de la part d'un homme influent, chez lequel ils avaient eu jusqu'alors un libre accès, les irrita contre le jeune homme qui avait su changer ainsi les dispositions de son père, et ils n'attendirent qu'une occasion favorable de faire tomber sur lui leur haine et leur courroux. Elle se présenta bientôt. Un jour qu'ils se trouvaient réunis devant la porte de l'église de Chenac, Chabanne, l'un d'eux, qui remplissait la charge de vicaire, vit passer frère Jean, le père de ce dernier et plusieurs autres personnes; il se mit aussitôt à apostropher le jeune étudiant et le somma de déclarer ouvertement, s'il reconnaissait ou non l'existence d'un purgatoire. Frère Jean lui répondit *qu'il savait et croyait un purgatoire qui estait le sang de Nostre Seigneur Jésus-Christ qu'il avait répandu en la croix pour tous pécheurs et non autres.* Cette réplique ne fut pas plutôt entendue que tous les

prêtres s'écrièrent, à la fois, *qu'il estait Luthérien et mal sentant de la foi et qu'il fallait le faire brusler.*

Tels étaient les préjugés que les prêtres de cette époque avaient su inspirer au peuple sur ceux que l'on qualifiait de ce nom, que cette accusation qui le mettait au rang d'hommes accusés des crimes les plus énormes et les plus honteux, excita la colère de frère Jean qui leur répliqua que *telle manière de gens devaient bien estre bruslez comme mal sentant de la foy et estant une perte pernicieuse à un peuple, mais qu'ils savaient bien qu'il n'était pas de ce nombre et que ce n'était pas sa faute s'ils n'avoient eu une carrelure de ventre, chacun d'eux, au banquet de son père.* Il finit par leur reprocher leur mauvaise vie et leurs mœurs dissolues.

Ce langage excita au plus haut degré leur fureur. Ils accablèrent le père et le fils d'injures, et prirent la résolution de les perdre tous deux. Ce n'était pas une entreprise bien difficile à une époque où, dans chaque parlement et sénéchaussée, les bûchers étaient réservés à ceux qui étaient accusés d'avoir soutenu qu'il n'y avait point de purgatoire, que le vrai corps de Jésus-Christ n'était point en chair dans l'hostie, ou qui avaient mangé de la viande le vendredi ou autres jours défendus. Pour atteindre plus facilement leur but, ils obtinrent de l'évêque de Saintes une *quérimoine* ou espèce d'exposition de foi aux articles de laquelle tout bon catholique devait souscrire sous peine de passer pour hérétique. Elle fut présentée à frère Jean. Celui-ci qui vit le danger qui le menaçait s'il refusait de se soumettre à cette formalité, demanda la liberté de donner son assentiment par écrit. Cette demande lui fut accordée. Il prit alors copie de la *quérimoine* de l'évêque, et il cita à côté de chaque article auquel il devait inscrire son adhésion, des faits qui révélaient les mauvaises mœurs des prêtres de Chenac et de Saint-Seurin, ajoutant que *de tels hommes étaient véritablement mal sentans de la foy et pour tels devaient estre bruslez.*

Cette pièce fut remise *audit evesque à Xaintes*, *à son grand scandale et de ses compagnons.*

L'orage que frère Jehan avait détourné un moment de sa tête, par sa soumission, ne tarda pas à éclater plus fort que jamais. Les prêtres de Saint-Seurin et de Chenac voulurent se venger à tout prix de celui qui avait osé révéler leurs turpitudes. Ils renouvelèrent leurs griefs. Ils accusèrent frère Jean et son père d'avoir dit, le premier, *qu'il n'y avait point de purgatoire, d'avoir fait descendre de la chaire dudit Chenat, un Jacobin lorsqu'il dizait que les âmes qui estaient en purgatoire criaient miséricorde*, le second, *qu'il aimerait mieux entendre chanter une chèvre que d'ouïr la messe du prestre concubinaire.* On informa sur ces faits, et par suite on décréta prise de corps contre les deux téméraires qui avaient osé douter de l'orthodoxie de l'Eglise Romaine. Ils furent conduits, le 8 janvier 1546, dans les prisons de la Conciergerie de Bordeanx. Le père y demeura six mois et fut relaxé sans frais. Quant à frère Jean, il demeura prisonnier jusqu'aumois de décembre, et fut condamné par arrêt du Parlement de Bordeaux *à ouïr, teste nue, un sermon sur le purgatoire qui serait faict en l'église dudit Chenat par un notable prescheur et oultre condamné en cent livres d'amende.* C'était une somme considérable pour l'époque. Pour se la procurer ils furent obligés de vendre une partie de leurs biens. La perte qu'ils venaient d'éprouver et la terreur que leur inspirait le Parlement qui sévissait, avec la dernière rigueur, contre ceux qui se montraient fidèles à la Parole de Dieu, les portèrent à dissimuler leurs croyances. Ils assistèrent de nouveau aux cérémonies de l'Eglise Romaine jusqu'au moment où la Réforme gagna toutes les localités de la Saintonge. On sut bientôt à Saint-Seurin que Charles Léopard, ministre venu de Genève, faisait entendre les vérités du salut sur la côte d'Arvert; que ses prédications gagnaient une foule de personnes à l'Evangile, et que de nouvelles Eglises où étaient enseignées avec pureté ses saintes doctrines, s'établissaient dans plusieurs lieux. Ce

mouvement religieux devint le signal d'affranchissement des deux frères Jean. Ils rompirent définitivement, en 1560, les derniers liens qui les retenaient dans le papisme et organisèrent des réunions religieuses. Les premières qui eurent lieu se tinrent sur le port de Saint-Seurin, dans la maison de maître Jean Feuillet. Frère Jean, le fils, les dirigea dans cet endroit pendant six à sept mois. Voyant que cette petite église prenait un rapide accroissement, il fut décidé qu'une réunion semblable serait établie au bourg de Chenac. Ce fut encore frère Jean qui se chargea de la présider. On se réunit dans la maison de Pierre Mousnier. Ces assemblées rencontrèrent d'abord une vive opposition de la part des seigneurs de ces lieux, qui prirent le parti des prêtres qui y résidaient. Sire Jean Jolly, seigneur de Pommiers, et Gabriel de la Mothe, écuyer, seigneur de Saint-Seurin, firent plusieurs tentatives pour les dissoudre. Cependant ce dernier gentilhomme devint bientôt lui-même membre du petit troupeau. Voici ce qui amena sa conversion : Arrivant au bourg de Chenac, le jour de la fête de Saint-Martin, il apprit qu'une de ces assemblées religieuses, dont nous venons de parler, s'y tenait dans ce même moment. Il résolut de la disperser, et essaya de pénétrer dans la maison de réunion, l'épée à la main, pour maltraiter ceux qui osaient s'assembler ainsi contre sa volonté. Mais il ne put accomplir son dessein. Frère Jean, le père, le repoussa loin de sa demeure et en ferma la porte. Le seigneur de Saint-Seurin, dont le cœur était droit, ne tarda pas à se repentir de s'être laissé entraîner à cet acte d'emportement contre des hommes estimables qui avaient reconnu les abus d'une religion professée par des prêtres, dont il devait mépriser lui-même le caractère et la conduite. Aussi, dès ce jour, ce seigneur voulant leur témoigner le regret du scandale qu'il avait donné, se rapprocha d'eux. Bientôt il apprit à mieux connaître la foi qu'ils avaient embrassée, et se convertit lui-même. Dès ce moment, la Réforme fit de grands progrés à Saint-Seurin.

CHAPITRE II.

1560 — 1593.

Charles Léopard vient prêcher à Saint-Seurin. — Assemblées religieuses à Mortagne. — Jean de Chastaignier, premier Pasteur de Mortagne. — Sorain, premier Pasteur de Saint-Seurin. — Effroi causé à Mortagne et à Saint-Seurin par la guerre civile. — Jean de Chastaignier se fixe définitivement à Saint-Seurin. — Triste situation de l'Eglise de Mortagne. — Première Cène célébrée à Saint-Seurin.

Jusqu'à ce moment le petit troupeau de Saint-Seurin et de Chenac avait été réduit à s'édifier lui-même. Bientôt il éprouva le vif désir d'entendre annoncer l'Evangile dans son sein, par un ministre. Il fut résolu qu'on s'adresserait, à cet effet, à Charles Léopard qui affermissait la Réforme sur le territoire d'Arvert. Quelques Fidèles se transportèrent auprès de ce pasteur pour lui raconter l'œuvre que le Seigneur avait faite au milieu d'eux, et l'engager à venir les visiter. Ce zélé et pieux serviteur de Dieu se rendit à leurs vœux. Il partit pour Saint-Seurin. Aussitôt que son arrivée fut connue, les prêtres qui, sans doute, avaient entendu parler de son courage et de son éloquence, fermèrent en hâte la porte de l'Eglise, espérant par là empêcher ses prédications. Charles Léopard ne pouvant prêcher dans l'intérieur de l'édifice, se plaça à l'entrée et fit sa première exhortation le vingt-huitième jour de mai 1561, en présence du seigneur de Saint-Seurin, de son épouse, fille du seigneur de Saint-Martin de la Coudre, du petit troupeau, et de plusieurs Catholiques à qui Dieu fit la grâce de reconnaître les erreurs de l'Eglise de Rome. A l'issue de la prédication, Léopard baptisa Suzanne Feuillet, fille de

Jean Feuillet l'aîné et de Anne Hérable sa femme. Le pa[illegible] fut frère Jean et la marraine Jeanne Prévost, femme de Jehan Mauvillain. Ce fut là le premier baptême célébré à Saint-Seurin par un ministre Réformé. Léopard vint donner une seconde prédication le 17 juillet suivant. Cette fois il prêcha dans l'église. Le troupeau s'accrut dans cette journée, de trente à quarante personnes qui avaient suivi avec zèle les assemblées religieuses, et qu'on jugea sincèrement convaincues des doctrines du salut. D'autres se présentèrent comme candidats, et furent admis dans le sein de l'Eglise à la troisième prédication de Léopard, qui eut lieu le 6 octobre de la même année. Prévoyant que ses nombreux travaux ne lui laisseraient plus le loisir de visiter à l'avenir cette Eglise naissante, il désigna pour la diriger, les Fidèles qui avaient manifesté le plus de zèle pour sa formation. Frère Jean et maître Jean Feuillet furent élus diacres. Maître Jean Villain et quelques autres dont nous n'avons pu déchiffrer les noms, furent nommés Anciens. Il fit plus ; il recommanda aux Pasteurs des Eglises réformées qui s'étaient établies dans les environs, de venir leur annoncer quelquefois la Parole de Dieu. En effet, Henty, ministre de Saujon, Jean Villain, ministre de Gemozac, Michel Luchet, ministre de Rioux, y vinrent successivement remplir les fonctions du saint ministère, le 8 décembre 1561, le 22 janvier et le 6 mars 1562. Pour se conformer à l'édit de janvier, on cessa de célébrer le culte évangélique dans l'église du lieu, et les assemblées religieuses se tinrent dans la grange du seigneur de Saint-Seurin.

La Réforme qui s'était enracinée à Saint-Seurin n'avait pas tardé à trouver des partisans à Mortagne, gros bourg qui n'en est éloigné que d'une lieue. Les Réformés de cette localité avaient suivi l'exemple de leurs voisins. Ils avaient établi des réunions religieuses, mais il leur manquait, comme à leurs frères, un pasteur pour les conduire et les affermir. Un événement malheureux vint le leur procurer au moment où ils l'attendaient le moins.

Le massacre de Vassy avait répandu la terreur et l'épouvante au milieu des Eglises réformées. Un grand nombre de ministres en danger de perdre la vie, se virent contraints de prendre la fuite, et se dirigèrent vers les lieux où la Réforme était déjà dominante. Un de ces réfugiés, maître Jean de Chastaignier, ministre de Montrichard (1), vint se fixer à Saintes. La Réforme avait déjà fait de grands progrès dans cette ville. Elle avait pénétré dans plusieurs couvents et décidé bon nombre de religieuses et de moines à quitter la vie contemplative et trop souvent licencieuse qu'ils y menaient, pour exercer, au milieu du monde, les devoirs prescrits par l'Evangile. Plusieurs ecclésiastiques séculiers avaient aussi secoué le joug de Rome pour prendre celui du Christ. Jean d'Angliers, chantre et chanoine de la cathédrale de Saintes, fit connaissance avec de Chastaignier. Comme il cherchait, de concert avec les pasteurs de cette ville, à étendre la Réforme, il l'engagea à se fixer à Mortagne, où sa qualité de prieur du prieuré Armenteuil de ce bourg, lui avait déjà donné occasion de disposer les esprits en faveur de l'Evangile. De Chastaignier y fut reçu avec joie par le petit nombre de Fidèles qui s'y trouvaient déjà, et par le seigneur du lieu qui avait aussi embrassé la Réforme. Le 2 août 1562, eut lieu, dans le château, la première prédication du nouveau pasteur qui vint aussi prêcher le même jour à Saint-Seurin. Les habitants Réformés de ce dernier bourg eurent bientôt aussi la satisfaction d'en posséder un au milieu d'eux. Il se nommait Sorain, et il était également ministre réfugié. Il fut présenté au seigneur de Saint-Seurin par le seigneur de Saint-Martin de La Coudre, beau-père de ce dernier. Cependant la joie des deux Eglises fut bientôt troublée par les plus graves inquiétudes.

---

(1) Montrichard ou Montrichet, petite ville de Touraine (Loir et Cher).

Le massacre de Vassy était devenu le signal de la guerre civile. Tallemond qui avait pris le parti des papistes, et qui avait une garnison commandée par le seigneur de La Combaudière et du Banchereau (1), était pour les Réformés de Saint-Seurin, un objet de terreur et d'effroi. Cependant ils durent à une circonstance heureuse de voir leur territoire exempt des horreurs de la guerre. L'épouse du seigneur de Saint-Seurin était la nièce du seigneur de Burie, qui, nous avons eu déjà occasion de le voir, exerçait en Guienne les fonctions de lieutenant et de gouverneur. Les troupes papistes reçurent, de ce dernier l'ordre de respecter la terre de son parent. Cette protection attira à Saint-Seurin un grand nombre de Réformés de Bordeaux et d'autres lieux, qui vinrent y chercher un refuge contre leurs ennemis. Cependant telle était la crainte qu'inspiraient alors les papistes, que plusieurs d'entre eux, en apprenant que Montlus avait battu en Gascogne, Duras, le chef des Réformés, et que le prince de Montpensier marchait contre Pons, ne se crurent plus assez en sûreté à Saint-Seurin et prirent la résolution de passer en Angleterre Le 27 septembre 1562, Sorain, de Chastaignier, frère Jean et quelques autres personnages connus pour leur attachement à l'Evangile, et par cela même plus exposés, s'em-

---

(1) Nous lisons dans le vieil écrit que nous avons sous les yeux les lignes suivantes : *Les seigneurs de la Combaudière et du Banchereau faisoient de grandes pilleries à ceux de la religion, tellement que le jour de Saincte-Croy, quatorzième jour dudit mois de septembre 1562, s'estant joints avec quelques compagnies de Basques papistes, firent sortie de laditte ville de Tallemont et s'en allèrent, enseigne déployée et en armes jusqu'au nombre de cinq cents personnes jusqu'au bourg de Cozes, lequel ils pillèrent et saccagèrent; mais en s'en retournant emportans leurs pillages furent suivis par le sieur de Combes, prévost de maréchaux, et douze personnes de cheval et vingt hommes de pied, lesquels mirent en déroute ladite bande de Tallemont et en firent tomber à l'épée plus de six vingts personnes sans qu'ils eussent puissance de ce deffendre, le résidu se sauva en la fuite.*

barquèrent dans l'intention de se rendre dans ce pays. Mais auparavant, ils voulurent savoir quelle était la situation de leurs frères d'Arvert et de Marennes. Ils arrivèrent dans cette dernière ville le 29 septembre, et y rencontrèrent un grand nombre de Réformés qui s'y étaient réfugiés, attendant que l'orage s'éloignât un peu de la Saintonge. Au nombre de ces derniers se trouvait le seigneur de Roussillon, près de Gemozac, avec son ministre Dusson. Sorain et de Chastaignier demeurèrent quinze jours à Marennes. Tous deux renoncèrent à leur voyage en Angleterre. Le premier partit avec les troupes que le comte de La Rochefoucauld avait rassemblées à Marennes et qu'il amenait à Orléans au prince de Condé. De Chastaignier revint à Saint-Seurin où, protégé par Gabriel de La Mothe, il continua à exercer les fonctions du saint ministère, pendant la guerre civile, prêchant tantôt dans la grange de maître Jean Feuillet, sur le port de Saint-Seurin, tantôt au château. Frère Jean et Antoine son frère attendirent à Marennes la fin de la guerre. Leur maison et celle de leur père furent les seules de Saint-Seurin qui eurent à souffrir pendant ces troubles *Nostre maison,* rapporte frère Jean dans le manuscrit d'où nous tirons une partie de ces faits, *et celle de nostre père seule fust pillée et saccagée par les papistes de Tallemond qui emportèrent litz, linge et autres meubles de grand prix, et un cheval et une jument sans que aucune maizon dudit Saint-Seurin fust aucunement pillée durant lesdits troubles.*

Enfin, l'édit donné à Amboise le 19 mars 1563, vint mettre un terme à la guerre. Une de ses clauses accordait aux seigneurs châtelains le libre exercice de la religion réformée dans toute l'étendue de leur territoire. Gabriel de La Mothe pria alors Jean de Chastaignier de se fixer à Saint-Seurin pour y continuer à annoncer la Parole de Dieu et y administrer les sacrements. Ce ministre accepta sa proposition. Il fut convenu qu'à dater du premier mai il recevrait une certaine somme pour traitement, et qu'on irait chercher sa femme qu'il avait été obligé de laisser à

Montrichard. Frère Jean et Léon Martinaux se chargèrent de cette dernière mission. Ils l'accomplirent heureusement et furent de retour à Saint-Seurin le 3 mai suivant. Le seigneur de Saint-Seurin *bailla* au pasteur et à son épouse *le chasteau brizé pour leur demeurance*.

Définitivement fixé dans cette localité, de Chastaignier se livra avec zèle aux fonctions de son ministère. Dès le mois d'avril de la même année, l'Eglise de Saint-Seurin fut organisée par ses soins, suivant la forme requise par la discipline des églises réformées. Pour composer le Consistoire ou la Compagnie, on choisit pour Anciens dans le quartier de Saint-Seurin, maître Jean Villain, Michel Vedeaux, Antoine Frère Jean, Jean Prelesne, Mérit Jousset, Guillaume Moussard et Julien Porteau ; et dans celui de Chenac, Jean Gaultier et Jean Seguin l'aîné; Jean Feuillet, et Frère Jean, notaire, furent aussi nommés diacres.

L'église de Mortagne, au sein de laquelle de Chataignier avait prêché à son arrivée en Saintonge, ne trouva pas les circonstances aussi favorables. Elle avait perdu ses protecteurs, et la dame qui se trouvait alors à la tête de la seigneurie de ce lieu, avait défendu l'exercice de la religion réformée dans toute l'étendue de ses possessions. Pour ne point en laisser les membres sans culte, et en attendant un avenir plus heureux, on la réunit à celle de Saint-Seurin. On agit de la même manière pour les Réformés des paroisses d'Epargne, de Tallemond et de Barzan, au milieu desquels on établit des Anciens et des Diacres. Enfin, de Chastaignier compléta l'organisation de son Eglise, en célébrant pour la première fois la sainte Cène à Saint-Seurin. Ce fut le 7 juin 1563 qu'eut lieu cette cérémonie, à laquelle plus de trois cents communiants des deux sexes prirent part. Elle se fit sans pompe et sans éclat, car les Réformés d'alors, à l'exemple des premiers chrétiens, cherchaient avant tout à rendre au Seigneur le culte véritable et spirituel prescrit par l'Evangile, et se montraient, comme eux, indifférents quant aux lieux de leurs rassemblements. Ils continuèrent encore pendant

longtemps à se rassembler sur le port de Saint-Seurin, dans la grange de leur seigneur. Cependant, en été, le service religieux se célébrait dans les douves du château. Cet état de choses dura jusqu'à l'édit de Nantes.

CHAPITRE III.

1598 — 1655.

Eglises de Saint-Seurin et de Mortagne réunies à celle de Saint-Fort. — Construction du temple de Mortagne. — Tentative pour empêcher l'exercice du Culte Réformé dans ce lieu. — Construction du temple de St-Seurin. — Nouveaux Pasteurs.

L'édit de Nantes en donnant de nouveau aux Réformés de Mortagne le libre exercice de leur religion qui leur avait été enlevé, leur donnait aussi le droit d'avoir un pasteur. Mais le moment de jouir de ce bienfait n'était point encore arrivé. Les Eglises, épuisées par les grands sacrifices qu'elles avaient été appelées à faire pour soutenir le roi de Navarre contre la ligue, furent obligées de diminuer, pendant quelque temps, le nombre de leurs conducteurs spirituels. Non-seulement il ne fut pas possible d'accorder un ministre à Mortagne, mais le synode provincial se vit même dans la nécessité d'adjoindre aux deux Eglises celle de Saint-Fort pour assurer au pasteur chargé de les desservir un traitement convenable. De Chastaignier se soumit à cette augmentation de travaux et de fatigues. Malgré son âge avancé et le mauvais état des routes, coupées par de profonds ravins, il continua à annoncer avec zèle la parole de Dieu à son troupeau disséminé, jusqu'en 1609, époque à laquelle il s'endormit au Seigneur.

Les deux Eglises de Saint-Seurin et de Mortagne voulurent alors avoir chacune un pasteur. Le synode provincial auquel elles s'étaient adressées, nomma Pierre Chaze

à Mortagne, et Challemont à Saint-Seurin. Ce dernier n'occupa ce poste que peu de temps et y fut remplacé par son collègue de Mortagne. Cette dernière église reçut pour nouveau pasteur Monsieur de Claves qui avait déjà exercé des fonctions pastorales à la Rochebeaucourt.

Quelques années après la nomination de ce dernier Pasteur (1) à la place de Mortagne, les habitants Réformés de cette seigneurie résolurent, à l'exemple des Eglises voisines, de se construire un temple. Monsieur Amillot, commissaire du roi chargé de veiller dans ces lieux à l'exécution de l'édit de Nantes, leur accorda l'autorisation nécessaire. L'édifice religieux s'éleva bientôt sur un emplacement convenable. On bâtit près du nouveau sanctuaire une maison qui servit sans doute d'école ou de presbytère. Les neuf années qui suivirent, les Réformés purent célébrer en paix leur culte dans ce temple; mais alors la jalousie des papistes et l'inimitié du seigneur de Mortagne leur suscitèrent de nouveaux embarras. *Messire Auguste de Louneuil, chevalier des ordres du roi, conseiller en ses conseils, premier secrétaire de ses commandements, seigneur et prince dudit lieu de Mortagne,* mit tout en œuvre pour bannir l'exercice de la religion réformée de *sa ville.* Il accusa les Réformés de sa terre de ne point se trouver dans les conditions exigées par l'édit de Nantes, et demanda qu'en conséquence de ce manque de légalité, leur culte fût interdit. Cette attaque, suivie de l'ordre de cesser leurs assemblées, jeta le trouble au milieu des Réformés qui prirent de suite leurs mesures pour empêcher les effets de cette fausse accusation. *Le dimanche troisième octobre mil six centz trente-deux,* lisons-nous dans le registre du consistoire de cette année que nous avons retrouvé dans les greniers du château d'Usson, *issue du presche public, la majeure partie des habitans de l'église de Mortaigne faizant profession de la religion*

---

(1) 1623.

Réformée estant convoquez et assemblez au temple dudit lieu de Mortaigne pour dellibérer sur les inhibitions faites à la requeste de monseigneur de Mortaigne à ceux quy font profession de ladite religion en ladite église de ne faire à l'advenir aucung presche au dedans la ville de Mortaigne. La compagnie a esté d'advis pour frayer aux fraitz des voyages et proceddure, qu'il conviendra que chacung des comprins au rolle pour l'entretien du ministère de ladite églize paye entre les mains des sieurs Rossignol et Dussault. .... Suivent les signatures. Celles que nous avons pu déchiffrer sont celles du Pasteur, du scribe ou secrétaire D. Gaschet, de Rodier, Thibauld, A. du Breuil, J. Yon, Guesdon, G. Ladoubé, Vallier, A. Guiraud, Durand, Rossignol, Bauldouyn. L'Eglise confia le soin de défendre ses droits à son ministre de Claves, auquel elle adjoignit deux de ses membres, les sieurs Martin et Rossignol. De concert avec eux, de Claves rédigea, en réponse à l'accusation, un mémoire accompagné de pièces justificatives qu'il adressa à *Monseigneur de Ville-Montée, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires, intendant de la justice, police, finances et marine en province de Poitou, Saintonge, Angoumois, Aunis, ville et gouvernement de La Rochelle, Brouage et îles adjacentes entre les rivières de Loire, Garonne et Gironde.* Il y prouva avec beaucoup de talent que l'Eglise de Mortagne remplissait parfaitement toutes les conditions voulues par l'édit de Nantes; que l'attaque à laquelle elle était en butte était l'effet de la haine, que *la démolition du temple, la peine et dépance d'en construire un nouveau, ny l'esloignement de l'exercice de leur religion, ne divertiroyent jamais ceux qui en font profession et y sont bien fondés et résolus* Puis, pour engager les juges à mettre un terme aux vexations qu'on leur faisait subir, il termina son plaidoyer par ces sages paroles de Lactance (*de Justitiâ*, chap. xx), si complètement mises en oubli alors par l'Eglise catholique dégénérée : *Non est opus vi aut injuriâ quia religio cogi*

non potest; verbis potius quam verberibus res agenda est ut sit voluntas.

Le gouvernement de Louis XIII n'était point favorable aux Réformés, mais il ne les persécutait pas. Aussi la réclamation de l'Eglise de Mortagne qui s'appuyait sur les déclarations positives de l'édit de Nantes fut-elle écoutée, et l'accusation demeura-t-elle sans effet.

Les Réformés de Saint-Seurin qui attendaient avec inquiétude l'issue du procès intenté à leurs frères de Mortagne, résolurent alors de mettre à exécution le projet qu'ils nourrissaient depuis longtemps, d'élever un temple pour y célébrer leur culte d'une manière plus convenable. Mais divers obstacles retardèrent cette construction, et ce ne fut que le 23 juin 1639 qu'ils achetèrent, vis-à-vis du port de Saint-Seurin, *un chay* ou cellier, sur l'emplacement duquel ils construisirent leur maison de prière. Jean Bretinauld, écuyer et sieur de Saint-Seurin, contribua pour beaucoup à l'érection de cet édifice, et fit donation en outre *aux acquérants des lots et rantes qui pouvaient luy estre deubz à raison dudit contract et de la ranthe seigneurialle qu'ils pouvaient et pourraient luy devoir pour les lieux vandus.*

Pierre Chaze, qui avait aussi déployé beaucoup de zèle pour cette construction, ne séjourna pas longtemps à Saint-Seurin. Nous ignorons quel motif l'en fit partir. On ne put lui donner de suite un successeur. En attendant, comme cette Eglise était importante par le nombre de ses membres et par la qualité de plusieurs d'entre eux, elle fnt desservie par les Pasteurs des églises voisines. Barbault, ministre de Gemozac; Majou, de Garraud et de Bois; Bonniot, de Saint-Fort; Bertrand, de Coze; Rossel, de Saintes; Rivet, de Saujon; Laynier, de Meschers, la visitèrent tour à tour. Enfin le synode provincial nomma à la place vacante le sieur Hérault de Souillac qui, conjointement avec le ministre Bertrand, exerçait les fonctions pas torales à Coze. Il remplit les devoirs du saint ministère d'abord à Saint-Seurin seulement; puis, après la mort de

de Claves, pasteur de Mortagne, il fut aussi chargé de cette dernière église. En 1649, accablé par l'âge et la maladie, il demanda sa démission. Jean Bretinauld, écuyer, seigneur de Saint-Seurin, Plassay et autres lieux, engagea de nouveau Pierre Chaze à revenir occuper son ancien poste. Ce dernier reçut, en effet, appel du Consistoire du lieu le 17 octobre 1649, et sa nomination fut confirmée par le colloque réuni à Pons, le 1er novembre suivant, sous la présidence du pasteur Rossel. Mais la mort enleva bientôt encore ce pasteur qui avait atteint un âge avancé et les deux églises de Mortagne et de Saint-Seurin demeurèrent quelque temps privées de ministre. Pendant cette interruption, elles furent successivement visitées par Rondelet, pasteur à Barbezieux ; de Longchamp, à Gemozac ; Paboul, à Meschers ; Fontaine, à Royan, et Bineau, l'un des deux ministres de Saintes. Enfin, au milieu de l'année 1655, un jeune proposant, originaire de Pons, nommé Honoré Combauld, qui venait d'achever ses études théologiques à l'Académie de Saumur et qui, selon l'usage, avait été mis au rang des ministres de la province, fut chargé par le synode d'exercer les fonctions pastorales à Mortagne. M. Bonniot, pasteur de l'église de Jonzac, vint dans ce but le consacrer au saint ministère dans le temple de cette localité. Cette cérémonie eut lieu le 20 août de la même année. Jacques Fouchereau, sieur de Roudier, fut nommé pasteur de Saint-Seurin. Ce furent là les derniers ministres qui desservirent ces deux églises avant la révocation de l'édit de Nantes.

CHAPITRE IV.

1655 — 1700.

Commencement des persécutions. — Le Seigneur de Saint-Seurin retourne au Papisme. — Le clergé de Saintes sollicite l'interdiction du culte réformé à Saint-Seurin. — Démolition du temple de ce bourg. — Démolition du temple de Mortagne. — Requête touchante des Réformés des deux localités.

Les dix premières années du ministère des deux nouveaux pasteurs furent des plus paisibles, et les Eglises de Saint-Seurin et de Mortagne continuèrent à être très-florissantes. Mais, dès 1664, la persécution leur enleva peu à peu, le bonheur dont elles jouissaient, et les arrêta dans leurs progrès.

Ici, commence une suite de désastres dans le détail desquels nous ne pouvons entrer, sans répéter ce que nous avons eu occasion de dire au sujet de l'Eglise de Pons. Nous ne rapporterons donc que les faits les plus saillants.

Le seigneur de Saint-Seurin (1), ainsi que plusieurs autres gentilshommes d'alors, ne put résister à la pensée de se voir privé des faveurs, des honneurs et des priviléges qui furent désormais exclusivement réservés à ceux qui professaient la religion du monarque. Il se décida à embrasser une croyance qui, sans doute, était loin de son cœur. A peine l'Eglise de Saint-Seurin eut-elle perdu son principal appui, que le clergé romain, et en particulier,

---

(1) Il existe encore des descendants de cette famille.

celui de Saintes sollicita, avec acharnement, la démolition du temple de Saint-Seurin, et l'interdiction de l'exercice de la religion réformée dans ce lieu, sous le vain prétexte que ce n'était qu'un exercice de château qui prenait fin par la conversion du seigneur du lieu. Bientôt, malgré les plaintes et les vives réclamations des Réformés de ce bourg, leur temple fut rasé à la fin d'octobre 1681, et l'exercice du culte interdit (1).

---

(1) Nous donnons ici copie des trois pièces importantes qui se rapportent à cette démolition et à cette interdiction.

Extraits des Régistres du Conseil d'Etat.

Veu par le Roy estant dans son conseil, le jugement de partage rendu le 29 février 1664 par le sieur Colbert de Livron, intendant de justice en Brouage, Aulnis, ville et gouvernement de La Rochelle, et le sieur marquis de Loire de la religion prétendue réformée, commissaires députés par Sa Majesté dans le pays de Xaintonge pour pourvoir aux entreprises, contraventions et innovation faites à l'édit de Nantes, à celui de 1629 et aux autres édits et déclarations, donné en conséquence sur l'instance même par-devant eux entre le syndic du clergé du diocèse de Xaintes et les Ministres, Anciens et habitants de ladite religion, prétendue réformée de Saint-Surin pour raison de l'exercice de leur religion audit lieu, l'advis dudit sieur de Livron portant que ledit exercice doit être interdit et le temple démoli, et celui dudit sieur de Loire, au contraire, que lesdits de la religion prétendue réformée doivent être maintenus en la continuation et possession de leurs exercices audit lieu. Les motifs desdits sieurs commissaires et toutes les pièces et procédures produites devant eux par les parties. Ouy au conseil le sindic du clergé de Xaintes, ensemble le sieur Jaunisson pour lesdits de la Religion prétendue Réformée, et tout considéré, le Roy, estant en son conseil, faisant droit sur le partage et vidant celui-cy, a interdit pour toujours l'exercice de ladite Religion prétendue Réformée, audit lieu de Saint-Surin, et fait Sa Majesté très-expresse défense à toutes personnes de luy faire à l'advenir sur payne de désobéissance; ordonne à cette fin que le temple qui y est construit sera desmoly jusqu'aux fondements par lesdits de la Religion prétendue Réformée dans deux mois après la signification du présent arrêt, et à faute de ce faire, ledit temps passé, per-

Leurs frères de Mortagne eurent bientôt après à subir le même malheur. Enfin, la révocation de l'édit de Nantes,

---

met au syndic du diocèse de Xaintes de faire procéder à ladite démolition aux frais et dépens desdits de la Religion prétendue Réformée, lesquels frais seront pris par préférence sur la vente qui sera faite des matériaux, enjoint Sa Majesté au gouverneur son lieutenant-général en Xaintonge, pays d'Aulnis, intendant de justice et tous autres officiers qu'il appartiendra de tenir la main à l'exécution du présent arrêt. Fait au Conseil-d'Estat du Roy, Sa Majesté y estant, tenu en Fontainebleau, le 22e jour de septembre mil six cent quatre-vingt-un. Ainsi signé :

PHELIPPEAU.

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, aux gouverneurs, nos lieutenants-généraux en nos pays de Xaintonge et Aulnis, intendant de justice et tous autres officiers qu'il appartiendra, Salut : Par arrêt de nostre Conseil d'Etat et sous le contresel de nostre chancellerie, cejourd'hui donné, nous y estant, nous avons interdit pour toujours l'exercice de la Religion prétendue Réformée audit lieu de Saint-Surin, au pays de Xaintonge, et ordonné que le temple qui y est construit sera desmoly jusques aux fondemens dans deux mois, ce que voulant estre exécuté, nous vous mandons et ordonnons par ces présentes signées de nous d'y tenir la main, de ce faire vous donnons pouvoir, commission et mandement spécial, commandons au premier huissier ou sergent sur ce requis de faire exécuter ledit arrêt et des ordonnances que vous rendrez en conséquence, tous les exploits et actes de justice, de se faire sans demander de permission, car tel est nostre bon plaisir. Donné à Fontainebleau, le 22e jour de septembre de l'an de grâce 1681, et de notre règne le 39e. *Signé* LOUIS. Et plus bas, *par le Roi*, PHELIPPEAU. Sellé du grand sceau et contresellé.

A vous maître Jaques Fouchereau, sieur de Roudier, ministre de Saint-Surin, à la requeste du sindic du clergé du diocèse de Saintes, y demeurant, où il fait élection de domicile en sa maison, je, huissier audiencier au juge présidial de Saintes, y demeurant, paroisse Sainte-Colombe, reçu et immatriculé audit juge, vous signifions et donnons copie de l'arrêt du conseil du Roi et commission du grand sceau dont copie est sur ce transcrit, aux fins que vous n'en puissiez ignorer, faisons cependant de peur de se manquer, très-expresse commande d'obéir auxdits arrêts, aux peines y portées. Fait à Saint-Seurin d'Uzet, le 20e octobre 1681 après midi de ce dit jour, parlant à vous. *Signé* BOURRU, *huissier*.

en enlevant aux deux troupeaux leurs pasteurs, les livra à toutes les horreurs de la persécution, et obligea un nombre considérable de Fidèles et surtout les plus riches à se retirer dans les pays étrangers, pour mettre leurs consciences, leurs personnes et leurs biens en sûreté. Etablis sur les côtes de l'Océan, la fuite leur fut assez facile. Ceux qui ne purent s'expatrier et qui résistèrent à toutes les tentatives que l'on fit pour amener leur conversion, furent en butte aux plus barbares traitements. Accablés sous le poids de leurs maux, ils essayèrent de toucher le cœur de Louis XIV. « Sire », lui dirent-ils dans une requête qu'ils lui adressèrent quelques années après la révocation de l'édit de Nantes. « Vos sujets qui professent la Religion que les édits nomment prétendue Réformée, de laquelle vous leur avez interdit l'exercice public depuis quelques années, viennent se jeter aux pieds de Votre Majesté, pour luy faire de très-humbles remonstrances et la supplier d'avoir pitié de leurs misères qui sont affreuses. Nous avons de la peine à croire que les violences qu'on nous a faites, soient venues à la connaissance de Votre Majesté.....

« Depuis plusieurs années que nous souffrons, nous avons examiné avec soin nostre religion ; nous pouvons même dire, quand ce serait à nostre honte, que nous l'avons examinée avec un désir secret d'y reconnaître des erreurs pour suivre les ordres de Votre Majesté. Mais cet examen n'a servi qu'à nous fortifier dans la foi que nous avons professée dès notre enfance.... »

Leurs plaintes ne furent point écoutées, et les malheureux Réformés de Mortagne et de Saint-Seurin continuèrent à souffrir des tourments et des vexations de tous genres, de la part de leurs ennemis.

CHAPITRE V.

1700 — 1755.

Réunions secrètes. — Grande Assemblée au désert.

Privés de temples et de pasteurs, les Protestants de Mortagne et de Saint-Seurin qui avaient résisté aux efforts des dragons et des missionnaires convertisseurs, organisèrent des assemblées religieuses dans les lieux les plus secrets et les plus retirés. La profondeur des bois, des demeures écartées, les cavernes formées par les rochers des bords de l'Océan, leur servirent tour à tour de temples. Ce fut surtout, dans ces dernières retraites qu'ils se rassemblèrent de préférence, car leurs cruels persécuteurs pouvaient difficilement entendre leurs chants et leurs prières, que dominait la voix solennelle des vents et des flots. Bien souvent, à la pâle lueur d'un flambeau, ils y écoutèrent, dans un pieux recueillement, la lecture de la Parole de Dieu, qui était devenue leur seul et unique trésor, ou bien les récits touchants des souffrances, de la fermeté et de la mort courageuse de leurs frères éloignés (1). Enfin, de pieux serviteurs de Dieu vinrent les visiter et leur inspirer un nouveau zèle. Les assemblées devinrent de plus en plus nombreuses, et bientôt, malgré le péril, il ne suffit plus que d'annoncer la présence d'un pasteur dans un lieu déterminé, pour y voir accourir les membres épargnés des Eglises voisines. Une des dernières et des plus remarqua-

---

(1) Voyez à la fin du volume quelques-uns de ces récits.

bles de ces réunions du désert eut lieu sous le ministère de Louis Gibert. Voici quelques détails qu'Antoine Hilaire de Mechers et Geoffroi du village des Eschaillez, vieillards presque centenaires, nous ont donnés sur cette assemblée. Nous les avons entendu répéter par d'autres personnes âgées.

Déjà, un ou deux jours avant l'époque fixée pour l'assemblée, on vit arriver plusieurs Réformés des parties les plus éloignées de la Saintonge. Une généreuse hospitalité leur fut accordée dans les demeures des protestants qui habitaient près du lieu où devait se tenir la réunion et chez quelques Catholiques qui n'avaient jamais approuvé les rigueurs qu'on avait déployées contre ceux qui ne partageaient pas leurs croyances. Mais ce ne fut que le lendemain et le jour de l'assemblée que la masse des Fidèles arriva. Les plus riches s'étaient transportés sur les lieux dans de petites voitures, ou montés sur des chevaux. Les autres avaient franchi de longues routes à pied. Gibert, l'intrépide Gibert, dont la tête était toujours à prix, et qui n'avait échappé, il n'y avait que peu de jours encore, aux poursuites de ses ennemis, qu'en se cachant sous du foin, dans la demeure d'un ancien de la Salle, nommé Guillot, ne tarda pas à arriver lui-même au milieu du nombreux troupeau. Pour éviter toute surprise, il fut convenu que le service se tiendrait, selon la coutume, de nuit, au milieu de la forêt de Valleret, dans un endroit où celle-ci laissait un vaste espace vide, nommé encore par les habitants des environs la Combe de la Bataille, en souvenir, sans doute, de quelque ancienne bataille avec les Anglais (1). Tout fut bientôt disposé pour la célébration du culte dans ce lieu. On apporta les diverses pièces qui composaient la chaire du désert. Celle-ci fut placée entre deux chênes. La

(1) La Combe de la Bataille se trouve entre Touvent et le Pas Etroit, non loin de la route qui mène à Chadenier. On y apercevait encore en 1808 les ruines d'un château fort.

Sainte Table de la communion fut dressée dans l'enceinte du Consistoire (1). Sept flambeaux, placés de loin en loin, vinrent répandre une faible clarté sur une assemblée de sept à huit mille personnes groupées dans un pieux recueillement. Un moment après ces préparatifs, le pasteur, qu'escortaient quelques Fidèles armés pour sa défense, monta en chaire revêtu du costume ecclésiastique. Les armes furent alors déposées. Sur l'invitation de Louis Gibert l'assemblée entonna le psaume quatre-vingt-quatrième, dont les paroles étaient si bien appropriées à la circonstance. Mais ce chant solennel, qui retentit, avec tant de force, au milieu du silence de la nuit, donna l'éveil à quelques ennemis de l'Evangile qui, soupçonnant quelque rassemblement, rôdaient aux alentours pour découvrir le lieu que les Protestants avaient choisi pour leur assemblée. Ils précipitèrent leurs pas vers la Combe de la Bataille, ayant à leur tête Bernard, gouverneur du prince Camille de Pons. Gibert ne se laissa point déconcerter par leur présence. Il prit de suite une résolution énergique. Il ordonna, du haut de la chaire, qu'on s'emparât d'eux, qu'on les désarmât et qu'on les plaçât dans le Consistoire, afin qu'ils pussent se convaincre par eux-mêmes que leurs assemblées n'avaient pour unique but que le service de Dieu. Le culte continua alors sans interruption. Un nombre considérable d'enfants apportés des localités les plus éloignées, reçurent le baptême. Les jeunes gens des deux sexes qui avaient été instruits des vérités évangéliques par les Anciens, furent admis au nombre des membres de l'Eglise persécutée, et plusieurs mariages furent bénis. Gibert, dans un discours plein de foi et de vie, toucha les cœurs de ses nombreux auditeurs, et ce fut en répandant des larmes de reconnaisance que ces derniers prirent part au sacrement de la Cène, dont quelques-uns d'eux avaient été privés depuis si longtemps. L'assemblée avait duré près de cinq heures.

---

(1) Emplacement réservé aux Anciens de l'Eglise.

Ceux qui y avaient assisté reprirent alors le chemin de léurs demeures, en bénissant le Seigneur des saintes joies qu'il venait de leur accorder. Mais tous n'eurent pas le bonheur de rentrer sans accident dans leurs demeures. Quelques-uns d'entre eux eurent à subir, en chemin, plusieurs persécutions des ennemis de l'Evangile, surtout de la part du seigneur de Semussac et de Monsieur Labbé, capitaine des dragons de la côte (1). Ce dernier, gentilhomme de Talmont, tua de sa propre main une dame de la Jaille. La veuve Larente qui l'accompagnait eut, sans doute, partagé le même sort, si l'épée de ce fanatique ne se fût brisée contre son corset. Cette circonstance lui sauva la vie.

---

(1) Espèce de garde nationale de l'époque.

CHAPITRE VI.

1755. — 1841.

Temple construit et démoli. — Temple de Chez-Bonneau. — Culte rétabli dans le bourg de Mortagne. — Nouveau cimetière. — Don de Monsieur le chevalier Bernard de Luchet. — Conclusion.

Peu de temps après cette grande assemblée, Louis Gibert, dont le zèle était infatigable, engagea les fidèles de Saint-Seurin et de Mortagne à construire un temple pour y tenir leurs réunions religieuses empêchées souvent par les mauvais temps. Ceux-ci choisirent à cet effet un lieu intermédiaire et éloigné des grandes routes, et élevèrent un temple de la forme la plus simple au milieu du petit village qui porte le nom de Chez-Bonneau. Ce temple eut le sort de tous les autres de la province. Il fut rasé au mois de juin de l'année 1768. On n'osa pas le reconstruire de suite et l'on continua de s'assembler pendant quelques années, en plein air, tantôt au pied d'un cormier qui existe encore, tantôt à Font-Pâques. Enfin en 1774, lorsque les idées de tolérance eurent fait de plus grands progrès, on permit aux Protestants de Mortagne et de Saint-Seurin, d'élever à leurs frais un nouveau temple sur un terrain donné par Monsieur Des Rivières dans le même village de Chez-Bonneau. Mais en leur accordant cette faveur, on voulut leur faire sentir qu'ils étaient encore loin d'être traités de la même manière que leurs concitoyens de l'Eglise de Rome. On leur défendit tout ornement d'architecture et on eut soin de fixer la hauteur des murs de l'édifice de manière à lui donner l'aspect d'une maison ordinaire. Les Protestants, heureux de pouvoir

désormais célébrer en paix leur culte, se soumirent sans murmurer à ces dernières humiliations. L'église nouvellement organisée fut dès lors visitée, à des intervalles réguliers, par les mêmes pasteurs qui desservirent l'église de Pons. Enfin, lorsque plus tard les fidèles de ce troupeau eurent acquis la certitude des dispositions bienveillantes de l'autorité départementale à leur égard, ils résolurent de mettre à exécution le dessein qu'ils avaient conçu dès l'époque de la formation de la consistoriale de Saintes, d'élever dans le bourg de Mortagne un sanctuaire plus digne de la majesté du culte. Monsieur Abraham Guillot, membre du consistoire général et digne descendant d'une famille qui, depuis l'établissement de la Réforme, s'est toujours fait remarquer par sa piété et son attachement à l'Evangile, déploya dans cette circonstance un zèle et un dévouement dont l'Eglise doit conserver un souvenir reconnaissant. Il fit appel à la générosité des fidèles de son Eglise qui souscrivirent une somme considérable. Il sollicita et obtint un secours du conseil municipal dont il faisait partie. Le vénérable consistoire de Saintes seconda un zèle si louable en demandant, à son tour, des subsides au département et au gouvernement. Un terrain fut acheté au centre du bourg de Mortagne. Un temple d'une élégante simplicité, mais auquel les faibles secours accordés en général par le gouvernement ne permirent pas de donner toute la grandeur convenable, y fut construit et la dédicace s'en fit le 28 octobre 1836, par les soins de M. Feyne, président du consistoire général; de M. Feyne fils, pasteur à Jonzac, et de l'auteur de ce petit ouvrage, qui était alors suffragant de Monsieur le pasteur Marchand. Chose remarquable! l'édifice actuel, ainsi qu'il a été constaté après l'achat du terrain, se trouve construit sur l'emplacement qu'occupait l'ancien temple détruit quatre années avant la révocation de l'édit de Nantes.

Le respectable M. Abraham Guillot, à la persévérance duquel on doit la possession de cette maison de prière, ne jouit pas longtemps du fruit de ses peines et de ses efforts.

Il venait d'obtenir un cimetière pour ses coréligionnaires de Mortagne et des environs, lorsqu'une cruelle maladie l'enleva à sa famille et à ses nombreux amis. Sa tombe fut la première qui s'éleva dans ce nouvel asile des morts.

Son frère et son fils, MM. Daniel et Félix Guillot, marchent dignement sur ses traces. Le premier comme ancien du consistoire général de Saintes, le second comme diacre, continuent puissamment à maintenir l'ordre et l'harmonie dans une église dont les membres sont éloignés de leur pasteur *de quatre et même de cinq* fortes lieues de pays (1). N'oublions pas, en terminant cette notice, de signaler un nouveau bienfait d'un descendant d'une famille connue par son attachement à l'Eglise Réformée et par sa bienfaisance. M. le chevalier Bernard de Luchet, riche propriétaire des environs de Saint-Seurin, mais qui habite ordinairement Paris, a donné dernièrement des rideaux au nouveau temple, et quatre grands tableaux sur lesquels se trouvent tracés les dix Commandements de Dieu, l'Oraison Dominicale, le Symbole des apôtres et les passages de l'Ecriture Sainte qui établissent principalement notre foi.

Quant à l'Eglise de Saint-Seurin, elle n'a pu se relever de ses ruines. Le temps viendra, peut-être, où la prédication du pur Evangile se fera entendre de nouveau dans ce bourg qui l'accueillit avec tant d'empressement. Les fidèles, en petit nombre, que la persécution y a épargnés, ne seront plus alors obligés de franchir, par des temps et des chemins affreux, une route d'une lieue pour adorer le Dieu de leurs pères, selon la Bible et leurs consciences.

---

(1) Nous ne pouvons douter que le gouvernement, s'il veut véritablement cicatriser une partie des plaies que la révocation de l'édit de Nantes a faites au corps de nos églises, ne s'empresse de faire cesser une telle situation qui est encore malheureusement le partage d'un grand nombre d'églises, et qu'il n'accorde, en particulier, un Pasteur pour l'Eglise de Mortagne et celle de Saint-Fort, qui se trouve à une lieue de celle-ci et à quatre de son Pasteur.

HISTOIRE

DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE GEMOZAC (1),

ACTUELLEMENT ANNEXE DE CELLE DE PONS.

CHAPITRE PREMIER.

1542 — 1546.

Ecole tenue à Gemozac par un moine converti. — Arrestation de ce réformateur. — Il est dégradé et brûlé à Libourne.

La Réforme prêchée par les pieux serviteurs de Dieu que Calvin avait envoyés en Saintonge pénétra de bonne heure à Gemozac et dans les environs. Déjà même avant 1546, elle comptait dans ce lieu quelques partisans secrets. Mais ce fut surtout à cette époque qu'elle prit un grand accroissement par l'arrivée d'un moine qui, après avoir reconnu les erreurs de l'Eglise Romaine, vint s'établir dans ce bourg, pour fuir la persécution qui l'avait forcé, ainsi que plusieurs de ses confrères, à chercher un refuge dans les localités les plus retirées de la Saintonge. Ce prêtre, dont nous n'avons pu découvrir le nom, protégé par un grand vicaire qui favorisait secrètement la Réforme, ouvrit, peu de temps après son arrivée à Gemozac, une école qui ne tarda pas à recevoir un nombre considérable d'élèves. Il sut bientôt se concilier l'affection des habitants et obtint la liberté d'annoncer chaque dimanche, du haut de la chaire de l'église de Saint-Pierre, les grandes vérités du salut.

(1) Gemozac est un grand et joli bourg, à deux lieues de Pons et à cinq lieues de Saintes. Il s'y fait un grand commerce de blé et d'eau-de-vie.

Mais les progrès que l'Evangile faisait dans ce lieu, comme dans tous ceux où les moines convertis s'étaient établis furent bientôt dénoncés à l'évêque de Saintes (1) qui était alors à la cour. Un nommé Collardeau, procureur fiscal, entraîné par l'appât du gain plutôt que par un véritable zèle, lui fit savoir que la Saintonge se remplissait de Luthériens. Il ne se contenta pas de lui écrire plusieurs fois, il se rendit lui-même à Paris, et il obtint par ses instances auprès de cet évêque et auprès du Parlement de Bordeaux l'autorisation de faire des poursuites contre les principaux auteurs de ces conversions. On lui donna à cet effet une forte somme d'argent. Il se mit aussitôt en campagne, et, avec le concours de plusieurs juges qu'il avait réussi à mettre dans ses intérêts, il s'empara, en peu de temps, du frère Robin qui exerçait les fonctions de prêtre à Saint-Denis, à l'extrême de l'île d'Oleron, du frère Nicole qui était établi à Arvert et du moine de Gemozac. On les conduisit tous trois à Saintes et on les fit paraître devant un chanoine de cette ville, nommé Navières, qui passait pour habile théologien. Cet ecclésiastique avait même été quelque temps auparavant un des premiers à faire connaître les abus de l'Eglise; mais la peur de perdre son bénéfice l'avait empêché de se ranger au nombre des amis de la vérité. Il n'en fut pas de même de ceux qui comparurent en coupables devant lui. Ils demeurèrent fermes dans leurs convictions et ne craignirent pas de reprocher à leur adversaire la lâcheté qui l'avait fait succomber. Les trois moines furent condamnés à être dégradés.

Pour faire croire au peuple que ces malheureux étaien atteints de folie et l'amuser à leurs dépens, on les revêtit de vêtements verts; mais comme ils avaient maintenu t avec force, la vérité de l'Evangile, et que l'on redoutait, l'effet de leurs discours, on leur mit, avant de les faire

---

(1) Charles de Bourbon, devenu après évêque de Beauvais, archevêque de Rouen, cardinal, et légat d'Avignon.

monter sur l'échafaud où ils devaient être dépouillés des insignes de leur ordre, des espèces de brides à chacune desquelles était assujettie une pomme en fer qui leur remplissait tout l'intérieur de la bouche et donnait à leurs visages un aspect hideux. Les formalités de la dégradation ayant été accomplies, ils furent conduits dans les prisons de l'évêché. Ils ne devaient en sortir que pour être conduits à Bordeaux, où l'on espérait les faire condamner à mort comme hérétiques. Frère Robin parvint à limer ses fers et à s'échapper (1). Ses deux compagnons de capti-

---

(1) Le célèbre Bernard de Palissy nous a laissé dans ses mémoires une relation intéressante de cette évasion. Nous pensons faire plaisir à nos lecteurs en la rapportant ici.

« .... Mais entre les deux il advint un cas admirable, « savoir : est que celuy à qui on voulait le plus de mal, lequel « on pensait faire mourir le plus cruellement, ce fût celuy qui « leur eschappa et sortit des prisons par un moyen admirable; « car pour se donner garde de luy, ils avoyent mis un certain « personnage sur les degrez d'une allée près des prisons pour « escouter s'il se ferait quelque brisure : aussi on avoit eu des « grands chiens des villages, qu'un grand-vicaire avoit amenez, « auxquels on avait donné le large de la cour de l'évesché, afin « qu'ils aboyassent si les prisonniers venoyent à sortir. Nonobs- « tant toutes ces choses, frère Robin lima les fers qu'il avoit aux « jambes, et les ayant limez, il bailla les limes à ses compa- « gnons; et ce fait, il persa les murailles qui estoyent de bonne « massonnerie. Mais il advint un cas estrange, c'est que d'avan- « ture il y avait plusieurs barriques appilées l'une sur l'autre « au-devant de ladite muraille, lesquelles barriques étant pous- « sées à bas, menèrent un grand bruit, qui fut cause que le « portier se leva, et ayant long-temps escouté, s'en retourna « coucher. Et aussi ledit frére Robin sortit en la cour à la mercy « des chiens. Toutefois, Dieu l'avait inspiré d'avoir prins du « pain, et quand il fut en la cour, il le jetta ausdits chiens qui « eurent la gueule close comme les lyons de Daniel. Or, il faut « noter que ledit Robin n'avait jamais esté en cette ville-cy de « Xaintes: pour cette cause estant en la cour de l'évesché, il « estait encores enfermé; mais Dieu voulut qu'il trouva une « porte ouverte qui se rendoit au jardin auquel il entra, et se « trouvant de rechef enfermé de certaines murailles bien hau-

vité n'eurent pas le même bonheur. Ils furent brûlés, l'un à Saintes même, l'autre à Libourne, où le Parlement s'était transporté pour fuir la peste qui régnait alors à Bordeaux. Tous deux endurèrent patiemment cet affreux supplice au mois d'août 1546.

« tes, il apperçut à la clarté de la lune un certain poirier qui « estoit assez près de ladite muraille, et estant monté audit poi« rier, il apperçut par le dehors de ladite muraille un fumier « sur lequel il pouvoit assez aisément sauter. Quoy voyant, il « s'en retourna ès prisons pour savoir si quelqu'un de ses com« pagnons auroit limé ses fers; mais voyant que non, il les con« sola et exhorta à batailler virilement et à prendre patiemment « la mort, et en les embrassant, prit congé d'eux et s'en alla « de rechef monter sur le poirier, et de là sauta sur le fumier « de la rue. Mais ce fut une chose très-merveilleuse procédante « de la Providence divine, comment ledit Robin put échapper « le second danger : car, parce qu'il n'avait jamais esté en la « ville, il ne savoit à qui se retirer. Mais parce qu'il avoit esté « malade d'une plurésie ès prisons, et qu'on lui avoit donné un « médecin et un apothicaire, ledit Robin courait par les rues « en s'enquérant dudit médecin et apothicaire, desquels il avoit « retenu les noms. Mais en ce faisant, il alla tabourner en plu« sieurs portes des plus grands de ses ennemis, et entre les au« tres à la porte d'un conseiller, qui fit diligence le lendemain « pour savoir de ses nouvelles, et promettait cinquante escus « de la part du grand-vicaire nommé Sellière, à celuy qui don« neroit moyen de prendre ledit Robin. Iceluy doncques frap« pant par les portes à l'heure de minuit, avoit divinement « pourvu à son affaire, car il avoit trouvé son habit sur ses « épaules et avoit attaché son enferge en une de ses jambes, et « par tel moyen, ceux qui sortoyent aux fenêtres, pensoyent « que ce fut un laquais. Il fit si bien qu'il se sauva en quelque « maison, et de là fut en mesme heure conduit hors la ville, « ce qui advint au mois d'août dudit an; mais deux compa« gnons furent bruslez........ ».

CHAPITRE II.

1546 — 1685.

Progrès de la Réforme à Gemozac. — Jean Villain, premier Pasteur de Gemozac. — Construction d'un temple. — Destitution d'Etienne Girard. — Persécutions. — Démolition du temple.

La mort du prêtre réformateur de Gemozac, loin de nuire à la cause de l'Evangile, lui fit faire de nouveaux progrès. Convaincus de la vérité des doctrines que le moine martyr avait maintenues au milieu des flammes, ils n'eurent rien de plus à cœur que de les professer. Bientôt, malgré les affreux supplices auxquels les vrais disciples de Jésus-Christ étaient impitoyablement livrés, les Réformés de Gemozac, successivement visités par Philibert Hamelin, Claude de la Boissière, de la Place et Charles Léopard, devinrent de plus en plus nombreux. Charles de Concis, seigneur de Gemozac, les seigneurs de Périssac, du Roussillon, du Seudre, de Cravans, etc., qui, depuis longtemps, voyaient avec peine les mauvaises mœurs et l'ignorance du clergé, embrassèrent la doctrine évangélique. Une Eglise Réformée fut organisée dans le bourg de Gemozac. Maistre Jean Villain en devint le premier pasteur et commença aussi à prêcher régulièrement dans les châteaux des gentilshommes que nous venons de nommer. Dès lors le troupeau de Gemozac ne cessa de s'accroître.

Pendant les guerres civiles et religieuses l'Eglise Saint-Pierre et les châteaux appartenant aux seigneurs Protestants de Gemozac et des environs furent presque mis en ruine par les troupes des deux partis. Les Réformés du bourg, pour éviter de pareils désastres, se contentèrent,

à l'exemple de la plupart de leurs frères du royaume, de célébrer leur culte tantôt sous la halle, tantôt dans une grange qui dépendait du château. Lorsque l'édit de Nantes eut donné la paix aux Eglises, Gabart, leur ministre, qui avait remplacé Ales, successeur de Jean Vilain, les engagea à construire un temple. Monsieur de Candelai, seigneur de Gemozac et zélé Protestant, leur donna dans ce but un emplacement convenable, sur lequel on éleva l'édifice religieux et une maison pour le Pasteur (1).

Cette époque fut l'époque la plus florissante de l'Eglise de Gemozac. Les Réformés qui en faisaient partie formaient au-delà des trois quarts de la population totale de la paroisse. En 1593, rapporte Monsieur Pouzaux, ancien prieur de Gemozac, on ne comptait que trois familles Catholiques dans le bourg. Les Prieurs de l'église de Saint-Pierre avaient cessé de résider à Gemozac et se contentaient d'avoir sur les lieux un vicaire auquel ils confiaient le soin de remplir leurs fonctions.

Un triste événement vint, cependant, troubler un moment cette prospérité. Les Réformés de Gemozac eurent la douleur de voir Etienne Giraud, leur pasteur, qui avait succédé à Gabart, en 1612, oublier peu à peu la dignité du ministère sacré qui lui avait été confié et commettre plusieurs actions qui lui firent perdre l'estime et la confiance de son troupeau. Aussitôt que sa conduite fut connue, il fut cité devant le synode provincial tenu à Marennes, au mois de juillet 1619, et fut déclaré indigne d'exercer la charge de Pasteur de l'Eglise de Dieu. Le synode ne prononça cet arrêt qu'après avoir pris connaissance d'une enquête que le colloque de Saintes avait chargé les sieurs Rossel, pasteur de cette dernière ville, et Constans de faire à ce sujet. Le synode national d'Alais, auquel

(1) Ce temple était situé à peu de distance de la halle actuelle. Le cimetière des Réformés se trouvait placé à côté de l'ancien cimetière catholique.

Etienne Giraud en avait appelé, confirma la sentence du synode provincial, lui ordonna de cesser ses fonctions dans les Eglises de Gemozac et de Mirambeau, réunies alors sous la direction du même Pasteur. On laissa cependant la liberté à son Eglise, dans laquelle il pouvait séjourner comme simple particulier, de le recevoir à la sainte Cène si, par l'amendement de sa vie, il se rendait digne d'y être admis. L'Eglise fut alors desservie, pendant quelque temps, par un ministre du nom de Leslé. Celui-ci eut pour successeurs les sieurs Barbault, Jagault de Longchamp, de Geac, et François qui y fonctionna jusqu'au moment où Louis XIV se décida à révoquer l'édit de Nantes.

Pendant les dix-neuf années qui précédèrent ce dernier événement, l'Eglise de Gemozac, alors une des plus considérables de la Saintonge, eut à subir tous les malheurs qui atteignirent celles de Pons et de Mortagne. Après avoir successivement recueilli dans son sein les débris des Eglises que le souffle de la persécution avait anéanties dans les localités voisines (Rioux, Beaumont, Berneuil et Saint-Germain) (1), elle partagea le sort com-

---

(1) Le dernier Pasteur qui exerça le saint ministère à Saint-Germain fut le sieur Boiveau. Nous lisons, au sujet de ce ministre, les lignes suivantes dans le registre du consistoire de Pons, que nous avons déjà eu occasion de mentionner ailleurs:

4 Février 1674.

« Le sieur Moré, député du Consistoire de Saint-Germain,
« s'étant présenté à cette compagnie avecq lettre du consistoire,
« demandant avis sur le choix qu'ils ont fait du sieur Boiveau,
« proposant, pour le présenter au Synode prochain et l'affecter
« à leur Eglise s'il est capable du saint ministère, Nous, répon-
« dant à ladite lettre, déclarons ne sçavoir rien qui empesche
« cette présentation dudit sieur Boiveau au Synode par ladite
« Eglise, souhaitant que tout réussisse selon leur désir ».

Signé Prioleau, Collineau, Arbouin.

mun. Une ordonnance royale du 1er décembre 1681 interdit l'exercice du culte Réformé à Gemozac et le temple de ce bourg fut abattu dans le courant de l'année 1685. L'emplacement en fut donné à l'hôpital de Saintes qui l'arrenta dans la suite. La personne qui le prit en rente y fit bâtir une maison avec une cour sur le devant.

CHAPITRE III.

1685 — 1758.

Mathieu Hognan, Prieur de Gemozac. — Assemblées secrètes. — Maison de prière à Gemozac. — Ecole fondée dans le village de la Biziterie. — Prise de la maison de prière. — Lettre de Louis Gibert. — Les Protestants cessent de tendre le devant de leurs maisons.

L'émigration avait été grande à Gemozac et dans les environs, comme à Mortagne et à Pons. Cependant il restait encore un nombre considérable de Réformés, et ce fut dans l'espoir de les convertir que les missionnaires qui avaient été envoyés à Saintes vinrent s'établir dans ce bourg en 1718. Mais leur mission ne fut pas aussi fructueuse que celles que les dragons convertisseurs avaient entreprises avant eux. Ils furent, d'ailleurs, mal secondés par le prieur de Gemozac. Mathieu Hognan, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, avait un penchant décidé pour le jeu. Afin de réparer les pertes considérables qu'il faisait sans cesse avec des joueurs de profession, il se montrait très-indulgent vis-à-vis des Protestants de sa paroisse, et, au moyen de modiques sommes, il leur accordait la bénédiction nuptiale, qui validait leurs mariages, sans les astreindre à passer par les épreuves préliminaires qu'il aurait dû exiger de leur part, pour s'assurer de la sincérité de leur conversion. Tant qu'il fut prieur de Gemozac il ferma les yeux sur les assemblées des Réformés qui connaissaient le secret de le mettre dans leurs intérêts. Mais cette conduite fut dénoncée à l'évêque par le chevalier d'Aubeterre, alors seigneur de Gemozac, et Mathieu Hognan fut obligé d'échanger son poste contre celui qu'oc-

cupait le sieur Jordannet, curé de Saint-Vaize, à une lieue de Saintes.

Les Réformés ne trouvèrent plus alors les mêmes facilités. Un grand nombre d'entre eux, pour éviter la persécution qui avait pris une nouvelle force depuis l'édit de 1724, passèrent dans les pays étrangers. Les autres continuèrent à se rassembler secrètement, au milieu des bois ou dans la lande, et firent souvent de longues routes pour assister aux réunions du désert, qui eurent lieu, à cette époque, dans le Poitou, l'Angoumois, ou dans les localités les plus retirées de la Saintonge.

En 1755, on n'observa plus le même mystère. On commença à se réunir en rase campagne et en plein jour. On s'enhardit davantage. On se rassembla d'abord dans les villages, puis, dans quelques maisons du bourg de Gemozac (1). Voyant que le gouvernement traitait les Réformés avec plus de douceur, Louis Gibert, qui, toujours à cheval, ne cessait de parcourir les églises pour y entretenir ou y réveiller le zèle, établit au village de la Biziterie, une école pour les malheureux enfants Protestants, privés de si longtemps de cette précieuse instruction religieuse et morale dont ils jouissaient si abondamment avant la révocation de l'édit de Nantes. Il invita les Fidèles de Gemozac à s'abstenir dorénavant, de tous les actes contraires à la foi qu'ils professaient et auxquels ils s'étaient vus forcés de se soumettre jusqu'à ce jour. Dès ce moment, ceux-ci cessèrent d'avertir les curés du décès de leurs frères et d'apporter leurs enfants baptiser à l'Eglise.

L'année suivante, 1756, les troupes qui passaient par

---

(1) C'était en 1755, la maison qui est vis à-vis le puits, dans l'enfoncement qui se trouve derrière la buanderie de la cure et qui appartient au sieur Fraigne. — La maison où se faisait l'assemblée se nommait la maison de la société. Quelques habitants de la campagne ont encore coutume de dire, *se rendre à la société*, pour dire se rendre au temple.

Pons et Gemozac (1) s'emparèrent des maisons de société qui se trouvaient en ces deux endroits. Monsieur Pouzaux, prieur de Gemozac, nous a conservé une copie d'une lettre que Gibert écrivit à cette occasion à ses diverses Eglises, et qui, nous ne savons comment, tomba entre ses mains. Elle est à la date du 3 mai 1756, et est conçue dans les termes suivants :

« Messieurs mes très chers Frères,

« Je viens d'apprendre que les troupes se sont emparées de vos maisons de société pour en faire des corps « de garde. Je ne doute pas que vous n'ayez ressenti « une vive douleur de vous en voir privés; mais quoique « je ne puisse pas confier au papier ce qui pourrait soutenir « votre zèle, je crois pourtant pouvoir vous dire de ne pas « vous alarmer jusques à l'excès. Je ne crois pas que ces « maisons vous soient enlevées pour toujours; d'ailleurs, « vous êtes bons français. On vous dit que c'est pour le « service de votre bien-aimé Monarque, je crois que cette « explication peut vous suffire parce que vous ne possédez rien que vous ne soyez prêts à sacrifier pour le service de votre prince.

« D'un autre côté, on vous permet d'en avoir d'autres. « Ainsi, tâchez de vous pourvoir de votre mieux jusqu'à « ce que je voie pour pouvoir vous dire de bouche ce que « je pense et ce qu'il convient que vous fassiez. Je vois « dans tout ceci un contraste de politesse et de rigueur « apparente qui me donne lieu de conjecturer qu'on désirerait de me savoir dans un endroit à pouvoir répondre de moi; mais Dieu est partout et on ne peut rien « sans sa permission.

« Assemblez-vous donc dans des maisons particulières « comme quelques Eglises l'ont déja fait. Si vos sociétés

---

(1) La grande route de La Rochelle passait alors par cette dernière localité.

« sont trop nombreuses, partagez-les en deux et plus s'il
« est nécessaire. Pendant que nous n'abandonnerons pas
« notre Dieu, nous pourrons être assurés qu'il sera avec
« nous; mais si nous avons le malheur de quitter son culte,
« et de l'irriter par une conduite anti-chrétienne, nous
« serions des téméraires de nous confier en sa miséricorde
« et de nous flatter qu'il déployât sa puissance en notre
« faveur.

« Soyez donc attentifs en ces choses, et faites en sorte
« d'avoir toujours l'Eternel à votre droite si vous ne voulez
« pas être ébranlés. Faites en sorte surtout que personne ne
« tende de tapisseries le neuf du mois prochain à l'honneur
« du Dieu de l'Eglise Romaine. Votre Dieu est dans les
« cieux, dit le psalmiste, où il fait tout ce qu'il veut, et il
« est jaloux de sa gloire. Il ne tiendra pas pour innocent
« celui qui honorera une autre Divinité que Lui. Vous au-
« riez tout lieu de craindre son indignation, si, après tant
« de faveurs, vous veniez à fléchir les genoux devant
« Baal. Que deviendrions-nous si Dieu nous abandonnait
« à la fureur de nos ennemis ? Cette idée m'épouvante et
« me fait frémir. Mais j'espère que vous la ferez évanouir
« en tenant la conduite que je vous exhorte de suivre, et,
« attirant par là la protection du Tout-Puissant, nous
« verrons de jour en jour croître son glorieux règne parmi
« nous, ce que je désire du plus profond de mon cœur.

Les Réformés de Gemozac se conformèrent à l'invitation de Louis Gibert, et, malgré les deux compagnies de dragons qui se trouvaient alors à Gemozac, ils ne tendirent point le devant de leurs maisons. Monsieur Pouzaux ne manqua pas de porter plainte à ce sujet au procureur fiscal, et celui-ci condamna chacun des chefs des maisons qui n'avaient point tendu à une amende de dix livres envers l'Eglise catholique. On la réduisit de moitié, et ces diverses sommes versées entre les mains du marguillier, servirent à réparer le toit de cet édifice.

CHAPITRE IV.

1758 — 1768.

Nouveau temple construit. — Singulier rapport de Monsieur Pouzaux, Prieur de Gemozac, sur les Protestants de son temps. — Démolition du temple.

En 1758, les Réformés de Gemozac et des environs, résolurent, à l'exemple de leurs frères de la province, d'élever un temple à leurs frais. Le terrain qu'avait occupé le vaste et beau temple détruit à la révocation de l'édit de Nantes, appartenait alors au sieur La Vigerie, cabaretier Protestant. Ils achetèrent de leur coréligionnaire la maison qu'on y avait bâtie et ses dépendances et firent passer le contrat d'acquisition sous le nom d'un nommé Dolom, cardeur. Une fois possesseur de ce local, ils abattirent les murs intérieurs de la maison; ils l'élargirent et l'élevèrent de quelques pieds. Deux rangées de piliers en bois servirent à soutenir la charpente. Trois grands vitraux cintrés, de quinze pieds de hauteur, donnèrent une clarté suffisante au nouvel édifice qui avait quatre-vingts pieds de longueur sur quarante de largeur, et qui contenait plus de deux cents bancs. Ce fut Louis Gibert, lui-même, qui dirigea ces divers travaux.

Les années qui suivirent, les Réformés purent s'y réunir paisiblement pour y célébrer leur culte. « Les Protestants, rapporte Monsieur Pouzaux, prieur de Gemozac, et contemporain de Gibert, s'assemblaient régulièrement tous les jeudis, au matin, dans ce temple et les dimanches où ils chantaient à haute voix, de façon que leur musique s'entendait de fort loin. Le son de la cloche pour la messe

et pour les vêpres leur servait de signal. Les ministres s'y rendaient habillés en cérémonie pour y prêcher. Cet habit consistait en une robe de procureur, un grand collet bleu et un bonnet carré sur la tête; ils y faisaient tous les exercices de leur Religion, baptêmes, mariages, prêches, cènes, chants de psaumes, et y tenaient des synodes aussi tranquillement que les Catholiques; ils avaient quatre ou cinq ministres qui avaient tous l'accent gascon. Ils ne demeuraient pas fixement à Gemozac, mais ils y venaient très-souvent, passaient huit, dix et quinze jours tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre où ils étaient toujours très-bien régalés; ils promenaient en plein jour dans les rues avec la dernière sécurité, et le ministre semblait fermer les yeux sur toutes ces choses, et les tolérait pour le bien de la paix; car il faut tout dire : les Protestants se comportaient avec assez de circonspection; ils n'insultaient personne ; et au refus près de ne vouloir pas tendre leurs maisons le jour de la procession de la Fête-Dieu, ils ne causaient d'ailleurs aucun trouble ni ne faisaient aucun chagrin aux Catholiques (1). se contentant de bien chanter leurs motets à gorge déployée, après quoy ils s'en retournaient chez eux fort gais et contents.

Cette paix et cette tranquillité durèrent l'espace de dix années, pendant lesquelles l'Eglise se fortifia et reçut dans son sein quelques Catholiques qui avaient reconnu les abus de leur Religion. Mais en **1768**, au moment où elle se croyait à l'abri de toute persécution, elle vit de nouveau un terrible orage fondre sur elle.

Au milieu de juin, le maréchal de Senneterre, gouver-

---

(1) Les Protestants n'ont point dégénéré sous ce rapport. Ils continuent à vivre en bonne harmonie avec leurs frères catholiques, et malgré les vives attaques auxquelles ils se voient presque continuellement en butte, de la part d'un clergé qui ne cesse de calomnier du haut de la chaire, leurs réformateurs, leurs pasteurs et leur foi, ils ne sortent point des bornes de la modération et de la douceur.

neur de La Rochelle, sur les pressantes réclamations du curé Pouzaux, ordonna la démolition du temple de Gemozac. Dès la veille du jour fixé par cette opération, il envoya secrètement ses ordres au commandant des troupes de cavalerie qui étaient alors en garnison à Saintes, et le lendemain, 15 du même mois, à six heures du matin, deux compagnies de cavaliers entrèrent dans le bourg de Gemozac, le sabre nu à la main. Douze maçons et autant de charpentiers suivaient la cavalerie. Le temple fut investi sur-le-champ. Le commandant s'en fit remettre les clefs. On commença par enlever la chaire qu'on porta au milieu de la rue où elle fut hachée à petits morceaux par les charpentiers, puis brûlée au corps-de-garde. On ôta de même de leurs places les bancs, les vitres et les croisées. On descendit la tuile et les bois de charpente en prenant toutes les précautions nécessaires pour ne point les endommager. Le tout fut déposé dans une grange. Aux charpentiers succédèrent les maçons qui renversèrent les murs de fond en comble. Huit jours après, Monsieur Gaudriaud, subdélégué de Saintes, fit vendre le tout à l'encan.

CHAPITRE V et dernier.

1768 — 1841.

Construction d'un nouveau temple. — Nouvelles épreuves. — Don généreux de Monsieur Bacle. — Projet de reconstruction du temple.

Les Protestants de Gemozac, en se voyant encore une fois privés de leur maison de prière, avaient éprouvé une amère douleur. Cependant ils ne s'abandonnèrent point au désespoir. Ils s'en remirent avec confiance au Dieu de leurs pères. Pendant quelques années ils se rassemblèrent dans les bois qui se trouvent près du village de Chez-Manié ou dans les carrières des Chassières. Enfin, encouragés de nouveau par l'infatigable Gibert, ils se décidèrent, en 1774, à construire un nouveau temple. Mais pour ne point exciter la jalousie du clergé romain, on choisit pour l'édifier l'endroit le plus retiré du bourg. Bientôt, au moyen de nouvelles souscriptions et de nouveaux sacrifices, un bâtiment de la forme la plus simple, mais auquel les circonstances actuelles ne permirent pas de donner aucun caractère extérieur religieux, s'éleva à l'extrémité de la rue de la Nécessité sur un terrain donné par Monsieur le chevalier de la Porte.

Dès lors, les Réformés de Gemozac sont demeurés paisibles possesseurs de leur temple, l'exercice du culte n'y a cessé, un moment, qu'à l'époque de la révolution française qui vint encore apporter un nouveau malheur à cette Eglise déjà si éprouvée, en dispersant la plupart des riches familles qui avaient contribué largement à ses diverses charges. Le temple servit alors à la fabrication du salpêtre. A la restauration des cultes, l'église de Gemozac qui

avait été successivement visitée par les ministres qui desservaient celles de Pons et de Mortagne, fit partie de la consistoriale dont le siége fut établi à Saintes. Messieurs Dubaptiste, Feyne père et Marchand, s'y succédèrent comme Pasteurs. Mais, hélas! accablés de travaux et ayant chacun la charge de plusieurs églises éloignées, ils ne purent visiter le troupeau de Gemozac qu'à de longs intervalles et souvent, en leur absence, le temple demeura fermé. Profondément touché du triste état de cette église, le vénérable et pieux Monsieur Bacle, mort il y a trois ans, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans, dans sa propriété des Chassières, voulut assurer, à l'avenir, au troupeau qu'il avait si longtemps édifié par son exemple les moyens d'avoir un chantre-lecteur permanent. Il remit, à cet effet, à Monsieur Boisgiraud, diacre de l'Eglise et maire actuel de la commune de Gemozac, une somme de mille écus, dont les intérêts devaient avoir cette destination (1). Grâce à ce don généreux et chrétien, les membres de l'Eglise de Gemozac ont pu entendre chaque dimanche, en l'absence du Pasteur, la lecture de la Parole de Dieu. Avant de terminer, disons que des jours plus heureux semblent se préparer pour ce troupeau si longtemps persécuté. Monsieur le Ministre de la justice et des cultes a reconnu que le local où il se rassemble est, par son aspect misérable et son isolement, indigne d'un culte reconnu par la Charte. En apprenant que le gouvernemeut manifestait l'intention de le faire reconstruire, les Protestants de l'église de Gemozac, fidèles aux traditions de leurs pères et accoutumés à faire des sacrifices qu'une administration impartiale et généreuse eût pu leur éviter, ont fait entre eux une souscription. Une dame de Pons, connue par sa bienfai-

(1) Cette somme est déposée jusqu'en 1750, chez monsieur Guillemetteau-Lécloppart, notaire à Gemozac. Le billet qui en est la reconnaissance, se trouve entre les mains du pasteur; le trésorier du consistoire local en touche les intérêts.

sance et dont les ancêtres faisaient partie du même troupeau, a voulu contribuer à cette œuvre pieuse pour une somme de deux cents francs. Le département et le gouvernement, nous aimons à le croire, s'empresseront de fournir les fonds nécessaires pour construire un édifice d'une grandeur et d'une forme convenables. Ils sentiront aussi qu'il y a simple justice et urgente nécessité d'accorder aux six cents Protestants disséminés, qui composent encore cette Eglise, un Pasteur en propre qui réside au milieu d'eux et qui puisse leur donner chaque jour les soins de son ministère.

PIÈCES DIVERSES

COMPOSÉES PAR DES MEMBRES DES ANCIENNES ÉGLISES RÉFORMÉES PONS, GEMOZAC ET MORTAGNE, OU QUI SERVAIENT A SOUTE LEUR ZÈLE PENDANT LES PERSÉCUTIONS.

1° *L'Hymne du Printemps, contenant les méditations l'homme régénéré : sur la considération de la Prin vère* (1).

1.

Quand je voy après l'hiver
Arriver
La saison prime, et nouvelle,
Qui adoucit l'air, et l'eau
De nouveau
Qui la terre renouvelle.

2.

Il me souvient des beaux cieux
Gratieux,
Exempts de toute froidure.
Où comblé de tous plaisirs,
Et desirs
A tousiours le printemps dure.

3.

Mes esprits de tous costés
Transportez
Pour voir du monde le temple,
De se souvenir de Dieu
En tout lieu
Trouvent matière bien ample.

4.

Lorsque je regarde en haut
Du Très-Haut
Je voy la vertu notoire;
Les cieux tant bien compassez,
Font assez
Reluire en tous lieux sa gloire.

5.

Quand je voy à mon réveil
Le soleil
Luisant faire son office,
Résiouïr les humains
De leurs mains
Qui font divers exercice.

6.

Heureux dis-je plusieurs fois
Les bourgeois
De Sion voians sans cesse,
Christ le céleste flambeau
Clair et beau,
Les remplissant de liesse.

7.

Quand un zéphire soufflant
Doux-coulant,
Par l'air serain se promaine,
Quand il jette doucement,
Bellement
Son souffle et sa douce halein

8.

A donques je ramentoy
A par moy
Du Sainct-Esprit l'efficace
Qui souffle en nous bien so
Comme un vent,
Nous remplissant de sa grac

---

(1) Extrait du volume de poésies d'Yves Rouspeau, nat Pons et second Pasteur de cette ville.

9.

L'air muet, paisible et doux,
Sans courroux,
Sans apparence d'orage,
De Dieu figure la paix
Pour jamais
Destinée à nostre usage.

10.

Le temps calme et adoucy
La merci
Divine me représente,
Et de Christ le doux pardon
En pur don
Que sa grâce me présente.

11.

Le temps qui est modéré,
Tempéré,
Montre la température
Des fidèles qui par foy
De la loy
De Dieu suivent la droicture.

12.

La chaleur qui tousiours croist
Qui s'accroist
Rendant la terre fertile,
Montre le zèle puissant
Et croissant,
Des croians à l'Evangile.

13.

Le ciel qui faict découler
Et couler
En bas l'heureuse rosée
Dont en avril et en may
Vert et gay
La terre est tout arrousée.

14.

De l'Evangile éternel,
Supernel,
La vertu bien dispensée
Qui arrouse les espritz
De grand pris
Me réduit en la pensée.

15.

Des arondelles le soin
Qui de loin,
Sentent le chaut qui s'approche
Et cognoissent par raison
La saison
Du printemps qui leur est proche.

16.

Me font or pour l'avenir
Souvenir
De la prudence fidelle
Des fleurs qui en leur temps
Tous contents
Viennent quand Dieu les appelle.

17.

Quand j'entens avec plaisir
A loisir,
Du rossignol la musique:
Mes sens sont adonc recors
Des accords
De l'harmonie angélique.

18.

Quand aussi parmi les bois
J'oy la voix
De maint oiseau qui fredonne,
En recordant par ce son
Ma leçon,
En louer Dieu je m'adonne.

19.

Quand je voy au mois d'avril
Doux subtil
Les honnestes colombelles
Faire bien honnestement
Bellement
L'amour du bec et des aisles.

28.

Cet amour au vray me peinct
L'amour sainct
De Christ aimant son Eglise
Parée de loyauté
Et beauté
De toutes la plus exquise.

21

Voiant des filles du ciel
Le doux miel
Voiant leur coulante cire
De leur ouvrage jaloux
Fruict si doux
Quelles porter je désire.

22.

Lorsqu'en prenant mes esbatz
Les lieux bas
Je voy à la prime-vere,
Je rencontre maint subjet,
Et object
Delectable et salutaire.

24.

Contemplant les arbres morts
Bouter hors
Feuilles, et fleurs de plaisance,
Et le grain resusciter
Et jetter
L'herbe propre à la semence.

25.

De la resurrection
Mention
Je fay lors en ma memoire ;
M'asseurant qu'aprés la mort
Mon corps ord
Ressuscitera en gloire.

26.

Oeilladant parmy les prés
Diaprés,
Les fleurs de diverses sortes,
Et des jardins les valeurs
En odeurs
Douces suaves et fortes.

27.

Il me souvient de l'odeur
Remply d'heur
Des fleurs de la foy non feinte,
Qui recréent tous les sens,
Comme encens
De Dieu, et de la gent sainte.

28.

Considerant les champs verds
Tous couvers.
Et tapissez de verdure
Laquelle sentant le chant
Soudain faut
Et peu en son estre dure.

29.

Je fay soudain des discours
Sur le cours
De toute la vie humaine !
Je voy mesme des enfans
Triomphans
La belle forme estre vaine.

30.

Je cognoy du genre humain
L'estre vain
Sembler aux roses fleuries
Qui sans faire long séjour
En un jour
Sont déclose et flaitries.

31.

Ou bien à la fleur de lis
Tant polis
Qui soudain change et se passe
Souvent l'homme jeune et beau
Du tombeau
Sent la soudaine menace.

32.

Maint simple aiant le pouvoir
D'esmouvoir
Le corps, mainte plante habile
Et convenable à purger
Sans danger
Le flegme et la double bile.

33.

Me faict souvenir des mœurs
Et humeurs
De mon ame vitieuse
Qu'il faut repurger bien fort
Par l'effort
D'une drogue précieuse.

34.

Christ en la croix estendu
Et pendu
Pour oster mon malefice
Aiant seul pour mon forfaict
Satisfait
A la divine justice.

35.

Est le seul et vray moyen
Qui fort bien
Mes péchez purge et efface,
C'est le salut esprouvé,
Et trouvé
Plein de céleste efficace.

36.

Comme le malade boit
Et reçoit
Au printemps la médecine
Aiant envie et dessein
D'estre sain
Ostant du mal la racine.

37,

Ainsi veux sans répliquer
M'appliquer
Par foy joincte à penitence
De Christ la purgation
Potion
Propre pour ma conscience.

38.

Voiant les tendres boutons
Et jettons
Du sep de la vigne torse
Qui espand sur les ormeaux.
Ses rameaux,
Et d'aporter fruict s'efforce.

39.

De Christ et des membres siens
Vrais chrétiens
Se considère l'image:
Le fidèle en Christ enté
A planté
Porte fruict de bon courage.

40.

Voiant par mons, et par vaux
Les troupeaux
Lainés prendre leur pasture :
Et les pasteurs, et bergers
Fort legers,
En avoir songneuse cure.

41.

Il me semble en vision
De Sion
Voir tant la troupe etherée,
Que maint Pasteur qui la paist
Et repaist
D'une manne bien heurée.

42.

Bref je fay comparaison
Par raison
Toute claire, et manifeste
De ce printemps terrier
Riche en bien,
Et de la vie céleste.

43.

Voiant comme il met dehors
Ses tresors
Et richesses incognues :
Je voi d'Esprit bien souvant
M'eslevant
Jusque par dessus les nuës·

44.

Regardant en lieux divers
L'univers
Orné de choses si belles,
Et dont mes sens sont ravis
Mon avis,
Je di à par moy d'"icelles.

45.

S'il faict, di-je, si beau voir
Le manoir
Tant des bestes que des hommes,
Si nous tant vils animaux
Rien ne vaux
Tant bravement sommes.

46.

Quels sont de Dieu les palais ?
Non pas laids
Ils sont beaux par excellence,
Riches et délicieux
Sont les lieux
Où Dieu faict sa demeurance.

47.

Si les hommes entachés
De péchés,
Et qui faillent à toute heure,
Ont ici bas l'usufruict,
Et le fruict
D'une si belle demeure.

48.

Quel est l'habitacle au pris
Des espritz
Tout saints, et des sacrés anges
Qui ne cessent d'entonner
Et sonner
Au ciel de Dieu les louangcs?

49.

Heureux qui d'un zèle ardent
Regardant
L'estat du monde visible
Pense, et médite à par soy
Par vray foy
Quel est le monde invisible.

50.

Heureux des fois plus de cent
Qui ressent
De Dieu la bonté insigne
Voiant d'un et d'autre bout
Ce grand tout
Qui lui sert d'un sacré signe.

51.

Le sage voyant des yeux
Ces bas lieux
S'en sert comme d'une eschelle
Pour monter jusqu'au sainct lieu
Là où Dieu
Faict sa demeure éternelle

52.

Mais le fol d'entendement
Grandement
Déceu en son sens qui erre,
Veut seulement s'esioüir
Et jouir
Des biens qu'apporte la terre

53.

L'homme sage, et prevoiant
En voiant
Les biens dont ce siécle abonde,
Avoir un estre inconstant
Ne s'attend
A rien qui soit en ce monde.

54.

Mais le fol mal avisé
Abusé
De sa chevance mondaine
S'y fie, et met son espoir
Sans prevoir
Sa cheute proche et soudaine.

55.

L'omme qui n'est jamais seur
Possesseur
Du revenu transitoire
Du monde aiant maint apas
Ne doit pas
S'eslever en vaine gloire.

56.

Mais d'un cœur humilié
Deslié
Des liens d'outrecuidance
Sans icy-bas s'amuser
Doit viser
A la céleste chevance.

57.

Tout ce qui se voit à l'œil
Du cercueil
Sent la ruyne asseurée :
Mais ce qui ne se peut voir
Doit avoir
Une éternelle durée.

58.

O Dieu, mon pére et sauveur,
En faveur
De ton Christ fay moy la grace
Tant que pourray respirer
D'aspirer
Au ciel pour y voir ta face

59.

Fay que voiant chaque part
Le bel art
De ceste ronde machine
Il me serve d'un miroir
Pour y voir
Ton excellence divine.

60.

Fay que plein d'aise, et grandeur
Ta grandeur
En tes ouvrages j'adore,
Et qu'ès œuvres de tes mains
Vrais témoins
De ta vertu je t'honore.

61.

Fay que par un tel object,
Et subject
Qui à mes yeux se presente
J'aye tant plus grand desir
A loisir
De voir ta face presente.

62.

Mais cependant que j'attens,
Et pretens
De te contempler en gloire,
Et de faire quelque jour
Un sejour
Au pole consolatoire.

63.

Donne icy quelque repos
A mes os
Sauve en ce temps ton Eglise
Comme en pareille saison
La maison.
D'Isaac fut mise en franchise.

64.

Ainsi qu'oiant les saincts vœux
Des Neveus
Du bon Jacob, ta largesse
Au printemps les fit partir,
Et sortir
D'Egypte pleine d'oppresse :

65.

Ainsi en ce renouveau
De nouveau
Fais voir par toute la France
Que de ta gent tu as soin
Au besoin
La tirant hors de souffrance

66.

Comme en un temps adouci
L'endurci
Pharaon ave. sa sequelle
Fut plongé jusques au fons
Et profonds
De l'eau qui lui fut mortelle ·

67.

Qu'ainsi les cruels tyrans
Martirans
Les amateurs de justice,
Puissent ores recevoir
Et avoir
Le guerdan de leur malice.

68.

Bande contre ces pervers
L'univers
Arme toute créature
Pour à tous ces phariens
Faux Chrestiens
Livrer une guerre dure.

69.

Quand du joug des ennemis
Nos col mis
Seront en pleine franchise,
Nous chanterons ton sainct los
En l'enclos
Sacré de ta saincte Eglise.

70.

Et comme le peuple Hebrieu
O grand Dieu,
Comme la race Abramide,
Delivrée de la mort
Près du bord
De l'élément froid-humide.

71.

Voiant les merveilleux faits
Et effets
De ta dextre glorieuse
Chanta de cœur et de voix,
Les exploits
De ta main victorieuse.

72.

Ainsi de ton fameux nom
Et renom,
Nous ferons bruire la gloire :
De ta délivrance et paix
Pour jamais
Nous aurons bonne mémoire.

2° *Vers de Madame de Voulat dans les prisons de Blaye, ne pouvant voir personne pour la visiter qu'un papillon qui se pose sur son lit* (1).

1.

Aimable papillon, quel soin te sollicite
Pour venir en ce lieu pour me rendre visite?
L'on ne vient point icy pour y cueillir des fleurs,
La rose n'y luit point de ses vives couleurs.

2.

L'œillet ny le jasmin on ne voit plus éclore
Ny les petits amours des zéphirs et de Flore,
L'absynthe seule y naît, en place de ces zéphirs
L'on n'entend que le vent de ses tristes soupirs.

3.

Cependant qu'au matin tu cueilles la rosée
De ces très-belles fleurs dont la terre est parsée,
L'on ne voit dans ce lieu que de pauvres douleurs,
Et l'on mêle toujours son pain avec ses pleurs.

4.

Et cependant, tu viens jusques dedans ma couche,
Hélas! cher papillon, qne mon malheur te touche,
Je te trouve en mon lit, hélas! quel changement!
Tu me fais souvenir de mes pauvres enfants.

5.

Qui, avec tant d'amour occupèrent cette place,
Et dont le souvenir me réchauffe et me glace.
Estant transie de peur pour ceux qui sont présents
Et enflammée d'amour pour ceux qui sont absents.

6.

Et qui s'en sont allés d'une grande vitesse,
Ne laissant en mon cœur qu'une grande tristesse,
N'ayant pas comme toy l'aîle d'un papillon,
Ils ont pris pour s'enfuir celle d'un pavillon.

---

(1) Selon notre habitude, nous n'avons apporté aucun changement au style ni à l'orthographe de la pièce que nous citons.

7.

Où de fiers aquilons tout au travers des ondes
Les ont esté porter parmy un autre monde;
Laissant sans assister de parens ny d'amis
La mère, même, le lait qui les avait noury.

8.

Abandonnant son sein dont la source est tarie
N'y trouvant plus le lait qui leur donnait la vie,
Ils l'ont esté chercher
Chez des peuples estrangers.

9.

Pour y trouver, Seigneur le lait d'intelligence;
Fais pleuvoir dessus eux ta manne en abondance,
Conduis les seulement par tes paquis hébreux,
Ta houlette et ton bras soit toujours avec eux.

10.

Veuille les revestir de ta seule justice;
Ta bonté en tous lieux leur soit toujours propice.
Et toi, cher messager, prends la route de l'air
C'est la seule à présent par où on puisse aller.

11.

Car de terre et de mer on ferme les passages,
Toy seul donc, cher amy, peut faire mon message,
Va trouver mes enfants, va les voir de ma part,
Porte leur cent baisers pour leur en faire part.

12.

Dis-leur qu'ils sont toujours l'objet de ma tendresse,
Quoiqu'esloignez de moy, privés de mes caresses,
Assure-les qu'ils ont une mère en ce lieu,
Ferme comme un rocher, soutenue de son Dieu.

13.

Car seul toy, mon Sauveur me gardes et m'aimes;
Gardes moy, je ne suis que la faiblesse même,
Sujette au changement, à la vie, à la mort,
Ne pouvant résister aux plus petits efforts.

14.

Mais, je puis tout en toi, sy tu me fortifies,
Sauve moy donc Seigneur, car en toy je me fie.

Va donc cher messager. objet de mon espoir
Exhorte mes enfants à faire leur devoir.

15.

A mettre, comme moy, en Dieu leur confiance;
Il peut nous rassembler contre toute apparence,
Il peut nous consoler malgré nos ennemis,
Nous donner de beaux jours et de tranquilles nuits.

16.

Pendant que tu iras porter de mes nouvelles
Je veux faire des vœux pour te soutenir les alles;
Que tu puisses avoir pendant tout ton chemin
Un temps beau et serein.

17.

Que tu puisses trouver force belles prairies
Qui sont malgré l'hiver toujours vertes et fleuries
Pour te fortifier par........................ (1)
....

---

(1) Il nous a été impossible de lire le reste.

3° *Vers chrétiens sur le sujet de la persécution qui se renouvelle en 1714 contre les protestants.*

1.

Grand Dieu ayes pitié,
De tes peuples fidelles,
Qui, craignant les effets
De ton juste courroux,
Se sont réfugiez
A l'ombre de tes ailes,
Pour retenir ton bras
Et détourner tes coups.

2.

Seigneur, préte l'oreille
A leurs tristes complaintes,
Et exauce des cieux
Leurs vœux les plus ardents;
Ne rejette donc point
De si touchantes plaintes,
Enfin ressouviens-toy
De tes pauvres enfants.

3.

Car c'est ton peuple acquis,
Objet de ta tendresse,
Qui sentant redoubler
Ses pénibles travaux,
Implore ton secours
Dans l'ardeur qui le presse,
Afin de repousser
Ces déluges de maux.

4.

Cette fille du ciel,
Ta Sion bien-aimée,
Est préte à succomber
Sous le poids de la croix.
Car de tous les côtez
Elle se sent opprimée
Et ne respire plus
Que le dernier abois.

5.

Espouse du grand Dieu
Arme-toy de constance,
Renouvelle les vœux
De ta fidélité.
Expose aux yeux de tous,
Ta foy et ta patience,
D'un air plein de douceur
Et d'intrépidité.

6.

Pour plaire à Jésus-Christ,
Cet époux de ton ame,
Et pour te rendre enfin
Agréable à ses yeux,
Il faut qu'un zéle pur
Et qu'une sainte flamme
Embrase tes désirs
Et les porte en les cieux.

7.

Tu obtiendras par là
Les graces nécessaires
Pour combattre l'erreur
De tous ces faux docteurs
Qui viennent t'attaquer
Parlant de leurs mystéres,
Par des termes choisis
Et des endroits flatteurs.

8.

Fermez, peuple chrétien,
Le cœur et les oreilles,
A tous ces entretiens
Sans y faire attention,
Et ne vous arrêtez
Qu'aux divines merveilles
Que vous avez apprises
En la religion.

9.

Je m'adresse aujourd'hui
A ces cœurs magnanimes
Qui étant les objets
De la persécution,
Pour soutenir l'honneur
De leur christianisme,
Ont repoussé les traits
De la tentation.

10.

Ils se sont présentés
D'un air plein d'assurance,
Sans craindre d'irriter
Un conseiller du roy,
Qui les a exhortez,
Même avec instance,
Pour obéir aux loix
D'abandonner leur foy.

11.

Mais étans soutenus
Par l'effet de la grace,
Ils ont fait devant luy
Cette confession :
Que moyennant que Dieu
La rendit efficace,
Ils voulaient tous mourir
De la religion.

12.

Réponse généreuse
Et digne d'être sue,
Et d'être répettée
A tant de Protestans
Qui n'osent se flatter
De soutenir la vue
Et de pouvoir parler
Devant leur intendant.

13.

Allez, timides, allez,
Aprendrez de vos fréres,
Quand vous serez appellez
Devant vos gouverneurs,
Qu'tl faut offrir à Dieu
Vos ardentes priéres,
Le priant instamment
De soutenir vos cœurs.

14.

Combien de trahisons
Voyons-nous sur la terre !
O grand Dieu ! est-ce là
Ce qu'on avait promis
Par ces traitez de paix,
Qui nous livrent la guerre
Et embrasent les cœurs
De tous nos ennemis.

15.

Si Jésus aujourd'huy
Vous parle et vous apelle,
Etes-vous résolus
De marcher sur ses pas?
Allez sans balancer
Allez troupes fidelles
Portez ses intérêts
Au-delà du trépas.

16.

La carrière à vos yeux
Maintenant est ouverte
Estes-vous animez
D'une sincère ardeur,
Souhaittez-vous de porter
Sans craindre nulle perte
L'écharpe et la livrée
De votre créateur.

17.

Dieu ne veut point de gens
Qui lâches à son service
Desconcertent les cœurs
De ses braves soldats.
Ceux qui serons entachez
De haine ou d'avarice
Ne seront poins enrollez
Dessous ses étendards.

18.

Au combat de la foy
Où un Dieu nous appelle
Il faut être accoutrez
Pour obtenir un jour
La couronne de gloire
Ne vous arrêtez point
Poursuivez constamment.

19.

Si vous prenez en main
Cette juste querelle,
Si vous voulez parer
A tant de rudes coups.
Les armes qu'il vous faut
C'est l'ardeur d'un saint zéle
Pour repousser les traits
De la tentation.

20.

Le casque du salut
Doit orner votre tête
Et l'épée de l'esprit
Luire dans ce combat ;
Car c'est elle qui doit
Faire votre conquête
Et relever vos cœurs
Si un coup les abat.

21.

Soyez tous revêtus
Du manteau de justice,
Et vous fortifiez
Du bouclier de la foy,
Afin que vous puissiez
Courir en cette lice
Pour emporter le prix
D'un poids de pur alloy.

22.

Si l'on matte son corps
Pour un bien périssable
Et si pour acquérir
Un honneur d'un moment
On l'expose souvent
A un mal incurable,
Que ne fera-t-on point
Pour un bien permanent.

23.

Ayez en l'Eternel
Une ferme espérance
Et que la charité
Comme sacrez biens
En soutenant vos cœurs,
Par la persévérance
Les unisse enfin
A ceux de vos prochains.

24.

Si vous entrez ainsi
Dedans cette carrière,
Animant par la foy
Vos courages guerriers,
Vous aurez à la fin
Une pleine victoire
Et vous vous trouverez
Tous couverts de lauriers.

25.

Ne vous attendez pas
Que votre récompense
Puisse se rencontrer
Que dans le Paradis
Vous serez salariez
D'une riche abondance
Qui comblera de joie
Vos cœnrs el vos esprits.

26.

Quittez sans balancer
Vos maisons et vos terres
Si pour les conserver
Faut renier la foy;
Arrachez de vos cœurs
Ces trésors qui les serrent
Pour obéir aux loix
De votre souverain roy.

27.

Ne vous attachez plus
A ces biens périssables
Qui comme la fumée
S'évanouissent au vent.
Hélas, quoiqu'à vos yeux
Ils soient si estimables,
Vous n'en remporterez pas
Un vestige en mourant.

28.

Mais si vous les perdez
Pour de si justes causes
Vous vous acquérerez
Un trésor dans les cieux.
Là vous reconnoitrez
Que les plus belles choses
N'ont jamais mérité
Le moindre de vos vœux.

29.

Suivez, chrétiens, suivez
Tant de témoins fidelles
Qui par leur fermeté
Ont tracé ce chemin
Et qui ont triomphé
Par l'ardeur de leur zéle
Des prisons, des cachots.
Et des cœurs inhumains.

30.

Ah! si on rapportait
De fidelles histoires
Des persécutions
Arrivées en nos jours,
De tant de Protestants
Détenus aux galères
Les uns dans des châteaux
Les autres dans des tours.

31.

Mais Dieu dont les décrets
Nous sont impénétrables,
Par son pouvoir divin
Les met en liberté,
Et rompant les liens
De tant de misérables,
Il les a retirez
De leur captivité.

32.

Car quoy qu'ils ont été
Bannis de leur patrie
Et ainsi obligez
D'abandonner ces lieux.
Ils ont pourtant trouvé
La pâture de vie
Et peuvent célébrer
Son renom glorieux.

33

Si tost qu'ils ont quitté
Les limites de France
Ils ont été reçeus
Avec empressement
Et ils ont aujourd'huy
Cette riche a ondance
Qui donne à leur foy
Le solide aliment.

34.

Il est vray que l'idée
De leur chère famille
Dans de certains momens
Peut attendrir leur cœur,
Mais en réfléchissant
Que c'est pour l'Evangile
Qu'ils souffrent cet exil.
O grand Dieu, quelle douceur !

35.

Imitez leurs vertus
Vrayment dignes d'envie.
Suivez ces confesseurs
Et ne reculez pas,
Sacrifiez vos biens
Et même votre vie.
Si la gloire de Dieu
Vous appelle au trèpas.

36.

O heureux mille fois
Ceux qui seront trouvés dignes
De soutenir la foy
Tremblante de Sion
Ceux qui seront revêtus
De ses faveurs insignes
Doivent être les piliers
De la religion.

37.

Ils seront à leurs enfans
De véritables péres
Portant des beaux exemples
Exposez à leurs yeux
Ils les feront profiter
De leurs saintes lumiéres
Et ces divins flambeaux
Les conduiront aux Cieux.

38.

Allez, chétiens, allez
Sans craindre la puissance
De ceux qui ont sur vous
Droit de domination.
Si vous avez en Dieu
Un fond de conscience
Vous ne manquerez pas
De fortification.

39.

Quoy que nos ennemiz
Paroissent redoutables
Ils ne sauroient pourtant
S'opposer au secours
Des légions du Ciel
Ces armées inombrables
Qui seront à vos côtez
De véritables tours.

40.

Sans craindre la fureur
De ces troupes ennemies
Servez dévotement
Le Dieu de votre amour,
Et qu'à ces saintes loix
Vos ames asservies
S'élancent devers luy
Plusieurs fois chaque jour.

41.

Il vous fera éprouver
Que sa bonté propice
N'abandonne jamais
Ceux qui craignent son nom,
Et sentant dissiper
Sa sévére justice
Vous entonnerez un jonr
Sa gloire et son honneur.

42.

Souffrez donc constamment
Et sans impatience
Attendez les effets
De ses justes décrets,
Car par un coup du Ciel
Et de sa providence
Il saura bien casser
Tant d'injustes arrêts.

43.

Ce grand Dieu n'a jamais
Trouvé de ces obstacles
Qui peuvent s'opposer
A l'effet de sa main,
Il fait quand il lui platt
Eclater ses miracles
Pour faire réussir
Ses plus secrets desseins.

44.

Il est le Dieu des cieux,
Il est le roi de gloire
Un état quand il veut
Se tourne à l'envers.
Son pouvoir non borné,
Emporte la victoire
Sur tous les potentats.
De ce bas univers.

45.

Il peut quand il lui plait
Par des métamorphoses
Exposer à nos yeux
De subits changemens
Parce qu'i peu changer
.a nature des choses
S'il le juge à propos
Pour les événemens.

46.

Il faut donc appliquer
Nos soins et notre étude
A nous unir à luy
Par un sacré lieu
Et n'avoir désormais
D'autre sollicitude
Que de chercher en luy
Notre souverain bien.

47.

Puisqu'il peut nous tirer
D'un si triste esclavage
Nous ayant rachetez
Par son sang précieux
Et qu'il nous a acquis
Le Ciel pour héritage
Ne mérite-t-il pas
Nos louanges et nos vœux.

48.

De ce combat, Chrétiens,
Qui cause nos alarmes
Je n'en exempte point
Le sexe féminin.
En sages Debora
De généreuses femmes
Doivent prendre aussi
Les armes à la main.

49.

En étant animées
Par de saintes musiques
Elles peuvent entrer
Dans le camp d'Israël
Et ayant triomphé
Par des faits authentiques
Célébrer hautement
Le nom de l'Eternel.

5.

Malgré nos ennemis
Dont les cœurs pleins d'envie
Semblent être pour nous
Toujours remplis de fiel,
Car ils font éclater
Leur haine et leur furie
Par des cris redoublez
Qui montent jusqu'au Ciel.

51.

Dissipe leurs conseils
Par ta toute puissance.
Fay retentir Seigneur,
Ton nom glorieux
En faveur de ton peuple
Et de ton alliance
Car nous n'attendons plus
De secours que des Cieux.

52.

Ne nous appuyons point
Sur ce roseau d'Egypte
Il nous percerait la main
Et nous blesserait le cœur :
Mais si chacun de nous
Veille à sa conduite
ésus sera notre guide
Et notre protecteur.

53.

Retire donc, Seigneur,
Cette main secourable
Qui depuis si loug-temps
Se cache à nos yeux ;
Et pour nous retirer
D'un état déplorable
Jette, jette sur nous
Un regard gracieux.

54.

Arrête pour cela
Le cours de ta vengeance
Apaise ton courroux
Et ta juste fureu
Et nous fais éprouver
Ce que peut ta clémence
Quand tu veux honorer
Les tiens de ta faveur.

16

55.

A tes soins paternels
Nos foibles cœurs s'attendent
Donne nous un repos
Vrayment miraculeux
Afin qu'en la vertu
De tes saintes viandes
Nous soyons soutenus
Dans ce desert affreux.

56.

Las, quand viendra ce jour
D'eternelle mémoire
Qui brisera pour jamais
La chaine des péchez.
Quand viendra ce sabat
Rayonnant plein de gloire
Que nos cœurs, ô grand Dieu
N'en seront plus entachez.

57.

Pour parvenir. Seigneur,
En ta Canan céleste
Il nous faut traverser
Le chemin épineux,
Tu nous as avertis
Que c'est la porte étroite
Par où il faut passer
Pour arriver aux Cieux.

58.

Offrons à l'Eternel
Nos humbles sacrifices
Puisqu'il nous a fait rois
Et sacrificateurs
C'est la notre devoir
Et nos sacrez offices
Que de déracine
Les péchez de nos cœurs.

59.

Afin que sa vertu
Nous scelle et s'accomplisse
Montons par les degrez
De la vray piété
Cappliquant nos cœurs
A suivre la justice
Nous parviendrons par là
A l'immortalité.

60.

Estans purifiez
Par une eau salutaire
Il nous faudra passer
Du parvis au lieu saint
Et afin d'arriver
Dedans son sanctuaire
Il faut sanctifier
Nos cœurs au lieu très-saint.

61.

Là, sans obscurité
Sans voile et sans nuage
Un éclat surprenant
Ebloüira nos yeux
Tu nous mettras Seigneur
A couvert de l'orage
Et nous feras posséder
Les trésors précieux.

62.

Estans participans
De ta brillante gloire
Tu nous mettras à tous
Des sceptres dans les mains
Et tu nous feras jouir
Du fruit de la victoire
Que tu as remportée
Pour sauver les humains.

63.

Nous boirons à longs traits
Au fleuve de justice
Après avoir reçeu
Un anneau conjugal ;
Et tu nous plongeras
Dans la mer de délices
Qui coulera sans fin
De ton trône royal.

64.

C'est là, ô Eternel,
Que notre ame ravie
Jouira pour toujours
De la félicité
Car, étans parvenus
A la source de la vie,
Nous gouterons à jamais
Un fond de volupté.

65.

C'est là que l'ennemy
N'aura point l'avantage
De détourner nos cœurs
D'une sincère ardeur
C'est là que nous parlerons
Tous un même langage
Pour célébrer le nom
De notre rédempteur.

66.

Aspirans à des biens
D'une telle importance,
Fay nous donc renoncer
A tout autre intérest.
Que nous ne pensions plus
Que dans la jouissance
Du bonheur Eternel
De ce sacré palais.

67.

Les divertissemens
Et les honneurs du monde
Que nous recherchons tous
Avec empressement
Durent fort peu de tems
Et passent comme une ombre
Mais la gloire à venir
Dure éternellement.

68.

Donnons notre mépris
Aux biens de cette vie
Et nos ardents désirs
Au monarque des cieux
N'ayons à l'avenir
De véritable envie
Que d'offrir à ses pieds
Notre encens précieux.

4° *Chanson des Missionnaires.*

1.

Vous avez tous l'esprit perdu, messieurs les Missionnaires,
De nous prêcher de nos abus, nous en faisons le contraire,
Nous avons des livres sacrés pour nous instruire.,
Pour connaître vos faussetés, nous n'avons qu'à les lire.

2.

Vous dites qu'il faut invoquer les saints et les saintes,
Mais Dieu nous dit le prier seul sans nulle crainte.
Son fils nous dit : Venez à moi, je vous serai propice,
Pourquoi rejeter une loi si pleine de justice ?

3.

Nous ne communierons jamais que sous les deux espèces;
Nous voulons d'autres dévotions que celle de la messe,
Un service bien entendu tel que Dieu l'ordonne,
Et cela sans nous arrêter à ce que font les hommes.

4.

Vous dites qu'il faut renoncer à toutes nos lumières
Et croire sans examiner vos erreurs si grossières;
Mais nous entendons la voix de Dieu qui nous menace
Que si nous rejetons ses loix l'enfer sera notre partage.

5.

Vous portez tous une croix, ce n'est que par figures,
Nous la portons toutes les fois qu'on nous dit des injures,
Lorsque l'on nous ôte notre honneur, nos biens et notre vie
Pour l'amour de notre Sauveur en qui je me confie.

6.

Vous servez sans bien distinguer le bois et la pierre,
Et tout cela sans redouter le maître de la terre.
Vous dites que l'on va au ciel tout droit par ses mérites,
Mais Dieu nous dit que c'est par rapport à ses bontés gratuites.

7.

Jésus est au firmament tout rayonnant de gloire
Et n'est donc pas tellement dedans votre ciboire.
Et il ne reviendra de là que pour juger le monde
Dites tout ce qu'il vous plaira sur cela je me fonde.

8.

Vous détruisez le sang de Christ par votre purgatoire,
Mais ce n'est pas ce qui se lit dedans les saintes histoires,
Dites le fait comme Jésus et comme cet apôtre,
Nous ne ferons de refus d'être bientôt des vôtres.

9.

Le pape et tous les cardinaux sont en grande réjouissance
De voir les pauvres Huguenots si troublés dans la France;
Mais un jour s'il plait à Dieu, on criera dedans Rome,
Elle est tombée la Babylone et sa triple couronne.

5e *Pièce (sans titre),*

Seigneur, voyez votre héritage
Ce mont sacré
Que vous choisites pour partage
Deshonoré,
Un ennemi plein de fierté
Nous tyrannise,
Et signale sa cruauté
Sur notre sainte Eglise.

Les cavernes pour nous cacher
Sont inutiles,
Leur cruauté vient nous chercher
Jusques dans ces asyles.
Voyez votre famille en larmes
Divin Sauveur,
Venez du ciel, prenez vos armes
En sa faveur.
Sauvez vos faibles serviteurs
De la tourmente,
L'orgueil de nos persécuteurs
De jour en jour augmente.

6° *La nécessité du culte public parmi les chrétiens, par Monsieur Armand de la Chapelle, Pasteur de l'église Wallonne de la Haye,*

A la Haye 1746 (1).

.... A cela seul on s'imagine aisément que les ministres eux-mêmes doivent être le grand objet, et les principales victimes de tant de fureur. En effet ils sont tous condamnés à la mort par les loix, et tous ceux que l'on attrape, sont pendus sans miséricorde. Nous en avons vu, dans ces dernières années, trois exemples frappans, qui sont Messieurs Ranc, Roger et Désubac, par le martyre desquels nous allons finir ce mémoire.

M. Ranc n'avait encore que 26 ans, lorsqu'il fut arrêté le 16 de mars 1745, à Livron. Sur le champ on le mit dans les prisons de Valence, où il fut traité d'une façon très indigne. A son interrogatoire, par devant Monsieur Chais, subdélégué de l'intendant, il avoua qu'il était ministre, et qu'il en avait rempli les fonctions. Le 26, on ouït les témoins pour la forme, et le lendemain on le fit partir pour Grenoble, où il arriva le 1er de mars. On instruisit son procès à la chaude, et dès le 2 du mois, la sentence lui fut prononcée. Cependant le premier président, Monsieur de Piolenc, lui promit la vie s'il voulait changer de religion. Peut-être n'était-ce que pour l'ébranler; car ce ne serait pas la première fois qu'on a usé de cet artifice pour gagner des gens en leur promettant tout, sans leur rien tenir. M. Ranc, inviolablement atta-

---

(1) Ce livre devenu très-rare était alors fort répandu dans la Saintonge où les protestants réfugiés en Hollande l'avaient répandu à profusion. Il a, sans doute, beaucoup contribué au rétablissement des églises. Nous n'en citons que les huit dernières pages qui contiennent le récit du martyre de trois fidèles Pasteurs.

ché à sa religion, ne daigna pas pas seulement écouter la tentation d'une vie, dont il avait fait, depuis long-temps, le sacrifice à Jésus-Christ. Son jugement portoit, qu'il seroit pendu dans la ville de Die, et sa tête tranchée, et exposée sur un poteau dans le grand chemin, devant la porte du cabaret de Livron où il avait été arrêté.

Il repartit donc de Grenoble, avec deux autres Protestants aussi condamnés, pour la religion, tous trois sur une charrette qui les conduisit aux prisons de Valence, d'où on les mena d'abord à la tour du Crêt, et puis à celle de Die. L'escorte était nombreuse. Elle était composée de quatre maréchaussées, et d'une centaine de grenadiers. A Crêt, le ministre demanda la permission de se faire raser et accommoder les cheveux. Cet air de propreté lui parut nécessaire pour montrer mieux la sérénité qui régnoit dans son âme, et le mépris qu'il faisoit de l'injuste mort qu'il avoit à subir. Il l'affronta en héros, et jamais la fermeté d'un chrétien ne fut supérieure à la sienne.

En allant au supplice, il entonna le verset du psaume 118. *La voici l'heureuse journée*, qu'il répéta plusieurs fois. Les discours qu'il voulait faire ne purent être entendus. Lorsqu'il ne chantoit pas, dix tambours, que l'on tenoit près de lui, faisoient tant de bruit, que sa voix en fut étouffée. Sans prêter l'oreille à des jésuites qui l'accompagnoient, il tint toujours les yeux levés au ciel, et fit paroître au-dehors tous les sentiments de la piété la plus vive et la plus pénétrée. Au bas de l'échelle, il se mit à genoux, fit sa prière, et monta ensuite avec courage. Dès qu'il fut étranglé, le bourreau sépara la tête du corps, pour être portée au lieu où l'arrêt avoit ordonné qu'elle seroit exposée. Mais comme si ce n'était pas assez d'exécuter la sentence, on fit subir au corps une peine qui n'avait point été décrétée. M. d'Audiffret, commandant du Diois, et le grand-vicaire de l'évêque, firent traîner ce cadavre par les rues, et jeter ensuite à la voirie. Ils eurent même la cruauté d'obliger par force, un

jeune protestant. qui se trouva présent à ce triste spectacle, et qui en marquait la plus sensible douleur, ils le contraignirent, dis-je, à aider le bourreau à traîner ce cadavre, qui fut jeté dans un égoût. Disons tout d'un temps à l'honneur de l'humanité qu'une dame catholique, touchée de cet objet, fit tirer le corps du cloaque, et le fit enterrer à ses frais.

2. M. Jacques Roger, né à Boissières, dans le Languedoc, se consacra, dans sa jeunesse, à l'édification de ses frères, et prêcha extraordinairement dans le Dauphiné, depuis 1708, jusqu'en 1711 qu'il sortit du royaume. Il y revint en 1715, après avoir reçu l'imposition des mains dans le Wurtemberg et y remplit, encore dans le Dauphiné, pendant 30 ans les fonctions du saint ministère. Le 29 avril 1745, il fut arrêté dans un lieu, appelé les *Petites-Vachères*, et de là conduit aux prisons de Grenoble. L'arrêt de mort lui fut prononcé par le Parlement le 22 de mai. Il écouta cette lecture avec la même fermeté merveilleuse qui avait causé de l'étonnement à ses juges dans l'interrogatoire, et qu'il conserva jusqu'au dernier moment de la vie.

Revenu à la prison, il demanda en grâce qu'on lui laissât quelques moments de repos pour se préparer au supplice. La faveur lui ayant été accordée, il feignit d'être pressé de quelque besoin naturel, et traversa une cour, à l'autre côté de laquelle il savoit qu'étoient plusieurs prisonniers protestants dont il pouvait être entendu. Il profita de cette occasion pour les exhorter à la persévérance et leur témoigna sa joie d'avoir été trouvé digne de sceller de son sang la vérité qu'il leur avait prêché. C'est une particularité que ces confesseurs eux-mêmes ont écrites. Ils attestent aussi que le bourreau étant venu le même jour sur les 4 heures du soir annoncer au Pasteur qu'il fallait aller à la place du *Breuil* à *Grenoble*, marquée par la sentence, pour le lieu de l'exécution, ils entendirent M. Roger s'écrier comme en triomphe. *La voici l'heureuse journée, et l'heureux moment que j'avais si*

souvent désiré : réjouissons-nous, mon âme, puisque c'est l'heureux jour que tu dois entrer dans la joye de ton Seigneur.

Deux Jésuites qui devoient l'accompagner s'étant présentés, il les pria de ne point troubler, par des discours qui seroient inutiles, un recueillement et des actes de dévotion qui lui étoient nécessaires. Il sortit ensuite de la prison en récitant, à haute voix, le psaume 41, et fut conduit au lieu du supplice par 50 soldats, et au bruit de deux tambours qui ne cessoient de battre la caisse. Pendant tout le chemin, rempli d'une foule prodigieuse de peuple accouru de toutes parts, il n'y eut personne qui ne lut sur le visage de ce saint confesseur la sérénité profonde, la piété sincère, et le zèle ardent de son âme. Les jésuites eux-mêmes en parlèrent avec éloge, et diverses personnes de la communion romaine ne purent s'empêcher de paraître attendries. Après avoir fait sa prière à genoux, au bas de l'échelle, il en monta les échelons avec le même air de confiance modeste qu'il avoit eu jusque-là. Son corps demeura 24 heures à la potence, et fut ensuite traîné à la rivière qui traverse Grenoble, où il fut jeté et qui lui servit de sépulcre. Telle fut la fin de ce digne Pasteur, que son troupeau pleure encore, et ne cessera longtemps de pleurer.

M. Désubac, âgé de 26 ans, bien fait de sa personne, d'une physionomie très prévenante, et d'ailleurs d'un rare mérite, fut arrêté le 11 décembre 1745, près de *Saint-Agrève*, dans le Vivarès. Dès le lendemain un lieutenant, à la tête de 30 hommes, eut ordre de le conduire à *Vernoux*. Quelques paysans protestants, qui furent instruits de la détention de leur ministre, s'assemblèrent, sans armes, pour prier instamment l'officier de le leur rendre. Pour toute réponse, le lieutenant fit tirer sur eux, en tua 6, et en arrêta quatre.

Le bruit de cette affaire parvint fort vite à deux assemblées, qui se trouvèrent avoir été convoquées, pour ce même jour, dans le voisinage. Le danger que couroit

leur Pasteur, fit voler tout ce monde à *Vernoux*. Ce n'étoit pour la plupart que des vieillards, des enfants et des femmes. Toute la troupe n'eut recours qu'aux larmes et qu'aux prières pour obtenir la liberté de M. Désubac. Deux habitants du bourg, nommés l'un *La Fortié*, et l'autre *Ponce*, leur en donnèrent l'espérance. Loin de cela, les bourgeois catholiques romains, de concert avec l'escorte, chargèrent leurs fusils et du haut de leurs fenêtres, tirèrent sur cette multitude foible et désarmée, qui pouvoit bien monter à deux mille personnes. Trente-six Protestants demeurèrent morts sur la place; et de plus de 200 autres qui furent blessés, il n'y en eut que très peu qui échappassent, ce qui fit croire que faute de plomb, les bourgeois s'étoient servis de mitraille. Des lettres marquèrent qu'entre les femmes qui avoient été tuées, il y en eut une dont on ouvrit le ventre, et que l'on en tira l'enfant qui vécut quelques minutes.

Tant de sang répandu ne ralentit point un zèle si légitime, ou ne servit plutôt qu'à le convertir en colère. Ce que n'avoient pu les humiliations, quelques paysans suggérèrent aux autres de le tenter par la force. Les moyens violens plaisent d'ordinaire le plus à la multitude, et surtout à des gens de cet ordre quand ils sont irrités. Il ne paroissoit pas impossible d'enlever le ministre, et 9 autres prisonniers qui étoient avec lui; pendant que l'escorte étoit encore assez foible, et comme le pays qu'elle devoit traverser, étoit plein de Protestans, le nombre des mains ne semblait pas devoir y manquer. En effet ils y accoururent de toutes parts, et les grands chemins en furent tous couverts. Mais les ministres voisins, qui furent informés de ce que l'on méditait, se glissant parmi cette populace, en modérèrent les transports, et les retinrent dans le devoir.

A Nîmes l'escorte fut considérablement augmentée; mais d'un autre côté la foule s'étoit tellement accrue, que le commandant ne put s'y faire ouvrir un passage pour faire sortir du fort les prisonniers. Les dragons et les mique-

lets eurent beau présenter la bayonnette au bout du fusil, et même en frapper quelques gens ; il n'y eut ni menaces, ni coups qui fissent faire place. Il fut donc nécessaire d'envoyer un exprès à Montpellier pour demander main-forte, dans la crainte d'un enlèvement, et M. de La Devèze fit partir aussitôt trois cents soldats et de la maréchaussée. Avec ce secours même, ce ne fut pas sans peine que l'on fendit la presse jusqu'au dessus de Lunel, n'y ayant guère eu, dans ces provinces-là, de ministre ni plus considéré, ni plus chéri que l'étoit celui-ci.

Arrivé enfin à Montpellier, où les états se tenoient, il y reçut aussitôt visite, dans sa prison, de plusieurs prélats et surtout de l'évêque de cette ville, qui ne négligèrent rien pour le tenter au changement de religion. Les agrémens de sa personne, la politesse de ses manières et la douceur de ses réponses lui en acquirent l'estime ; mais sa fermeté inébranlable leur ôta tout espoir de succès.

Sur la fin de janvier 1746, il subit l'interrogatoire, où il se comporta d'une façon si grave, si décente, si respectueuse, et si digne d'un parfaitement honnête homme qui connaît et qui aime sa religion, que tous les juges en furent aussi satisfaits qu'attendris. M. l'intendant l'adjura en particulier, par le nom de Dieu devant lequel il allait comparaître, de lui dire la vérité sur les demandes qu'il allait faire, et le prisonnier lui en ayant fait la promesse, ce seigneur lui demanda, *si les Protestans n'avaient pas une caisse commune ? s'ils n'avoient pas fait un amas d'armes, et s'ils n'étoient pas en correspondance avec l'Angleterre.* « Rien de tout cela n'est vrai, *répondit-il*, « et les ministres ne prêchent que la patience, et la fi-« délité au roi ». *Je le sais*, Monsieur, répliqua l'intendant.

Lorsque la sentence fut prononcée au prisonnier, il fut le seul qui n'en parut point ému. Tous les juges pleuroient, et l'intendant, qui pleuroit aussi, l'assura que c'étoit avec douleur qu'il le condamnoit; mais que c'étoient les ordres du roi. *Je le sais, Monsieur*, répon-

dit-il avec cet air doux et serein qui lui gagnoit tous les cœurs.

Il fut exécuté le 1er février, dans l'esplanade, où il y avoit un monde infini. Il sortit de la prison les jambes nues, n'ayant que des caleçons, et qu'un gilet sans manches. Au défaut des habits qui lui manquoient, la tranquillité (1) qui règnoit sur son visage, et la beauté de sa physionomie, lui assurèrent l'attention et l'admiration de tous les spectateurs. Ces sentimens redoublèrent, lorsqu'au bas de l'échelle, où il se mit à genoux, on remarqua la ferveur de sa dévotion dans la prière. On le fit arrêter au second échelon, jusqu'à ce qu'il eût vu brûler, sous ses yeux, les papiers et les livres qu'on avoit pris avec lui. Prenant alors congé des deux Jésuites qu'on lui avoit donnés pour l'accompagner au supplice, il les remercia de leurs peines, et rejetant du pied un crucifix qu'ils lui voulaient faire baiser, il les supplia de le laisser mourir en repos. Enfin monté courageusement au haut de l'échelle, il fit paroître jusqu'au dernier moment tant de contenance et de piété, que tout le monde sans distinction ni Protestans, ni Catholiques, fondoit en larmes, les premiers bénissant Dieu de l'édification que leur donnoit ce martyr, et les derniers félicitant les autres de l'honneur que leur faisoit ce martyr.

---

(1) Personne d'ailleurs ne pouvait entendre ce qu'il disait, parce que, selon la coutume, il parut au milieu de deux tambours qui battaient continuellement la caisse.

Vers sur la mort de monsieur La Fage en Languedoc au mois de décembre 1755 (1).

1.

Quand fera-t-on cesser la barbare pratique
D'arrêter les progrès du culte évangélique,
Quand fera-t-on cesser la barbare fureur
D'arrêter en tous lieux les enfans du Seigneur?

2.

Est-ce par les gibets, le fer, le feu, la flamme
Que notre Rédempteur a ramené les âmes,
Ou bien s'est-il servi dans cette mission
De l'acharné soldat, du furieux dragon?

3.

Si vous étiez, Messieurs, la véritable Eglise
Que notre Rédempteur par son sang s'est acquise,
Pourquoi ne marchez-vous pas dans la même équité?
L'Eglise doit toujours agir par charité.

4.

Cette vertu de Dieu si sainte et si sacrée
Est-elle parmi vous constamment professée?
Témoins soient nos troupeaux errants en toutes parts,
Nos Pasteurs exilés, nos temples démolis,

5.

Témoins les prisonniers, les forçats, les galères
Qu'on ne peut regarder qu'avec douleur amère.
Hélas! pourquoi sont-ils dedans ces présents fers?
C'est pour avoir servi le Dieu de l'Univers.

....

19.

Notre Pasteur lié, marchant sous les armes
Vit le long de son chemin son troupeau aux alarmes,
L'un lui crie ces mots ; Adieu, mon cher Pasteur,
Et tous se pâmaient de plaintes et de douleurs.

---

(1) Nous ne donnons ici copie que des principales strophes.

20.

Notre Pasteur touché jusqu'au fond de l'âme
Leur répliqua ces mots d'un zèle plein de flammes:
Faites cesser vos pleurs, mes fidèles brebis,
Assurez-vous toujours au Seigneur Jésus-Christ.

21.

Pleurez sur vos péchés contre ce divin Être;
Car je me trouve heureux de souffrir pour mon Maître,
Si vous avez pour moi quelque bon souvenir,
Bien loin de murmurer, tâchez de le bénir.

22.

Arrivant en Alais, monsieur de Bouteville
Reçut notre Pasteur aux portes de sa ville,
Faisant rouler vers lui de sa troupe un renfort
Pour conduire plus sûr le Pasteur dans le fort.

23.

Une noire prison, sans clarté, sans lumière,
Fut celle qu'on choisit comme l'on fit à Saint Pierre.
Quoiqu'aujourd'hui de tels évènements
Ne viennent plus troubler ni nos yeux ni nos sens.

24.

Deux jours s'étant passés pendant sa détenue
Deux objets de son cœur s'offrirent à sa vue,
Il vit devant ses yeux deux illustres vieillards
Qui vinrent tous tremblants lui fixer les regards.

25.

Hélas! c'était ceux-là dont la Toute-Puissance
S'était voulu servir pour lui donner naissance,
Ce n'était point parens ou amis affidés,
C'était son tendre père et mère désolés.

26.

C'est toi, mon cher fils, l'objet de ma tendresse,
Je ne puis t'exprimer la douleur qui me presse,
Dit ce cher père accablé sous le poids des ans,
Ah! que je sens pour toi de rigoureux tourments.

37.

Comme le bon Jacob, je m'en vais en peu d'heures
Descendre de douleur dedans ma sépulture.

Je n'ai que deux enfants, Joseph et Benjamin,
L'un d'eux ne veut plus être, que je meure soudain.

28.

Oui que je meure enfin, puisque j'ai vu ta face;
Mais ne m'est-il permis, cher fils, que je t'embrasse,
Pour te donner ma paix dedans ce triste lieu
Et pour te consoler par mon dernier adieu.

29.

Ces mots finis, l'on vit cette mère affligée
Jetant des cris perçants, tremblante, éplorée
Comme le fit jadis la mère de Roussel
Qui faisait le portrait de la triste Rachel.

30.

Eh, c'est toi, mon cher fils, l'objet de ma tendresse.
Je ne puis t'exprimer la douleur qui me presse
Hélas! faut-il qu'un objet que j'aime tendrement
Qui faisait mon bonheur et mon contentement,

31.

Se présente à mes yeux, dans une grotte obscure,
Lié...,...
....
....

52.

Viens venger, ô bon Dieu, le sang plein d'Innocence.
Chère mère, laissez agir sa Providence.
Puisque tel est mon sort; de moi consolez-vous,
Pliez sous le décret, prosternée à genoux.
....

33.

Et vous, mon très-cher père, l'objet de ma tendresse
Imitez Abraham dans sa blanche vieillesse
Qui n'avait bien qu'un fils qu'on nommait Isaac
Va le sacrifier au mont de Morijac.

38.

Laissez-moi donc jouir du fruit de ma victoire
Qui me procurera la couronne de gloire.
Allez-vous en paix, chers objets de mon cœur,
Laissez-moi reposer dedans les bras du Seigneur.

39.

Je me tourne vers vous, ma douce et tendre mère,
Qui ressentez pour moi une douleur amère
Ayez toujours en vous cette espérance-là
Qu'un jour dedans le ciel Dieu nous réunira.
....

51.

L'on entendait partout crier, monsieur La Fage,
Deiu veuille vous armer de force et de courage.
Pour repousser les traits de vos fiers ennemis,
Dieu mettra bientôt fin à vos ennuis.

52.

Et les regardant tous d'un regard favorable,
Je prie, disait-il, le Sauveur adorable
Qu'il éloigne de nous les fléaux réitérés
Qui ont déjà atteint vos frères Réformés.
....

67.

Êtes-vous, lui dit-il, le ministre La Fage?
Oui, lui répondit-il, d'un ton prudent et sage.
Prêchez-vous au désert, Monsieur, depuis longtemps?
Oui, Messieurs, j'ai prêché pendant plus de quinze ans.

68.

Où avez-vous formé vos saintes Assemblées?
Dans les bois, dans les champs, dans toutes les contrées.
Avez-vous marié, baptisé des enfants?
Oui, Messieurs, répondit-il, en tous lieux, en tous temps.

69.

Monsieur, le Roi le défend de faire un tel office;
Le Roi des Rois le veut, il faut que je lui obéisse.
Monsieur, selon la loi vous méritez la mort.
Je l'embrasse avec foi, puisque tel est mon sort.

70.

Détractez-vous, de grâce, je vous prie,
Nous ferons nos efforts pour vous sauver la vie.
Messieurs, je suis sensible à toutes vos bontés
Mon Sauveur est bien mort pour mes propres péchés.

71.

Et pour lui témoigner juste reconnaissance,
Je veux mourir pour lui d'une forte constance.
Nous allons travailler à votre jugement
Si vous voulez mourir dans votre sentiment.

72.

Travaillez-y, Monsieur, avec diligence,
Hâtez cet heureux jour, terminez ma souffrance.
Nous y allons travailler, dirent-ils en sortant,
Après qu'ils l'eurent tous salué humblement.

....

79.

Enfin le temps venu pour aller au supplice,
Voici l'exécuteur de la haute justice,
Qui s'unit des archers et viennent promptement
Le tirer de prison pour aller au tourment.

80.

Il sortit de prison d'un zèle séraphique,
En chantant à Dieu un saint nouveau cantique;
Mais comme il poursuivait ce psaume ravissant,
Trois fiers Ignaciens s'offrent incontinent.

81.

Retirez-vous, Messieurs, de grâce, je vous prie,
Car je n'ai nul raison de votre compagnie.
Mon Sauveur me soutient dans mes rudes combats :
Il veut être avec moi jusqu'à mon trépas.

82.

Jusqu'au dernier soupir je lui serai fidèle;
Ayant fini ces mots, il aperçut l'échelle.
O mon âme, je vois le chemin glorieux
Où il faut monter pour aller dans les cieux.

83.

C'est ici de Jacob cette échelle mystique
Où allait et venait cette troupe angélique.
Hâtons-nous d'y monter, courage, je le vois,
Me tendre ses deux bras par les yeux de la foi.

84.

Sitôt qu'on aperçut ce martyr vénérable
La terre retentit d'un bruit épouvantable,

De trente-deux tambours incessamment roulant
Pour énerver sa voix à tous ces assistants.

85.

Dans ce moment on vit ce généreux fidèle,
Se mettant à genoux tout auprès de l'échelle,
Demandant à son Sauveur sa grâce et son secours,
Jusqu'à son dernier moment où finiraient ses jours.

86.

Qu'il avait en lui toute sa confiance,
Et qu'il mourait pour lui d'une forte constance.
Etant près d'expirer, sitôt l'exécuteur
Lui dit s'il le voulait pardonner de bon cœur.

87.

Dieu m'est témoin, dit-il, comme je te pardonne,
Je ne souhaite de mal à aucune personne.
Puis élevant ses mains et ses yeux vers le ciel ;
Père, s'écrie-t-il, Tout-Puissant Eternel :

88.

Entre tes saintes mains je viens rendre mon âme,
Il prononça ces mots d'un zèle plein de flamme.
Ainsi finit ses jours ce fidèle Pasteur,
Pour aller posséder le céleste bonheur.

89.

Ne pleurez donc plus, son corps est renfermé dans la bière
....
Et bien loin d'attirer des larmes à nos yeux,
Contemplons son bonheur et soyons-en joyeux.

90.

Tâchons, tâchons plutôt d'imiter sa constance,
Son zèle pour son Dieu, sa foi, son espérance,
Et si Dieu nous appelle à souffrir pour son nom
En ce temps plein d'horreur et de persécution,

91.

Souffrons sans murmurer les prisons, les galères,
Et la mort, s'il le faut, Messieurs mes très-chers frères,
Et le frémissement de l'enfer irrité
Ne terminera jamais notre félicité.

SOURCES DE CET OUVRAGE.

MANUSCRITS CONSULTÉS PAR L'AUTEUR.

1° *Registre du consistoire de l'Eglise Réformée de Saint-Seurin,* 1560-1563. Le manuscrit original rédigé par Jéhan, frère Jéhan, notaire royal, n'existe plus ou se trouve peut-être dans les archives du conseil d'Etat. Lozeau, l'un des Anciens de l'Eglise de Saint-Seurin, en fit une copie le 28e août 1669. Celle-ci se trouve actuellement entre les mains de M. Jonain, propriétaire à Mortagne, qui nous l'a confiée avec beaucoup d'obligeance ainsi que plusieurs autres pièces, registres de baptême, etc., qui se rapportent toutes à l'Eglise de Saint-Seurin.

2° La *Discipline ecclésiastique des Eglises Réformées du royaume de France.*

Dans ce même manuscrit se trouvent les Actes des Synodes nationaux de La Rochelle, de Sainte-Foy, ceux d'un Synode provincial tenu à Pons en 1576, et la liste des Eglises qui existaient alors. (Trouvé dans les greniers du château d'Usson).

3° *Registre des baptêmes de l'Eglise Réformée de Pons,* 1600-1621. L'original conservé par M. Trébuchet, notaire et procureur, a été perdu. Nous n'en avons plus que quelques extraits dont nous devons la communication à l'obligeance de M. de Court.

4° *Manuscrit dans lequel François de la Chevrière expose les motifs qui l'ont porté à quitter l'Eglise Romaine en* 1610. (Trouvé dans un vieux coffre).

3° *Registre du consistoire de l'Eglise Réformée de Mortagne, commençant le* 29 *mai* 1625 *et finissant en* 1632.

6° *Papiers des bastesmes administrés en leglise de*

Mortagne, commansé le seize may mil six cens sinquante sinq.

Nous avons trouvé ces deux registres dans les greniers du château d'Usson.

7° *Papiers concernant le consistoire de ceux de la Religion Réformée de la ville de Pons.*

Ce manuscrit volumineux qui a été trouvé également au château d'Usson, commence le 2 juin 1667 et finit le 13 février 1684.

8° *Registres des baptesmes, mariages et enterremens de ceux de la Religion prétendue Réformée de la ville de Pons et autres lieux, s'assemblant pour l'exercice de ladite Religion.* 1668-1671.

Nous en devons la communication à Mr. du Morisson père.

9° *Idem, du* 1er *janvier* 1684 *au* 18 *décembre de la même année.* (Trouvé dans un vieux coffre).

10° *Extrait abrégé du procès contre M. Prioleau, ministre de Pons, instruict par* Mr *du Vigier aux* 14, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24 *et* 25 *février* 1684. (Trouvé au château d'Usson).

11° *Confession de foy faite à La Rochelle le* 9 *août* 1699. Ce manuscrit contient le récit d'une conversation qui eut lieu, à La Rochelle, entre l'évêque de cette ville et plusieurs femmes amenées en sa présence et qui défendirent courageusement leur foi et refusèrent de se convertir.

12° Plus de cinquante pièces sans titres (*requêtes, prières, lettres, etc.*), dont la plus ancienne remonte à 1561.

13° *Quelques notes sur la ville de Pons* dont nous devons la communication à l'obligeance de M. du Morisson père, qui a su sauver de l'oubli et d'une perte certaine plusieurs pièces intéressantes.

14° *Registres des mairies de Pons et de Gemozac.*

Principaux livres imprimés.

1° Histoire de la naissance, progrès et décadence de l'hérésie de ce siècle, par Florimond de Raemond.

2° Vie de Calvin, par Théodore de Bèze.

3° Histoire ecclésiastique, par Théodore de Bèze.

4° Histoire des martyrs de Crespin.

5° OEuvres de Bernard de Palissy.

6° Poesmes sacrez, par Yves Rouspeau. (*Ce livre nous a été donné par madame de Clervaux de Pons*).

7° Très-humble remonstrance adressée à Nos Seigneurs du Parlement, par Jean Constans, Ministre de la ville de Pons. (*Cet imprimé nous a été donné par M. du Morisson père*).

8° Le Mercure de France.

9° Histoire universelle, d'Agrippa d'Aubigné.

10° Aventures du Baron de Fœneste, par le même.

11° Tous les Synodes nationaux, par Aymon, jurisconsulte réformé.

12° Histoire de l'édit de Nantes, par Benoît.

13° Réponse du syndic du clergé d'Angoulê aux mémoires des Eglises Réformées d'Angoumois.

14° Etat des Réformés en France,

15° Edits et règlements concernant les gens de la Religion prétendue Réformée.

16° L'accord parfait de la nature et de la raison, de la révélation et de la politique, ou Traité dans lequel on établit que les voies de rigueurs, en matière de Religion, blessent les droits de l'humanité, etc., par un gentilhomme de Normandie, ancien capitaine de cavalerie au service de S. M.

17° Dictionnaire de Moréri.

18° Dictionnaire de Bayle.

19° La politique du clergé de France, ou Entretiens curieux de deux Catholiques Romains, l'un parisien et l'autre provincial, sur les moyens dont on se sert aujour-

d'huy, pour destruire la Religion Protestante dans ce royaume.

20° Eclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes en France, depuis le commencement du règne de Louis XIV, jusqu'à nos jours, tirés des différentes archives du gouvernement, 1788.

21° Edit du Roi, concernant ceux qui ne font pas profession de la Religion Catholique.

22° Histoire des Eglises Réformées de la Charente, avec carte, par G. Goguel.

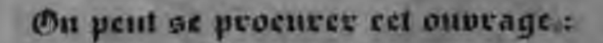
23° Histoire de la Saintonge et de l'Aunis, par Massiou.

FIN.

ERRATA.

Page 17,	ligne 18,	savant,	*lisez*,	savants.
20,	33,	rapporta,	*lisez*,	rapporte.
40,	2,	, à	*lisez*,	. A
id.	id.	cour.	*lisez*,	cour,.
47,	2,	tentations,	*lisez*,	tentatives.
69,	7,	Boisbelland,	*lisez*,	Boisbellaud.
70,	3,	révolution,	*lisez*,	rèvocation.
73,	26,	Récoltes,	*lisez*.	Récollets.
82,	11,	ses	*lisez*,	ces.
86,	26,	guerre,	*lisez*,	guerres.
88,	7.	sieur Berneuil,	*lisez*,	sieur de Berneuil.
90,	1,	De la Saille,	*lisez*,	De la Jaille.
93,	5,	bravoure,	*lisez*,	bravoure et.
94,	33,	leurs villes,	*lisez*,	leur ville.
99,	30,	corréligionnaires,	*lisez*,	coréligionnaires.
112,	36,	Paboul,	*lisez*,	Papoul.
114,	21,	Berne,	*lisez*,	Vergne.
id.	22.	Merlot	*lisez*,	Merlat.
119,	8,	Perman,	*lisez*,	Pernan.
id.	28,	Boisson.	*lisez*,	Boiron.
124,	18,	Frignac,	*lisez*,	Trignac
126,	35,	accomplissait,	*lisez*,	remplissait.
128,	27,	Bourriquot,	*lisez*,	Boursiquot.
129,	16,	Jaulain,	*lisez*,	Zaulain,
id.	id.	Fignemon,	*lisez*,	Tignemon.
131,	13,	Ganan,	*lisez*,	Garrau.
132,	8,	Dempmé,	*lisez*,	Dempuré.
id.	id.	Dursaud,	*lisez*,	Dussaud.
id.	9,	Guerie,	*lisez*.	Guérin.
133.	1,	Mayoc,	*lisez*,	Mayac.
142,	22,	de,	*lisez*,	à
163,	20,	Bollon chez,	*lisez*,	Bollon et Rabotteau, chez le sieur Faure.
171,	28,	Blancher,	*lisez*,	blancher.
172,	11,	*id.*,	*lisez*,	*id.*
174,	6,	après	*lisez*,	d'après.
Id.,	16,	on,	*lisez*,	en.
176,	33,	Pondin,	*lisez*,	Pandin.
226,	32,	1750,	*lisez*,	1850.





A PONS, { chez l'Auteur et
chez M. Michel VAURIGAUD;

SAINTES,	LACROIX,	Libraires.
MARENNES,	RAISSAC,	
BORDEAUX,	RECLUS,	
PARIS,	DELAY, MARC AUREL,	
GENÈVE,	KAUFMANN, CHERBULIEZ.	

